

John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
★ADAMS
153.1
v.7







TRADUCTION COMPLETTE DE TACITE.

TOME SEPTIEME.

HISTOIRES, Tome II.

John Adams 1780

TRADUCTION
COMPLETTE
DE
TACITE.

TOME SEPTIEME.

HISTOIRE, Tome II.

HISTOIRE

DE

TACITE,

EN LATIN ET EN FRANÇOIS;

Avec des Notes sur le Texte.

Par J. H. DOTTEVILLE, de l'Oratoire.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à S. Ambroise.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Adams
153.1 No.7

HISTOIRE
DE
TACITE.



C. CORNELII TACITI

HISTORIARUM

LIBER TERTIUS.

I. Meliore fato fideque partium Flavianarum duces consilia belli tractabant. Petovionem in hiberna tertiædecimæ legionis convenerant: illic agitavere, placeretne obstrui Pannoniæ Alpes, donec a tergo vires universæ consurgerent; an ire cominus, & certare pro Italia constantius foret [1]. Quibus opperiri auxilia, & trahere bellum videbatur, *Germanicarum legionum vim famamque extollebant, & advenisse mox cum Vitellio Britannici exercitûs robora: ipsis nec numerum parem pulsarum nuper legionum; & quam-*



HISTOIRE DE TACITE,

LIVRE TROISIEME.

I. Les Chefs de Veſpaſien prenoient leurs meſures avec plus de bonheur & de fidélité : ils s'étoient aſſemblés à Pettau, quartier d'hiver de la treizieme légion. Ils y délibérerent s'il falloit fermer les Alpes Pannoniennes, juſqu'à l'entiere réunion de leurs forces par derriere, ou s'il étoit plus sûr de marcher en avant, & de diſputer la poſſeſſion de l'Italie. Ceux qui vouloient attendre du ſecours, & traîner la guerre en longueur, exagéroient la valeur & la renommée des légions de Germanie. *De plus l'élite de Bretagne venoit d'arriver avec Vitellius. De leur côté, c'étoient des légions récemment défaites, inférieures même en*

quam atrociter loquerentur, minorem esse apud victos animum. Sed insessis interim Alpibus, venturum cum copiis orientis Mucianum. Superesse Vespasiano mare, classes, studia provinciarum, per quas velut alterius belli molem cieret. Ita salubri morâ novas vires affore, & præsentibus nihil periturum.

II. Ad ea Antonius Primus (is acerrimus belli concitator) » festinationem ipsis utilem, Vitellio exitiosam disseruit: » plus socordiæ, quàm fiduciæ, accessisse » victoribus: neque enim in procinctu » & castris habitos: per omnia Italiæ municipia desides, tantùm hospitibus metuendos, quantò ferociùs antè egerint, » tantò cupidiùs insolitas voluptates hausisse: circo quoque, ac theatris, & » amœnitate urbis emollitos, aut valetudinibus fessos. Sed addito spatio, rediturum & his robur meditatione belli: » nec procul Germaniam, unde vires: » Britanniam freto dirimi: juxtà Gallias, » Hispaniasque; utrimque viros, equos,

nombre. Elles parloient avec hardiesse ; mais des vaincus ont toujours moins de courage. En s'assurant des Alpes, Mucien viendroit avec les troupes d'Orient. Vespasien avoit la mer, des flottes, l'affection des Provinces, d'où il susciteroit comme une seconde guerre. Ainsi, par un salutaire délai, on acquéroit de nouvelles forces, sans rien perdre des avantages présens.

II. Antoine, le plus impétueux de tous à souffler le feu de la guerre, répondoit : » que la promptitude leur étoit utile, » pernicieuse à Vitellius. Les vainqueurs » ont moins acquis de confiance que de » mollesse. On ne les a tenus ni en haleine ni dans des camps. Oisifs, dispersés dans les Municipes d'Italie, redoutables uniquement à leurs hôtes, » plus ils montroient d'abord d'activité, » plus ils ont eu d'ardeur à se plonger » dans des plaisirs qu'ils avoient ignorés. Le cirque, les théâtres, les délices » de Rome, les ont amollis, ou les maladies les abbattent. Mais s'ils ont le » tems de réfléchir sur la guerre, que » de causes pour ranimer leur vigueur ! » la Germanie, source de leurs forces, » peu éloignée : la Bretagne séparée par » un simple détroit : les Gaules, les Es-

» tributa: ipſamque Italiam, & opes ur-
» bis: ac ſi inferre arma ultro velint,
» duas claſſes, vacuumque Illyricum ma-
» re. Quid tum clauſtra montium pro-
» futura? Quid tractum in æſtatem aliam
» bellum? unde interim pecuniam, &
» commeatus? Quin potiùs eo ipſo ute-
» rentur, quòd Pannonicæ legiones, de-
» ceptæ magis quàm victæ, reſurgere in
» ultionem properent: Mœſici exercitus
» integras vires attulerint. Si numerus
» militum potiùs, quàm legionum pute-
» tur; plus hinc roboris, nihil libidi-
» num; & profuiſſe diſciplinæ ipſum pu-
» dorem. Equites verò, ne tum quidem
» victos; ſed quamquam rebus adverſis,
» disjectam Vitellii aciem. Duæ tunc Pan-
» nonicæ ac Mœſicæ alæ perupere hoſ-
» tem. Nunc ſexdecim alarum conjuncta
» ſigna, pulſu ſonituque, & nube ipsâ
» operient ac ſuperfundent oblitos prœ-
» liorum equites, equoſque. Niſi quis
» retinet, idem ſuaſor, auctorque conſi-
» lii ero. Vos, quibus fortuna in integro

» pagnes au voisinage : des deux côtés, » des hommes, des tributs, des che- » vaux : l'Italie elle-même, les richesses » de Rome ; & s'ils veulent devenir les » aggresseurs, deux flottes, & la mer » d'Illyrie sans défense. Que serviront » alors les barrieres des montagnes & » nos délais ? D'où tirer & de l'argent » & des vivres dans l'intervalle ? Ne vaut- » il pas mieux profiter de nos avantages ? » Les légions de Pannonie, trompées » plutôt que vaincues, brûlent de repa- » roître pour se venger : celles de Mesie » n'ont souffert aucune perte. Si l'on » compte les combattans, au lieu des lé- » gions, on trouvera de notre côté plus » de forces réelles & moins de corrup- » tion. L'ancien échec a tourné au bien » de la discipline. Notre cavalerie ne fut » pas même vaincue, malgré le désavan- » tage des circonstances. Elle culbuta » celle de Vitellius. Deux aîles de Pan- » nonie & de Mesie enfoncerent alors » l'ennemi. Maintenant les étendarts, le » bruit, le choc de seize aîles réunies, » le nuage même qu'elles éleveront, vont » couvrir & faire disparoître des hommes » & des chevaux qui ne savent plus com- » battre. Le conseil que je donne, je » l'exécuterai moi-même, si personne

» eſt, legiones continete: mihi expeditæ » cohortes ſufficient. Jam reſeratam Ita- » liam, impulſas Vitellii res audietis: » juvabit ſequi, & veſtigiis vincentis in- » ſiſtere. »

III. Hæc atque talia, flagrans oculis, truci voce, quò latiùs audiretur (etenim ſe centuriones & quidam militum conſilio miſcuerant) ita effudit, ut cautos quoque ac providos permoveret; vulgus & ceteri, unum virum ducemque, ſpretâ aliorum ſegnitiâ, laudibus ferrent. Hanc ſui famam eâ ſtatim concione commoverat, quâ, recitatis Veſpaſiani epiſtolis, non, ut plerique, incerta diſſeruit, huc illuc tracturus interpretationem, prout conduxiſſet; apertè deſcendiſſe in cauſam videbatur: eôque gratior militibus erat, culpæ vel gloriæ ſocius.

IV. Proxima Cornelii Fuſci procuratoris auctoritas: is quoque inclementer in Vitellium invehi ſolitus, nihil ſpei ſibi inter adverſa reliquerat. T. Ampius

» d'entre vous ne s'y oppose. Gardez les » légions, vous qui ne vous êtes point » livrés à la fortune. Des cohortes légeres » me suffisent. Bientôt vous apprendrez » que l'Italie est ouverte, & le parti de » Vitellius renversé. Alors vous vous fe- » rez un plaisir de voler à la victoire sur » mes traces. »

III. Les centurions & quelques soldats avoient pénétré dans le Conseil. La voix d'Antoine, qu'il élevoit pour s'en faire entendre, soutenue du feu de ses regards, ébranla les politiques mêmes & ceux qui se tenoient le plus en garde. Le vulgaire, plein de mépris pour l'indolence des autres chefs, s'écrioit que *lui seul étoit vraiment homme, & digne de commander*. C'étoit l'idée qu'il avoit fait concevoir de lui dès la premiere assemblée, où l'on avoit lu les lettres de Vespasien. Il n'avoit pas discouru comme les autres en termes ambigus qu'il pût interpréter suivant son intérêt. Il s'étoit décidé nettement, ce qui le faisoit aimer des soldats, comme le compagnon de leurs périls & de leur gloire.

IV. Celui qu'ils considéroient le plus après Antoine étoit Cornelius Fuscus. Il s'emportoit aussi contre Vitellius avec une véhémence qui ne lui permettoit

Flavianus, naturâ ac senectâ cunctator, suspiciones militum irritabat, tamquam affinitatis cum Vitellio meminisset: idemque, quòd, cœptante legionum motu, profugus, dein sponte remeaverat, perfidiæ locum quæsisse credebatur. Nam Flavianum, omissâ Pannoniâ, ingressum Italiam, & discrimini exemptum, rerum novarum cupido legati nomen resumere, & misceri civilibus armis impulerat, suadente Cornelio Fusco; non quia industriâ Flaviani egebat, sed ut consulare nomen surgentibus quum maximè partibus honestâ specie prætenderetur.

V. Ceterùm, ut transmittere in Italiam, impune, & usui foret, scriptum Aponio Saturnino, cum exercitu Mœsico cœleraret. Ac ne inermes provinciæ, barbaris nationibus exponerentur, principes Sarmatarum Jazygum, penes quos civitatis regimen, in commilitium adsciti. Plebem quoque, & vim equitum, quâ solâ valent, offerebant: remissum id munus, ne inter discordias externâ mo-

plus d'en rien attendre dans l'adversité. La lenteur de Flavien, redoublée par son grand âge, aigrissoit les soupçons du soldat, qui l'accusoit de ménager Vitellius son allié. Il s'étoit enfui dès le commencement des troubles. On le croyoit revenu dans le dessein de trahir le parti. Flavien, en sûreté dans l'Italie, après avoir quitté la Pannonie, avoit repris, par amour de la nouveauté, son nom de Lieutenant, pour se jetter dans la guerre civile. Fuscus l'y avoit engagé, non qu'il eût besoin de ses talens; mais il vouloit que le parti naissant pût se prévaloir du nom d'un Consulaire.

V. Pour rendre le passage en Italie sûr & avantageux, on écrivit à Saturninus d'amener en hâte son armée de Mesie. On engagea tous les Princes qui commandoient alors les Sarmates Jazyges, à servir dans nos troupes, de peur d'exposer nos provinces aux incursions des barbares. Ils offroient de conduire avec eux leurs milices & une nombreuse cavalerie qui fait leur unique force. On les en remercia. On craignoit qu'ils ne profitassent de nos discordes pour remuer au dehors, ou pour se vendre

lirentur [2], aut majore ex diverso mercede, jus fasque exsuerent. Trahuntur in partes Sido atque Italicus, reges Suevorum, quîs vetus obsequium erga Romanos: & gens fidei commissæ patientior: posita in latus auxilia, infestâ Rætiâ, cui Portius Septiminus procurator erat, incorruptæ erga Vitellium fidei. Igitur Sextilius Felix cum ala Auriana & octo cohortibus, ac Noricorum juventute, ad occupandam ripam Æni fluminis, quod Rætos Noricosque interfluit, missus: nec his, aut illis prœlium tentantibus, fortuna partium alibi transacta.

VI. Antonio, vexillarios e cohortibus, & partem equitum ad invadendam Italiam rapienti, comes fuit Arrius Varus, strenuus bello, quam gloriam & dux Corbulo, & prosperæ in Armenia res addiderant. Idem, secretis apud Neronem sermonibus, ferebatur Corbulonis virtutes criminatus: unde infami gratiâ primum pilum adepto, læta ad præsens malè parta, mox in perniciem vertêre.

à plus haut prix, au parti contraire. On fit venir les Rois des Sueves, Sidon & Italicus, accoutumés depuis longtems à respecter Rome, & dont la nation étoit moins capable d'abuser de notre confiance. On avoit pour ennemie la Rethie, gouvernée par Portius Septiminus, inviolablement dévoué à Vitellius. On envoya sur les rives de l'Inn, qui coule entre cette province & la Norique, une armée d'observation composée de l'aîle Auriana, de huit cohortes, & des milices de Norique, sous les ordres de Sextilius Felix. L'un & l'autre se tint sur la défensive : la victoire fut décidée ailleurs.

VI. Antoine, dans cette irruption précipitée contre l'Italie, à la tête des vexillaires & d'une partie de la cavalerie, étoit accompagnée d'Arrius Varus, guerrier plein d'ardeur, mais qui devoit en partie sa gloire au bonheur d'avoir servi sous Corbulon, & à nos succès en Arménie. On l'accusoit d'avoir perdu sécrétement son Général auprès de Néron, en lui faisant un crime de ses vertus. Il obtint par cette voie détestable le grade de primipilaire. L'élévation dont il s'applaudissoit causa bientôt sa perte. Antoine &

Sed Primus ac Varus, occupatâ Aquileiâ, in proxima quæque, & Opitergii & Altini lætis animis accipiuntur: relictum Altini præsidium adversùs classem Ravennatem, nondum defectione ejus auditâ: inde Patavium & Ateste partibus adjunxere: illic cognitum, trîs Vitellianas cohortes, & alam, cui Scribonianæ nomen, ad Forum Allieni, ponte juncto, consedisse: placuit occasio invadendi incuriosos; nam id quoque nunciabatur: luce primâ inermos plerosque oppressere. Prædictum, ut, paucis interfectis, ceteros pavore ad mutandam fidem cogerent: & fuere qui se statim dederent: plures abrupto ponte, instanti hosti viam abstulerunt.

VII. Vulgatâ victoriâ, post principia belli secundum Flavianos, duæ legiones, septima Galbiana, tertiadecima Gemina, cum Vedio Aquila legato, Patavium alacres veniunt: ibi pauci dies ad requiem sumpti: & Minucius Justus, præfectus castrorum legionis septimæ, quia abduc-

lui s'emparérent d'Aquilée & de tous les environs. Opitergium les reçut avec joie, aussi-bien qu'Altino, où ils laisserent une garnison, contre la flotte de Ravenne, dont ils ignoroient la révolte. Ils étoient proche d'Ateste & de Padoue, qui venoient d'embrasser leur parti, lorsqu'ils apprirent que trois cohortes de Vitellius, & l'aîle Scriboniana, ayant jetté un pont proche de Ferrare, s'y tenoient mal sur leurs gardes. Ils les y surprirent sans armes, au point du jour. Les chefs avoient recommandé de faire peu de carnage, & de profiter de la terreur pour engager le reste à se rendre. Ils y réussirent à l'égard de plusieurs. Les autres rompirent le pont, & se déroberent à leur poursuite.

VII. Aussi-tôt qu'on eut appris que la victoire se déclaroit pour Vespasien dès la premiere tentative, la septieme légion Galbiana, & la treizieme Gemina, vinrent pleines d'allégresse à Padoue, avec le Lieutenant Vedius Aquila. Elles s'y reposerent quelques jours. Minucius Justus, Préfet du camp de la septieme, s'obstinoit à commander avec une sévérité déplacée dans une guerre civile. On le conduisit à Vespasien pour le dérober à la fureur du soldat. Une action, peu considérable en elle-même, procura beau-

tiùs, quàm civili bello, imperitabat; ſubtractus militum iræ, ad Veſpaſianum miſſus eſt. Deſiderata diu res, interpretatione gloriæ in majus accipitur, poſtquam Galbæ imagines, diſcordiâ temporum ſubverſas, in omnibus municipiis recoli juſſit Antonius: decorum pro cauſa ratus, ſi placere Galbæ principatus, & partes revireſcere crederentur.

VIII. Quæſitum inde quæ ſedes bello legeretur? Verona potior viſa, patentibus circùm campis ad pugnam equeſtrem, quâ prævalebant: ſimul coloniam copiis validam auferre Vitellio, in rem famamque videbatur. Poſſeſſa ipſo tranſitu Vicetia: quod per ſe parum (etenim modicæ municipio vires) magni momenti locum obtinuit, reputantibus illic Cæcinam genitum, & patriam hoſtium duci ereptam. In Veronenſibus pretium fuit; exemplo opibuſque partes juvere. Et interjectus exercitus per Rætiam, Juliaſque Alpes, ne pervium illà Germanicis exercitibus foret, obſeſſerat: quæ ignara

coup de gloire à Antoine par les conjectures auxquelles elle donna lieu. La discorde avoit renversé les images de Galba : on en desiroit depuis long-tems le rétablissement. Il l'ordonna dans toutes les villes municipales, persuadé qu'il étoit honorable à sa cause de paroître regretter le régne de Galba & faire renaître son parti.

VIII. Les chefs examinerent ensuite où l'on établiroit le siége de la guerre. Leur principale force consistoit en cavalerie. Les plaines de Veronne y semblerent favorables. D'ailleurs la gloire & l'intérêt se réunissoient à ravir à l'ennemi cette colonie opulente. Chemin faisant, ils emporterent Vicense. La place n'étoit pas forte; mais Cecina, chef des ennemis, y étoit né. Lui enlever sa patrie, parut une conquête considérable. La réduction de Veronne étoit plus avantageuse. Son exemple & ses richesses furent très-utiles au parti. De plus l'armée, au moyen de ce poste entre les Alpes Juliennes & la Rethie, fermoit le passage aux troupes de Germanie. Ces entreprises se formoient à l'insçu de Vespasien, ou contre ses défenses. Il avoit ordonné

Vespasiano, aut vetita: quippe Aquileiæ sisti bellum, exspectarique Mucianum jubebat, adjiciebatque imperio consilium, *quando Ægyptus, claustra annonæ, vectigalia opulentissimarum provinciarum obtinerentur, posse Vitellii exercitum egestate stipendii frumentique ad deditionem subigi.* Eadem Mucianus crebris epistolis monebat, incruentam & sine luctu victoriam, & alia hujuscemodi prætexendo; sed gloriæ avidus, atque omne belli decus sibi retinens. Ceterùm ex distantibus terrarum spatiis, consilia post res afferebantur.

IX. Igitur repentino incursu Antonius stationes hostium inrumpit, tentatisque levi prœlio animis, ex æquo discessum. Mox Cæcina inter Hostiliam, vicum Veronensium, & paludes Tartari fluminis, castra permuniit: tutus loco, quum terga flumine, latera objectu paludis tegerentur: quòd si adfuisset fides, aut opprimi universis Vitellianorum viribus duæ legiones, nondum conjuncto Mœsico exer-

qu'on ne poufsât pas la guerre au-delà d'Aquilée, & qu'on attendît Mucien. Il motivoit même ſes ordres : *puiſqu'on étoit maître de l'Egypte, des greniers de l'Italie, du revenu des plus riches provinces ; on pouvoit réduire les armées de Vitellius à ſe rendre ſaute de vivres & de ſolde.* Mucien ne ceſſoit de répéter la même choſe dans ſes lettres. Il prétextoit l'avantage d'une victoire qui ne coûteroit ni ſang ni larmes. Son vrai but étoit de ſe réſerver l'honneur de la victoire. Au reſte, dans l'éloignement où l'on étoit les uns des autres, les conſeils n'arrivoient qu'après les événemens.

IX. Antoine fondit à l'improviſte ſur les retranchemens des ennemis, & après une légere attaque pour ſonder leurs diſpoſitions, on ſe ſépara ſans avantage bien décidé. Cecina vint alors fortifier un camp proche d'Hoſtiglia, Bourg dépendant de Veronne, dans un très-bon poſte, puiſque ſes derrieres étoient défendus par la Tartare, & ſes deux flancs par le marais que forme cette riviere. Il eſt certain qu'il lui auroit été facile avec toutes ſes troupes, d'écraſer les deux légions d'Antoine avant la réunion de l'ar-

citu, potuere, aut retro actæ, desertâ Italiâ, turpem fugam consciviſſent. Sed Cæcina, per varias moras, prima hostibus prodidit tempora belli, dum quos armis pellere promptum erat, epistolis increpat, donec per nuncios pacta perfidiæ firmaret. Interim Aponius Saturninus, cum legione septima Claudiana advenit: legioni tribunus Vipsanius Messalla præerat, claris majoribus, egregius ipse, & qui solus ad id bellum artes bonas attuliſſet. Has ad copias, nequaquam Vitellianis pares (quippe tres adhuc legiones erant) misit epistolas Cæcina, temeritatem victa arma tractantium incusans: simul virtus Germanici exercitûs laudibus atollebatur, Vitellii modicâ, & vulgari mentione, nullâ in Vespasianum contumeliâ: nihil prorsus, quod aut corrumperet hostem, aut terreret. Flavianarum partium duces, omisſâ prioris fortunæ defensione, pro Vespasiano magnificè, pro causa fidenter, de exitu securi, in Vitellium ut inimici, præ-

mée de Mesie, ou du moins de le contraindre à fuir honteusement d'Italie. Mais il eut la perfidie de vendre à l'ennemi des momens si précieux, au commencement d'une guerre. S'amusant à déclamer par lettres contre des gens qu'il pouvoit battre, il temporisa sous différens prétextes, jusqu'à ce qu'il se fût assuré par ses émissaires des récompenses de sa trahison. Dans cet intervalle, Aponius Saturninus vint avec la septieme légion Claudiana. Elle étoit commandée par le Tribun Vipsanius Messala. Le mérite de ce dernier répondoit à sa naissance, & lui seul agissoit dans cette guerre par le motif de la vertu. Ces troupes, encore bien inférieures à celles de Vitellius, ne consistoient qu'en trois légions. Cependant Cecina se contenta de leur écrire pour leur reprocher la témérité qu'ils avoient de reparoître après une défaite. Il louoit beaucoup les armées de Germanie, parloit peu, & en termes vagues, de Vitellius; ne disoit rien d'offensant contre Vespasien: rien de capable d'intimider l'ennemi, ni de l'attirer à son parti. Les chefs de Vespasien, sans s'amuser à défendre le passé, faisoient un éloge pompeux de leur Empereur, & parlant avec hardiesse de la bonté de

ſumpſere; factâ tribunis centurionibuſque retinendi, quæ Vitellius indulſiſſet, ſpe: atque ipſum Cæcinam non obſcurè ad tranſitionem hortabantur. Recitatæ pro concione epiſtolæ addidere fiduciam, quòd ſubmiſsè Cæcina, velut offendere Veſpaſianum timens, ipſorum duces contemptim, tamquam inſultantes Vitellio, ſcripſiſſent.

X. Adventu deinde duarum legionum, e quibus tertiam Dillius Aponianus, octavam Numiſius Lupus ducebant, oſtentare vires, & militari vallo Veronam circumdare placuit. Fortè Galbianæ legioni in adverſa fronte valli opus ceſſerat, & viſi procul ſociorum equites, vanam formidinem, ut hoſtes, fecere. Rapiuntur arma, & ut proditionis ira militum in T. Ampium Flavianum incubuit, nullo criminis argumento, ſed jampridem inviſus, turbine quodam ad exitium poſcebatur: *propinquum Vitellii, proditorem Othonis, interceptorem donativi* clamita-

leur cauſe, s'expliquoient, au ſujet de Vitellius, en ennemis qui ne craignent rien. Ils promettoient de conſerver aux Tribuns & aux Centurions les avantages qu'ils avoient obtenus de Vitellius, & ſollicitoient ouvertement Cecina de ſe déclarer pour eux. Sa lettre & leur réponſe, lues en pleine aſſemblée, redoublerent la confiance. L'un, meſurant ſes termes, ſembloit appréhender de choquer Veſpaſien. Les autres ne ménageoient rien, comme triomphant par avance de Vitellius.

X. L'armée renforcée de la troiſieme légion, commandée par Dillius Aponianus, & de la dix-huitieme par Numiſius Lupus, voulut faire montre de ſes forces, & conſtruiſit un camp autour des murs de Verone. Les travaux du retranchement extérieur étoient échus par haſard à la ſeptieme légion. Elle eſt frappée d'une terreur panique, à la vue de la cavalerie des alliés, qu'elle prend pour des ennemis. On court aux armes. Le ſoldat, comme courroucé d'une trahiſon, fait tomber ſa colere ſur Flavien. On n'avoit aucun indice contre lui; mais on le haïſſoit depuis long-tems. Une troupe tumultueuſe demande ſa mort. Ils s'écrient qu'*il eſt parent de Vitellius, qu'il a trahi Othon, qu'il intercepte les grati-*

bant. Nec defenſioni locus, quamquam ſupplices manus tenderet, humi plerumque ſtratus, lacerâ veſte, pectus atque ora ſingultu quatiens: id ipſum apud inſenſos incitamentum erat, tamquam nimius pavor conſcientiam argueret. Obturbabatur militum vocibus Aponius, quum loqui cœptaret: fremitu & clamore ceteros adſpernantur: uni Antonio apertæ militum aures: namque & facundia aderat, mulcendique vulgum artes, & auctoritas. Ubi crudeſcere ſeditio, & a conviciis & probris, ad tela & manus tranſibant, injici catenas Flaviano jubet. Senſit ludibrium miles, disjectiſque, qui tribunal tuebantur, extrema vis parabatur. Oppoſuit ſinum Antonius, ſtricto ferro, *aut militum ſe manibus, aut ſuis moriturum* obteſtans: ut quemque notum, & aliquo militari decore inſignem adſpexerat, ad ferendam opem nomine ciens: mox converſus ad ſigna, & bellorum deos, *hoſtium potiùs exercitibus illum furorem, illam diſcordiam injicerent,*

ſications,

fications, & ne lui permettent pas de se justifier. Il leve en vain ses mains suppliantes, se prosterne contre terre, déchire ses habits, en étouffant de sanglots : il ne fait que les aigrir. Sa crainte même est regardée comme une preuve qu'il se sent coupable. Les soldats interrompoient Aponius chaque fois qu'il entreprenoit sa défense. Ils éclatoient avec mépris contre tous les autres chefs, & n'avoient d'oreilles que pour Antoine. Ce Général avoit de l'éloquence, de l'adresse pour appaiser le vulgaire & de l'autorité. Quand il vit la sédition bien allumée, & qu'on passoit des injures aux coups, il fit enchaîner Flavien. Les soldats sentent qu'il élude leur demande. Ils renversent les gardes autour du tribunal. Ils alloient se porter à la derniere violence, lorsqu'Antoine, tirant l'épée, couvre Flavien de son corps, & crie aux soldats qu'*il périra de leurs mains ou de la sienne*. Il somme nommément ceux qu'il connoît le mieux, ou qui sont décorés de quelque récompense militaire, de prendre sa défense; puis se tournant du côté des étendarts, vers les Dieux de la guerre, il les conjure *de faire passer cet esprit de fureur & de discorde dans le cœur des ennemis*. La sédition se rallentit, & le jour finissant,

orabat; donec fatiſceret ſeditio, &, extremo jam die, ſua quiſque in tentoria dilaberentur. Profectus eadem nocte Flavianus, obviis Veſpaſiani litteris diſcrimini exemptus eſt [3].

XI. Legiones veluti tabe infectæ, Aponium Saturninum, Mœſici exercitûs legatum, eò atrociùs adgrediuntur, quòd non, ut priùs, labore & opere feſſæ, ſed medio diei exarſerant; vulgatis epiſtolis, quas Saturninus ad Vitellium ſcripſiſſe credebatur. Ut olim virtutis modeſtiæque, tunc procacitatis & petulantiæ certamen erat, ne minùs violenter Aponium, quàm Flavianum, ad ſupplicium depoſcerent. Quippe Mœſicæ legiones, adjutam a ſe Pannonicorum ultionem, referentes, & Pannonici, velut abſolverentur aliorum ſeditione, iterare culpam gaudebant. In hortos, in quibus devertebatur Saturninus, pergunt: nec tam Primus, & Aponianus, & Meſſalla (quamquam omni modo niſi) eripuere Saturninum, quàm obſcuritas latebra-

chacun retourna vers ſa tente. Flavien partit cette même nuit, & reçut dans ſa route des lettres de Veſpaſien qui le diſpenſoit de ſe juſtifier.

XI. Les troupes, comme frappées de contagion, attaquent enſuite Aponius Saturninus, Lieutenant de Meſie. On le croyoit auteur d'une lettre à Vitellius, qui couroit ſous ſon nom. Ce n'étoit point, comme auparavant, des gens épuiſés de travail & de fatigues. La ſédition commençoit au milieu du jour. Nos armées ſe le diſputoient autrefois en vertus & en obéiſſance : ici c'étoit à qui porteroit plus loin l'inſolence & l'audace. L'armée de Meſie rappelloit à celle de Pannonie qu'elle avoit épouſé ſa querelle. Celle de Pannonie, comme juſtifiée, parce qu'elle n'étoit pas ſeule coupable, lui rendoit avec plaiſir la pareille. On court vers les jardins où logeoit Aponius. Antoine, Dillius & Meſſala, malgré leurs efforts, n'auroient pu le ſouſtraire à leur fureur : mais il ſe cacha dans les fourneaux d'un bain dont perſonne, par haſard, ne ſe ſervoit alors. L'obſcurité du lieu le ſauva de leurs recherches. Il s'enfuit enſuite ſans licteurs

rum, quibus occulebatur, vacantium fortè balnearum fornacibus abditus; mox, omissis lictoribus, Patavium concessit. Digressu consularium, uni Antonio vis ac potestas in utrumque exercitum fuit, cedentibus collegis, & obversis militum studiis: nec deerant qui crederent, utramque seditionem fraude Antonii cœptam, ut solus bello frueretur.

XII. Ne in Vitellii quidem partibus quietæ mentes, exitiosiore discordiâ, non suspicionibus vulgi, sed perfidiâ ducum, turbabantur. Lucilius Bassus, classis Ravennatis præfectus, ambiguos militum animos, quòd magna pars Dalmatæ Pannoniique erant, quæ provinciæ Vespasiano tenebantur, partibus ejus aggregaverat. Nox proditioni electa, ut, ceteris ignaris, soli in Principia defectores coirent. Bassus pudore, seu metu quisnam exitus foret, intra domum opperiebatur. Trierarchi magno tumultu Vitellii imagines invadunt, & paucis

à Padoue. La retraite des Consulaires mit entre les mains d'Antoine une autorité que lui déféroient les deux armées, & que ses collegues ne lui disputoient pas. Quelques-uns l'ont soupçonné d'avoir allumé secrétement ces deux séditions, dans la vue de s'approprier tout l'avantage de la guerre.

XII. Il regnoit aussi dans le parti de Vitellius un trouble d'autant plus funeste, qu'il ne venoit pas des vains soupçons du vulgaire, mais de la perfidie des chefs. Bassus, Préfet de la flotte de Ravenne, avoit déterminé secrétement, en faveur de Vespasien, un grand nombre de soldats qui, étant de Dalmatie ou de Pannonie, provinces déja soumises à ce prince, inclinoient vers son parti. Les conjurés convinrent de se rassembler seuls pendant la nuit, à l'insçu des autres, dans l'endroit où l'on garde les drapeaux. Mais Bassus, par honte ou par crainte, se tint renfermé chez lui pour attendre leur succès. Les chefs des galeres, bien accompagnés, saisissent tumultuairement les images de Vitellius, passent au fil de

resistentium obtruncatis, ceterum vulgus, rerum novarum studio, in Vespasianum inclinabat. Tum progressus Lucilius, auctorem se palam præbet: classis Cornelium Fuscum præfectum sibi destinat, qui properè adcucurrit. Bassus honoratâ custodiâ, Liburnicis navibus Hadriam pervectus, a præfecto alæ Mennio Rufino, præsidium illic agitante, vincitur. Sed exsoluta statim vincula, interventu Hormi, Cæsaris liberti: is quoque inter duces habebatur. [4]

XIII. At Cæcina, defectione classis vulgatâ, primores centurionum, & paucos militum, ceteris per militiæ munera dispersis, secreta castrorum affectans, in Principia vocat. Ibi *Vespasiani virtutem, viresque partium extollit: transfugisse classem; in arcto commeatum: adversas Gallias Hispaniasque: nihil in urbe fidum:* atque omnia de Vitellio in deterius. Mox incipientibus, qui conscii aderant, ceteros re novâ attonitos, in verba Ves-

l'épée le petit nombre qui résiste. Le reste, par amour de la nouveauté, panchoit pour Vespasien. Alors Bassus se montrant, assure que le tout s'est fait par ses ordres. Mais la flotte voulut être commandée par Cornelius Fuscus, qui s'y rendit aussi-tôt. On fit embarquer Bassus avec une escorte, comme par honneur, pour Adria. Rufin, commandant d'une aîle de cavalerie, l'y fit charger de chaînes à son arrivée; mais il l'en délivra sur le champ, à la recommandation d'Hormus, affranchi de César, qui jouoit aussi le rôle de chef.

XIII. Aussi-tôt qu'on fut informé de cette révolte, Cecina dispersant le reste de l'armée, sous prétexte du service militaire, afin d'agir avec plus de secret, rassembla les premiers centurions & un petit nombre de soldats dans la place où l'on garde les aigles & les drapeaux. Il fit valoir *le mérite de Vespasien, la force de son parti, la défection de la flotte, la disette des vivres, l'animosité des Gaules & des Espagnes contre Vitellius, le peu que ce Prince avoit à compter sur Rome, & tout ce qui pouvoit contribuer à son desavantage*. Ensuite il exigea le serment

pasiani adigit : simul Vitellii imagines dereptæ, & missi qui Antonio nunciarent. Sed ubi totis castris in fama proditio, recurrens in Principia miles, præscriptum Vespasiani nomen : projectas Vitellii effigies adspexit ; vastum primò silentium, mox cuncta simul erumpunt: » Huc cecidisse Germanici exercitûs glo- » riam, ut sine prœlio, sine vulnere, » vinctas manus, & capta traderent ar- » ma? Quas enim ex diverso legiones? » nempe victas : & abesse unicum Otho- » niani exercitûs robur, primanos, quar- » tadecimanosque : quos tamen, iisdem » illis campis, fuderint straverintque, ut » tot armatorum millia, velut grex ve- » nalium, exsuli Antonio donum daren- » tur. Octo nimirum legiones unius clas- » sis accessionem fore. Id Basso, id Cæ- » cinæ visum. Postquam domos, hortos, » opes Principi abstulerint, etiam militi- » bus Principem auferre. Licet integros » incruentosque, Flavianis quoque par- » tibus viles, quid dicturos reposcenti- » bus aut prospera, aut adversa? [5]

au nom de Vespasien, en commençant par ses complices. Les autres dans leur surprise n'oserent le refuser On enleve les images de Vitellius, & l'on députe vers Antoine pour l'en informer. Le bruit s'en étant répandu dans toute l'armée, les soldats accourent vers les étendarts, y lisent le nom de Vespasien au lieu de celui de Vitellius. Ils gardent quelque tems un morne silence; puis ils s'écrient : *que la gloire des armées de Germanie aboutissoit donc à se rendre avec leurs armes, les mains liées, sans combat & sans blessures. A qui cédoit-on ? A des vaincus. La premiere & la quatorzieme légion, uniques forces d'Othon, étoient même absentes. On ne les avoit sans doute défaites dans ces plaines, que pour livrer comme une vile troupe d'esclaves, tant de milliers de guerriers à un Antoine, autrefois banni pour ses crimes. La flotte a été vendue : huit légions seront données pardessus le marché. Ainsi l'ont réglé Bassus & Cecina. Ils ont d'abord dépouillé le Prince de ses maisons, de ses jardins, de ses revenus. Présentement ils l'enlevent à ses soldats. Méprisés du parti même de Vespasien, qui ne les a cependant ni blessés ni vaincus; que répondront-ils quand on leur demandera le récit de leurs pertes ou de leurs victoires ?*

XIV. Hæc ſinguli, hæc univerſi, ut quemque dolor impulerat, vociferantes, initio a quinta legione orto, repoſitis Vitellii imaginibus, vincla Cæcinæ injiciunt: Fabium Fabullum, quintæ legionis legatum, & Caſſium Longum, præfectum caſtrorum, duces deligunt: fortè oblatos trium Liburnicarum milites, ignaros & inſontes, trucidant: relictis caſtris, abrupto ponte, Hoſtiliam rurſus, inde Cremonam pergunt, ut legionibus, primæ Italicæ, & unietviceſimæ Rapaci jungerentur, quas Cæcina, ad obtinendam Cremonam, cum parte equitum præmiſerat.

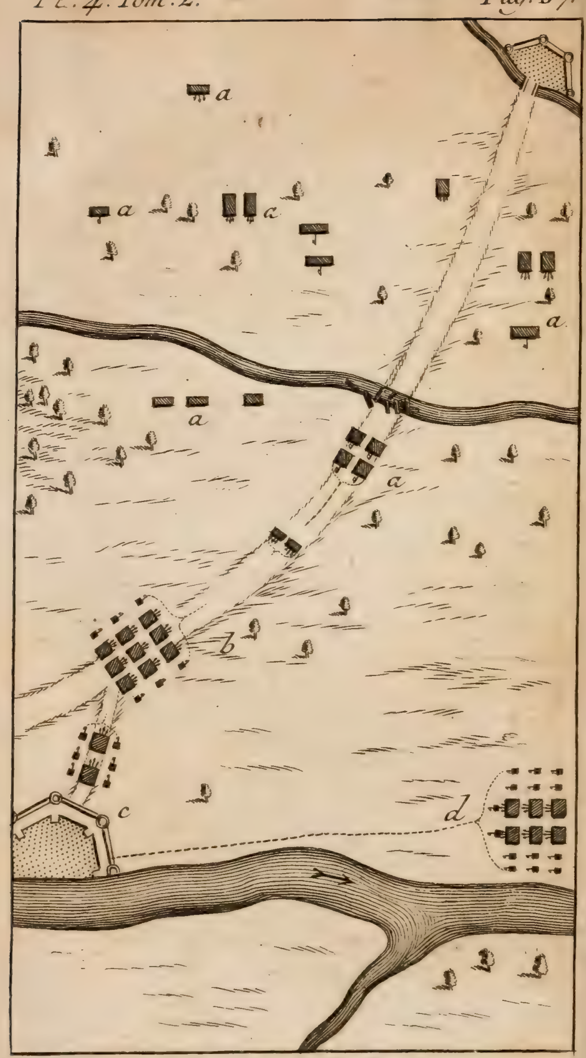
XV. Ubi hæc comperta Antonio, diſcordes animis, diſcretos viribus hoſtium exercitus adgredi ſtatuit, antequam ducibus auctoritas, militi obſequium, & junctis legionibus fiducia rediret: namque Fabium Valentem, profectum ab urbe, adceleraturumque cognitâ Cæcinæ proditione, conjectabat: & fidus Vitellio Fabius, nec militiæ ignarus. Simul in-

XIV. Après ces plaintes, dans lesquelles chacun exhaloit sa douleur, en général ou en particulier, on rétablit les images de Vitellius & on enchaîna Cecina. La cinquième légion avoit donné l'exemple. Fabius Fabullus fut nommé Général avec le Préfet de camp, Cassius Longus. Les soldats de trois galeres ignorant ce qui s'étoit passé, se présenterent dans cette conjoncture. Les légions les massacrerent. Elles quitterent ensuite leur camp, rompirent le pont, & repasserent par Hostiglia, dans l'intention de rejoindre la premiere *Italica* & la vingt-unieme *Rapax*, détachées, avec une partie de la cavalerie, , par Cecina, pour s'assurer de Crémone.

XV. Antoine, instruit de ce détail, résolut d'attaquer un ennemi peu d'accord & dispersé, au lieu de laisser rétablir l'autorité des chefs, l'obéissance du soldat, & cette confiance qu'inspire la réunion. Il conjecturoit que la révolte de Cecina feroit hâter Valens, dont il connoissoit l'expérience & la fidélité, & qui étoit déja parti de Rome. On craignoit qu'un corps formidable de Germains n'entrât par la Rethie : Vitellius faisoit venir de nouveaux secours de la

gens Germanorum vis per Rætiam timebatur : & Britanniâ, Galliâque, & Hispaniâ auxilia Vitellius acciverat, immensam belli luem, ni Antonius, id ipsum metuens, festinato prœlio victoriam præcepisset. Universo cum exercitu, secundis a Verona castris, Bedriacum venit : postero die, legionibus ad muniendum retentis, auxiliares cohortes in Cremonensem agrum missæ, ut specie parandarum copiarum, civili prædâ miles imbueretur. Ipse, cum quatuor millibus equitum, ad octavum a Bedriaco progressus, quò licentiùs popularentur : exploratores (ut mos est) longiùs curabant.

XVI. Quinta ferme hora diei erat, quum citus eques, *adventare hostes, prægredi paucos, motum fremitumque latè audiri*, nunciavit. Dum Antonius, quidnam agendum, consultat, aviditate navandæ operæ Arrius Varus cum promptissimis equitum prorupit, impulitque Vitellianos, modicâ cæde [6], nam plurium accursu, versa fortuna, & acerrimus



Seconde Bataille de Bedriac.

Bretagne, des Gaules & de l'Efpagne. Tant de préparatifs auroient rendu la guerre interminable, fi Valens ne s'étoit hâté prudemment de décider la victoire. Il vint en deux journées de Verone à Bedriac. Le lendemain, tandis que les légions fortifioient le camp, il répandit les cohortes auxiliaires dans les plaines de Crémone, fous prétexte de fourager, à deffein d'infpirer à fes foldats le goût de piller le citoyen. Pour mieux favorifer leur licence, il s'étoit avancé lui-même à huit milles de Bedriac avec quatre mille hommes de cavalerie, & avoit diftribué, fuivant l'ufage, plufieurs fentinelles en avant.

XVI. Vers la cinquieme heure du jour, un cavalier vient, à toute bride, annoncer que *les ennemis approchent, que leur avant-garde eft peu nombreufe; mais que le bruit de ceux qui la fuivent s'étend fort au loin.* Tandis qu'Antoine délibere fur le parti qu'il prendra, Varus, pouffé du défir de fe rendre utile, fe détache avec les cavaliers les plus braves. Il contraint d'abord les ennemis de reculer : cependant leur perte fut médiocre. La multitude qui venoit à l'appui

quiſque ſequentium, fugæ ultimus erat: nec ſponte Antonii properatum, & fore, quæ acciderant, rebatur. Hortatus ſuos, ut magno animo capeſcerent pugnam, diductis in latera turmis, vacuum medio relinquit iter, quo Varum equiteſque ejus reciperet: juſſæ armari legiones: datum per agros ſignum, ut, quà cuique proximum, omiſsâ prædâ, prœlio occurrerent. Pavidus interim Varus, turbæ ſuorum miſcetur, intulitque formidinem: pulſi cum ſauciis integri, ſuometipſi metu, & anguſtiis viarum conflictabantur.

XVII. Nullum in illa trepidatione Antonius conſtantis ducis, aut fortiſſimi militis, officium omiſit: occurſare paventibus; retinere cedentes: ubi plurimus labor, unde aliqua ſpes, conſilio, manu, voce inſignis hoſti, conſpicuus ſuis: eò poſtremò ardoris provectus eſt, ut vexillarium fugientem haſtâ tranſverberaret:

fit changer la fortune. Les plus déterminés des aggreſſeurs ſe trouverent à la queue des fuyards. Cette attaque prématurée ſe faiſoit contre le gré d'Antoine, qui en preſſentoit l'iſſue. Après avoir exhorté ſes troupes, il range les eſcadrons le long des deux flancs, laiſſe un vuide au milieu de l'armée pour y recevoir Varus avec ſes cavaliers, fait prendre les armes aux légions, & donne le ſignal dans les campagnes, avec ordre à chacun de laiſſer le butin, & de rejoindre l'armée par le chemin le plus court. Dans cet intervalle, Varus, avec ſes cavaliers, apporta dans les rangs la frayeur dont il étoit ſaiſi lui-même. Ceux qui n'avoient pas combattu, entraînés avec les fuyards, furent jettés dans un déſordre que redoubloit leur crainte & le peu de largeur de la chauſſée.

XVII. Antoine, dans ce moment critique, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un guerrier intrépide & d'un chef conſommé. Il vole au devant de ceux qui s'intimident & retient ceux qui plient. Dans les endroits où le danger eſt le plus grand, dans ceux où il entrevoit de l'eſpérance, il conſeille, commande, exécute, ſe montre à découvert aux ſiens & à l'ennemi. Son ardeur va juſqu'à lui

mox raptum vexillum in hostem vertit: quo pudore haud plures, quàm centum equites, restitere. Juvit locus, arctiore illic viâ, & fracto interfluentis rivi ponte, qui incerto alveo [7], & præcipitibus ripis, fugam impediebat: ea necessitas, seu fortuna, lapsas jam partes restituit. Firmati inter se, densis ordinibus, excipiunt Vitellianos temere effusos: atque illi consternantur. Antonius instare perculsis, sternere obvios. Simul ceteri, ut cuique ingenium, spoliare, capere, arma, equosque abripere: & exciti prospero clamore, qui modò per agros fugâ palabantur, victoriæ se miscebant.

XVIII. Ad quartum a Cremona lapidem, fulsere legionum signa, Rapacis atque Italicæ, læto inter initia equitum suorum prœlio, illuc usque provecta. Sed ubi fortuna contrà fuit, non laxare ordines, non recipere turbatos, non obviam ire, ultroque adgredi hostem, tantum per spatium cursu & pugnando fessum:

faire percer de ſa lance un porte-étendart qui fuit. Il ſaiſit l'étendart & le tourne vers l'ennemi. Une centaine de cavaliers au plus rougit de l'abandonner. Le rétréciſſement de la chauſſée, cauſé par la rupture d'un pont, ſur un ruiſſeau dont les bords étoient eſcarpés & la profondeur inconnue, arrêta le reſte. Cette contrainte ou la fortune ſauva le parti. Ils ſe ſoutiennent mutuellement, ſerrent les rangs, reçoivent le choc des Vitelliens, déja mal en ordre. Ces derniers ſe débandent. Antoine pourſuit ceux qui s'ébranlent, renverſe ceux qui réſiſtent. En même tems les autres, chacun ſuivant leur caractere, dépouillent les morts, s'emparent des hommes, des armes, des chevaux, & les fuyards mêmes, aux acclamations de leurs camarades, accourent des champs où ils étoient épars, pour jouer auſſi le rôle de vainqueurs.

XVIII. Les légions *Rapax* & *Italica* s'étoient avancées juſqu'à quatre mille de Crémone, dès qu'elles avoient appris le ſuccès de l'avant-garde; mais à ſa défaite elles n'entrouvrirent pas leurs rangs pour recevoir les fuyards, & ne chercherent ni à les raſſurer, ni à profiter de la laſſitude de l'ennemi. Alors les vaincus, par une réflexion qui leur avoit

fortè victi, haud perinde rebus prosperis ducem desidaverant, atque in adversis deesse intelligebant. Nutantem aciem victor equitatus incursat: & Vipsanius, Messalla, tribunus, cum Mœsicis auxiliaribus adsequitur, quos militiæ legionariis, quamquam raptim ductos, æquabant [8]. Ita mixtus pedes equesque, rupere legionum agmen. Et propinqua Cremonensium mœnia, quantò plus spei ad effugium, minorem ad resistendum animum dabant.

XIX. Nec Antonius ultrà institit, memor laboris ac vulnerum, quibus tam anceps prœlii fortuna, quamvis prospero fine, equites equosque adflictaverat. Inumbrante vesperâ universum Flaviani exercitûs robur advenit. Utque cumulos super, & recentia cæde vestigia incessere, quasi debellatum foret, pergere Cremonam, & victos in deditionem accipere, aut expugnare deposcunt. Hæc in medio, pulchra dictu. Illa sibi quisque: *Posse coloniam plano sitam impetu capi. Idem*

peut-être échappé dans la prospérité, sentirent qu'ils manquoient de chefs. La cavalerie victorieuse, voyant briller les étendarts des deux légions, se mit à leur poursuite, & fut rejointe par Messala avec les auxiliaires de Mesie, que de fréquens exercices mettoient en état de se mésurer contre des légionnaires, malgré la fatigue d'une prompte marche. Le bataillon serré des légions fut rompu par ce mêlange de cavalerie & d'infanterie. L'asyle qu'offroit la proximité de Crémone, fut aussi cause de la foiblesse de leur résistance.

XIX. Antoine ne les poursuivit pas. L'heureuse issue de cette journée ne lui avoit pas fait oublier les fatigues qu'avoient éprouvé les hommes & les chevaux dans ses différentes variations. La nuit commençoit, quand le gros de l'armée arriva. A la vue des monceaux d'ennemis, dont le sang ruisseloit encore, ils demandent, comme si tout eût été décidé, qu'on les mene à Crémone; qu'on reçoive les vaincus à discrétion, ou qu'on acheve de les réduire. Ils faisoient tout haut ces demandes spécieuses; mais chacun y ajoutoit au fond de son cœur: qu'*une ville située en rase campagne*

audaciæ per tenebras inrumpentibus, & majorem rapiendi licentiam: quòd si lucem opperiantur, jam pacem, jam preces, & pro labore ac vulneribus, clementiam & gloriam, inania, laturos: sed opes Cremonensium in sinu præfectorum legatorumque fore. Expugnatæ urbis prædam ad militem, deditæ ad duces pertinere. Spernuntur centuriones tribunique, ac ne vox cujusquam audiatur, quatiunt arma, rupturi imperium, ni ducantur.

XX. Tum Antonius, inserens se manipulis, ubi adspectu & auctoritate silentium fecerat: » Non se decus, neque » pretium eripere tam bene meritis, ad- » firmabat; sed divisa inter exercitum » ducesque munia: militibus cupidinem » pugnandi convenire; duces providen- » do, consultando, cunctatione sæpius, » quàm temeritate prodesse. Ut pro virili » portione, armis ac manu, victoriam » juverit; ratione & consilio, propriis » ducis artibus, profuturum. Neque enim

peut ſe prendre d'aſſaut ; que la nuit n'ôte rien au courage des aſſaillans, & favoriſe la licence du pillage. Si on attend le jour, viendront les ſupplications & les prieres. Le ſoldat, pour fruit de ſes travaux & de ſes bleſſures, entendra vanter ſa gloire & ſa clémence : récompenſe ſtérile, tandis que les richeſſes de Crémone ſeront verſées dans le ſein des Officiers généraux. L'aſſaut livre le butin d'une ville aux ſoldats ; la capitulation, aux chefs. Ils n'écoutent ni centurions ni tribuns, frappent ſur leurs boucliers pour ne point entendre de remontrances, & ſe diſpoſent à prendre l'ordre d'eux-mêmes, ſi on ne le leur donne.

XX. Antoine s'inſinuant au milieu d'eux, profite du ſilence qu'impoſoit ſa place & ſa perſonne. » Il n'eſt ni gloire, leur diſoit-il, » ni récompenſe, dont je » prétende vous fruſtrer après vos ſer- » vices ; mais chacun, dans une armée, » a des devoirs à remplir. L'ardeur de » combattre ſied aux ſoldats : les chefs ſe » rendent utiles par la prudence & la » maturité dans les conſeils. De ſages » délais leur réuſſiſſent ſouvent mieux » que la témérité. J'ai payé de ma per- » ſonne, autant qu'il étoit en moi, pour » contribuer à votre victoire. Souffrez

» ambigua esse, quæ occurrant: noctem, » & ignotæ situm urbis, intus hostes, & » cuncta insidiis opportuna: non, si pa- » teant portæ, nisi exploratò, nisi die, » intrandum. An oppugnationem inchoa- » turos, adempto omni prospectu, quis » æquus locus, quanta altitudo mœnium? » tormentisne & telis, an operibus & » vineis adgredienda urbs foret? Mox » conversus ad singulos, num secures, » dolabrasque, & cetera expugnandis » urbibus, secum attulissent? rogitabat. » Et quum abnuerent, gladiisne, inquit, » & pilis perfringere ac subruere muros » ullæ manus possunt? Si aggerem strue- » re, si pluteis cratibusve protegi necesse » fuerit, ut vulgus improvidum, inriti » stabimus, altitudinem turrium, & alie- » na munimenta mirantes? Quin potiùs » morâ noctis unius, advectis tormentis » machinisque, vim victoriamque nobis- » cum ferimus? » Simul lixas calonesque, cum recentissimis equitum, Bedriacum mittit, copias, ceteraque usui allaturos.

» que je vous ſerve également par les qua-
» lités propres à un Général. Des obſta-
» cles inſurmontables ſe préſentent dès
» le premier coup-d'œil. Il eſt nuit : nous
» ignorons l'état de la place. Elle eſt
» pleine d'ennemis. On peut à chaque
» pas nous y tendre des embuſcades.
» Quand les portes en ſeroient ouvertes,
» il n'y faudroit entrer qu'après avoir
» pris nos sûretés & en plein jour. Li-
» vrerons-nous un aſſaut, lorſqu'il eſt im-
» poſſible de diſcerner les endroits favo-
» rables, la hauteur des remparts, s'il
» faut battre en bréche à l'aide des ma-
» chines, ou ſapper en nous couvrant de
» mantelets? » Il demande enſuite à cha-
cun d'eux s'ils ont apporté des haches &
les autres inſtrumens néceſſaires à l'at-
taque d'une place? Ils conviennent qu'ils
n'en ont pas. » Eſt-il quelque bras,
ajoute t-il, » capable de percer ou de
» renverſer un mur, à l'aide d'une pique
» ou d'une épée ? S'il faut élever des
» terraſſes, nous couvrir de mantelets,
» nous allons donc, en inſenſés, nous
» tenir à conſidérer la hauteur des tours
» & des remparts, ſans eſpoir d'en ap-
» procher ? Ne vaut-il pas mieux différer
» d'une nuit pour nous procurer des bat-
» teries & d'autres machines, & faire

XXI. Id verò ægre tolerante milite, prope seditionem ventum, quum progressi equites, sub ipsa mœnia, vagos ex Cremonensibus corripiunt: quorum indicio noscitur, *sex Vitellianas legiones, omnemque exercitum, qui Hostiliæ egerat, eo ipso die triginta millia passuum emensum, compertâ suorum clade, in prœlium accingi, ac jam affore.* Is terror obstructas mentes consiliis ducis aperuit. Sistere tertiam legionem in ipso viæ Postumiæ aggere jubet, cui juncta a lævo septima Galbiana, patenti campo stetit, dein septima Claudiana, agresti fossâ (ita locus erat) præmunita; dextro, octava per apertum limitem, mox tertiadecima, densis arbustis intersepta: hic aquilarum signorumque ordo: milites mixti per tenebras, ut fors tulerat: præ-

» marcher

» marcher avec nous la force & la vic-
» toire. » Auſſi-tôt il envoie à Bedriac les vivandiers, les valets & une eſcorte des cavaliers les moins fatigués, pour y chercher des vivres & tout ce dont on avoit beſoin.

XXI. Le ſoldat ne ſe rendant qu'à regret, étoit prêt d'en venir à une ſédition, lorſque des cavaliers qui s'étoient avancés juſques ſous les murs de Crémone, ayant ſaiſi quelques habitans diſperſés, apprirent d'eux *que ſix légions de Vitellius, avec le reſte de l'armée campée à Hoſtiglia, s'étoient approchées de trente milles dans cette journée; qu'inſtruites de la défaite des leurs, elles ſe diſpoſoient à combattre, & qu'elles alloient paroître.* La frayeur rendit alors les ſoldats dociles aux avis du Général. Il fit arrêter la troiſieme légion ſur la chauſſée Poſthumia: la ſeptieme Galbiana à la gauche en raſe campagne: après elle la ſeptieme Claudiana, défendue par un foſſé qui s'y trouvoit: à la droite la huitieme, dans une plaine découverte, & la treizieme dans un taillis par derriere. Tel étoit l'ordre des aigles & des drapeaux. Mais dans la nuit le haſard préſidoit à l'arrangement des ſoldats. L'étendart des Prétoriens fut mis derriere la troiſieme lé-

torianum vexillum proximum tertianis; cohortes auxiliorum in cornibus: latera ac terga equite circumdata. Sido atque Italicus, Suevi, cum delectis popularium, primori in acie versabantur.

XXII. At Vitellianus exercitus, cui acquiescere Cremonæ, & reciperatis cibo somnoque viribus, confectum algore atque inediâ hostem, posterâ die profligare, ac proruere ratio fuit; indigus rectoris, inops consilii, tertiâ ferme noctis horâ, paratis jam dispositisque Flavianis impingitur. Ordinem agminis, disjecti per iram ac tenebras, adseverare non ausim; quamquam alii tradiderint, *quartam Macedonicam, dextro suorum cornu; quintam, & quintadecimam, cum vexillis nonæ, secundæque, & vicesimæ Britannicarum legionum, mediam aciem; sextadecimanos duoetvicesimanosque, & primanos lævum cornu complesse.* Rapaces atque Italici omnibus se manipulis miscuerant. Eques, auxiliaque, sibi ipsi locum legêre. Prœlium totâ nocte varium,

gion; les cohortes auxiliaires le long des deux aîles; la cavalerie ſur les flancs & en queue; les Rois Sidon & Italicus, avec l'élite des Sueves, à l'avant-garde.

XXII. Si les troupes de Vitellius euſſent réparé leurs forces par la nourriture & le ſommeil, comme la raiſon le dictoit, elles auroient écraſé le lendemain une armée épuiſée par la faim, & engourdie de froid; mais le manque de chefs & l'imprudence les entraînerent vers la troiſieme heure du jour, contre un ennemi déja prêt à les recevoir. Je n'oſerois aſſurer que des gens qui ſuivoient leur fougue dans les ténebres, ayent obſervé de l'ordre. Cependant, ſelon quelques-uns, la quatrieme légion Macedonica, étoit à l'aîle droite: la cinquieme, la quinzieme, les drapeaux de la neuvieme, de la ſeconde & de la vingtieme légions Britanniques, au corps de bataille: la ſeizieme, la vingt-deuxieme & la premiere, à l'aîle gauche: la vingt-unieme légion *Rapax* & la premiere *Italica* mêlées dans les autres corps: la cavalerie & les auxiliaires où ils jugerent à propos. Le combat, pendant toute la nuit, fut indécis, varié,

anceps, atrox; his, rursus illis, exitiabile. Nihil animus, aut manus, ne oculi quidem provisu juvabant: eadem utrâque acie arma: crebris interrogationibus notum pugnæ signum: permixta vexilla, ut quisque globus, capta ex hostibus, huc vel illuc raptabat. Urgebatur maximè septima legio, nuper a Galba conscripta. Occisi sex primorum ordinum centuriones; abrepta quædam signa: ipsam aquilam Attilius Verus, primipili centurio, multa cum hostium strage, & ad extremum moriens servaverat.

XXIII. Sustinuit labantem aciem Antonius, accitis prætorianis: qui ubi excepere pugnam, pellunt hostem, dein pelluntur. Namque Vitelliani, tormenta in aggerem viæ contulerant, ut tela vacuo atque aperto excuterentur, dispersa primò, & arbustis, sine hostium noxa, inlisa. Magnitudine eximiâ quintædecimæ legionis balista, ingentibus saxis hostilem aciem proruebat: latèque cladem intulisset, ni duo milites, præclarum fa-

ſanglant, & pernicieux tantôt aux uns, tantôt aux autres. Nulle reſſource dans le courage, dans les mains ni dans les yeux mêmes. Des deux côtés, des armes ſemblables, le mot du guet connu à force d'être répété, les drapeaux confondus au gré des évolutions de chaque corps qui les enlevoit. Le fort de l'attaque tomboit ſur la ſeptieme *Galbiana*. Elle y perdit ſix principaux centurions & quelques drapeaux. Son aigle même ne fut conſervée par Attilius Verus, Primipilaire, qu'après un grand carnage des ennemis, & enfin aux dépens de ſa propre vie.

XXIII. Antoine empêcha la déroute, en faiſant avancer les Prétoriens. Ils repouſſent d'abord l'ennemi, puis reculent à leur tour. Les Vitelliens, pour tirer à découvert, venoient de réunir ſur la chauſſée leurs batteries, d'abord diſperſées dans des taillis, contre leſquels leurs coups ſe perdoient. Une baliſte de la quinzieme légion, d'une grandeur ſinguliere, lançoit des pierres énormes ſur l'ennemi. Elle alloit porter au loin le ravage, lorſque deux ſoldats, par une hardieſſe héroïque, prenant d'autres boucliers parmi les morts, couperent les

cinus ausi, arreptis e strage scutis ignorati, vincla ac libramenta tormentorum abscidissent: statim confossi sunt, eòque intercidère nomina: de facto haud ambigitur. Neutrò inclinaverat fortuna, donec adultâ nocte, luna surgens ostenderet acies, falleretque. Sed Flavianis æquior a tergo: hinc majores equorum virorumque umbræ, & falso, ut in corpora, ictu, tela hostium citrà cadebant: Vitelliani adverso lumine collucentes, velut ex occulto jaculantibus, incauti offerebantur.

XXIV. Igitur Antonius, ubi noscere suos, noscique poterat, alios pudore & probris, multos laude & hortatu, omnes spe promissisque accendens, *cur resumpsissent arma*? Pannonicas legiones interrogabat: *illos esse campos, in quibus abolere labem prioris ignominiæ, ubi reciperare gloriam possent.* Tum ad Mœsicos conversus, *principes auctoresque belli* ciebat: *frustra minis & verbis provocatos Vitellianos, si manus eorum oculosque non*

tourroie des détentes ſans être reconnus. On n'a pas ſçu leurs noms, parce qu'ils furent maſſacrés ſur le champ; mais leur action n'eſt pas douteuſe. La fortune ne s'étoit point déclarée, lorſque bien avant dans la nuit, la lune ſe levant, fit paroître les deux armées & les trompa. Elle étoit plus favorable au parti d'Antoine, qui l'avoit à dos. Les Vitelliens, ſéduits par la longueur des ombres jettées en avant, viſoient en-deçà des vrais corps, au lieu que la lumiere tombant ſur eux, les préſentoit ſans défenſe à l'ennemi, qui ſembloit caché.

XXIV. Dès qu'Antoine put diſtinguer les ſiens & s'en faire reconnoître, il anima les uns par l'honneur & la honte, les autres par les exhortations & les louanges, tous par l'eſpérance & les promeſſes. Il demandoit aux légions de Pannonie *dans quelle vue elles avoient repris les armes? C'étoit dans ces plaines qu'elles pouvoient effacer la tache de leur défaite, & recouvrer leur gloire.* Se tournant vers les ſoldats de Meſie: *ils étoient les auteurs, la cauſe de cette guerre. Falloit-il provoquer les Vitelliens par de vaines menaces, s'ils ne pouvoient ſoutenir ni*

tolerent. Hæc ut quosque accesserat: plura ad tertianos, veterum recentiumque admonens: ut *sub M. Antonio Parthos, sub Corbulone Armenios, nuper Sarmatas pepulissent.* Mox infensus prætorianis: *Vos,* inquit, *nisi vincitis, pagani, quis alius imperator, quæ castra alia excipient? Illic signa armaque vestra sunt, & mors victis: nam ignominiam consumpsistis.* Undique clamor: & orientem solem (ita in Syria mos est) tertiani salutavere.

XXV. Vagus inde, an consilio ducis subditus rumor, *advenisse Mucianum; exercitus invicem salutasse*: gradum inferunt, quasi recentibus auxiliis aucti; rariore jam Vitellianorum acie, ut quos, nullo rectore, suus quemque impetus vel pavor contraheret, diduceretve. Postquam perculsos sensit Antonius, denso agmine obturbabat: laxati ordines abrumpuntur: nec restitui quivere, impedientibus vehiculis tormentisque. Per limitem viæ

leur attaque ni leurs regards? Il animoit ainſi chacun en paſſant; puis s'arrêtant dans la troiſieme légion, il lui rappelle *ſes anciens & ſes nouveaux exploits, ſes victoires ſur les Parthes ſous Marc-Antoine, ſur les Arméniens ſous Corbulon, & la défaite récente des Sarmates.* » *Villa-* » *geois*, diſoit-il en courroux aux Prétoriens, » *ſi vous êtes vaincus, eſt-il pour* » *vous d'autres camps? Eſt-il un autre* » *Prince? Sans armes & ſans drapeaux* » *par-tout ailleurs, il ne vous reſte que la* » *victoire ou la mort. Quant aux flétriſ-* » *ſures, vous en avez épuiſé tous les* » *genres.* » L'armée jette un cri, & la troiſieme légion, ſuivant la coutume de Syrie, ſalue le ſoleil levant.

XXV. De-là le bruit court, peut-être par la ruſe d'Antoine, que Mucien arrive, & que les deux armées viennent de ſe ſaluer. Ils avancent avec la confiance que donne un ſecours réel. Les rangs des Vitelliens s'éclairciſſoient déja, faute de chefs. Chacun, pour ſe rapprocher ou s'écarter, n'avoit de guide que ſa crainte ou ſon courage. Antoine les ſentant ébranlés, pouſſe contre eux la maſſe de l'armée. Les files s'entr'ouvrent, ſe rompent, & ne peuvent ſe rétablir, à cauſe des batteries & des charriots. Les vain-

ſparguntur, conſectandi feſtinatione, victores. Eò notabilior cædes fuit, quia filius patrem interfecit: rem nominaque, auctore Vipſanio Meſſallâ, tradam. Julius Manſuetus, ex Hiſpania, Rapaci legioni additus, impubem filium domi reliquerat: is mox adultus, inter ſeptimanos a Galba conſcriptus, oblatum fortè patrem, & vulnere ſtratum, dum ſemianimem ſcrutatur, agnitus, agnoſcenſque, & exſanguem amplexus, voce flebili precabatur placatos patris manes, *neve ſe ut parricidam adverſarentur: publicum id facinus; & unum militem quotam civilium armorum partem?* ſimul attollere corpus, aperire humum, ſupremo erga parentem officio fungi. Advertêre proximi, deinde plures: hinc per omnem aciem miraculum [9], & queſtus, & ſæviſſimi belli exſecratio: nec eò ſegniùs propinquos, affines, fratres trucidatos ſpoliant: factum eſſe ſcelus loquuntur, faciuntque.

XXVI. Ut Cremonam venere, novum

queurs, ardens à leur pourſuite, ſe répandent ſur les bords de la chauſſée. Rien ne ſignala plus le carnage que le meurtre d'un pere par ſon fils. Voici le fait tel que Meſſala le rapporte. Un Eſpagnol, nommé Julius Manſuetus, ſoldat de la légion *Rapax*, avoit laiſſé dans ſa patrie un fils encore enfant, qui fut depuis enrollé dans la ſeconde légion levée par Galba. Ce jeune homme rencontra par haſard ſon pere devant lui, & l'étendit mourant à ſes pieds. Comme il le dépouilloit, ils ſe reconnurent. Alors le fils embraſſe ſon pere, & le voyant expirer, il conjure ſes mânes, en pleurant, *de lui être propices, & de ne le pas pourſuivre comme un parricide. Ce crime eſt le crime de l'Etat. Un ſoldat en eſt une trop foible portion pour en être reſponſable.* En même tems il emporte ſon corps, creuſe une foſſe, & lui rend les derniers devoirs. De proche en proche l'attention ſe fixe ſur lui. Bientôt toute l'armée ſe plaint que la nature eſt outragée, & maudit cette guerre cruelle. Cependant chacun n'en dépouille pas avec moins d'ardeur le corps de ſes alliés, de ſes parens & de ſes freres. On crie qu'il s'eſt commis un crime; on en commet de nouveaux.

XXVI. A leur arrivée devant Cré-

immenſumque opus occurrit. Othoniano bello, Germanicus miles mœnibus Cremonenſium caſtra ſua, caſtris vallum circumjecerat; eaque munimenta rurſus auxerat: quorum adſpectu hæſere victores, incertis ducibus, quid juberent: incipere oppugnationem, feſſo per diem noctemque exercitu, arduum, &, nullo juxtà ſubſidio [10], anceps: ſin Bedriacum redirent, intolerandus tam longi itineris labor, & victoria ad irritum revolvebatur: munire caſtra; id quoque, propinquis hoſtibus, formidoloſum, ne diſperſos, & opus molientes ſubitâ eruptione turbarent: quæ ſuper cuncta, terrebat ipſorum miles, periculi quàm moræ patientior: quippe ingrata quæ tuta, ex temeritate ſpes; omniſque cædes, & vulnera, & ſanguis, aviditate prædæ penſabantur.

XXVII. Huc inclinavit Antonius, cingique vallum coronâ juſſit. Primò ſagittis ſaxiſque eminus certabant, majore Flavianorum pernicie, in quos tela deſuper

mone, renaît un travail immenſe. Aux pieds des remparts étoit un camp déja bien fortifié pendant la guerre d'Othon par les troupes de Germanie. Elles y avoient encore ajouté d'autres retranchemens. A cette vue, les vainqueurs s'arrêtent, & les chefs ne ſavent qu'ordonner. Un aſſaut étoit pénible après vingt-quatre heures de fatigues, & périlleux, ſans ſoutien aux environs. En retournant à Bedriac, la marche étoit d'une longueur intolérable : on anéantiſſoit la victoire. Fortifier un camp à la vue de l'ennemi, c'étoit expoſer les troupes diſperſées & les travailleurs, à des ſorties inopinées ; mais le ſoldat inquiétoit plus que tout le reſte. Il ſupportoit mieux les dangers que le délai ; ne voyoit qu'ennui dans la ſécurité, d'eſpérance que dans les entrepriſes téméraires. Son avidité ne croyoit jamais trop payer le butin par le ſang, le carnage & les bleſſures.

XXVII. Cette conſidération décide Antoine. Il ordonne une attaque générale. Elle commença de loin avec les pierres & les fléches. Les aſſiégeans y perdirent plus de monde, parce qu'on

librabantur : mox vallum portaſque legionibus attribuit, ut diſcretus labor fortes ignavoſque diſtingueret, atque ipsâ contentione decoris accenderentur. Proxima Bedriacenſi viæ tertiani ſeptimanique ſumpſere; dexteriora valli octava ac ſeptima Claudiana; tertiadecimanos ad Brixianam portam impetus tulit. Paullum inde moræ, dum e proximis agris ligones, dolabras, & alii falces, ſcalaſque convectant : tum, elatis ſuper capita ſcutis, densâ teſtudine ſuccedunt. Romanæ utrimque artes : pondera ſaxorum Vitelliani provolvunt; disjectam fluitantemque teſtudinem lanceis contiſque ſcrutantur; donec, ſolutâ compage ſcutorum, exſangues aut laceros proſternerent, multa cum ſtrage.

XXVIII. Inceſſerat cunctatio, ni duces feſſo militi, & velut irritas exhortationes abnuenti, Cremonam monſtraſſent. Hormi-ne id ingenium, ut Meſſala tradit, an potior auctor ſit C. Plinius, qui Antonium incuſat, haut facilè diſcreve-

tiroit d'en-haut ſur eux. Enſuite Antoine aſſigne à chaque légion ſes retranchemens & ſes portes, pour donner lieu de juger des braves & des lâches ſur les divers ſuccès, & les piquer d'émulation. La troiſieme & la ſeptieme ſe chargerent de la partie proche le chemin de Bedriac : la treizieme & la ſeptieme Claudiana, de la droite, & la quinzieme courut avec ardeur vers la porte de Breſſe. Il fallut attendre qu'on eût apporté des campagnes voiſines des faulx, des hoiaux, des haches & des échelles. Les ſoldats, couverts de leurs boucliers, s'avancent aux pieds des murs, en formant la tortue. L'induſtrie Romaine eſt miſe en œuvre de part & d'autre. Les aſſiégés font rouler des pierres énormes, ſondent avec des crocs & des lances les endroits où la tortue s'ébranle & s'entrouvre, ſéparent les boucliers, renverſent ceux qui les ſoutiennent, en font un carnage horrible.

XXVIII. Le ſoldat, las & découragé, n'écoutoit plus des exhortations qu'il jugeoit inutiles, lorſque les chefs lui montrerent Crémone. Je ne ſai ſi ce fut Hormus qui s'en aviſa, comme Meſſala le prétend, ou ſi l'on en doit croire Pline qui en accuſe Antoine ; mais ce crime,

rim : nisi quòd neque Antonius, neque Hormus, a fama vitaque sua, quamvis pessimo flagitio, degeneravere. Non jam sanguis, neque vulnera morabantur, quin subruerent vallum, quaterentque portas; innixi humeris, & super iteratam testudinem scandentes, prensarent hostium tela brachiaque : integri cum sauciis, semineces cum exspirantibus volvuntur, variâ pereuntium formâ, & omni imagine mortium [11].

XXIX. Acerrimum septimæ, tertiæque legionum certamen : & dux Antonius, cum delectis auxiliaribus, eòdem incubuerat. Obstinatos inter se quum sustinere Vitelliani nequirent, & superjecta tela testudine laberentur; ipsam postremò balistam in subeuntes propulere : quæ ut ad præsens disjecit obruitque, quos inciderat; ita pinnas ac summa valli ruinâ suâ traxit : simul juncta turris, ictibns saxorum cessit : quâ septimani dum nituntur cuneis, tertianus securibus gladiisque portam perfregit. Primum inrupisse C.

quoiqu'affreux, eſt digne des mœurs & de la réputation de l'un & de l'autre. Le ſang ni les bleſſures n'empêchent plus les aſſaillans de démolir la muraille, d'ébranler les portes. Des ſoldats montent ſur les épaules de leurs camarades, forment un nouvel étage ſur la tortue qu'on avoit recommencée, ſaiſiſſent les armes & les bras des ennemis, arrachent des remparts ceux qui ne ſont pas bleſſés avec les mourans, & préſentent la mort aux aſſiégés ſous toutes les formes.

XXIX. L'attaque la plus vive étoit celle de la ſeptieme & de la troiſieme légions. Antoine, avec l'élite des auxiliaires, y combattoit en perſonne. Un acharnement ſi bien ſoutenu pouſſe à bout les Vitelliens, qui voyoient leurs traits gliſſer en pure perte ſur la tortue. Ils jettent deſſus, la baliſte même. Elle écraſe pluſieurs des ennemis, en écarte d'autres pour un moment. Mais elle avoit entraîné le parapet. La tour d'à-côté, ébranlée par les batteries, s'écroule en même tems. Tandis que la ſeptieme légion, diſpoſée en coin, vouloit pénétrer par cettre bréche, la troiſieme, à coups de haches & de ſabre, briſa la

Volusium, tertiæ legionis militem, inter omnes auctores constat: is in vallum egressus, deturbatis qui restiterant, conspicuus manu ac voce, *capta castra* conclamavit: ceteri, trepidis jam Vitellianis, seque e vallo præcipitantibus, perrupere: completur cæde quantum inter castra murosque vacui fuit.

XXX. At rursus nova laborum facies; ardua urbis mœnia, saxeæ turres, ferrati portarum obices, vibrans tela miles, frequens obstrictusque Vitellianis partibus Cremonensis populus, magna pars Italiæ, stato in eosdem dies mercatu congregata: quod defensoribus auxilium ob multitudinem, oppugnantibus incitamentum ob prædam erat. Rapi ignes Antonius, inferrique amœnissimis extra urbem ædificiis jubet; si damno rerum suarum Cremonenses ad mutandam fidem traherentur: propinqua muris tecta, & altitudinem mœnium egressa, fortissimo quoque militum complet: illi trabibus, tegulisque, & facibus propugnatores deturbant.

porte. Tous les Auteurs conviennent que C. Volusius, soldat de la troisieme légion, entra le premier. Il monta sur le parapet, écarta ceux qui s'opposoient à lui, & faisant signe de la main, cria que le camp étoit pris. Les autres le suivirent, profitant de la consternation des assiégés, qui se jettoient en-bas des remparts. Tout l'intervalle entre le camp & les murs de la ville fut rempli de carnage.

XXX. De nouvelles difficultés se présentent alors : des murs élevés, des tours en pierres, des portes armées de fer, une garnison déterminée à une vive défense, des habitans nombreux, dévoués à Vitellius, une grande partie de l'Italie rassemblée à l'occasion d'une foire annuelle. Leur multitude excitoit la confiance des Crémonois : leurs richesses, la cupidité des assaillans. Antoine ordonne qu'on s'arme de feux pour brûler de magnifiques maisons de plaisance aux environs de la ville, essayant d'ébranler la fidélité des habitans par la perte de leurs biens. Des soldats intrépides remplissent par ses ordres les toits qui commandent les remparts de plus près ; en écartent les assiégés en jettant des solives, des tuiles & des torches.

XXXI. Jam legiones in teſtudinem glomerabantur, & alii tela ſaxaque incutiebant, quum langueſcere paullatim Vitellianorum animi. Ut quis ordine anteibat, cedere fortunæ: ne, Cremonâ quoque excisâ, nulla ultrà venia, omniſque ira victoris, non in vulgus inops, ſed in tribunos centurioneſque, ubi pretium cædis erat, reverteretur. Gregarius miles, futuri ſocors, & ignobilitate tutior, perſtabat: vagi per vias, in domibus abditi, pacem ne tum quidem orabant, quum bellum poſuiſſent. Primores caſtrorum nomen atque imagines Vitellii amoliuntur: catenas Cæcinæ (nam etiam tum vinctus erat) exſolvunt, orantque, *ut cauſæ ſuæ deprecator adſiſtat:* adſpernantem tumentemque lacrymis fatigant. Extremum malorum; tot fortiſſimi viri, proditoris opem invocantes: mox velamenta & infulas pro muris oſtentant. Quum Antonius inhiberi tela juſſiſſet, ſigna aquilaſque extulere: mœſtum inermium agmen, dejectis in terram oculis,

XXXI. Déja les légions forment la tortue, d'autres lancent des traits & des pierres. Le courage des Vitelliens s'amollit par dégrés. Ils cédent à la fortune, suivant l'ordre des rangs. Les Tribuns & les Centurions craignent qu'il n'y ait plus de grace pour eux, si à toutes leurs pertes on ajoute celle de Crémone ; & que la colere du vainqueur ne tombe, non sur un vulgaire indigent, mais sur ceux qu'on avoit intérêt de perdre. Le simple soldat, peu soigneux de l'avenir, & mieux couvert par son obscurité, persiste encore. Errant dans les rues, caché dans les maisons, il a quitté la guerre, & ne demande point la paix. Les Officiers généraux enlevent le nom & les images de Vitellius, ôtent à Cecina les chaînes dont il étoit encore chargé, le supplient de se rendre leur intercesseur, & lassent son faste & ses dédains par leurs larmes : dernier des malheurs pour tant de braves guerriers, réduits à solliciter un traître. Ensuite ils arborent les signaux pour se rendre. Lorsqu'Antoine eut fait cesser l'attaque, les aigles & les drapeaux sortirent de la ville. Les vaincus sans armes, les yeux en terre, marchoient tristement à leur suite. Les vainqueurs les environnerent. D'abord ils les insul-

toient, menaçoient de les frapper. Touchés ensuite de leur soumission & de leur extrême patience, ils se rappellerent que c'étoient ces mêmes soldats si humains après leur victoire de Bedriac. Mais quand Cecina, vêtu d'habits consulaires, précédé de Licteurs, s'avança, faisant écarter la foule, ils furent saisis de cette horreur qu'inspire toujours un traitre, & lui reprocherent son orgueil, sa cruauté & même sa perfidie. Antoine imposa silence, & le fit conduire à Vespasien avec une escorte.

XXXII. Cependant le menu peuple, poussé çà & là, au milieu de gens en armes, alloit être massacré, lorsque les chefs appaiserent le soldat à force de prieres. Antoine ayant convoqué l'assemblée, parla des vainqueurs en termes pompeux, des vaincus avec clémence, & de Crémone d'une maniere vague. Une ancienne animosité de l'armée & son avidité pour le pillage, concouroient ensemble à la destruction de Crémone. On soupçonnoit cette ville d'avoir favorisé le parti de Vitellius dès la guerre d'Othon. La treizieme légion, laissée pour y cons-

ſequebatur. Circumſtiterant victores, & primò ingerebant probra, intentabant ictus: mox, ut præberi ora contumeliis, &, poſitâ omni ferociâ [12], cuncta victi patiebantur, ſubit recordatio, illos eſſe, qui nuper Bedriaci victoriæ temperaſſent. Sed ubi Cæcina, prætextâ lictoribuſque inſignis, dimotâ turbâ, conſul inceſſit, exarſere victores: *ſuperbiam, ſævitiamque* (adeo inviſa ſcelera ſunt) etiam *perfidiam* objectabant. Obſtitit Antonius, datiſque defenſoribus, ad Veſpaſianum dimiſit.

XXXII. Plebs interim Cremonenſium inter armatos conflictabatur: nec procul cæde aberant, quum precibus ducum mitigatus eſt miles. Et vocatos ad concionem Antonius adloquitur, magnificè victores, victos clementer: de Cremona in neutrum. Exercitus præter inſitam prædandi cupidinem, vetere odio ad excidium Cremonenſium incubuit: juviſſe partes Vitellianas, Othonis quoque bello, credebantur: mox tertiadecimanos,

ad exſtruendum amphitheatrum relictos, ut ſunt procacia urbanæ plebis ingenia, petulantibus jurgiis inluſerant. Auxit invidiam editum illic a Cæcina gladiatorum ſpectaculum; eademque rurſus belli ſedes; & præbiti in acie Vitellianis cibi; cæſæ quædam feminæ, ſtudio partium ad prœlium progreſſæ: tempus quoque mercatûs, ditem alioquin coloniam, majorum opum ſpecie complebat. Ceteri duces in obſcuro: Antonium fortuna famaque omnium oculis expoſuerat: is balneas, abluendo cruori, properè petit: excepta vox eſt, quum teporem incuſaret, *ſtatim futurum, ut incaleſcerent.* Vernile dictum [13] omnem invidiam in eum vertit, tamquam ſignum incendendæ Cremonæ dediſſet, quæ jam flagrabat.

XXXIII. Quadraginta armatorum millia inrupere, calonum lixarumque amplior numerus, & in libidinem ac ſævitiam corruptior. Non dignitas, non ætas protegebat, quominus ſtupra cædibus, cædes

truire un amphithéâtre, y avoit été vivement insultée, par un effet de l'insolence ordinaire à la populace. Cecina l'avoit rendue plus odieuse en la choisissant pour y donner son spectacle de gladiateurs. Elle étoit le siége de la guerre pour la seconde fois. Elle avoit fait porter des vivres aux Vitelliens pendant le combat. Des femmes avoient poussé l'acharnement jusqu'à se mêler dans les rangs, & s'y faire tuer. Enfin les richesses de la foire mettoient le comble à celles de cette opulente colonie. Antoine éclipsoit les autres chefs. Sa fortune, sa renommée, fixoient tous les regards. Il alla promptement aux bains pour laver le sang dont il étoit couvert. On l'entendit dire que l'eau n'étoit que tiéde; mais que bientôt elle seroit trop chaude. Ce mot sans conséquence fit tomber sur lui tout l'odieux de l'incendie, comme s'il en eût été le signal. Déja la ville étoit en feu.

XXXIII. Quarante mille hommes y étoient entrés. A leur suite, un plus grand nombre de vivandiers & de valets, gens encore plus dépravés & plus cruels. Ni l'âge ni la dignité ne mirent à l'abri des insultes & du carnage. Les

ſtupris miſcerentur. Grandævos ſenes; exactâ ætate fæminas, viles ad prædam, in ludibrium trahebant. Ubi adulta virgo, aut quis formâ conſpicuus incidiſſet, vi manibuſque rapientium divulſus, ipſos poſtremò direptores in mutuam perniciem agebat: dum pecuniam, vel gravia auro templorum dona, ſibi quiſque trahunt, majore aliorum vi truncabantur. Quidam obvia adſpernati, verberibus tormentiſque dominorum abdita ſcrutari, defoſſa eruere. Faces in manibus: quas, ubi prædam egeſſerant, in vacuas domos, & inania templa, per laſciviam jaculabantur: utque exercitu, vario linguis, moribus, cui cives, ſocii, externi intereſſent, diverſæ cupidines, & aliud cuique fas, nec quidquam inlicitum. Per quatriduum Cremona ſuffecit. Quum omnia ſacra profanaque in igne conſiderent, ſolum Mephitis templum ſteti[t] ante mœnia, loco, ſeu numine defenſum.

XXXIV. Hic exitus Cremonæ, ann[o] ducenteſimo octogeſimo ſexto a primo[r]

perſonnes des deux ſexes, dont la vieilleſſe n'offroit rien à la cupidité, ſervoient de jouet. Les autres, miſes en pieces, périſſoient avec leurs raviſſeurs qui ſe les étoient arrachées. Chacun ſe jettoit ſur l'argent, ſur l'or conſacré dans les temples. Les plus forts l'enlevoient aux autres avec la vie. Quelques-uns dédaignant ce qui ſe préſentoit, découvroient, à force de tortures, ce qu'on avoit enfoui ou caché. On portoit des torches allumées; on ſe divertiſſoit à les jetter dans les maiſons ou dans les temples, après les avoir pillés. Dans une armée, mêlange de citoyens, d'alliés & d'étrangers, de mœurs & de langues différentes, ſe trouvoient toutes les paſſions. Chacun avoit ſes loix : rien n'étoit univerſellement défendu. Le pillage dura quatre jours, & tandis que le feu n'épargnoit ni le ſacré ni le prophane, le temple de Mephitis, proche le rempart en dehors, ſubſiſta dans ſon entier, à cauſe de ſa ſituation ou de la protection de la Déeſſe.

XXXIV. Ainſi périt Crémone, deux cens quarante-ſix ans après ſa fondation.

dio sui. Condita erat Tib. Sempronio & P. Cornelio consulibus, ingruente in Italiam Annibale, propugnaculum adversùs Gallos, trans Padum agentes, & si qua alia vis per Alpes rueret. Igitur numero colonorum, opportunitate fluminum, ubere agri, annexu connubiisque gentium, adolevit floruitque, bellis externis intacta, civilibus infelix. Antonius pudore flagitii, crebrescente invidiâ, edixit, *ne quis Cremonenses captivos detineret*: irritamque prædam militibus effecerat consensus Italiæ, emptionem talium mancipiorum adspernantis. Occidi cœpere: quod ubi enotuit, a propinquis affinibusque occultè redemptabantur: mox rediit Cremonam reliquus populus: reposita fora, templaque, munificentiâ municipum: & Vespasianus hortabatur.

XXXV. Ceterùm adsidere sepultæ urbis ruinis, noxia tabo humus haud diu permisit: ad tertium lapidem progressi, vagos paventesque Vitellianos, sua quem-

Elle avoit été bâtie tandis qu'Annibal menaçoit l'Italie sous le consulat de Tib. Sempronius & de P. Cornelius, comme un boulevard contre les Gaulois d'au-delà du Pô, & les ennemis qui forceroient le passage des Alpes. Le nombre de ses habitans, la commodité de ses rivieres, la fertilité de son territoire, ses alliances chez les peuples voisins, causerent son aggrandissement & son opulence. Elle n'eut rien à souffrir des guerres du dehors & fut malheureuse dans les guerres civiles. Antoine rougissant de ce désastre, & voyant la haine s'enflammer, défendit à qui que ce fût de retenir des Crémonois prisonniers. Cette espece de butin étoit déja inutile au soldat, parce que l'Italie s'accordoit à n'en point acheter. Ils prenoient le parti de les tuer. Quand on le sçut, des parens & des alliés en racheterent en secret. Dans la suite, ce qui restoit de Crémonois revint. Les marchés & les temples furent rebâtis par la munificence des habitans, & Vespasien les y encourageoit.

XXXV. Une ville ensevelie sous ses ruines, un sol abreuvé d'un sang infect, n'étoient pas un séjour où l'armée pût tenir long-tems. Elle s'avança à trois milles, & rappella sous les drapeaux les

que apud ſigna componunt. Et victæ legiones, ne manente adhuc civili bello ambiguè agerent, per Illyricum diſperſæ. In Britanniam inde, & Hiſpanias, nuncios famamque, in Galliam Julium Calenum, tribunum, in Germaniam Alpinum Montanum, præfectum cohortis, quòd hic Trevir, Calenus Æduus, uterque Vitelliani fuerant, oſtentui miſere. Simul tranſitus Alpium præſidiis occupati; ſuſpectâ Germaniâ, tamquam in auxilium Vitellii accingeretur [14].

XXXVI. At Vitellius, profecto Cæcinâ, quum Fabium Valentem, paucis pòſt diebus, ad bellum impuliſſet [15] curis luxum obtendebat: non parare arma, non adloquio exercitioque militem firmare, non in ore vulgi agere: ſed umbraculis hortorum abditus, ut ignava animalia, quibus ſi cibum ſuggeras, jacent torpentque, præterita, inſtantia, futura, pari oblivione dimiſerat. Atque illum, in nemore Aricino deſidem & marcentem, proditio Lucilii Baſſi, ac defectio

Vitelliens tremblans & dispersés. Ces légions vaincues auroient inquiété dans un pays où la guerre duroit encore. On les distribua dans l'Illyrie. On fit répandre la nouvelle de la victoire en Bretagne & en Espagne par des couriers ; dans les Gaules, par le Tribun Julius Calenus, & dans la Germanie par Alpinus, Préfet d'une cohorte. L'un Trévir, l'autre Eduen, venoient de combattre pour Vitellius. Ils étoient plus propres à faire impression. En même tems on s'assura du passage des Alpes, parce qu'on craignoit la Germanie autant que si ses préparatifs eussent été pour Vitellius.

XXXVI. Ce Prince, depuis le départ de Cecina, ayant déterminé, quelques jours après, Valens à le suivre, substituoit la débauche aux inquiétudes. Nul préparatif de guerre, nul soin d'encourager le soldat, de se montrer, ni d'agir en public. Caché sous les ombrages de ses jardins, tel que ces animaux qui demeurent nonchalamment couchés, tant qu'on leur fournit de la pâture, il perdit de vue le passé, le présent & l'avenir. La trahison de Bassus & la défection de la flotte de Ravenne, troublent d'abord son oisiveté léthargique dans les bois d'Aricie ; puis on lui fait sentir tout à la

classis Ravennatis perculit. Nec multò pòst de Cæcina adfertur mixtus gaudio dolor; & descivisse; & ab exercitu vinctum. Plus apud socordem animum lætitia, quàm cura valuit. Multa cum exsultatione in urbem revectus, frequenti concione pietatem [16] militum laudibus cumulat. P. Sabinum, prætorii præfectum, ob amicitiam Cæcinæ vinciri jubet, substituto in locum ejus Alpheno Varo.

XXXVII. Mox senatum, compositâ in magnificentiam oratione, adlocutus, exquisitis patrum adulationibus attollitur. Initium atrocis in Cæcinam sententiæ a L. Vitellio factum [17] dein ceteri, compositâ indignatione, *quòd consul rempublicam, dux imperatorem, tantis opibus, tot honoribus cumulatus, amicum prodidisset*, velut pro Vitellio conquerentes, suum dolorem [18] proferebant. Nulla in oratione cujusquam erga Flavianos duces obtrectatio: errorem imprudentiamque exercituum culpantes, Vespasiani

fois de la douleur & de la joie : *Cecina l'a trahi, il a été enchaîné par l'armée.* La joie trouva plus de prise que le chagrin sur cette ame efféminée. Dans les transports de son allégresse, il se fait ramener à la ville, convoque le peuple, loue la fidélité de ses soldats, fait mettre en prison Sabinus, Préfet du Prétoire, comme ami de Cecina, & nomme Alphenus Varus en sa place.

XXXVII. Ensuite il prononce une harangue pompeuse dans le Sénat. Les flatteries recherchées des Sénateurs enflent son orgueil. L. Vitellius avoit ouvert un avis rigoureux contre Cecina. Les autres affectant de l'indignation *de ce qu'un Consul avoit trahi la République, un Lieutenant son Empereur, un ami son ami, après en avoir été comblé d'honneurs & de biens*, feignent de plaindre Vitellius, & n'expriment que leur propre douleur. Nulle invective contre les Généraux de Vespasien. On ne taxoit les armées de ce Prince que d'erreur & d'imprudence. On s'arrêtoit ; on recouroit à des circonlocutions, de peur de prononcer son nom.

nomen suspensi & vitabundi circumibant. Nec defuit, qui unum consulatûs diem (is enim, in locum Cæcinæ, supererat) magno cum inrisu tribuentis accipientisque, eblandiretur: pridie Kalendas Novembris Rosius Regulus iniit, ejuravitque. Adnotabant periti, numquam antea, non abrogato magistratu, neque lege latâ, alium suffectum: nam consul uno die & antè fuerat Caninius Rebilus, C. Cæsare dictatore, quum belli civilis præmia festinarentur.

XXXVIII. Nota per eos dies Junii Blæsi mors, & famosa fuit; de qua sic accepimus. Gravi corporis morbo [19] æger Vitellius, Servilianis hortis, turrim, vicino sitam, collucere per noctem crebris luminibus animadvertit. Sciscitanti causam, apud Cæcinam Tuscum epulari multos, præcipuum honore Junium Blæsum, nunciatur: cetera in majus, de apparatu, & solutis in lasciviam animis: nec defuere, qui ipsum Tus-

Le conſulat de Cecina expiroit le lendemain. Il ſe trouva des gens pour qui l'unique jour qui reſtoit eut de l'attrait, & l'Empereur en gratifia Roſius, ce qui fit rire aux dépens de l'un & de l'autre. Le nouveau Conſul entra en Charge & en ſortit la veille des Calendes de Novembre. Rebilus avoit été comme lui nommé Conſul pour un jour par le Dictateur Céſar, dans un tems où les ſervices de la guerre civile ne pouvoient ſe payer trop tôt ; mais les perſonnes au fait de l'hiſtoire remarquent qu'on n'avoit point encore donné de ſucceſſeur à aucun Magiſtrat ſans abdication ou dépoſition légale.

XXXVIII. La mort de Bleſus, qu'on divulgua vers ce tems, fit beaucoup parler. Voici ce que j'en ai ſçu : l'Empereur, malade dans les jardins de Servilius, vit au voiſinage une tour fort illuminée pendant la nuit. Comme il en demandoit la raiſon, on répondit qu'un grand nombre de perſonnes, & Bleſus, le plus diſtingué d'entre elles, ſoupoient chez Cecina Tuſcus. Le détail de la fête, la joie des convives, furent exagérés Les courtiſans ne manquerent pas de faire un crime à Tuſcus, aux autres, mais ſur-tout à Bleſus, de ce qu'ils ſe rejouiſſoient, tandis que

cum, & alios, sed criminosiùs Blæsum incusarent [10], quòd, ægro principe, lætos dies ageret. Ubi asperatum Vitellium, & posse Blæsum perverti, satis patuit iis, qui principum offensas acriter speculantur, datæ L. Vitellio delationis partes. Ille, infensus Blæso æmulatione pravâ, quòd eum, omni dedecore maculosum, egregiâ famâ anteibat, cubiculum Imperatoris reserat, filium ejus sinu complexus, & genibus accidens: causam confusionis quærenti, » non se proprio » metu, nec sui anxium, sed pro fratre, » pro liberis fratris, preces lacrymasque » attulisse. Frustra Vespasianum timeri, » quem tot Germanicæ legiones, tot pro- » vinciæ virtute ac fide, tantum denique » terrarum ac maris immensis spatiis ar- » ceat. In urbe ac sinu cavendum hostem, » Junios Antoniosque avos jactantem, » qui se stirpe imperatoriâ, comem ac » magnificum militibus ostentet. Versas » illuc omnium mentes, dum Vitellius, » amicorum inimicorumque negligens,

l'Empereur étoit malade. Ceux qui étudient les ressentimens des Princes, voyant Vitellius aigri, & qu'on pouvoit perdre Blesus, chargent L. Vitellius du rôle de délateur. L. Vitellius, couvert d'opprobres en tout genre, & bassement jaloux, ne pardonnoit point à Blesus une réputation sans tache qui le mettoit au-dessus de lui. Il prend le fils de l'Empereur dans ses bras, ouvre sa chambre, & tombe à ses genoux. Son frere lui demande la cause de son trouble. Il répond : » ce n'est pas pour moi, ni par une » frayeur dont l'objet me soit personnel; » c'est pour vous, pour vos enfans, que » j'ai recours aux prieres & aux larmes. » On a tort de craindre Vespasien. La » valeur, la fidélité de tant de légions & » de tant de provinces, la vaste étendue » des terres & des mers, l'éloigneront » toujours de Rome ; l'ennemi contre le- » quel il faut vous précautionner, est » dans la ville, dans votre sein, vante, » comme ses ancêtres, les Junius & les » Antoine, se fait valoir auprès du sol- » dat par des largesses & des manieres » populaires, comme descendant de la » maison Impériale. Tout le monde a les » yeux sur lui, tandis que l'Empereur, » négligeant ses amis & ses ennemis,

» fovet æmulum, principis labores e convivio prospectantem. Reddendam pro » intempestiva lætitia mœstam & funebrem noctem, quâ sciat & sentiat, vivere Vitellium, & imperare, & si quid » fato accidat, filium habere. »

XXXIX. Trepidanti inter scelus metumque, ne dilata Blæsi mors maturam perniciem, palam jussa atrocem invidiam ferret, placuit veneno grassari [21]. Addidit facinori fidem, notabili gaudio, [22] Blæsum visendo: quin & audita est sævissima Vitellii vox, quâ *se* (ipsa enim verba referam) *pavisse oculos, spectatâ inimici morte*, jactavit. Blæso, super claritatem natalium, & elegantiam morum, fidei obstinatio fuit. Integris quoque rebus, a Cæcina, & primoribus partium, jam Vitellium adspernantibus, ambitus, abnuere, perseveravit; sanctus, inturbidus, nullius repentini honoris, adeo non principatûs appetens: parum abfuerat, ne dignus crederetur [23].

XL. Fabius interim Valens, multo ac

» ménage un rival qui jouit à table de » ses douleurs. Faites succéder à cette » joie déplacée une nuit triste & funébre, » qui lui apprenne & lui fasse sentir que » Vitellius vit, qu'il regne, & que si le » destin en dispose, il a un fils. »

XXXIX. L'Empereur, balançant entre le crime & sa crainte, se décida pour le poison, de peur d'irriter le peuple s'il ordonnoit publiquement la mort de Blesus, ou de se perdre en la différant. Sa joie, dans la visite qu'il fit à Blesus, ne permit pas d'en douter. On l'entendit même se vanter *d'avoir repu ses yeux du spectacle d'un ennemi mourant* : ce sont ses propres termes. Blesus, à une naissance illustre, à des mœurs douces & polies, joignoit une fidélité inviolable. Il avoit résisté constamment, avant la révolte de Vespasien, à toutes les propositions de Cecina & des autres chefs, déja dégoûtés de Vitellius. Irréprochable en sa conduite, il ne recherchoit point des honneurs, sur-tout un Empire qu'il n'auroit dû qu'à la précipitation & aux troubles, & peu s'en est fallu qu'on ne l'en ait jugé digne.

XL. Cependant Valens, escorté de

molli concubinarum ſpadonumque agmine, ſegniùs quàm ad bellum incedens, proditam a Lucilio Baſſo Ravennatem claſſem, pernicibus nunciis accepit. Et, ſi cœptum iter properaſſet, nutantem Cæcinam prævenire, aut, ante diſcrimen pugnæ, adſequi legiones potuiſſet. Nec deerant, qui monerent, ut cum fidiſſimis, per occultos tramites, vitatâ Ravennâ, Hoſtiliam Cremonamve pergeret. Aliis placebat, accitis ex urbe prætoriis cohortibus, validâ manu perrumpere. Ipſe inutili cunctatione, agendi tempora conſultando conſumpſit: mox utrumque conſilium adſpernatus, quod inter ancipitia deterrimum eſt, dum media ſequitur, nec auſus eſt ſatis, nec providit.

XLI. Miſſis ad Vitellium litteris, auxilium poſtulat. Venere tres cohortes, cum ala Britannica, neque ad fallendum aptus numerus, neque ad penetrandum. Sed Valens ne in tanto quidem diſcrimine infamiâ caruit, quominus rapere inlicitas voluptates, adulteriiſque ac ſtupris pol-

concubines & d'eunuques, s'avançoit avec une lenteur peu séante à la guerre. On lui annonce en grande hâte que Bassus vient de livrer la flotte de Ravenne. En précipitant sa marche, il pouvoit prévenir Cecina, qui balançoit encore, ou joindre les légions avant la décision de la bataille. Plusieurs lui conseilloient de partir avec un sûr détachement pour gagner Hostiglia ou Crémone, par des sentiers dérobés, en évitant Ravenne; d'autres, de faire venir de Rome les cohortes Prétoriennes pour forcer le passage. Il perd en délibérations le moment d'agir; ensuite rejettant les deux avis pour en suivre un mitoyen, il prend le parti toujours le plus mauvais dans le danger, & ne donne assez ni à la hardiesse ni à la prudence.

XLI. Il écrit à Vitellius d'envoyer un renfort. Arrivent trois cohortes & une aîle Britannique, nombre avec lequel on ne peut ni dérober une marche ni s'ouvrir un passage. Dans ces instans critiques, la renommée publioit encore les plaisirs criminels de Valens, & ses nouveaux attentats contre l'hospitalité. C'est où l'entraînoient l'argent, le pouvoir &

luere hospitum domus crederetur: aderant vis, & pecunia, & ruentis fortunæ novissima libido. Adventu demum peditum equitumque pravitas consilii patuit, quia nec vadere per hostes tam parvâ manu poterat, etiamsi fidissima foret, nec integram fidem attulerant. Pudor tamen, & præsentis ducis reverentia morabatur: haud diuturna vincula apud avidos periculorum, & dedecoris securos. Eo metu, & paucis, quos adversa non mutaverant, comitantibus, cohortes Ariminum præmittit: alam tueri terga jubet: ipse flexit in Umbriam, atque inde Etruriam; ubi cognito pugnæ Cremonensis eventu, non ignavum, &, si provenisset, atrox consilium iniit, ut arreptis navibus, in quamcumque partem Narbonensis provinciæ egressus, Gallias, & exercitus, & Germaniæ gentes, novumque bellum cieret.

XLII. Digresso Valente, trepidos, qui Ariminum tenebant, Cornelius Fuscus, admoto exercitu, & missis per proxi-

les derniers emportemens d'une fortune prête à expirer. L'arrivée de son infanterie & de sa cavalerie fit voir combien ses mesures étoient mal prises. Des troupes si peu nombreuses ne pouvoient se faire jour, même avec la meilleure résolution, & leur fidélité s'ébranloit. Elles n'étoient arrêtées que par un reste de honte, & par la présence du Général : liens peu durables pour des gens avides de hasards, insensibles au deshonneur. Dans cette crainte, il retient le petit nombre que l'adversité n'a point changés, envoie devant, son infanterie à Rimini, ordonne à la cavalerie de la couvrir en queue, détourne vers l'Ombrie & passe en Etrurie. Il y apprend la défaite de Crémone. Alors il conçoit un projet hardi & de la plus terrible conséquence, s'il eût réussi ; c'étoit de descendre par mer dans quelque partie de la Gaule Narbonnoise & de susciter les Gaules, les armées, les nations Germaniques & une nouvelle guerre contre l'Empire.

XLII. Après le départ de Valens, Fuscus profitant de la consternation des troupes de Rimini, les enveloppa par mer & par terre. On s'empara des plaines de

ma littorum Liburnicis, terrâ marique circumvenit. Occupantur plana Umbriæ, & quà Picenus ager Adriâ adluitur: omnisque Italia inter Vespasianum ac Vitellium Apennini jugis dividebatur. Fabius Valens, e sinu Pisano, segnitiâ maris, aut adversante vento, Portum Herculis Monœci depellitur: haud procul inde agebat Marius Maturus, Alpium maritimarum procurator, fidus Vitellio, cujus sacramentum, cunctis circà hostilibus, nondum exsuerat. Is Valentem comiter exceptum, ne Galliam Narbonensem temere ingrederetur, monendo terruit: simul ceterorum fides metu infracta: namque circumjectas civitates procurator Valerius Paullinus, strenuus militiæ, & Vespasiano ante fortunam amicus, in verba ejus adegerat.

XLIII. Concitisque omnibus, qui exauctorati a Vitellio bellum sponte sumebant, Forojuliensem coloniam, claustra maris, præsidio tuebatur; eò gravior auctor, quòd Paullino patria Forum Ju-

l'Ombrie & de la partie du Picentin, ſur la mer Adriatique. L'Italie ſe trouva diviſée entre Veſpaſien & Vitellius par le Mont Apennin. Fabius Valens, embarqué ſur le Golfe de Piſe, eſt contraint par le calme ou par les vents contraires, de relâcher à Monaco. Marius Maturus, Intendant des Alpes maritimes, en étoit proche, & ſervoit encore Vitellius, quoique tous les pays d'alentour ſe fuſſent déclarés contre ce Prince. Il reçut très-bien Valens, & le détourna de ſe haſarder imprudemment dans la Gaule Narbonnoiſe. La fidélité de ceux qui accompagnoient Valens ne tint pas contre leur crainte. L'Intendant Valerius Paulinus, guerrier habile, avoit engagé les cités des environs à reconnoître Veſpaſien, ſon ami avant ſa fortune.

XLIII. Il avoit raſſemblé les ſoldats licentiés par Vitellius, qui vouloient reprendre les armes. La garniſon de Fréjus le rendoit maître de cette mer. Son pouvoir étoit d'autant plus grand, qu'il étoit lui-même de Fréjus; que les Prétoriens,

lii, & honos apud prætorianos, quorum quondam tribunus fuerat. Ipſique pagani, favore municipali, & futuræ potentiæ ſpe, juvare partes adnitebantur. Quæ ubi paratu firma, & aucta rumore, apud varios Vitellianorum animos increbuere; Fabius Valens cum quatuor ſpeculatoribus, & tribus amicis, totidem centurionibus, ad naves regreditur; Maturo, ceteriſque remanere, & in verba Veſpaſiani adigi volentibus fuit. Ceterùm ut mare tutius Valenti, quàm littora, aut urbes; ita futuri ambiguus, & magis quid vitaret, quàm cui fideret, certus, adversâ tempeſtate Stœchadas Maſſilienſium inſulas adfertur: ibi eum miſſæ a Paullino Liburnicæ oppreſſere.

XLIV. Capto Valente, cuncta ad victoris opes converſa, initio per Hiſpaniam a prima Adjutrice legione orto, quæ memoriâ Othonis, infenſa Vitellio, decimam quoque ac ſextam traxit. Nec Galliæ cunctabantur. Et Britanniam, inclytus erga Veſpaſianum favor, quòd illic

dont il avoit été Tribun, l'eſtimoient, & que toute la colonie, par affection pour un compatriote, & dans l'eſpoir de ſa grandeur future, s'intéreſſoit au parti. A la vue de ce danger réel, que la renommée groſſiſſoit encore, Valens ſe rembarque avec quatre gardes, trois amis & trois centurions. Maturus & les autres reconnoiſſent Veſpaſien. Valens, aſſuré de trouver des ennemis ſur les côtes & dans les villes, & ne ſachant où rencontrer un ami, ni ce qu'il alloit devenir, n'avoit de reſſource qu'en pleine mer, lorſque la tempête le jetta ſur les îles Stechades, dépendantes de Marſeille. Il y fut pris par les bâtimens que Paulin y dépêcha.

XLIV. Depuis ce moment, les forces de tout l'Empire ſe tournerent du côté du vainqueur. La premiere légion *Adjutrix*, ennemie de Vitellius, parce qu'elle chériſſoit la mémoire d'Othon, donna l'exemple. Elle entraîna la dixieme & la ſeptieme. Les Gaules ne balancerent pas. La Bretagne ſe décida, ſur le ſouvenir des exploits de Veſpaſien dans la pro-

ſecundæ legioni a Claudio præpoſitus, & bello clarus egerat, non ſine motu adjunxit ceterarum, in quibus plerique centuriones ac milites a Vitellio provecti, expertum jam principem anxii mutabant.

XLV. Eâ diſcordiâ, & crebris belli civilis rumoribus, Britanni ſuſtulere animos, auctore Venuſio: qui ſuper inſitam ferociam, & Romani nominis odium, propriis in Cartiſmanduam reginam ſtimulis accendebatur. Cartiſmandua Brigantibus imperitabat, pollens nobilitate: & auxerat potentiam, poſtquam capto per dolum rege Caractaco, inſtruxiſſe triumphum Claudii Cæſaris videbatur. Inde opes, & rerum ſecundarum luxus. Spreto Venuſio (is fuit maritus) armigerum ejus, Vellocatum, in matrimonium regnumque accepit. Concuſſa ſtatim flagitio domus. Pro marito ſtudia civitatis; pro adultero libido reginæ, & ſævitia. Igitur Venuſius accitis auxiliis, ſimul ipſorum Brigantum defectione, in extremum diſcrimen Cartiſmanduam adduxit.

vince,

vince, à la tête de la vingt-uniéme légion sous Claude. Ce ne fut pas sans quelque opposition de la part des autres légions. Le changement de maître allarmoit les soldats & les tribuns, élevés par Vitellius à de nouveaux grades.

XLV. Cette discorde, & le bruit de nos guerres civiles enhardirent les insulaires, excités par Venusius. A la fierté de Venusius, à sa haine du nom Romain, se joignoit un ressentiment personnel contre Cartismandua, Reine des Brigantes, puissante par ses ancêtres, & plus encore par les bienfaits de Claude. Elle avoit mis ce Prince à portée de jouir des honneurs du triomphe en lui livrant Caractacus par trahison. De-là des richesses immenses, & ce luxe qu'enfante la prospérité. Elle se dégoûte de Venusius son mari, & place dans son lit & sur le trône Vellocatus, Ecuyer du Prince. Ce crime honteux ébranle l'Etat. Venusius a pour lui l'affection du peuple; son indigne rival, la passion de la Reine & ses fureurs. Venusius, soutenu des troupes qu'il fait venir & des Brigantes révoltés, réduit Cartismandua aux extrêmités les plus fâcheuses. Alors elle implore le secours de Rome. Nos cohortes & notre cavalerie, après des succès

Tum petita a Romanis præsidia : & cohortes alæque nostræ, variis prœliis, exemere tamen periculo reginam : regnum Venusio, bellum nobis relictum.

XLVI. Turbata per eosdem dies Germania, & socordiâ ducum, & seditione legionum. Externâ vi, perfidiâ sociali, propè adflicta Romana res. Id bellum cum causis & eventibus (etenim longiùs provectum est) mox memorabimus. Mota & Dacorum gens, numquam fida, tunc sine metu, abducto e Mœsia exercitu. Sed prima rerum quieti speculabantur. Ubi flagrare Italiam bello, cuncta invicem hostilia ; accepere ; expugnatis cohortium alarumque hibernis, utrâque Danubii ripâ potiebantur. Jamque castra legionum [24] exscindere parabant, ni Mucianus sextam legionem opposuisset, Cremonensis victoriæ gnarus, ac ne externa moles utrimque ingrueret, si Dacus Germanusque diversi inrupissent. Adfuit, ut sæpe aliàs fortuna populi Romani, quæ Mucianum viresque orientis

divers, la tirent de danger : le royaume reste à Venusius, & à nous la guerre.

XLVI. Vers ce même tems, l'indolence des chefs & les séditions des soldats firent naître des troubles en Germanie. Les efforts des Barbares, la perfidie des alliés, y penserent anéantir la puissance Romaine. Je réserve pour la suite les causes & le détail de cette guerre, qui m'engageroit trop avant. Il y eut aussi des mouvemens de la part des Daces, nation qui n'aima jamais Rome, & qui ne la craignoit pas depuis le départ de l'armée de Mésie. Ils observoient en silence nos premieres démarches. Quand ils virent l'Italie en feu, & les provinces armées les unes contre les autres, ils enleverent les quartiers d'hiver des cohortes & de la cavalerie. Maîtres alors des deux rives du Danube, ils se préparoient à raser le camp des légions, lorsque Mucien détacha contre eux la sixieme légion. Il savoit déja le succès d'Antoine, & craignoit d'être écrasé entre deux puissances étrangeres, si les Daces fondoient d'un côté, les Germains de l'autre. C'est un coup de la fortune du peuple Romain, mani-

illuc tulit; & quòd Cremonæ interim transfegimus. Fonteius Agrippa ex Asia (Proconsule eam provinciam annuo imperio tenuerat) Mœsiæ præpositus est: additis copiis e Vitelliano exercitu, quem spargi per provincias, & externo bello inligari, pars consilii pacisque erat.

XLVII. Nec ceteræ nationes silebant. Subita per Pontum arma barbarum mancipium, regiæ quondam classis præfectus, moverat: is fuit Anicetus, Polemonis libertus, præpotens olim, & postquam regnum in formam provinciæ verterat, mutationis impatiens. Igitur Vitellii nomine, adscitis gentibus, quæ Pontum accolunt, corrupto in spem rapinarum egentissimo quoque, haud temnendæ manûs ductor, Trapezuntem, vetustam Asiæ civitatem, a Græcis in extremo Ponticæ oræ conditam, subitus inrupit. Cæsa ibi cohors, regium auxilium olim, mox donati civitate Roma-

festée dans tant d'autres rencontres, que Mucien se soit trouvé dans cette province avec les forces de l'Orient, & que la victoire fût déja décidée à Crémone. On donna le commandement de la Mésie à Fonteius Agrippa, qui venoit de gouverner l'Asie pour un an en qualité de Proconsul. On joignit à ses troupes une partie de celles de Vitellius, qu'il étoit à propos, pour la tranquillité du dedans, de disperser dans les provinces, & d'occuper aux guerres du dehors.

XLVII. Les autres nations n'étoient pas tranquilles. Un esclave étranger, autrefois Général de la flotte d'un Roi, avoit allumé subitement une guerre dans le Pont. C'étoit Anicet, affranchi de Polemon, tout-puissant dans le royaume de son maître, & mécontent du changement qui en avoit fait une province Romaine. Il souleve, au nom de Vitellius, les nations voisines du Pont, corrompt, par l'espoir du butin, une multitude de gens ruinés, & fond tout-à-coup, à la tête d'un corps assez formidable, sur Trebisonde, ancienne ville d'Asie, bâtie par les Grecs à l'extrêmité du Pont-Euxin. Il y taille en pieces une cohorte, auparavant garnison royale, qui, décorée depuis du titre de citoyens

nâ, ſigna armaque in noſtrum modum, deſidiam licentiamque Græcorum retinebant. Claſſi quoque faces intulit, vacuo mari eludens, quia lectiſſimas Liburnicarum, omnemque militem Mucianus Byzantium adegerat. Quin & barbari contemptim vagabantur, fabricatis repente navibus (*camaras* vocant) arctis lateribus [25], latâ alvo, ſine vinculo æris aut ferri connexâ: & tumido mari, prout fluctus attollitur, ſumma navium tabulis augent, donec in modum tecti claudantur. Sic inter undas volvuntur, pari utrimque prorâ, & mutabili remigio, [26] quando hinc vel illinc appellere indiſcretum, & innoxium eſt.

XLVIII. Advertit ea res Veſpaſiani animum, ut vexillarios e legionibus, ducemque Virdium Geminum, ſpectatæ militiæ, deligeret. Ille incompoſitum, & prædæ cupidine vagum hoſtem adortus, coegit in naves: effectiſque raptim Liburnicis, adſequitur Anicetum in oſtio fluminis Cohibi, tutum ſub Sedochezo-

Romains, en portoit les drapeaux & les armes, ſans renoncer à la fainéantiſe ni à la licence des Grecs. Il brûle auſſi la flotte & s'échappe librement en mer, parce que nos meilleurs vaiſſeaux & toutes nos troupes étoient raſſemblées par ordre de Mucien à Bizance. Les Barbares même piratoient effrontément ſur de petits vaiſſeaux conſtruits à la hâte, qu'ils nomment *camara*. Ces bâtimens ont le ventre large, les flancs étroits, ſans liens d'airain ni de fer. On en éleve les côtés à meſure que la mer s'enfle, juſqu'à ce qu'on s'y trouve renfermé, comme ſous un toit. Ils roulent alors au milieu des flots. Les deux extrêmités ſont en forme de proue; ainſi les rameurs changent à volonté, parce qu'il importe peu par quelle extrêmité ils abordent.

XLVIII. Tant d'inſultes mériterent l'attention de Veſpaſien. Virdius Geminus, guerrier expérimenté, fut choiſi pour marcher contre les Barbares avec l'élite des légions. Il les ſurprend mal en ordre & diſperſés par leur ardeur pour le pillage, les contraint de regagner leurs vaiſſeaux, conſtruit des galeres à la hâte, & joint Anicet à l'embouchure du Cohibe. Celui-ci s'y croyoit en ſûre-

rum regis [27] auxilio, quem pecuniâ donisque ad societatem perpulerat. Ac primò rex minis armisque supplicem tueri: postquam merces proditionis, aut bellum ostendebatur; fluxâ, ut est barbaris fide, pactus Aniceti exitium, perfugas tradidit, belloque servili finis impositus. Lætum eâ victoriâ Vespasianum, cunctis super vota fluentibus [28], Cremonensis prœlii nuncius in Ægypto adsequitur. Eò properantiùs Alexandriam pergit, ut, fracto Vitellii exercitu, urbem quoque, externæ opis indigam, fame urgeret. Namque & Africam, eodem latere sitam, terrâ marique invadere parabat, clausis annonæ subsidiis, inopiam ac discordiam hosti facturus.

XLIX. Dum hac totius orbis mutatione fortuna imperii transit, Primus Antonius nequaquam pari innocentiâ post Cremonam agebat; satisfactum bello ratus, & cetera ex facili, seu felicitas in tali ingenio avaritiam, superbiam, cete-

té, ſous la protection du Roi des Sedocheſes, devenu ſon allié à force d'argent & de préſens. En effet le Roi menaça d'abord, s'arma même pour le défendre; mais quand il fallut opter entre la guerre & les récompenſes d'une trahiſon, ſa fidélité, telle que celle de tous les barbares, ſuccomba. Il vendit la tête d'Anicet, livra les transfuges, & la guerre ſervile fut terminée. Veſpaſien s'applaudiſſoit de cette victoire, lorſque le courier venu de Crémone, l'atteignant en Egypte, lui apprit que la fortune le ſervoit par-delà ſes vœux. Ce fut un nouveau motif de hâter ſa marche. Rome ne peut ſubſiſter ſans un ſecours étranger. Le deſſein de Veſpaſien étoit de s'aſſurer par terre & par mer d'Alexandrie & de toute la liſiere d'Afrique, du même côté, pour couper les vivres aux ennemis, & ſuſciter parmi eux la diſcorde & la famine.

XLIX. Tandis que la fortune décidoit de l'Empire par le changement de tout l'Univers, Antoine, depuis ſa victoire, ne ſe comportoit plus avec la même innocence, ſoit qu'il crût avoir aſſez fait pour la guerre, & que le reſte s'arrangeroit de ſoi-même, ou que la proſpérité dévéloppe, dans les ames de ce carac-

raque occulta mala patefecit. Ut captam Italiam persultare; ut suas legiones colere; omnibus dictis factisque vim sibi ad potentiam struere: utque licentiâ militem imbueret, interfectorum centurionum ordines legionibus offerebat: eo suffragio turbidissimus quisque delecti: nec miles in arbitrio ducum, sed duces militari violentiâ trahebantur. Quæ seditiosa, & corrumpendæ disciplinæ, mox in prædam vertebat, nihil adventantem Mucianum veritus, quod exitiosius erat, quàm Vespasianum sprevisse.

L. Ceterùm propinquâ hieme, & humentibus Pado campis, expeditum agmen incedere. Signa aquilæque victricium legionum, milites vulneribus aut ætate graves, plerique etiam integri, Veronæ relicti: sufficere cohortes alæque, & e legionibus lecti, profligato jam bello, videbantur. Undecima legio sese adjunxerat, initio cunctata; sed, prosperis rebus, anxia, quòd defuisset. Sex millia

tère, l'avarice, l'orgueil & les autres vices cachés. Il insulte l'Italie en conquérant, semble vouloir s'approprier l'armée, ne dit, ne fait rien qu'en vue d'établir son pouvoir. Il charge les légions de remplir elles-mêmes les places vacantes des centurions, comme pour les accoutumer à plus de licence. Les suffrages tombent sur les plus turbulens, & le soldat entraîne par violence le consentement des chefs, au lieu de se plier à leur désir. Antoine profite pour piller de ces dispositions séditieuses, & propres à corrompre la discipline, sans s'inquiéter de l'arrivée prochaine de Mucien, qu'il étoit plus dangereux de mépriser que Vespasien même.

L. Les approches de l'hiver, & l'humidité des campagnes aux environs du Pô, ne permirent de faire avancer que des troupes légeres. On laissa dans Véronne les étendarts, les aigles des légions victorieuses, les soldats affoiblis par l'âge ou par des blessures, & même un grand nombre de troupes en bon état. Les cohortes, la cavalerie, & l'élite des légions, paroissoient suffire pour une guerre déja terminée. La treizième légion venoit d'ailleurs de s'y joindre. Après avoir long-tems balancé, elle commençoit à

Dalmatarum, recens delectus, comitabantur. Ducebat Poppæus Silvanus, consularis: vis consiliorum penes Annium Bassum, legionis legatum: is Silvanum, socordem bello, & dies rerum verbis terentem, specie obsequii regebat, ad omniaque, quæ agenda forent, quieta cum industria aderat. Ad has copias, e classicis Ravennatibus, legionariam militiam poscentibus, optimus quisque adsciti: classem Dalmatæ supplevere. Exercitus ducesque ad Fanum fortunæ iter sistunt: de summa rerum cunctantes, quòd motas ex urbe prætorias cohortes audierant, & teneri præsidiis Apenninum rebantur: & ipsos, in regione bello attrita, inopia & seditiosæ militum voces terrebant, Clavarium [29] (donativi nomen est) flagitantium: nec pecuniam, aut frumentum providerant: & festinatio atque aviditas præpediebant, dum, quæ accipi poterant, rapiuntur.

LI. Celeberrimos auctores habeo [30], tantam victoribus adversùs fas nefasque

s'inquiéter des ſuccès auxquels elle n'avoit pas pris part. Six mille Dalmates, nouvellement levés, l'accompagnoient. Le Conſulaire Poppeus Silvanus, homme ſans talens militaires, qui perdoit en paroles les momens d'agir, la conduiſoit en apparence : mais tout s'exécutoit par les conſeils du Lieutenant Annius Baſſus, qui le gouvernoit, en feignant de lui déférer, & qui, ſans ſe faire valoir, ſe tenoit toujours prêt, ſi-tôt qu'il falloit agir. On joignit à ces troupes l'élite de la flotte de Ravenne, qui demandoit à ſervir en qualité de légionnaires, & la flotte fut recrutée par les Dalmates. Les chefs, indécis ſur le parti qu'ils prendroient, s'arrêterent avec l'armée à Fano. Ils avoient appris que les cohortes Prétoriennes étoient parties de Rome. Ils croyoient les paſſages de l'Apennin occupés par l'ennemi. La diſette, les cris du ſoldat pour obtenir une gratification dans un pays dévaſté par la guerre, les épouvantoient. On ne s'étoit pourvu ni d'argent ni de vivres, & la rapacité ſe hâtant d'enlever tout, privoit de la reſſource des contributions.

LI. On peut juger juſqu'où les vainqueurs portoient le mépris de toutes les

inreverentiam fuisse, ut gregarius eques, occisum a se proxima acie fratrem professus, præmium a ducibus petierit. Nec illis aut honorare eam cædem jus hominum, aut ulcisci ratio belli permittebat. Distulerant, tamquam majora meritum, quàm quæ statim exsolverentur: nec quidquam ultrà traditur [31]. Ceterùm & prioribus civium bellis par scelus [32] inciderat: nam prœlio, quo apud Janiculum adversùm Cinnam pugnatum est, Pompeianus miles fratrem suum, dein, cognito facinore, seipsum interfecit, ut Sisenna memorat: tanto acrior apud majores, sicut virtutibus gloria, ita flagitiis pœnitentia fuit. Sed hæc aliaque, ex veteri memoria petita, quotiens res locusque exempla recti, aut solatia mali poscet, haut absurdè memorabimus.

LII. Antonio, ducibusque partium, præmitti equites, omnemque Umbriam explorari placuit, si quâ Apennini juga clementius adirentur: acciri aquilas signaque, & quidquid Veronæ militum foret;

loix, par ce fait que je tiens de personnages célébres. Un cavalier déclara qu'il avoit tué son frere dans le dernier combat, & somma les chefs de l'en récompenser. Il n'étoit ni du droit humain d'attacher de l'honneur à un tel forfait, ni de l'intérêt de la guerre de le punir. On en avoit différé la récompense, comme trop grande pour être payée sur le champ. Dans la suite on ne donna rien. Les autres guerres civiles présentent l'exemple d'un semblable crime. Dans le combat qui fut livré contre Cinna sur le Mont Janicule, un soldat de Pompée tua son frere & se tua lui-même dès qu'il l'eût reconnu. Comme la gloire aiguillonnoit plus vivement nos ancêtres, telle étoit aussi sur leur ame la force des remords. Je citerai à propos de ces traits des siecles passés, toutes les fois que les conjonctures exigeront de bons exemples, ou de la consolation dans les malheurs.

LII. Antoine & les autres chefs résolurent de faire marcher en avant la cavalerie, de chercher dans toute l'Ombrie un passage de l'Apennin plus facile, de faire venir les aigles, les drapeaux, & tout ce qu'on avoit laissé de soldats à Ve-

Padumque & mare commeatibus compleri. Erant inter duces, qui necterent moras: quippe nimius jam Antonius, & certiora ex Muciano ſperabantur. Namque Mucianus, tam celeri victoriâ anxius, &, ni præſens urbe potiretur, expertem ſe belli gloriæque ratus, ad Primum & Varum media ſcriptitabat, inſtandum cœptis, aut rurſus cunctandi utilitates ediſſerens, atque ita compoſitus, ut ex eventu rerum adverſa abnueret, vel proſpera agnoſceret. Plotium Griphum, nuper ab Veſpaſiano in ſenatorium ordinem additum, ac legioni præpoſitum, ceteroſque ſibi fidos, apertiùs monuit. Iique omnes, de feſtinatione Primi ac Vari ſiniſtrè, & Muciano volentia reſcripſere. Quibus epiſtolis Veſpaſiano miſſis, effecerat, ut non pro ſpe Antonii, conſilia factaque ejus æſtimarentur.

LIII. Ægre id pati Antonius, & cul-

ronne, & de couvrir la mer & le Pô de bâtimens de transport pour les vivres. Quelques chefs faisoient naître des obstacles. Antoine n'étoit déja que trop grand. On comptoit sur Mucien avec plus de certitude. Mucien, inquiet de la prompte victoire d'Antoine, voyant qu'il n'auroit aucune part à la gloire ni aux succès, si lui-même ne se rendoit maître de Rome, écrivoit à Antoine & à Varus en termes généraux, tantôt sur l'avantage de poursuivre une entreprise, tantôt sur celui de la différer. Ses expressions étoient arrangées de maniere qu'il se trouvoit, après l'événement, avoir conseillé tout ce qui avoit réussi, & dissuadé le reste. Il adressoit en même tems des avis plus clairs à Plotius Griphus, nouvellement nommé Sénateur, & Lieutenant d'une légion, & à ses autres confidens. Ceux-ci, de leur côté, donnoient dans leurs lettres une interprétation sinistre à la précipitation de Varus & d'Antoine, & ne mandoient que ce qui pouvoit plaire à Mucien. Ces lettres furent envoyées à Vespasien, qui conçut des actions & des desseins d'Antoine une idée bien différente de celle que ce Général pensoit en avoir donnée.

LIII. Antoine en fut très-choqué. Il

pam in Mucianum conferre, *cujus criminationibus eviluiſſent pericula ſua* : nec ſermonibus temperabat, immodicus linguâ, & obſequii inſolens. Litteras ad Veſpaſianum compoſuit, jactantiùs quàm ad principem, nec ſine occulta in Mucianum inſectatione : » Se Pannonicas » legiones in arma egiſſe : ſuis ſtimulis » excitos Mœſiæ duces : ſuâ conſtantiâ » perruptas Alpes, occupatam Italiam, » interſepta Germanorum Rætorumque » auxilia. Quòd diſcordes diſperſaſque » Vitellii legiones equeſtri procellâ, mox » peditum vi, per diem noctemque, fu- » diſſet, id pulcherrimum, & ſui operis. » Caſum Cremonæ bello imputandum : » majore damno, plurium urbium exci- » diis, veteres civium diſcordias Reipu- » blicæ ſtetiſſe. Non ſe nunciis, neque » epiſtolis, ſed manu & armis Imperatori » ſuo militare : neque officere gloriæ eo- » rum, qui Aſiam interim compoſue- » rint : illis Mœſiæ pacem, ſibi ſalutem » ſecuritatemque Italiæ, cordi fuiſſe. Suis

s'en prenoit à Mucien, *dont les délations lui enlevoient le mérite de tant de dangers.* Il ne pouvoit s'en taire, ne sachant ni modérer sa langue, ni faire sa cour. Dans ses lettres à Vespasien, il vantoit ses propres services avec plus de hauteur qu'il ne sied en parlant à son Prince, & déclamoit indirectement contre Mucien. *Le soulévement des armées de Pannonie, l'ardeur inspirée aux chefs de Mésie, les Alpes forcées, l'Italie soumise, le passage fermé aux secours de Germanie & de Rethie, les légions de Vitellius surprises par la cavalerie dans un moment de discorde & de dispersion, leur défaite consommée en un jour & une nuit par l'infanterie, exploit unique, étoient autant d'ouvrages de son zèle & de sa constance. On devoit imputer aux malheurs de la guerre le désastre de Crémone. Les anciennes discordes des citoyens avoient causé plus de dommage, la ruine de plus de villes. Sa maniere de conduire la guerre pour le Prince n'étoit ni par des messages ni par des lettres, mais par des combats, & en payant de sa personne.*
» Au surplus, ajoutoit-il, je ne cherche
» point à rabaisser la gloire de ceux qui
» gouvernoient l'Asie dans cet intervalle.
» Ils se sont appliqués à pacifier la Mé-

„ exhortationibus Gallias Hiſpaniaſque, „ validiſſimam terrarum partem, ad Veſ- „ paſianum converſas. Sed cecidiſſe in in- „ ritum labores, ſi præmia periculorum „ ſoli adſequantur, qui periculis non „ adfuerint. „ Nec fefellere ea Mucia- num: inde graves ſimultates; quas Antonius ſimpliciùs, Mucianus callidè, eòque implacabiliùs nutriebat.

LIV. At Vitellius, fractis apud Cremonam rebus, nuncios cladis occultans, ſtultâ diſſimulatione, remedia potiùs malorum, quàm mala, differebat. Quippe confitenti conſultantique ſupererant ſpes vireſque: quum e contrario læta omnia fingeret, falſis ingraveſcebat. Mirum apud ipſum de bello ſilentium: prohibiti per civitatem ſermones, eòque plures: ac, ſi liceret, vera narraturi, quia vetabantur, atrociora vulgaverant. Nec duces hoſtium augendæ famæ deerant, captos Vitellii exploratores, circumductoſque, ut robora victoris exercitûs noſcerent,

» ſie, tandis que je ſauvois l'Italie, que » j'y rétabliſſois le calme, que les Gaules & l'Eſpagne, provinces les plus » fortes de l'Univers, ſe déclaroient pour » vous ſur mes inſtances. Cependant tant » de travaux ſont en pure perte, ſi d'autres obtiennent ſeuls le fruit des dangers courus en leur abſence. » Mucien fut inſtruit de ces plaintes. De-là de violentes inimitiés qu'Antoine faiſoit éclater, & que Mucien nourriſſoit en ſecret, & par conſéquent d'une maniere plus implacable.

LIV. Cependant Vitellius, depuis la chûte de ſon parti à Crémone, cachoit les nouvelles de ſa défaite. Loin de diminuer le mal par cette ſorte de diſſimulation, il en écartoit les remédes. Avec un aveu & des conſeils, il lui reſtoit aſſez d'eſpérances & de forces. En feignant au contraire que tout alloit bien, ſa fauſſeté faiſoit empirer tout. Dans ſa cour, un ſilence étonnant ſur la guerre : dans la ville, des entretiens d'autant plus fréquens, qu'ils étoient prohibés. On s'en ſeroit tenu au vrai, ſi on eût été libre ; la défenſe faiſoit exagérer le péril. Les Généraux ennemis, ſoigneux d'entretenir les rumeurs, renvoyoient les eſpions qu'ils prenoient, après les avoir con-

remittendo : quos omnes Vitellius, secretò percunctatus, interfici jussit. Notabili constantiâ centurio, Julius Agrestis, post multos sermones, quibus Vitellium ad virtutem frustra accendebat, perpulit, ut ad vires hostium spectandas, quæque apud Cremonam acta forent, ipse mitteretur. Nec exploratione occultâ fallere Antonium tentavit, sed mandata Imperatoris suumque animum professus, ut cuncta viseret, postulat. Missi, qui locum prœlii, Cremonæ vestigia, captas legiones ostenderent. Agrestis ad Vitellium remeavit, abnuentique vera esse quæ adferret, atque ultro corruptum arguenti; „ quandoquidem, inquit, magno documento opus est, nec alius jam tibi aut „ vitæ, aut mortis meæ usus, dabo cui credas: „ atque ita digressus, voluntariâ morte dicta firmavit. Quidam jussu Vitellii interfectum; de fide constantiaque eadem tradidere.

LV. Vitellius, ut e somno excitus, Julium Priscum, & Alphenum Varum,

traints d'examiner en détail les forces de l'armée victorieuse. Mais Vitellius les interrogeoit secrétement, & il les fit tous mourir. Julius Agrestis, centurion d'une fidélité peu commune, après bien des discours pour allumer inutilement son courage, obtint d'être envoyé lui-même, afin de s'assurer de l'état de l'ennemi & de ce qui s'étoit passé à Crémone. Au lieu d'espionner à l'insçu d'Antoine, il l'instruisit de sa commission, & du dessein qu'il avoit de tout voir. Une escorte lui montra le champ de bataille, les ruines de Crémone, & les légions captives. Il revint ensuite vers Vitellius, qui, loin d'en croire son rapport, l'accusoit de s'être laissé corrompre. » Puisqu'il vous faut une forte preuve, lui » dit le centurion, & que ni ma vie ni » ma mort ne peuvent vous être d'une » autre utilité, je fournirai un témoi- » gnage auquel vous pourrez ajouter foi». Et le quittant il confirma son récit par sa mort. D'autres disent que Vitellius le fit tuer; mais ils s'accordent sur ce qu'on a rapporté de la constance & de la fidélité de ce généreux Centurion.

LV. Vitellius, éveillé comme en sursaut, ordonne à Julius Priscus & à Alphe-

cum quatuordecim prætoriis cohortibus, & omnibus equitum alis obſidere Apenninum jubet. Secuta e claſſicis legio. Tot millia armatorum, lecta equis viriſque, ſi dux alius foret, inferendo quoque bello ſatis pollebant. Ceteræ cohortes, ad tuendam urbem, L. Vitellio fratri datæ. Ipſe, nihil e ſolito luxu remittens, & diffidentiâ properus, feſtinare comitia, quibus conſules in multos annos deſtinabat: fœdera ſociis, Latium externis dilargiri: his tributa dimittere; alios immunitatibus juvare: denique nullâ in poſterum curâ, lacerare Imperium. Sed vulgus ad magnitudinem beneficiorum aderat: ſtultiſſimus quiſque pecuniis mercabatur: apud ſapientes caſſa habebantur, quæ neque dari, neque accipi, ſalvâ Republicâ, poterant. Tandem flagitante exercitu, qui Mevaniam inſederat, magno ſenatorum agmine, quorum multos ambitione, plures formidine trahebat, in caſtra venit, incertus animi, & infidis conſiliis obnoxius.

fus Varus, d'occuper l'Apennin avec quatorze cohortes Prétoriennes, & toutes les aîles de cavalerie. Une légion de flotte marchoit à leur suite. Tant de milliers de combattans, de cavaliers bien montés & de soldats d'élite, avec un autre chef, pouvoient même devenir les aggresseurs. Le reste des cohortes destinées à la défense de la ville, fut donné au frere de l'Empereur. Pour lui, sans rien rabattre de son luxe, il se hâte, par une activité qui naissoit de sa défiance, de désigner des Consuls pour plusieurs années, de passer des traités en faveur des alliés, d'accorder les droits du Latium à des étrangers, des exemptions d'impôts aux uns, des immunités aux autres, & de déchirer l'Etat sans se soucier de l'avenir. Le vulgaire s'extasioit sur la grandeur de ses bienfaits. Les dupes apportoient leur argent pour y avoir part. Les sages regardoient comme nul ce qu'on ne pouvoit donner ni recevoir sans renverser l'Empire. Enfin, sur les sollicitations de l'armée arrêtée à Mevania, l'Empereur s'y rendit, traînant un nombreux cortége de Sénateurs, que le dessein de faire leur cour, ou la crainte, rassembloit autour d'un Prince indécis, & en butte à des conseils perfides.

LVI. Pendant ſa harangue, des oiſeaux immondes formerent en volant au-deſſus de ſa tête, un nuage ſi épais, qu'on ne pouvoit voir le jour au travers. Un autre préſage ſiniſtre y ſuccéda. Un taureau fuyant de l'autel, renverſa l'appareil du ſacrifice, fut percé loin de-là, & dans un lieu où l'on n'a pas coutume d'immoler la victime. Mais le préſage le plus infaillible étoit Vitellius lui-même. Nullement au fait des armes, incapable de ranger une armée, d'obſerver l'ennemi, de prendre de juſtes meſures pour preſſer ou retarder l'attaque : il queſtionnoit à tout propos, pâliſſoit, trembloit ſur ſes jambes à chaque nouvelle, & finiſſoit par s'enivrer. L'ennui du camp le ramene à Rome, ſi-tôt qu'il apprend la révolte de la flotte de Miſene. Toujours effrayé de l'échec le plus récent, il ne faiſoit rien pour ſe garantir du dernier des malheurs. Tandis qu'il dépendoit de lui de paſſer l'Apennin avec toute ſon armée, & d'attaquer un ennemi accablé de froid & de faim, il diſperſe ſes troupes, & livre en proie au vainqueur & à la mort, des guerriers pleins de valeur, & d'une fidélité que rien n'ébranla. Les plus habiles centurions étoient d'un avis contraire. Ils euſſent dit la vérité ſi on

LVI. Concionanti (prodigiosum dictu) tantum fœdarum volucrum supervolitavit, ut nube atrâ diem obtenderent. Accessit dirum omen, profugus altaribus taurus, disjecto sacrificii apparatu, longè, nec ubi feriri hostias mos est, confossus. Sed præcipuum ipse Vitellius ostentum erat, ignarus militiæ, improvidus consilii [33], quis ordo agminis, quæ cura explorandi, quantus urgendo trahendove bello modus; alios rogitans, & ad omnes nuncios, vultu quoque & incessu trepidus, dein temulentus. Postremò tædio castrorum, & auditâ defectione Misenensis classis, Romam revertit, recentissimum quodque vulnus pavens, summi discriminis incuriosus. Nam quum transgredi Apenninum, integro exercitûs sui robore, & fessos hieme atque inopiâ hostes adgredi, in aperto foret; dum dispergit vires, acerrimum militem, & usque in extrema obstinatum, trucidandum, capiendumque tradidit, peritissimis centurionum dissentientibus, & , si

conſulerentur, vera dicturis. Arcuere eos intimi amicorum Vitellii, ita formatis principis auribus, ut aſpera, quæ utilia, nec quidquam, niſi jucundum & læſurum, acciperet.

LVII. Sed claſſem Miſenenſem (tantùm civilibus diſcordiis etiam ſingulorum audacia valet) Claudius Faventinus, centurio, per ignominiam a Galba dimiſſus, ad defectionem traxit, fictis Veſpaſiani epiſtolis pretium proditionis oſtentans. Præerat claſſi Claudius Apollinaris, neque fidei conſtans, neque ſtrenuus in perfidia: & Apinius Tiro, præturâ functus, ac tum fortè Minturnis agens, ducem ſe defectoribus obtulit: a quibus municipia coloniæque impulſæ: præcipuo Puteolanorum in Veſpaſianum ſtudio, contrà Capua Vitellio fida, municipalem æmulationem bellis civilibus miſcebant. Vitellius Claudium Julianum (is nuper claſſem Miſenenſem molli imperio rexerat) permulcendis militum animis delegit: data in auxilium urban

lés eût consultés. Les confidens intimes de Vitellius les écarterent. Les oreilles du Prince étoient formées de maniere à s'offenser des avis utiles, & à n'admettre que ce qui pouvoit les flatter & le perdre.

LVII. La flotte de Misene (tant l'audace même d'un particulier a de force dans une guerre civile) changea de parti sur des lettres supposées par Claudius Faventinus, centurion ignominieusement cassé par Galba. Il y promettoit de grandes récompenses, au nom de Vespasien, pour ceux qui se déclareroient en sa faveur. Claudius Apollinaris, commandant de la flotte, infidelle par inconstance, manquoit de cette habileté qu'exige la perfidie. Apinius Tiro, ancien Préteur, qui se trouvoit par hasard à Minturne, s'offrit pour chef aux rebelles. Il fit déclarer les municipes & les colonies. Pouzoles marquoit un grand zèle pour Vespasien; Capoue se piqua de fidélité envers Vitellius. Telle étoit, au milieu de l'embrâsement de la guerre, l'influence de la jalousie entre ces deux villes. Vitellius choisit Claudius Julianus, qui avoit autrefois commandé la flotte de Misene avec douceur, pour l'engager à rentrer dans son parti. Il le fit sou-

cohors, & gladiatores, quibus Julianus præerat. Ut collata utrimque caſtra, haud magnâ cunctatione Juliano in partes Veſpeſiani tranſgreſſo, Tarracinam occupavere, mœnibus ſituque magis, quàm ipſorum ingenio tutam.

LVIII. Quæ ubi Vitellio cognita, parte copiarum Narniæ cum præfectis prætorii relictâ, L. Vitellium fratrem, cum ſex cohortibus & quingentis equitibus, ingruenti per Campaniam bello oppoſuit. Ipſe æger animi, ſtudiis militum, & clamoribus populi, arma poſcentis, refovebatur: dum vulgus ignavum, & nihil ultra verba auſurum, falsâ ſpecie, exercitum & legiones appellat. Hortantibus libertis (nam amicorum ejus quantò quis clarior, minùs fidus) vocari tribus jubet. Dantes nomina ſacramento adigit: ſuperfluente multitudine, curam delectûs in conſules partitur. Servorum numerum, & pondus argenti ſenatoribus indicit. Equites Romani obtulere operam pecu-

tenir par une cohorte de la ville & par les gladiateurs qu'il commandoit. A peine fut-on en présence de part & d'autre, que Julien, sans balancer beaucoup, se déclara pour Vespasien. Tous ensemble se jetterent dans Terracine, ville bien mieux défendue par sa situation & par ses remparts, que par l'habileté de ces déserteurs.

LVIII. Vitellius en étant instruit, laisse une partie de ses troupes à Narnie, sous les ordres des Préfets du Prétoire, & détache contre ses nouveaux ennemis en Campanie, Vitellius son frere, avec six cohortes & cinq cens cavaliers. Ensuite l'affection des soldats, les clameurs du peuple, qui demandent des armes, soulagent le chagrin qui le dévore. Trompé sur l'apparence, il qualifie d'armée & de légions, une populace sans cœur, dont toute la hardiesse s'exhale en paroles. A la sollicitation de ses affranchis (car ses amis les plus illustres étoient ceux auxquels il se fioit le moins) il convoque les Tribus, reçoit le serment de ceux qui se présentent; puis accablé par la foule, il ordonne aux Consuls d'en faire un choix, chacun de leur côté. Les Sénateurs furent chargés de fournir une quantité d'argent en nature & un nombre d'esclaves. Les

niamque, etiam libertinis idem munus ultro flagitantibus. Ea simulatio officii, a metu profecta, verterat in favorem. Et plerique haud perinde Vitellium, quàm casum locumque principatûs [34] miserabantur: nec deerat ipse, vultu, voce, lacrymis, misericordiam elicere, largus promissis, &, quæ natura trepidantium est, immodicus. Quin & *Cæsarem* se dici voluit, adspernatus antea: sed tunc, superstitione nominis, & quia in metu consilia prudentium, & vulgi rumor juxtà audiuntur. Ceterùm, ut omnia inconsulti impetûs cœpta, initiis valida, spatio languescunt, dilabi paullatim senatores, equitesque, primò cunctanter, & ubi ipse non aderat; mox contemptim, & sine discrimine, donec Vitellius, pudore inriti conatûs, quæ non dabantur, remisit.

LIX. Ut terrorem Italiæ possessa Mevania, ac velut renatum ex integro bel-

Chevaliers offrirent de contribuer de leurs biens & de leurs personnes. Les affranchis en solliciterent la permission comme une grace. La bonne volonté que la crainte avoit fait d'abord feindre, devient réelle. Le plus grand nombre déplore moins le sort de Vitellius que la dégradation de Rome & de la majesté Impériale. Vitellius, de son côté, par son air, ses discours, ses larmes, ne néglige rien pour émouvoir la compassion, se répandant en promesses & y excédant, comme tous ceux qui ont peur. Il voulut même être nommé César, quoiqu'il eût d'abord rejetté ce titre. Il le prit alors par superstition, & parce que la crainte écoute également les rumeurs du vulgaire & les conseils des sages. Mais comme tous les projets d'une fougue inconsidérée, commençant par l'impétuosité, vont en se rallentissant, les Sénateurs & les Chevaliers s'écarterent peu à peu, d'abord en hésitant & dans l'absence du Prince; ensuite ouvertement, & sans prendre garde à lui. Vitellius lui-même, rougissant d'un effort qui n'aboutissoit à rien, ne demanda plus ce qu'on ne lui donnoit pas.

LIX. Ce Prince, en s'assurant de Mevania, avoit effrayé l'Italie & remis la

lum, intulerat; ita haud dubium ergà Flavianas partes ſtudium tam pavidus Vitellii diſceſſus addidit. Erectus Samnis, Pelignuſque, & Marſi, æmulatione, quòd Campania præveniſſet, ut in novo obſequio, ad cuncta belli munia acres erant. Sed fœdâ hieme, per tranſitum Apennini conflictatus exercitus: & vix quieto agmine nives eluctantibus, patuit quantum diſcriminis adeundum foret, ni Vitellium retrò fortuna vertiſſet; quæ Flavianis ducibus non minùs ſæpe, quàm ratio adfuit. Obvium illic Petilium Cerialem habuere, agreſti cultu, & notitiâ locorum cuſtodias Vitellii elapſum. Propinqua affinitas Ceriali cum Veſpaſiano, nec ipſe inglorius militiæ; eòque inter duces aſſumptus eſt. Flavio quoque Sabino, ac Domitiano patuiſſe effugium, multi tradidere. Et miſſi ab Antonio nuncii, per varias fallendi artes penetrabant, locum ac præſidium monſtrantes. Sabinus inhabilem labori & audaciæ valetudinem cauſabatur: Domitiano ade-

guerre en ſon premier état. Ses craintes & ſon départ précipité donnerent pour Veſpaſien une ardeur qu'on ne diſſimuloit plus. Les Samnites, les Pelignes & les Marſes, enhardis & jaloux d'avoir été prévenus par la Campanie, faiſoient éclater tout le zèle qu'inſpire un nouveau ſervice. Cependant la rigueur de l'hiver fit beaucoup ſouffrir l'armée au paſſage de l'Apennin. La peine qu'elle eut à ſe défendre contre les neiges, dans une marche paiſible, fit juger du péril qu'elle auroit couru, ſi Vitellius n'eût été entraîné en arriere par la fortune, qui ne fit pas moins pour les chefs de Veſpaſien que la prudence. On y fit rencontre de Petilius Cerialis, échappé aux gardes avancées de Vitellius, à la faveur d'un déguiſement en payſan, & de ſa connoiſſance du pays. Cerialis, allié de fort près à Veſpaſien, s'étoit acquis un nom à la guerre, ce qui le fit mettre au nombre des chefs. Pluſieurs rapportent que Flavius Sabinus & Domitien purent auſſi ſe ſauver. Des émiſſaires d'Antoine s'inſinuant par divers artifices, leur indiquoient un lieu ſûr & des appuis. Sabinus prétexta que ſa ſanté ne s'accordoit plus avec l'audace & la fatigue. Domitien ne manquoit pas de bonne volonté,

rat animus, sed custodes a Vitellio additi, quamquam se socios fugæ promitterent, tamquam insidiantes timebantur. Atque ipse Vitellius, respectu suarum necessitudinum, nihil in Domitianum atrox parabat.

LX. Duces partium ut Carsulas venere, paucos ad requiem dies sumunt, donec aquilæ signaque legionum adsequerentur: & locus ipse castrorum placebat, latè prospectans; tuto copiarum aggestu; florentissimis pone tergum municipiis: simul colloquia cum Vitellianis, decem millium spatio distantibus, & proditio sperabatur. Ægre id pati miles, & victoriam malle, quàm pacem: ne suas quidem legiones opperiebantur, ut prædæ, quàm periculorum socias. Vocatos ad concionem Antonius docuit: » esse adhuc » Vitellio vires, ambiguas, si deliberarent, acies, si desperassent. Initia bel» lorum civilium fortunæ permittenda, » victoriam consiliis & ratione perfici. » Jam Misenensem classem, & pulcher-

On craignit une trahiſon de la part des gardes placés autour de lui par Vitellius, quoiqu'ils promiſſent de l'accompagner dans ſa fuite. D'ailleurs Vitellius, par ménagement pour ſes propres parens, n'avoit aucun deſſein d'attenter ſur lui.

LX. Les chefs venus à Carſules prirent quelques jours pour s'y repoſer, en attendant l'arrivée des drapeaux & des aigles. La ſituation du camp leur plaiſoit. Une vue étendue, des vivres aſſurés & en abondance, des municipes floriſſantes par derriere, une grande facilité de conférer avec les Vitelliens, éloignés de dix milles au plus, & qu'on eſpéroit de gagner. Les ſoldats s'en impatientoient. Ils préféroient une victoire à la paix. Ils ne ſouhaitoient pas même l'arrivée de leurs propres légions, comme devant diminuer leur part au butin plutôt qu'au danger. Antoine les ayant aſſemblés, leur fit entendre *qu'il reſtoit à Vitellius des forces prêtes à ſe détacher de lui par réflexion, mais redoutables dans le déſeſpoir. On doit donner à la fortune les premieres tentatives dans une guerre civile ; c'eſt à la prudence, à la ſageſſe dans les démarches à conſommer la victoire. La flotte de Miſene, la plus belle contrée de l'Italie,*

» rimam Campaniæ oram defcivisse : nec » plus e toto terrarum orbe reliquum » Vitellio, quàm quod inter Tarracinam » Narniamque jaceat. Satis gloriæ prœlio » Cremonensi partum, & exitio Cremo- » næ, nimium invidiæ : ne concupifce- » rent Romam capere potiùs, quàm fer- » vare : majora illis præmia, & multò » maximum decus, si incolumitatem Se- » natui populoque Romano sine sangui- » ne quæsissent. »

LXI. His & talibus mitigati animi. Nec multò pòst legiones venere. Et terrore famâque aucti exercitûs, Vitellianæ cohortes nutabant, nullo in bellum adhortante, multis ad transitionem, qui suas centurias turmasque tradere, donum victori, & sibi in posterum gratiam, certabant. Per eos cognitum est, Interamnam proximis campis præsidio quadringentorum equitum teneri. Missus extemplò Varus, cum expedita manu, paucos repugnantium interfecit : plures, abjectis armis, veniam petivere : quidam in caf-

viennent d'abandonner Vitellius. Il ne lui reste de tout l'Univers que l'espace entre Narnie & Terracine. » La bataille de Cré-
» mone, ajoutoit-il, vous procure assez de
» gloire ; la destruction de cette ville, trop
» de haine. Soyez plus jaloux de conserver
» Rome que de la prendre : vous acquére-
» rez de plus grandes récompenses, & un
» honneur d'un ordre bien supérieur, en
» assurant la tranquillité du Sénat & du
» peuple Romain sans verser de sang. »

LXI. Ces discours, & d'autres semblables, calmerent les esprits. Les légions arriverent peu de jours après. A la nouvelle de cette réunion, la terreur ébranla les cohortes de Vitellius. Personne n'exhortoit à soutenir son parti : beaucoup engageoient à le quitter. C'étoit à qui feroit passer son escadron ou sa compagnie du côté du vainqueur pour s'assurer ses bonnes graces. On sçut des déserteurs que quatre cens cavaliers s'étoient jettés au voisinage dans Interamne. Varus, dépêché sur le champ avec des troupes légeres, tua le peu qui résistoit. Le plus grand nombre jetterent leurs armes & demanderent quartier. Quelques uns,

tra refugi, cunctâ formidine implebant; augendo rumoribus virtutem copiasque hostium, quò amissi præsidii dedecus lenirent. Nec ulla apud Vitellianos flagitii pœna; & præmiis defectorum vera fides; ac reliquum perfidiæ certamen: crebra transfugia tribunorum centurionumque; nam gregarius miles induruerat pro Vitellio: donec Priscus & Alphenus, desertis castris, ad Vitellium regressi, pudore proditionis cunctos exsolverent.

LXII. Iisdem diebus, Fabius Valens Urbini, in custodia, interficitur. Caput ejus Vitellianis cohortibus ostentatum, ne quam ultrà spem foverent: nam pervasisse in Germanias Valentem, & veteres illic novosque exercitus ciere credebant. Visâ cæde in desperationem versi: & Flavianus exercitus, immane quantùm animo, exitium Valentis ut finem belli accepit. Natus erat Valens Anagniæ, equestri familiâ: procax moribus, neque absurdus ingenio; famam urbanitatis per

fuyant dans le camp, répandirent partout l'épouvante par les bruits exagérés qu'ils sémerent sur la valeur & le nombre des ennemis, pour couvrir la honte de leur défaite. La lâcheté n'étoit point punie chez les Vitelliens. La trahison y étoit assurée de sa récompense. L'unique combat fut désormais à qui seroit le plus perfide. De-là quantité de Tribuns & de Centurions passerent à l'ennemi. Mais le simple soldat s'obstinoit pour Vitellius, jusqu'à ce qu'enfin Priscus & Alphenus, désertant le camp pour retourner vers le Prince, dispenserent ceux qui restoient de la honte d'une trahison.

LXII. Ces mêmes jours Valens fut tué dans sa prison d'Urbin. On montra sa tête aux cohortes de Vitellius pour leur enlever leur derniere espérance. Elles croyoient qu'il avoit pénétré en Germanie, d'où il reviendroit avec toutes les forces anciennes & nouvelles qu'il auroit rassemblées. Cette vue les jetta dans le désespoir, & l'armée de Vespasien se persuada fortement que la mort de Valens terminoit la guerre. Fabius Valens étoit né à Agnanie de famille équestre. Avec des mœurs impudentes & du génie, il s'acquit par ses galanteries la renommée d'homme poli. Il monta, comme

lasciviam petere : ludicro Juvenalium, sub Nerone, velut ex necessitate, mox sponte mimos actitavit, scitè magis, quàm probè. Legatus legionis, & fovit Verginium, & infamavit. Fonteium Capitonem corruptum, seu quia corrumpere nequiverat, interfecit. Galbæ proditor, Vitellio fidus, & aliorum perfidiâ inlustratus.

LXIII. Abruptâ undique spe, Vitellianus miles, transiturus in partes, id quoque non sine dedecore, sed sub signis vexillisque [35] in subjectos Narniæ campos descendêre. Flavianus exercitus, ut ad prœlium, intentus armatusque, densis circa viam ordinibus, adstiterat. Accepti in medium Vitelliani : & circumdatos Primus Antonius clementer adloquitur pars Narniæ, pars Interamnæ subsistere jussi : relictæ simul e victricibus legiones, neque quiescentibus graves, & adversùs contumaciam validæ. Non omisere per eos dies Primus ac Varus, crebris nunciis salutem, & pecuniam, & secreta Campa-

malgré lui, ſur le théâtre, aux fêtes de la jeuneſſe, ſous Néron. Il y parut enſuite de lui-même, & mérita des applaudiſſemens dont la vertu rougiroit. Etant Lieutenant de légion, il fit ſa cour à Virginius & le décria. Il tua Fonteius Capito après l'avoir ſéduit, ou parce qu'il ne pouvoit le ſéduire. Traître à Galba, fidele à Vitellius, la perfidie des autres chefs l'a rendu célebre.

LXIII. Les ſoldats de Vitellius, dénués de toutes leurs eſpérances, & déterminés à paſſer à l'ennemi, deſcendirent de Narnie dans la plaine, ſous leurs drapeaux & leurs étendarts; nouvelle flétriſſure pour leur Empereur. Les troupes d'Antoine, armées comme pour un combat, formoient deux files très-ſerrées le long du chemin. Elles les reçurent au milieu, & quand elles les eurent enveloppés, Antoine les harangua avec clémence. Une partie eut ordre de reſter à Narnie, l'autre à Interamne. On y joignit les légions victorieuſes, qui, ſans les aigrir mal-à-propos, fuſſent en état de les contenir. Antoine & Varus ne ceſſoient dans l'intervalle d'offrir à Vitellius, par de fréquens meſſages, ſa ſûreté, de l'argent, & une retraite en Campa-

niæ offerre Vitellio, si, positis armis, seque ac liberos suos Vespasiano permisisset. In eumdem modum & Mucianus composuit epistolas: quibus plerumque fidere Vitellius, ac de numero servorum, electione littorum loqui. Tanta torpedo invaserat animum, ut, si Principem eum fuisse non meminissent, ipse oblivisceretur.

LXIV. At primores civitatis, Flavium Sabinum, præfectum urbis, secretis sermonibus incitabant, » victoriæ famæ» que partem capesseret: esse illi pro» prium militem cohortium urbanarum: » nec defuturas vigilum cohortes, servi» tia ipsorum, fortunam partium, & » omnia prona victoribus. Ne Antonio » Varoque de gloria concederet. Paucas » Vitellio cohortes, & mœstis undique » nunciis trepidas: populi mobilem ani» mum; &, si se ducem præbuisset, eas» dem illas adulationes pro Vespasiano » fore. Ipsum Vitellium ne prosperis qui» dem parem; adeo ruentibus debilita-

nie, s'il quittoit les armes & se remettoit lui & ses enfans à la discrétion de Vespasien. Mucien faisoit les mêmes offres par lettres. Vitellius ajoutoit foi de tems en tems à leurs promesses, & parloit déja du nombre de ses esclaves & du rivage qu'il choisiroit. Les facultés de son ame étoient tellement engourdies, qu'il ne se seroit pas souvenu d'avoir été Empereur, si les autres l'avoient oublié.

LXIV. Cependant les plus grands de Rome excitoient sécrétement Sabinus, Préfet de la ville, à prendre part à la renommée & à la victoire. *Il avoit pour lui les cohortes de la ville dépendantes de sa charge, celles du guet qui s'y joindroient, leurs propres esclaves, la fortune du parti, & la victoire, devant qui tout s'applanit. Devoit-il se laisser effacer par Varus & par Antoine? Les cohortes de Vitellius étoient en petit nombre, & toujours tremblantes, à cause des fâcheuses nouvelles qui leur venoient de toutes parts. Le peuple inconstant, dès qu'il verroit Sabinus à sa tête, tourneroit ses acclamations en faveur de Vespasien. Vitellius n'avoit pu se soutenir pendant la prospérité. Quelle étoit sa foiblesse, présentement que tous ses appuis étoient écroulés?* Le

» tum. Gratiam patrati belli penes eum ;
» qui urbem occupasset. Id Sabino con-
» venire, ut Imperium fratri reservaret ;
» id Vespasiano, ut ceteri post Sabinum
» haberentur. »

LXV. Haud quaquam erecto animo eas voces accipiebat, invalidus senectâ. Erant, qui occultis suspicionibus incesserent, tamquam invidiâ & æmulatione fortunam fratris moraretur. Namque Flavius Sabinus ætate prior, privatis utriusque rebus, auctoritate, pecuniâque Vespasianum anteibat. Et credebatur, affectam ejus fidem præjuvisse, domo agrisque pignori acceptis. Unde, quamquam manente in speciem concordiâ, offensarum operta metuebantur. Melior interpretatio: mitem virum abhorrere a sanguine & cædibus: eòque crebris cum Vitellio sermonibus de pace, ponendisque per conditionem armis, agitare. Sæpe domi congressi, postremo in æde Apollinis, ut fama fuit, pepigere. Verba vocesque duos testes habebant, Cluvium

mérite de terminer la guerre étoit réservé à celui qui s'empareroit de Rome. Il convenoit à Sabinus d'assurer l'Empire à son frere, & à Vespasien de devoir moins à tout autre qu'à Sabinus.

LXV. Ces répréfentations n'allumerent pas le courage de Sabinus, affoibli par les années. Plusieurs le soupçonnoient de retarder l'élévation de son frere par haine & par jalousie. Il étoit l'aîné. Il avoit toujours eu plus de pouvoir & d'argent que lui avant sa fortune. On croit même que s'étant rendu caution pour son frere, à qui le crédit manquoit, il avoit pris sa maison & ses terres en gage. Ainsi quoiqu'ils conservassent tout l'extérieur de la concorde, on redoutoit les effets d'une haine sécrete. Mais il vaut mieux penser que Sabinus, naturellement doux, avoit horreur du sang & du carnage, & qu'il eut dans cette vue de fréquentes conférences avec Vitellius sur la paix & sur les moyens de terminer la guerre par un accommodement. Après s'être entretenus souvent chez eux, ils conclurent enfin un traité dans le temple d'Apollon, comme le bruit en courut. Cluvius Rufus & Silius Italicus assistoient à tout ce qu'ils dirent,

Rufum & Silium Italicum. Vultus procul visentibus notabantur; Vitellii projectus & degener, Sabinus non insultans, & miseranti propior.

LXVI. Quòd si tam facilè suorum mentes flexisset Vitellius, quàm ipse cesserat; incruentam urbem Vespasiani exercitus intrasset. Ceterùm, ut quisque Vitellio fidus, ita pacem & conditiones abnuebant, discrimen ac dedecus ostentantes, & fidem in libidine victoris. » Nec » tantam Vespasiano superbiam, ut pri- » vatum Vitellium pateretur: ne victos » quidem laturos. Ita periculum ex mise- » ricordia. Ipsum sanè senem, & pros- » peris adversisque satiatum. Sed quod » nomen, quem statum filio ejus Ger- » manico fore? Nunc pecuniam, & fami- » liam, & beatos Campaniæ sinus pro- » mitti: sed ubi imperium Vespasianus » invaserit, non ipsi, non amicis ejus, » non denique exercitibus securitatem, » nisi extincto æmulatu redituram. Fa- » bium illis Valentem, captivum & casi-

D'autres

D'autres remarquoient de loin leurs visages. Vitellius avoit l'air rampant & humilié; Sabinus ne l'insultoit pas, il sembloit plutôt le plaindre.

LXVI. S'il eût été aussi facile à Vitellius de persuader les siens que de se démettre, l'armée victorieuse entroit dans Rome sans verser de sang. Mais chacun, à proportion de sa fidélité pour le Prince, rejettant la paix, *démontroit le danger & la honte d'un traité qui n'avoit d'autre garant que la fantaisie du vainqueur. Vespasien n'étoit pas assez présomptueux pour laisser Vitellius simple particulier. Les vaincus eux-mêmes ne le souffriroient pas, & leur compassion lui deviendroit funeste. S'il étoit d'un âge avancé, & rassasié de biens & de maux, quel nom du moins, quel état laissoit-il à son fils Germanicus? On promet à présent de l'argent, des esclaves, une retraite délicieuse en Campanie; mais lorsque Vespasien aura saisi l'Empire, ni lui ni ses amis ne recouvreront de sécurité qu'après avoir effacé jusqu'aux dernieres traces de la concurrence. Valens enchaîné, gardé dans la crainte d'un revers, leur est devenu trop à charge. Fuscus, Antoine & Mucien même, l'appui principal du parti, auront-ils à l'égard de*

» bus dubiis reservatum, prægravem
» fuisse : nedum Primus ac Fuscus, &
» specimen partium Mucianus, ullam in
» Vitellium, nisi occidendi, licentiam
» habeant. Non a Cæsare Pompeium,
» non ab Augusto Antonium incolumes
» relictos : nisi fortè Vespasianus altio-
» res spiritus gerat, Vitellii cliens, quum
» Vitellius collega Claudio foret. Quin,
» ut censuram patris, ut tres consulatus
» ut tot egregiæ domûs honores deceret
» desperatione saltem in audaciam accin-
» geretur : perstare militem, superessi
» studia populi. Denique nihil atrociu
» eventurum, quàm in quod sponte
» ruant : moriendum victis, moriendum
» deditis : id solum referre, novissimum
» spiritum per ludibrium, & contume
» lias effundant, an per virtutem. »

LXVII. Surdæ ad fortia consilia Vi
tellio aures. Obruebatur animus misera
tione curâque, ne, pertinacibus armis
minùs placabilem victorem relinquere
conjugi ac liberis. Erat illi & fessa ætat

Vitellius d'autre pouvoir que celui de le tuer ? Pompée a été pourſuivi par Céſar juſqu'à ſa mort, Antoine par Auguſte. Imaginera-t-on des ſentimens plus relevés dans Veſpaſien, client de Vitellius, tandis que Vitellius étoit collegue de Claude? La cenſure de ſon pere, ſes trois conſulats, tant d'honneurs accumulés dans ſa maiſon, ne devoient-ils pas l'armer d'une noble audace, du moins dans le déſeſpoir? Le ſoldat lui reſtoit fidele, le peuple faiſoit éclater de la bonne volonté. Enfin il ne pouvoit arriver de malheur plus affreux que celui dans lequel il ſe précipitoit. Une défaite conduiſoit à la mort, un accommodement y conduiſoit. La différence étoit d'expirer dans l'opprobre, au milieu des inſultes, ou de périr avec courage.

LXVII. Les oreilles de Vitellius étoient ſourdes aux conſeils vigoureux. La crainte qu'une réſiſtance opiniâtre ne rendît le vainqueur implacable envers ſa femme & ſes enfans, abbatoit ſon ame, la pénétroit de compaſſion. Sa mere étoit

parens, quæ tamen, paucis antè diebus, opportunâ morte excidium domûs prævenit, nihil principatu filii adſecuta, niſi luctum & bonam famam. Quinto decimo Kalendas Januarias, auditâ defectione legionis cohortiumque, quæ ſe Narniæ dediderant, pullo amictu palatio degreditur, mœſtâ circùm familiâ. Simul ferebatur lecticulâ parvulus filius, velut in funebrem pompam. Voces populi blandæ & intempeſtivæ: miles minaci ſilentio.

LXVIII. Nec quiſquam adeo rerum humanarum immemor, quem non commoveret illa facies: Romanum principem, & generis humani paullo antè dominum, relictâ fortunæ ſuæ ſede [36], per populum, per urbem, exire de Imperio. Nihil tale viderant, nihil audierant: repentina vis dictatorem Cæſarem oppreſſerat; occultæ Caium inſidiæ: nox & ignotum rus fugam Neronis abſconderant: Piſo & Galba tamquam in acie cecidere: in ſua concione Vitellius, inter ſuos milites, proſpectantibus etiam fe-

accablée d'années; mais la mort l'enleva à propos, quelques jours avant l'extinction totale de sa maison. Des chagrins & une bonne renommée, furent tout ce que lui procura l'élévation de son fils. Le quinze avant les Calendes de Janvier, Vitellius ayant appris la défection de la flotte & des cohortes qui lui restoient à Narnie, sortit de son palais vêtu de deuil, tristement environné de toute sa maison. Son fils en bas-âge étoit porté en litiere comme à une pompe funébre, le peuple prodiguoit des flatteries déplacées, le soldat gardoit un silence menaçant.

LXVIII. Personne n'étoit assez peu instruit de l'inconstance des choses humaines, pour n'être pas touché de ce spectacle. Un Empereur Romain, souverain peu auparavant de l'Univers, abandonnant le séjour où résidoit sa fortune, passoit au milieu de son peuple & de sa capitale, pour se démettre de l'Empire. Ce siecle ni les précédens n'avoient point fourni d'exemple semblable. Le Dictateur César avoit été accablé par une violence imprévue, Caius par des embuches sécretes. La nuit & une campagne ignorée avoient dérobé la fuite de Néron. Pison & Galba étoient péris comme en bataille rangée. Vitellius,

minis, pauca & præsenti mœstitiæ congruentia locutus: *Cedere se pacis & Reipub. causâ: retinerent tantùm memoriam sui; fratremque, & conjugem, & innoxiam liberorum ætatem miserarentur.* Simul filium protendens, modò singulis, modò universis commendans, postremò fletu præpediente, adsistenti consuli (Cæcilius Simplex erat) exsolutum a latere pugionem, velut jus necis vitæque civium, reddebat. Adspernante consule, reclamantibus, qui in concione adstiterant; ut in æde concordiæ positurus insignia Imperii, domumque fratris petiturus, discessit. Major hîc clamor obsistentium penatibus privatis, in palatium vocantium. Interclusum aliud iter, idque solum, quod in sacram viam pergeret, patebat: tum consilii inops, in palatium rediit.

LXIX. Prævenerat rumor, ejurari ab eo Imperium: scripseratque Flavius Sabi-

dans l'assemblée qu'il avoit convoquée, au milieu de ses soldats, à la vue même des femmes, ayant parlé briévement & en termes convenables à sa triste situation, déclara qu'il se retiroit pour l'intérêt de la paix & de la République; qu'il demandoit uniquement qu'on gardât sa mémoire, & qu'on eût compassion de son frere, de sa femme, & de l'âge innocent de ses enfans. Ensuite prenant son fils entre ses bras, il le recommandoit tantôt à châque particulier, tantôt à toute l'assemblée. Enfin les sanglots lui coupant la parole, il détacha de son côté un poignard, qu'il voulut remettre au Consul Cecilius Simplex, comme un symbole du droit de vie & de mort. Sur le refus du Consul & les réclamations de l'assemblée, il sortit comme pour quitter les marques de la dignité Impériale dans le temple de la Concorde, & se retirer à la maison de son frere. Les cris redoublent; on ne veut point qu'il entre dans la maison d'un particulier: on le rappelle au palais. Les autres chemins étoient fermés, il ne restoit de libre que la voie sacrée. Alors ne sachant quel parti prendre, il revient au palais.

LXIX. Sur le bruit de cette abdication, qui s'étoit répandu d'avance, Sa-

nus cohortium tribunis, ut militem cohiberent. Igitur, tamquam omnis Respub. in Vespasiani sinum cessisset, primores Senatûs, & plerique equestris ordinis, omnisque miles urbanus, & vigiles, domum Flavii Sabini complevere: illuc de studiis vulgi, & minis Germanicarum cohortium affertur. Longiùs jam progressus erat, quàm ut regredi posset: & suo quisque metu, ne disjectos, eòque minùs validos, Vitelliani consectarentur, cunctantem in arma impellebant. Sed quod in ejusmodi rebus accidit, consilium ab omnibus datum est, periculum pauci sumpsere. Circa lacum Fundani, descendentibus, qui Sabinum comitabantur, armatis, occurrunt promptissimi Vitellianorum. Modicum ibi prœlium, improviso tumultu, sed prosperum Vitellianis fuit. Sabinus, re trepidâ, quod tutissimum e præsentibus, arcem Capitolii insedit milite, & quibusdam Senatorum Equitumque; quorum nomina tradere haud promptum est, quo-

binus avoit écrit aux tribuns des cohortes de contenir le soldat. Aussi-tôt, comme si toute la République se fût jettée entre les bras de Vespasien, les principaux Sénateurs, la plûpart des Chevaliers, tous les soldats de la ville & du guet, remplissent la maison du Gouverneur. On leur annonce les éclats du peuple, les menaces du soldat de Germanie. Sabinus étoit trop avancé pour reculer. Chacun craignoit, dans le cas d'une dispersion, d'être en proie aux Vitelliens. On le poussoit à prendre les armes : mais, comme il arrive dans ces conjonctures, tout le monde donnoit le conseil & peu prirent part au danger. Les gens en armes accompagnant le Gouverneur, descendoient vers le lac Fundanus, lorsqu'ils furent rencontrés par les plus déterminés des Vitelliens. Le combat, dans ce tumulte imprévu, fut léger, mais à l'avantage de ceux-ci. Le parti le plus sûr pour Sabinus, dans la déroute, fut de s'emparer de la citadelle du Capitole avec ses soldats & un petit nombre de Sénateurs & de Chevaliers. Il me seroit difficile de les nommer, parce que plusieurs s'attribuerent faussement ce mérite auprès de Vespasien depuis sa victoire. Des femmes même y soutinrent l'assaut. La plus re-

niam victore Vespasiano, multi id meritum erga partes simulavere. Subierunt obsidium etiam feminæ: inter quas maximè insignis, Verulana Gratilla, neque liberos, neque propinquos, sed bellum secuta. Vitellianus miles, custodiâ socordi clausos circumdedit, eòque, concubiâ nocte, suos liberos Sabinus, & Domitianum fratris filium, in Capitolium accivit, misso per neglecta ad Flavianos duces nuncio, qui circumsideri ipsos, & ni subveniretur, arctas res nunciaret. Noctem adeo quietam egit, ut degredi sine noxa potuerit: quippe miles Vitellii adversùs pericula ferox, laboribus & vigiliis parum intentus erat: & hibernus imber repentè fusus, oculos auresque impediebat.

LXX. Luce primâ, Sabinus, antequam invicem hostilia cœptarent, Cornelium Martialem, e primipilaribus, ad Vitellium misit, cum mandatis & questu, quòd pacta turbarentur. » Simulationem » prorsus & imaginem deponendi Impe-

narquable fut Verulana Gratilla. Ce n'é-
oit ni la tendresse maternelle ni les liens
u sang qui l'y avoient appellé, mais la
uerre. Les Prétoriens environnerent
égligemment ceux qui s'étoient ren-
ermés; ensorte que Sabinus trouva le
noyen de faire venir ses enfans & son
eveu Domitien bien avant dans la nuit,
: de mander aux chefs qu'on l'assiégeoit,
: qu'il avoit besoin d'un prompt secours.
a nuit fut même si paisible, qu'il au-
oit pu sortir sans accident. Le soldat de
'itellius, ferme contre le danger, négli-
eoit les veilles & les autres travaux or-
inaires. D'ailleurs une pluie froide,
rvenue tout-à-coup, ôtoit l'usage des
eux & des oreilles.

LXX. Au point du jour, Sabinus avant
commencement des hostilités, dépê-
ia le Primipilaire Cornelius Martialis à
itellius, avec ordre de se plaindre *qu'on*
oloit le traité. C'étoit donc une feinte dé-
ission qu'il avoit jouée pour tromper tant
: personnes illustres : car pourquoi cher-

» rii fuiſſe, ad decipiendos tot inluſtres
» viros. Cur enim e roſtris fratris domum,
» imminentem foro, & irritandis homi-
» num oculis, quàm Aventinum, & pe-
» nates uxoris petiſſet? Ita privato, &
» omnem principatûs ſpeciem vitanti,
» conveniſſe: contra Vitellium in pala-
» tium, in ipſam Imperii arcem regreſ-
» ſum. Inde armatum agmen emiſſum;
» ſtratam innocentium cædibus celeber-
» rimam urbis partem: ne Capitolio qui-
» dem abſtineri. Togatum nempe ſe, &
» unum e Senatoribus, dum inter Veſ-
» paſianum ac Vitellium prœliis legio-
» num, captivitatibus urbium, deditio-
» nibus cohortium judicatur. Jam, Hiſ-
» paniis Germaniiſque, & Britanniâ,
» deſciſcentibus, fratrem Veſpaſiani
» manſiſſe in fide, donec ultro ad condi-
» tiones vocaretur. Pacem & concordiam
» victis utilia; victoribus tantùm pulchra
» eſſe. Si conventionis pœniteat; non ſe,
» quem perfidiâ deceperit, ferro pete-
» ret; non filium Veſpaſiani, vix pube-

cher plutôt la maison de son frere située sur le Forum, & propre à piquer les regards, que celle de sa femme au Mont Aventin? Ce dernier parti convenoit à un homme privé, qui vouloit éloigner de lui tout soupçon. Vitellius au contraire s'est rétabli au palais, dans le centre même de l'Empire. De-là ont été envoyées des troupes en ordre de bataille, la partie de la ville la plus célebre a regorgé de sang innocent, & l'on n'épargne pas même le Capitole. Tandis que les combats des légions, les prises de villes, la désertion des cohortes, décidoient entre Vespasien & Vitellius, Sabinus n'étoit qu'un Magistrat de paix, un Sénateur comme les autres. Les Espagnes, la Germanie, la Bretagne, avoient abandonné Vitellius, le frere de Vespasien lui restoit fidele. Il n'a traité avec lui qu'à sa sollicitation. La paix & la concorde sont utiles au vaincu, & ne procurent que de la gloire au vainqueur. Si Vitellius est mécontent de son accommodement, il ne doit pas tourner ses armes contre Sabinus, trompé par sa perfidie, ni contre le fils de Vespasien, à peine hors de l'enfance. Que gagnera-t-il à la mort d'un vieillard & d'un adolescent? Il doit marcher contre les légions, & vuider ainsi le fond de la que-

» rem. Quantum, occisis uno sene, & » uno juvene, profici? Iret obviam legio» nibus, & de summa rerum illic certa» ret: cetera secundum eventum prœlii » cessura. » Trepidus ad hæc Vitellius, pauca purgandi sui causâ respondit, in militem conferens, *cujus nimio ardori imparem esse modestiam suam.* Et monuit Martialem, *ut per secretam ædium partem occultè abiret, ne a militibus internuncius invisæ pacis interficeretur.* Ipse neque jubendi, neque vetandi potens, non jam Imperator, sed tantùm belli causa erat.

LXXI. Vix dum regresso in Capitolium Martiale, furens miles aderat, nullo duce: sibi quisque auctor: cito agmine forum & imminentia foro templa prætervecti, erigunt aciem per adversum collem, usque ad primas Capitolinæ arcis fores. Erant antiquitùs porticus in latere clivi, dextræ subeuntibus: in quarum tectum egressi, saxis tegulisque Vitellianos obruebant. Neque illis manus, nisi

relle. Le succès de ses armes entraînera tout le reste. Vitellius dit en tremblant quelques mots pour s'excuser & s'en prit aux soldats, *dont sa modération ne pouvoit réprimer la trop vive ardeur.* Ensuite il avertit Martialis d'echapper secrétement par une porte dérobée, de peur d'être poignardé par les soldats, comme médiateur d'une paix odieuse. Ainsi ce Prince, hors d'état de faire entendre des ordres ni des défenses, n'étoit plus un Empereur, mais simplement la cause de la guerre.

LXXI. Martialis rentroit à peine au Capitole, lorsque les soldats furieux s'y présentent. Personne ne commandoit, chacun prenoit l'ordre de soi-meme. Ils passent le Forum, les Temples qui l'environnent, & se rangent en bataille le long de la colline opposée, jusqu'aux premieres portes de la citadelle. Il y avoit autrefois des portiques sur la pente de la colline à main droite en montant. Les assiégés s'avançant sur les toits de ces portiques, accabloient les Prétoriens de traits & de tuiles. Ceux-ci n'avoient

gladiis armatæ ; & arcessere tormenta ; aut missilia tela , longum videbatur. Faces in prominentem porticum jecere ; & sequebantur ignem : ambustasque Capitolii fores penetrassent , ni Sabinus revulsas undique statuas , decora majorum , in ipso aditu , vice muri , objecisset. Tum diversos Capitolii aditus invadunt , juxta lucum asyli , & quà Tarpeia rupes centum gradibus aditur. Improvisa utraque vis ; propior atque àcrior per asylum ingruebat : nec sisti poterant scandentes per conjuncta ædificia , quæ , ut in multa pace , in altum edita , solum Capitolii æquabant. Hîc ambigitur , ignem tectis oppugnatores injecerint , an obsessi , quæ crebrior fama est , quò nitentes ac progressos depellerent. Inde lapsus ignis in porticus appositas ædibus : mox sustinentes fastigium aquilæ , vetere ligno , traxerunt flammam , alueruntque. Sic Capitolium , clausis foribus , indefensum & indireptum , conflagravit.

d'armes en main que leurs épées ; il leur paroiſſoit long de faire venir des machines & des javelots. Ils lancent des torches contre le portique le plus avancé, ſuivent le feu qui gagne aux autres. Ils ſe ſeroient fait jour par la porte du Capitole, déja conſumée, ſi Sabinus, faiſant arracher des ſtatues, anciens monumens de nos ancêtres, n'en eût bouché l'entrée par cette eſpece de mur. Alors ils forment en même tems deux nouvelles attaques ; l'une vers le bois de l'Aſyle, l'autre à l'endroit où l'on monte par cent dégrés à la roche Tarpéienne. Toutes deux étoient imprévues, celle de l'Aſyle plus opiniâtre & plus proche. Les toits des édifices, élevés dans la ſécurité d'une longue paix, mettoient les aſſaillans de niveau avac la plate-forme de la citadelle. On ignore ſi le feu fut mis à ces maiſons par les aſſiégeans ou par les aſſiégés. Le bruit le plus commun eſt que ceux-ci le mirent pour repouſſer l'ennemi, déja prêt à faire irruption. Quoi qu'il en ſoit, l'embrâſement s'étendit aux portiques contigus ; de-là, les piliers qui ſoutenoient le toit du Capitole, étant d'un bois fort ſec, attirerent la flamme & lui ſervirent d'aliment. Ainſi fut brûlé le Capitole, les portes fermées, ſans être pillé ni défendu.

LXXII. Id facinus post conditam urbem luctuosissimum fœdissimumque Reipub. populi Romani accidit: nullo externo hoste, propitiis, si per mores nostros liceret, deis, sedem Jovis optimi maximi, auspicatò a majoribus, pignus Imperii, conditam, quam non Porsena deditâ urbe, neque Galli captâ, temerare potuissent, furore principum exscindi! [37] Arserat & antè Capitolium civili bello, sed fraude privatâ: nunc palam obsessum, palam incensum: quibus armorum causis? quo tantæ cladis pretio stetit? [38] pro patria bellavimus? Voverat Tarquinius Priscus Rex, bello Sabino; jeceratque fundamenta, spe magis futuræ magnitudinis, quàm quò modicæ adhuc populi Romani res sufficerent: mox Servius Tullius, sociorum studio; deinde Tarquinius Superbus, captâ Suessâ Pometiâ, hostium spoliis exstruxere. Sed gloria operis libertati reservata: pulsis regibus, Horatius Pulvillus, iterum consul, dedicavit, eâ magnificentiâ, quam

LXXII. Cet accident fut le plus hon-
:eux & le plus déplorable qu'eût éprouvé
Rome depuis sa fondation. Sans ennemis
u dehors, sans autres fléaux de la part
les Dieux que ceux qu'attiroient nos
nœurs, le temple de Jupiter, le meil-
eur & le plus grand des Dieux, bâti
ivec les cérémonies des auspices par nos
incêtres, comme un gage de l'Empire,
que n'avoient pu violer, ni Porsenna, à
qui se rendit la ville, ni les Gaulois qui
a prirent, périssoit par la fureur qu'ins-
piroient nos Princes. Le Capitole avoit
léja été brûlé dans une guerre civile,
nais par la fraude de quelques particu-
iers. Ici on l'assiégeoit, on y mettoit le
eu publiquement. Eh! quelle cause nous
rmoit? Etoit-elle d'un prix à nous dé-
ommager d'une si grande perte, &
ombattions-nous pour la patrie? Tar-
uin l'ancien l'avoit voué pendant la
uerre des Sabins. Dans l'espoir de la
randeur future du peuple Romain, il
etta les fondemens d'un plan auquel les
iens encore modiques de son état ne
ouvoient suffire. Servius Tullius, par le
èle de nos alliés, & Tarquin le Superbe,
u moyen des dépouilles de Suessa Pome-
a, en éleverent les murs; mais la gloire
n fut réservée à la liberté, après le ban-

immensæ postea populi Romani opes ornarent potiùs, quàm augerent. Iisdem rursus vestigiis situm est, postquam, interjecto ccccxv. annorum spatio, L Scipione, C. Norbano coss. flagraverat. Curam victor Sulla suscepit, neque tamen dedicavit: hoc solum felicitati ejus negatum. Lutatii Catuli nomen, inter tanta Cæsarum opera, usque ad Vitellium mansit. Ea tunc ædes cremabatur.

LXXIII. Sed plus pavoris obsessis quàm obsessoribus intulit. Quippe Vitellianus miles, neque astu, neque constantiâ inter dubia indigebat. Ex diverso trepidi milites, dux segnis, & veluti captus animi, non linguâ, non auribus competere: neque alienis consiliis regi, neque sua expedire: huc illuc clamoribus hostium circumagi: quæ jusserat vetare, quæ vetuerat jubere. Mox, quod in perditi

issement des Rois. Horatius Pulvillus, dans son second Consulat, en fit la dédicace. Sa magnificence étoit telle dès-lors, que les immenses richesses du peuple Romain ne purent dans la suite qu'y ajouter des embellissemens sans l'augmenter. Il fut rebâti sur les mêmes vestiges, lorsqu'il eût été brûlé quatre cens quinze ans après, sous le Consulat de L. Scipion & de C. Norbanus. Sylla victorieux le fit construire, mais il ne le dédia pas ; chose unique refusée à son bonheur. Le nom de Lutatius Catulus subsistoit encore sous Vitellius, au milieu de tant de monumens des Césars. Tel étoit l'édifice que les flammes consumoient.

LXXIII. L'incendie causa plus de frayeur aux assiégés qu'aux assiégeans. C'étoient d'un côté des guerriers dont la valeur & l'industrie croissoient avec les dangers ; de l'autre, des soldats tremblans, un Chef sans activité, tout hors de lui-même, ne sachant plus se servir de ses oreilles ni de sa langue, ni suivre les conseils des autres, ni énoncer les siens, allant, venant, selon les clameurs de l'ennemi, ordonnant ce qu'il avoit défendu, défendant ce qu'il venoit d'ordonner. Ensuite, comme dans toutes les

rebus accidit, omnes præcipere, nemo exſequi: poſtremò, abjectis armis, fugam & fallendi artes circumſpectabant. Inrumpunt Vitelliani, & cuncta ſanguine, ferro, flammiſque miſcent. Pauci militarium virorum, inter quos maximè inſignes, Cornelius Martialis, Æmilius Pacenſis, Caſperius Niger, Didius Scæva, pugnam auſi, obtruncantur. Flavium Sabinum, inermem, neque fugam cœptantem, circumſiſtunt, & Quinctium Atticum, conſulem, umbrâ honoris, & ſuâmet vanitate monſtratum, quòd edicta in populum, pro Veſpaſiano magnifica, probroſa adversùs Vitellium jecerat. Ceteri per varios caſus elapſi; quidam ſervili habitu, alii fide clientium contecti, & inter ſarcinas abditi. Fuere, qui, excepto Vitellianorum ſigno, quo inter ſe noſcebantur, ultro rogitantes reſpondenteſve, audaciam pro latebra haberent.

LXXIV. Domitianus, primâ inruptione apud æditũum occultatus, ſollertiâ liberti, lineo amictu turbæ ſacricolarum

affaires désespérées, tout le monde commandoit, personne n'exécutoit. Enfin on jette bas les armes : on pense aux moyens de fuir & de se dérober à l'ennemi. Les Vitelliens forcent la place, portent partout le fer, la flamme & le carnage. Le petit nombre de gens de guerre qui leur osa résister, fut massacré. Les plus distingués sont Cornelius Martialis, Emilius Pacensis, Casperius Niger & Didius Sceva. Sabinus sans armes ne cherchoit point à fuir. Les ennemis l'enveloppent lui & le Consul Quinctius Atticus, remarquable par son titre d'une puissance imaginaire, & par les édits honorables à Vespasien & injurieux à Vitellius, que sa vanité lui avoit fait semer parmi le peuple. Les autres échapperent par divers moyens, ceux-ci vêtus en esclaves ; ceux-là cachés & emportés avec les bagages par des cliens fideles. Quelques-uns ayant sçu le mot du guet des ennemis, s'en servirent à propos pour interroger & répondre. L'audace leur tint lieu de déguisement.

LXXIV. On avoit caché Domitien dès le commencement de l'irruption chez le Sacristain. Il fut revêtu de lin, & mêlé dans une troupe de sacrificateurs par l'a-

immixtus ignoratusque, apud Cornelium Primum, paternum clientem, juxta Velabrum, delituit. Ac potiente rerum patre, disjecto æditui contubernio, modicum sacellum JOVI CONSERVATORI, aramque posuit, casus suos in marmore expressam. Mox Imperium adeptus, JOVI CUSTODI templum ingens, seque in sinu Dei sacravit. Sabinus & Atticus onerati catenis, & ad Vitellium ducti, nequaquam infesto sermone vultuque excipiuntur, frementibus, qui jus cædis, & præmia navatæ operæ, petebant. Clamore a proximis orto, sordida pars plebis supplicium Sabini exposcit, minas adulationesque miscet. Stantem pro gradibus palatii Vitellium, & preces parantem, pervicere ut absisteret. Tum confossum conlaceratumque, & absciso capite truncum corpus Sabini in Gemonias trahunt.

LXXV. Hic exitus viri haud sanè spernendi. Quinque & triginta stipendia in Repub. fecerat, domi militiæque clarus.

dresse d'un affranchi, sans être reconnu, & se réfugia proche le Velabre, chez Cornelius Primus, client de Vespasien. Il fit construire sous le regne de son pere, à la place de la demeure du Sacristain, une chapelle à *Jupiter conservateur*, avec un autel en marbre, sur lequel étoit gravé son aventure. Etant lui-même Empereur, il éleva un vaste temple à *Jupiter gardien*, & consacra une statue de ce Dieu qui le tenoit dans ses bras. Sabinus & Atticus, chargés de chaînes, & conduits à Vitellius, n'en furent point accueillis en ennemis, malgré les frémissemens des soldats, qui demandoient *la permission de les tuer, & la récompense du service qu'ils venoient de rendre.* Aux premiers cris de ceux qui environnoient Vitellius, la vile populace sollicite le supplice de Sabinus, & mêle les menaces aux flatteries. L'Empereur debout, sur les dégrés du palais, se disposoit à recourir aux prieres pour les fléchir. On l'en détourne à force d'instances ; on perce Sabinus, on le déchire, on lui coupe la tête, & son corps est traîné aux Gémonies.

LXXV. Ainsi périt un homme digne d'une plus heureuse fin. Il avoit servi la République avec éclat pendant trente-

Innocentiam justitiamque ejus non argueres: sermonis nimius erat: id unum septem annis, quibus Mœsiam, duodecim, quibus præfecturam urbis obtinuit, calumniatus est rumor. In fine vitæ, alii segnem, multi moderatum, & civium sanguinis parcum credidere. Quod inter omnes constiterit, ante principatum Vespasiani, decus domûs penes Sabinum erat. Cædem ejus lætam fuisse Muciano accepimus. Ferebant plerique etiam paci consultum, diremptâ æmulatione inter duos, quorum alter se fratrem Imperatoris, alter consortem Imperii cogitaret. Sed Vitellius consulis supplicium poscenti populo restitit, placatus, ac velut vicem reddens, quòd interrogantibus quis Capitolium incendisset, se reum Atticus obtulerat. Eâque confessione, sive aptum tempori mendacium fuit, invidiam crimenque agnovisse, & a partibus Vitellii amolitus videbatur.

LXXVI. Iisdem diebus L. Vitellius,

cinq ans, dans les hauts emplois civiles & militaires. Son intégrité, sa justice, étoient universellement reconnues. Il parloit trop ; c'est le seul défaut que la médisance lui ait trouvé dans les sept années de son gouvernement en Mésie, & les douze de sa Préfecture à Rome. Quelques-uns, dans cette derniere catastrophe, lui ont trouvé de l'indolence ; plusieurs, la modération d'un Magistrat, qui épargnoit le sang des citoyens ; mais tout le monde convient qu'avant l'élévation de Vespasien à l'Empire, Sabinus faisoit l'illustration de sa maison. Je sais que sa mort fut un sujet de joie pour Mucien. Aussi le plus grand nombre la regarda-t-il comme un bien pour la paix. Elle prévint la rivalité entre deux hommes dont l'un se sentoit frere de l'Empereur, l'autre se croyoit son collegue. Le peuple demandoit aussi le supplice d'Atticus. Vitellius s'y opposa comme par reconnoissance. Le Consul avoit désarmé sa colere, en se donnant pour coupable de l'incendie du Capitole à ceux qui en demandoient l'auteur. Cet aveu ou ce mensonge à fait propos, sembloit détourner sur lui les accusations & la haine, & en décharger le parti de Vitellius.

LXXVI. Dans ce même tems L. Vi-

positis apud Feroniam castris, excidio Tarracinæ imminebat; clausis illic gladiatoribus remigibusque, qui non egredi mœnia, neque periculum in aperto audebant. Præerat, ut suprà memoravimus, Julianus gladiatoribus, Apollinaris remigibus, lasciviâ socordiâque gladiatorum magis, quàm ducum similes. Non vigilias agere, non intuta mœnium firmare, noctu dieque fluxi, & amœna littorum personantes, in ministerium luxûs dispersis militibus, de bello tantùm inter convivia loquebantur. Paucos ante dies discesserat Apinius Tiro, donisque ac pecuniis acerbè per municipia conquirendis, plus invidiæ quàm virium partibus addebat.

LXXVII. Interim ad L.Vitellium servus Verginii Capitonis perfugit, pollicitusque, si præsidium acciperet, vacuam arcem furtim traditurum, multâ nocte cohortes expeditas, summis montium jugis, super caput hostium sistit: inde miles ad cædem magis, quàm ad pug-

tellius, campé proche de Feronia, étoit sur le point de détruire Terracine. Les soldats de flotte & les gladiateurs, renfermés dans la place, n'osoient ni sortir des murs, ni s'exposer au danger. Julien, comme nous l'avons dit, commandoit les gladiateurs; Apollinaire, la flotte. Leur mollesse & leur licence les rendoient plus semblables eux-mêmes à des gladiateurs, qu'à des gens chargés de les conduire. Plongés nuit & jour dans les plaisirs, ils ne faisoient ni monter de gardes, ni réparer les endroits foibles. Les rivages retentissoient de leurs concerts: les soldats dispersés n'étoient plus que les messagers de leurs débauches. On ne parloit de guerre qu'au milieu des festins. Apinius Tiro avoit quitté la ville quelques jours auparavant. Il parcouroit les municipes pour en exiger des présens & des contributions, & procuroit plus de haine que de forces à son parti.

LXXVII. Sur ces entrefaites, un esclave de Virginius Capito, se sauvant de la ville, vient promettre à L. Vitellius de lui faire surprendre la citadelle, dépourvue de troupes, si on lui confie un détachement. Il mene en effet, bien avant dans la nuit, des cohortes légeres, par le sommet des montagnes, jusques

nam decurrit : ſternunt inermes , aut arma capientes , & quoſdam ſomno excitos ; quum tenebris , pavore , ſonitu tubarum , clamore hoſtili turbarentur. Pauci gladiatorum reſiſtentes , neque inulti cecidere : ceteri ad naves ruebant, ubi cuncta pari formidine implicabantur , permixtis paganis , quos nullo diſcrimine Vitelliani trucidabant. Sex Liburnicæ inter primum tumultum evaſere, in quîs præfectus claſſis Apollinaris : reliquæ in littore captæ , aut nimio ruentium onere preſſas mare hauſit. Julianus ad L. Vitellium perductus , & verberibus fœdatus , in ore ejus jugulatur. Fuere, qui uxorem L. Vitellii Triariam inceſſerent , tamquam gladio militari cincta , inter luctum cladeſque expugnatæ Tarracinæ , ſuperbè ſævèque egiſſet. Ipſe lauream geſtæ proſperè rei ad fratrem miſit : percunctatus ſtatim regredi ſe , an perdomandæ Campaniæ inſiſtere juberet. Quod ſalutare non modò partibus Veſpaſiani , ſed Reipub. fuit : nam ſi recens

fur la tête des ennemis. Le foldat fond de ce pofte plus pour égorger que pour combattre. Il renverfe aifément des gens fans armes, s'armant, ou réveillés en furfaut, que les ténebres, la crainte, le fon des trompettes, les clameurs de l'ennemi, mettent hors d'eux-mêmes. Quelques gladiateurs réfifterent & vendirent chérement leur vie. Les autres fe précipitoient vers les vaiffeaux. La frayeur & le défordre n'y étoient pas moindres. Les Vitelliens y maffacrerent indiftinctement les gens de guerre & les bourgeois, mêlés avec eux. Six galeres fe fauverent dès le commencement du tumulte avec Apollinaire leur chef. Les autres furent prifes fur le bord, ou fubmergées par le trop grand nombre de ceux qui s'y jettoient. Julien, conduit à L. Vitellius, fut ignominieufement battu de verges & étranglé fous fes yeux. Quelques-uns ont accufé Triaria, femme de ce Général, d'avoir alors ceint l'épée militaire, & d'avoir infulté, par fon orgueil & fa cruauté, aux malheurs & à la défolation de Terracine. Le vainqueur fit porter à fon frere le laurier que méritoit fon fuccès, lui demandant s'il falloit revenir fur le champ, ou achever de foumettre la Campanie. Ce délai fauva non-feulement le

victoriâ miles, &, super insitam pervicaciam, secundis ferox, Romam contendisset; haud parvâ mole certatum, nec sine exitio urbis foret: quippe L. Vitellio, quamvis infami, inerat industria: nec virtutibus, ut boni, sed quo modo pessimus quisque, vitiis valebat.

LXXVIII. Dum hæc in partibus Vitellii geruntur, digressus Narniâ Vespasiani exercitus, festos Saturni dies, Ocriculi, per otium, agitabat. Causa tam pravæ moræ, ut Mucianum opperirentur. Nec defuere, qui Antonium suspicionibus arguerent, tamquam dolo cunctantem, post secretas Vitellii epistolas, quibus consulatum, & nubilem filiam, & dotales opes, pretium proditionis, offerebat. Alii, ficta hæc, & in gratiam Muciani composita. Quidam, » omnium id ducum » consilium fuisse ostentare potiùs urbi » bellum, quàm inferre: quando validis- » simæ cohortes a Vitellio descivissent, » & abscisis omnibus præsidiis, cessurus

parti de Vespasien, mais la République. Si le soldat, joignant à son obstination naturelle cette arrogance que donne la prospérité, fût revenu aussi-tôt après sa victoire, le choc eût été terrible, & auroit entraîné la perte de la ville. Car L. Vitellius, quoique décrié, ne manquoit pas de talens. Il réussissoit, ainsi que tous les habiles scélérats, par ses vices, comme les gens de bien par leurs vertus.

LXXVIII. Cependant l'armée de Vespasien, depuis son départ de Narnie, s'amusoit à fêter les Saturnales à Ocricule. On s'arrêtoit si mal-à-propos pour attendre Mucien. Plusieurs ne manquerent pas d'en faire un crime à Antoine. *Il différoit*, disoit-on, *sur des lettres secrettes, par lesquelles Vitellius lui promettoit le Consulat & sa fille en mariage, avec une riche dot, pour prix de sa perfidie.* D'autres regardoient cette accusation comme une chimere. *On l'avoit inventée pour plaire à Mucien.* Enfin quelques-uns prétendoient *que les chefs étoient unanimement convenus de s'en tenir à des menaces contre Rome, puisque les plus braves cohortes avoient déja quitté le parti de Vitellius, & que ce Prince, manquant d'appuis, alloit vraisemblablement se démettre de l'Empire; mais que c'étoit Sa-*

» Imperio videbatur. Sed cunctâ festi-» natione, deinde ignaviâ Sabini corrup-» tâ : qui sumptis temere armis, munitis-» simam Capitolii arcem, & ne magnis » quidem exercitibus expugnabilem, » adversùs trîs cohortes tueri nequivis-» set. » Haud facile quis uni adsignaverit culpam, quæ omnium fuit : nam & Mucianus ambiguis epistolis victores morabatur, & Antonius præpostero obsequio, vel dum regerit invidiam, crimen meruit : ceterique duces, dum peractum bellum putant, finem ejus insignivere. Ne Petilius quidem Cerialis, cum mille equitibus præmissus, ut transversis itineribus per agrum Sabinum, Salariâ viâ, urbem introiret, satis maturaverat : donec obsessi Capitolii fama cunctos simul exciret.

LXXIX. Antonius per Flaminiam ad Saxa rubra, multo jam noctis, serum auxilium venit. Illic interfectum Sabinum, conflagrasse Capitolium, tremere urbem, mœsta omnia accepit : plebem

binus qui avoit tout dérangé, d'abord par ſa précipitation, enſuite par ſa lâcheté. Il avoit pris les armes à contre-temps, & n'avoit ſçu défendre, contre trois cohortes, une citadelle qu'une armée nombreuſe n'auroit pu forcer. Mais comment faire retomber ſur un ſeul une faute qui fut commune à tous? Mucien, par ſes lettres ambigues, retardoit les vainqueurs. La condeſcendance d'Antoine pour Mucien, ou ſon deſſein de le rendre odieux, fut répréhenſible, & les autres Chefs, en ſe perſuadant que la guerre étoit finie, furent cauſe des déſaſtres qui la terminerent. Cerialis lui-même, qui avoit ordre de couper, avec mille hommes de cavalerie, à travers les champs des Sabins, pour entrer à Rome par la voie Salaria, manqua d'activité dans cette rencontre. Mais la nouvelle du ſiége du Capitole tira tous les Chefs de leur engourdiſſement.

LXXIX. Il étoit déja nuit, lorſqu'Antoine arrive à Saxa Rubra par la voie Flaminia. Secours tardif; il n'apprend que des nouvelles affligeantes: Sabinus tué, le Capitole brûlé, la ville dans la conſternation. On lui annonce de plus

quoque & servitia pro Vitellio armari, nunciabatur. Et Petilio Ceriali equestre prœlium adversum fuerat: namque incautum, & tamquam ad victos ruentem, Vitelliani, interjectus equiti pedes, excepere: pugnatum haud procul urbe, inter ædificia hortosque, & anfractus viarum; quæ gnara Vitellianis, incomperta hostibus, metum fecerant: neque omnis eques concors, adjunctis quibusdam, qui nuper apud Narniam dediti, fortunam partium speculabantur: capitur præfectus alæ Tullius Flavianus: ceteri fœdâ fugâ consternantur, non ultra Fidenas secutis victoribus.

LXXX. Eo successu studia populi aucta vulgus urbanum arma cepit. Paucis scuta militaria, plures raptis, quod cuique obvium, telis, signum pugnæ exposcunt. Agit grates Vitellius, & ad tuendam urbem prorumpere jubet. Mox vocato senatu, deliguntur legati ad exercitus, ut prætexto Reipub. concordiam pacemque suadêrent. Varia legatorum sors fuit;

qu'on arme le peuple & les esclaves en faveur de Vitellius. La cavalerie même de Cerialis venoit d'être défaite. Ce Général s'étoit avancé sans précaution comme contre des vaincus. Un gros de cavalerie, mêlé d'infanterie, le reçoit. On se bat proche de la ville, dans des sentiers détournés, entre des maisons & des jardins. L'endroit étoit connu des Vitelliens, inconnu aux gens de Cerialis. Ils s'effrayent. D'ailleurs tous ne donnoient pas sur l'ennemi : des cavaliers qui avoient quitté récemment le parti de Vitellius à Narnie, mêlés parmi eux, observoient de quel côté tourneroit la fortune. Tullius Flavianus, Préfet d'une aîle, est fait prisonnier. Les autres fuient honteusement, & se dispersent sans être poursuivis par-delà Fidenes.

LXXX. Ce succès augmente le zèle du peuple. La populace prend les armes; chacun s'en fait de ce qui se présente sous sa main. Fort peu trouverent des boucliers. On demande le signal du combat. Vitellius témoigne sa reconnoissance, & ordonne d'avancer pour défendre la ville. Ensuite il assemble le Sénat. On nomme des députés afin d'engager les armées à la paix & à la concorde, sous le prétexte du bien public. Leur réception

Qui Petilio Ceriali occurrerant, extremum discrimen adiere, adspernante milite conditiones pacis: vulneratur prætor, Arulenus Rusticus: auxit invidiam, super violatum legati prætorisque nomen, propria dignatio viri: palantur comites: occiditur proximus lictor, dimovere turbam ausus; &, ni dato a duce præsidio defensi forent, sacrum etiam inter exteras gentes legatorum jus, ante ipsa patriæ mœnia, civilis rabies usque in exitium temerasset. Æquioribus animis accepti sunt, qui ad Antonium venerant, non quia modestior miles, sed duci plus auctoritatis.

LXXX. Miscuerat se legatis Musonius Rufus, equestris ordinis, studium philosophiæ, & placita Stoicorum æmulatus: cœptabatque, permixtus manipulis, bona pacis ac belli discrimina disserens, armatos monere. Id plerisque ludibrio, pluribus tædio: nec deerant, qui propellerent proculcarentque, ni, admonitu modes-

ne fut pas la même. Ceux qui vinrent vers Cerialis coururent le plus grand danger de la part des ſoldats, qui ne vouloient entendre à aucune condition de paix. On bleſſe Ruſticus Arulenus. C'étoit un Préteur & un député; mais ſon mérite perſonnel fit paroître l'attentat encore plus affreux. On diſperſe ceux qui l'accompagnent; on tue le premier Licteur, qui vouloit écarter la foule, & ſi l'eſcorte que leur avoit donné Cerialis n'eût pris leur défenſe, la rage des citoyens auroit porté l'inſulte juſqu'à les maſſacrer ſous les murs de la patrie, quoique revêtus d'un titre ſacré même parmi les nations étrangeres. Ceux qui vinrent vers Antoine furent reçus avec moins d'emportement. Le ſoldat n'étoit pas plus moderé; mais le Chef avoit plus de crédit.

LXXXI. Muſonius Rufus, Chevalier Romain, qui ſe piquoit de philoſophie & de ſtoïciſme, s'étoit joint aux députés. Il s'inſinue parmi les ſoldats, & ſe met à diſſerter devant des gens qui ne ſavent que manier les armes, ſur les avantages de la paix & les dangers de la guerre. Il ennuie les uns, excite la riſée du plus grand nombre: pluſieurs étoient prêts à le chaſſer & à le battre, lorſque, ſur les avis

tiſſimi cujuſque, & aliis minitantibus; omiſiſſet intempeſtivam ſapientiam. Obviæ fuere & virgines Veſtales, cum epiſtolis Vitellii, ad Antonium ſcriptis: eximi ſupremo certamini unam diem poſtulabat: ſi moram interjeciſſent, faciliùs omnia conventura. Virgines cum honore dimiſſæ: Vitellio reſcriptum, *Sabini cæde, & incendio Capitolii dirempta belli commercia.*

LXXXII. Tentavit tamen Antonius vocatas ad concionem legiones mitigare, ut, caſtris juxta pontem Mulvium poſitis, poſterâ die urbem ingrederentur. Ratio cunctandi, ne aſperatus prœlio miles, non populo, non ſenatui, ne templis quidem, ac delubris Deorum conſuleret. Sed omnem prolationem, ut inimicam victoriæ, ſuſpectabant. Simul fulgentia per colles vexilla, quamquam imbellis populus ſequeretur, ſpeciem hoſtilis exercitûs fecerant. Tripartito agmine, pars ut adſtiterat, Flaminiâ viâ; pars juxta ripam Tiberis inceſſit; tertium agmen,

des plus sensés, & les menaces des autres, il réserve sa science pour une meilleure occasion. Les Vestales vinrent aussi portant une lettre de Vitellius à Antoine. Il mandoit qu'on différât d'un jour ; que tout par ce moyen s'accommoderoit plus aisement. Les Vestales furent congédiées avec honneur. On répondit à Vitellius, *plus de traités depuis le meurtre de Sabinus & l'incendie du Capitole.*

LXXXII. Cependant Antoine ayant convoqué l'assemblée des légions, tente de les engager par douceur à camper proche le pont Milvius, & à n'entrer dans Rome que le lendemain ; car il craignoit qu'emportées par la fureur du combat, elles n'épargnassent ni le peuple ni le Sénat, ni même les temples des Dieux. Mais tout délai leur étoit suspect, comme un obstacle à la victoire. D'ailleurs, les étendarts qui brilloient sur la colline, quoique suivis par une vile populace, annonçoient une armée ennemie. Les troupes se divisent en trois corps : le premier reste sur la voie Flaminia : le second s'avance le long du Tibre : le troisieme vers la porte Collina, par la voie Salaria. Le peuple se disperse au pre-

per Salariam, Collinæ portæ propinquabat. Plebs invectis equitibus fusa. Miles Vitellianus trinis & ipse præsidiis occurrit. Prœlia ante urbem multa & varia sed Flavianis, consilio ducum præstantibus, sæpius prospera. Ii tantùm conflictati sunt, qui in partem sinistram urbis ad Sallustianos hortos, per angusta & lubrica viarum flexerant. Superstantes maceriis hortorum Vitelliani, ad serum usque diem, saxis pilisque subeuntes arcebant: donec ab equitibus, qui portâ Collinâ inruperant, circumvenirentur. Concurrêre & in campo Martio infestæ acies. Pro Flavianis fortuna, & parta totiens victoria: Vitelliani desperatione solâ ruebant; & quamquam pulsi, rursus in urbe congregabantur.

LXXXIII. Aderat pugnantibus spectator populus, utque in ludicro certamine, hos, rursus illos clamore & plausu fovebat: quotiens pars altera inclinasset, abditos in tabernis, aut, si quam in domum perfugerant, erui jugularique ex-

ier choc de la cavalerie ; les ſoldats de itellius, auſſi diviſés en trois corps, archent à l'ennemi. Il ſe livra dans la ille pluſieurs combats avec des ſuccès ifférens, mais plus ſouvent à l'avantage u parti de Veſpaſien, ſoutenu par la rudence de ſes chefs. Il n'y eut de mal-raités que ceux qui s'étoient engagés ans des rues étroites & gliſſantes, à la auche de la ville, proche les jardins de alluſte. Les Vitelliens, montés ſur les urs des jardins, les repouſſerent long-ems à coups de pierres & de traits ; mais ur le ſoir ils furent eux-mêmes enve-oppés par la cavalerie, qui avoit fait ir-uption par la porte Collina. Il y eut une ataille rangée dans le champ de Mars. e parti de Veſpaſien avoit pour lui la ortune & la victoire, ſi ſouvent déclarée n ſa faveur. Les Vitelliens n'étoient ouſſés que par le déſeſpoir, & quoique aincus, ils ſe rallioient dans la ville.

LXXXIII. Le peuple, ſpectateur du combat, comme s'il n'eût été donné que pour ſon plaiſir, ſoutenoit de ſes acclamations tantôt les uns, tantôt les autres. Toutes les fois qu'un parti avoit du deſſous, il demandoit qu'on arrachât les vaincus des maiſons & des boutiques, & qu'on les égorgeât. Il s'emparoit en-

postulantes, parte majore prædæ potiebantur: nam milite ad sanguinem & cædes obverso, spolia in vulgus cedebant. Sæva ac deformis urbe totâ facies: alibi prœlia & vulnera; alibi balineæ popinæque: simul cruor & strues corporum juxtà scorta, & scortis similes: quantum in luxurioso otio libidinum; quidquid in acerbissima captivitate scelerum: prorsus ut eamdem civitatem & furere crederes & lascivire [39]. Confluxerant antè armati exercitus in urbem bis L. Sullâ, & Cinnâ victore iterum, [40] nec tunc minùs crudelitatis: nunc inhumana securitas, & ne minimo quidem temporis voluptates intermissæ: velut festis diebus id quoque gaudium accederet, exsultabant, fruebantur; nullâ partium curâ, malis publicis læti.

LXXXIV. Plurimum molis in oppugnatione castrorum fuit, quæ acerrimus quisque, ut novissimam spem, retinebant. Eò intentiùs victores, præcipuo ve-

ite de la plus grande partie du butin : ar le soldat ne pensant qu'à s'enivrer de ang & de carnage, négligeoit les dépouilles. Rome en son entier présentoit n spectacle cruel & révoltant. Ici des ombats, des blessures ; là des bains, des ssemblées de buveurs, une débauche frénée, des monceaux de cadavres, es ruisseaux de sang. Toutes les passions u luxe dans l'oisiveté : toutes les horeurs de la guerre dans une place livrée l'ennemi le plus féroce. La même ville e sembloit occupée que de ses plaisirs ou e ses fureurs. Des armées avoient déja ondu, les armes en main, contre Rome; a premiere & la troisieme fois sous ylla ; la seconde sous Cinna après sa ictoire. La cruauté avoit été la même ; nais ici regnoit une sécurité inhumaine. es plaisirs n'en furent point interrompus. Il sembloit même que ce fût un urcroit aux réjouissances. On s'en aplaudissoit ; on goûtoit de la joie des nalheurs publics, sans intérêt pour aucun es partis.

LXXXIV. Rien ne coûta plus à forer que le camp. Les plus braves le défendoient comme leur derniere espérance ; c'est ce qui donnoit une nouvelle activité aux vainqueurs, & sur-tout aux

terum cohortium ſtudio, cuncta validiſſimarum urbium excidiis reperta ſimi admovent, teſtudinem, tormenta, aggeres, faceſque, *quidquid tot prœliis laboris ac periculi hauſiſſent, opere illo conſummari* clamitantes. *Urbem ſenatui ac populo Romano, templa diis reddita: proprium eſſe militis decus in caſtris: illam patriam, illos penates: ni ſtatim recipiantur, noctem in armis agendam.* Contrà Vitelliani, quamquam numero fatoque diſpares, inquietare victoriam, morari pacem, domos araſque cruore fœdare, [41] ſuprema victis ſolatia complectebantur. Multi ſemianimes, ſuper turres & propugnacula mœnium exſpiravere. Convulſis portis, reliquus globus obtulit ſe victoribus: & cecidere omnes contrariis vulneribus, verſi in hoſtem: ea cura etiam morientibus decori exitû fuit.

LXXXV. Vitellius, captâ urbe, per averſam palatii partem, Aventinum, in domum uxoris, ſellulâ defertur; ut,

nciens Prétoriens. Ils emploient à la fois la tortue, les batteries, les terrasses, es torches, & tout ce qu'on avoit inventé ontre les plus fortes places. Ils s'écrient *ue cette entreprise va mettre fin aux tra- aux & aux dangers de tant de combats; u'ils ont rendu la ville au Sénat & au euple, les temples aux Dieux; qu'il leur este à s'assurer pour eux-mêmes d'un amp, seule demeure digne du soldat, sa raie patrie, le séjour de ses Pénates; & ue si on ne les y reçoit promptement, ils ont être réduits à passer la nuit sous les rmes.* Les Vitelliens, quoique bien in- érieurs en nombre, & trahis par la for- une, recouroient aux dernieres conso- ations des malheureux, en troublant la ictoire, en retardant la paix, en souil- nt des traces funébres de leur sang les aisons & les autels. Plusieurs, couverts e blessures, expirerent sur les tours & s parapets. Les portes ayant été arra- hées, le reste s'offrit aux vainqueurs, jaloux de leur gloire jusqu'au dernier oupir, ils firent face à l'ennemi même n périssant.

LXXXV. La ville étant prise, Vitel- us se fait porter en litiere, par les der- ieres du palais, à la maison de sa femme, ur le Mont Aventin. Son dessein étoit,

diem latebrâ vitaviſſet, Tarracinam a
cohortes fratremque perfugeret. Dein
mobilitate ingenii, & quæ natura pavor
eſt, quum omnia metuenti, præſenti
maximè diſplicerent, in palatium regr
ditur, vaſtum deſertumque: dilapſis etiai
infimis ſervitiorum, aut occurſum eji
declinantibus. Terret ſolitudo, & tacei
tes loci: tentat clauſa: inhorreſcit vacui
feſſuſque miſero errore, & pudendâ late
brâ [42] ſemet occultans, ab Julio Plac
do, tribuno cohortis, protrahitur. Vinct
pone tergum manus: laniatâ veſte, fœdui
ſpectaculum, ducebatur, multis incre
pantibus, nullo inlacrymante: deformi
tas exitûs miſericordiam abſtulerat. Ol
vius e Germanicis militibus, Vitelliu
infeſto ictu, per iram, vel quò maturii
ludibriis eximeret, an tribunum app
tierit, in incerto fuit: aurem tribuni an
putavit, ac ſtatim confoſſus eſt. Vite
lium, infeſtis mucronibus coactum mod
erigere os, & offerre contumeliis, nun
cadentes ſtatuas ſuas, plerumque Roſtr

S'

s'il réussissoit à s'y cacher le reste du jour, de s'enfuir vers son frere & ses cohortes à Terracine. Ensuite par inconstance, & par un effet naturel de la crainte, à qui tout est suspect, le parti qu'il a choisi lui paroît le plus mauvais. Il revient au palais déja désert. Tous, jusqu'aux derniers de ses esclaves, s'en étoient échappés, ou fuyoient sa rencontre. Il s'effraie du silence & de la solitude des appartemens : il entr'ouvre ceux qui sont fermés, frissonne de les trouver vuides. Enfin las d'errer misérablement, il se cache en un vil réduit, d'où il est arraché par Julius Placidus, Tribun d'une cohorte. On le traîne ignominieusement en spectacle, les mains liées derriere le dos, les habits déchirés, insulté du plus grand nombre, sans être plaint de personne. L'ignominie de sa fin avoit éteint la compassion. On ne sait si ce fut sur lui qu'un soldat de Germanie qui passoit voulut porter un coup par colere, ou pour terminer son opprobre, ou s'il prétendoit frapper le Tribun ; il abatit une oreille au Tribun, & fut massacré sur le champ. On forçoit Vitellius, en lui présentant la pointe des épées, à lever la tête pour recevoir des insultes, pour voir ses statues qu'on renversoit,

aut Galbæ occisi locum contueri; postremò ad Gemonias, ubi corpus Flavii Sabini jacuerat, propulere. Vox una non degeneris animi excepta, quum tribunc insultanti, *se tamen Imperatorem ejus fuisse*, respondit. Ac deinde ingestis vulneribus concidit. Et vulgus eâdem pravitate insectabatur interfectum, quâ fovera viventem.

LXXXVI. Pater illi L. Vitellius. Septimum & quinquagesimum ætatis annun explebat: consulatum, sacerdotia, nomen locumque inter primores, nullâ su industriâ, sed cuncta patris claritudin adeptus. Principatum ei detulere, qui ip sum non noverant. Studia exercitûs rar cuiquam, bonis artibus quæsita, perind adfuere, quàm huic per ignaviam. Inera tamen simplicitas ac liberalitas; quæ, r adsit modus, in exitium vertuntur. Ami citias, dum magnitudine munerum, no constantiâ morum continere putat, me ruit magis, quàm habuit. Reipub. hau dubiè intererat, Vitellium vinci: sed im

a tribune aux harangues, l'endroit où
voit été tué Galba. On le poussa de la
orte jusqu'aux Gémonies, où le corps
e Sabinus avoit été jetté. Un seul mot
t voir qu'il lui restoit encore quelque
oblesse de sentiment. Le Tribun l'in-
iltoit : il répliqua qu'*il avoit cependant*
é son Empereur. Ensuite il tomba percé
e coups. Le peuple l'outragea après sa
iort, avec autant de lâcheté qu'il l'avoit
ué pendant sa vie.

LXXXVI. Vitellius finissoit sa cin-
iante-septieme année. La gloire de son
ere lui procura, sans aucune industrie
e sa part, le consulat, les sacerdoces, un
om & un rang parmi les plus distingués.
n'étoit pas même connu de ceux qui
i déférerent l'Empire. Il est rare qu'on
soit autant fait aimer du soldat par des
rtus, qu'il le fut avec son indolence. Il
oit cependant de la simplicité, de la
éralité, qualités pernicieuses à qui les
ssede, quand elles ne sont pas réglées
r la sagesse. Il crut s'assurer des amis
r la grandeur des bienfaits, sans une
nduite soutenue. Peut-être en mérita-
l ; mais il n'en eut pas. Il importoit
is doute à la République qu'il fût vain-
; mais ceux qui l'immolerent à Ves-
sien ne peuvent se faire un mérite de

leur perfidie, puiſqu'ils avoient trahi Galba. Le jour étant ſur ſon déclin, la frayeur des Magiſtrats & des Sénateurs échappés de la ville, ou cachés dans les maiſons de leurs cliens, empêcha de convoquer le Sénat. Lorſqu'il n'y eut plus d'hoſtilités à craindre, Domitien s'étant avancé vers les Chefs, fut ſalué Céſar, & conduit par une multitude de ſoldats, encore en armes, à la maiſon de ſon pere.

Fin du troiſieme Livre.



putare perfidiam non possunt, qui Vitellium Vespasiano prodidere, quum a Galba descivissent. Præcipiti in occasum die, ob pavorem Magistratuum Senatorumque, qui dilapsi ex urbe, aut per domos clientium semet occultabant, vocari Senatus non potuit. Domitianum, postquam nihil hostile metuebatur, ad duces partium progressum, & Cæsarem consalutatum, miles frequens, utque erat in armis, in paternos penates deduxit.

Finis tertii Libri.





C. CORNELII TACITI HISTORIARUM

LIBER QUARTUS.

I. INTERFECTO Vitellio, bellum magis desierat, quàm pax cœperat. Armati per urbem victores, implacabili odio victos consectabantur: plenæ cædibus viæ, cruenta fora templaque, passim trucidatis, ut quemque fors obtulerat. Ac mox augescente licentiâ, scrutari, ac protrahere abditos: si quem procerum habitu & juventâ conspexerant, obtruncare, nullo militum, aut populi discrimine. Quæ sævitia, recentibus odiis, sanguine explebatur; dein verterat in avaritiam: nihil usquam secretum aut clausum sinebant,



HISTOIRE DE TACITE,

LIVRE QUATRIEME.

I. La guerre étoit terminée par la mort de Vitellius : la paix ne commençoit point. La haine implacable des vainqueurs, toujours armés, poursuivoit les vaincus par la ville. On les égorgeoit dans les rues, dans les places, dans les temples, par-tout où le hasard les offroit. La licence s'accrut ensuite. On les chercha dans leurs retraites, on les en arracha. Quiconque avoit de la jeunesse, avec une taille avantageuse, fut massacré, sans qu'on s'informât s'il étoit soldat ou citoyen. L'animosité encore récente se rassasioit de sang : l'avarice s'y joignit. Dès lors il ne fut plus libre d'en-

Vitellianos occultari ſimulantes. Initium id perfringendarum domuum; vel ſi reſiſteretur, cauſa cædis: nec deerat egentiſſimus quiſque ex plebe, & peſſimi ſervitiorum prodere ultro dites dominos: alii ab amicis monſtrabantur. Ubique lamenta, conclamationes, & fortuna captæ urbis: adeo ut Othoniani Vitellianique militis invidioſa antea petulantia deſideraretur. Duces partium, accendendo civili bello acres, temperandæ victoriæ impares: quippe in turbas & diſcordias peſſimo cuique plurima vis: pax & quies bonis artibus indigent.

II. Nomen ſedemque Cæſaris Domitianus acceperat, nondum ad curas intentus; ſed ſtupris & adulteriis filium Principis agebat. Præfectura prætorii penes Arrium Varum: ſumma potentiæ in Primo Antonio: is pecuniam familiamque, e Principis domo, quaſi Cremonenſem prædam, rapere: ceteri modeſtiâ, vel ignobilitate, ut in bello obſcuri, ita præ-

fermer ni de cacher rien, ſous prétexte qu'on recéloit des partiſans de Vitellius. On commença de cette ſorte à forcer les maiſons, à faire main-baſſe ſur ceux qui réſiſtoient. Cependant les riches ne manquoient gueres d'être dénoncés par une populace indigente ou par des eſclaves perfides : quelques-uns le furent par leurs amis. Par-tout des gémiſſemens, les cris du déſeſpoir, les horreurs d'une ville priſe d'aſſaut. Rome en étoit réduite à regretter l'odieuſe pétulance des ſoldats d'Othon ou de Vitellius. Les chefs, ſi actifs à ſoufler le feu de la guerre, manquoient de talens pour modérer la victoire. Les plus corrompus ont le plus de force pour ſuſciter le trouble & la diſcorde ; mais la paix & la tranquillité ſont l'ouvrage de la vertu.

II. Domitien, qui venoit d'accepter le nom & la demeure des Céſars, ſans en avoir encore les ſollicitudes, ne repréſentoit, comme fils de l'Empereur, que par des débauches & des adulteres. La préfecture du Prétoire étoit entre les mains de Varus, la ſouveraine puiſſance dans celles d'Antoine, qui s'emparoit de l'argent & des eſclaves du Prince, comme d'une proie enlevée à Crémone. Les autres chefs, après être reſtés dans

miorum expertes. Civitas pavida, & servitio parata, *occupari redeuntem Tarracinâ L. Vitellium cum cohortibus, exstinguique reliqua belli*, postulabat. Præmissi Ariciam equites: agmen legionum intra Bovillas stetit. Nec cunctatus est Vitellius, seque & cohortes arbitrio victoris permittere. Et miles infelicia arma, haud minùs irâ, quàm metu abjecit. Longus deditorum ordo, septus armatis, per urbem incessit: nemo supplici vultu, sed tristes & truces, & adversùm plausus ac lasciviam insultantis vulgi immobiles: paucos erumpere ausos, circumjecti pressere: ceteri in custodiam conditi. Nihil quisquam locutus indignum; & quamquam inter adversa, salva virtutis fama. Dein L. Vitellius interficitur, par vitiis fratris, in principatu ejus vigilantior; nec perinde prosperis socius, quàm adversis abstractus [1].

III. Iisdem diebus Lucilius Bassus, cum

l'obſcurité par baſſeſſe ou par modeſtie pendant la guerre, n'eurent pas non plus de part aux récompenſes. La ville, tremblante & diſpoſée à ſubir le joug, demandoit qu'on prévînt L. Vitellius, qui venoit de Terracine avec ſes cohortes, & qu'on éteignît les reſtes de la guerre. La cavalerie prit les devants vers Aricie; les légions s'arrêterent à Bovilles. Mais Vitellius n'héſita point. Il ſe remit avec ſes cohortes à la diſcrétion du vainqueur. Les ſoldats jetterent leurs armes malheureuſes, plus encore par dépit que par crainte. Rome les vit entrer ſur une longue file bordée de deux haies de troupes en armes. Aucun d'eux n'avoit l'air ſuppliant, mais triſte & fier, ſans être déconcerté de la joie inſultante ni des clameurs de la populace. Quelques-uns même oſerent ſe jetter ſur le peuple, & furent maſſacrés par ceux qui les environnoient. On mit les autres en priſon. Ils ne proférerent pas une parole indigne d'eux, & la renommée, qui publioit leurs malheurs, reſpecta leur courage. L. Vitellius fut tué. Il avoit les mêmes vices, mais plus de vigilance que ſon frere, & fut entraîné par ſa chûte, ſans preſque avoir eu part à ſa proſpérité.

III. Ces mêmes jours, on dépêcha

expedito equite, ad componendam Campaniam mittitur: diſcordibus municipiorum animis, magis inter ſemet, quàm contumaciâ adversùs Principem. Viſo milite quies. Et minoribus coloniis impunitas: Capuæ legio tertia hiemandi causâ locatur, & domus inluſtres adflictæ; quum contrà Tarracinenſes nullâ ope juvarentur. Tanto proclivius eſt injuriæ, quàm beneficio vicem exſolvere: quia gratia oneri, ultio in quæſtu habetur. Solatio fuit ſervus Verginii Capitonis, quem proditorem Tarracinenſium diximus, patibulo adfixus, in iiſdem annulis, quos acceptos a Vitellio geſtabat. At Romæ Senatus cuncta Principibus ſolita Veſpaſiano decernit, lætus & ſpei certus: quippe ſumpta per Gallias Hiſpaniaſque civilia arma, motis ad bellum Germanis, mox Illyrico, poſtquam Ægyptum, Judæam, Syriamque, & omnîs provincias exercituſque luſtraverant, velut expiato terrarum orbe, cepiſſe finem videbantur. Addidere alacritatem Veſpa-

Baſſus avec de la cavalerie légere pour pacifier la Campanie. Le trouble venoit plutôt de la diſcorde des cités entre elles, que d'opiniâtreté contre le Prince. La vue du ſoldat remit le calme. Les petites colonies ne furent point punies ; mais on mit la troiſieme légion en quartier d'hiver à Capoue, & on humilia les maiſons les plus illuſtres de cette ville, au lieu qu'on n'accorda pas le moindre ſoulagement à Terracine ; tant il eſt vrai que la vengeance eſt plus active que la reconnoiſſance. Celle-ci paroît une dette onéreuſe ; l'autre un gain. Terracine, pour toute conſolation, vit pendre l'eſclave de Virginius Capito, ayant encore à ſes doigts les anneaux qu'il avoit reçus de Vitellius pour ſa trahiſon. A Rome le Sénat décernoit avec plaiſir à Veſpaſien tout ce que l'uſage avoit introduit envers les Princes. Les eſpérances ſembloient aſſurées. L'embrâſement de la guerre civile, commencé dans les Gaules & les Eſpagnes, ayant paſſé dans la Germanie, puis dans l'Illyrie, & parcouru l'Egypte, la Judée, la Syrie, toutes les provinces & toutes les armées, ſembloit avoir purifié l'Univers & prendre fin. La joie fut redoublée par une lettre de Veſpaſien, tournée comme ſi la guerre eût continué,

siani litteræ, tamquam manente bello scriptæ: ea primâ specie forma: ceterùm ut Princeps loquebatur, civilia de se, & Reipub. egregia: nec Senatûs obsequium deerat. Ipsi consulatus cum Tito filio, prætura Domitiano & consulare Imperium decernuntur.

IV. Miserat & Mucianus epistolas ad Senatum, quæ materiam sermonibus præbuere: *si privatus esset, cur publicè loqueretur* [2]: *potuisse eadem, paucos post dies, loco sententiæ dici: ipsa quoque insectatio in Vitellium, sera & sine libertate. Id verò erga Rempub. superbum, erga Principem contumeliosum, quòd in manu sua fuisse Imperium, donatumque Vespasiano jactabat.* Ceterùm invidia in occulto; adulatio in aperto erant: multo cum honore verborum Muciano triumphalia de bello civili data: sed in Sarmatas expeditio fingebatur. Adduntur Primo Antonio consularia, Cornelio Fusco, & Arrio Varo, prætoria insignia. Mox Deos respexere: restitui placuit Capito-

Telle étoit du moins la premiere apparence. Cependant on y reconnoiſſoit le ton d'un Empereur. Il y parloit de la République en termes honorables, & de lui-même avec des égards pour ſes concitoyens. Le Sénat de ſon côté, ravi de lui faire ſa cour, décerna le conſulat à Veſpaſien & à Titus, la préture & la puiſſance conſulaire à Domitien.

IV. Mucien avoit auſſi écrit au Sénat. Sa lettre fit beaucoup parler. *S'il n'étoit que particulier, pourquoi cette démarche d'homme public ? Ce qu'il mandoit auroit pu ſe dire quelques jours enſuite par forme d'avis. Sa déclamation contre Vitellius, hors d'état de ſe défendre, venoit trop tard. C'étoit une arrogance envers la République, une inſulte à l'égard du Prince, de ſe vanter qu'il avoit eu l'Empire dans ſa main & qu'il l'avoit donné à Veſpaſien.* Mais la haine parloit bas, la flatterie agiſſoit à découvert. On décernoit à Mucien, avec des éloges pompeux, les ornemens du triomphe pour la guerre civile, déguiſée ſous le nom d'expédition contre les Sarmates : à Antoine, les ornemens de Conſul : à Varus, ceux de Préteur. On penſa enſuite aux Dieux. Il fut réglé qu'on rétabliroit le Capitole. Valerius Aſiaticus, déſigné Conſul, avoit

lium. Eaque omnia Valerius Aſiaticus, Conſul deſignatus, cenſuit: ceteri vultu manuque; pauci, quibus conſpicua dignitas, aut ingenium adulatione exercitum, compoſitis orationibus aſſentiebantur. Ubi ad Helvidium Priſcum, prætorem deſignatum, ventum, prompſit ſententiam, ut honorificam in bonum Principem; falſa aberant [3]; & ſtudiis Senatûs attollebatur. Iſque præcipuus illi dies, magnæ offenſæ initium, & magnæ gloriæ fuit.

V. Res poſcere videtur, quia iterum in mentionem incidimus viri ſæpius memorandi, ut vitam ſtudiaque ejus, & quali fortunâ ſit uſus, paucis repetam. Helvidius Priſcus, primâ regione Italiæ, Tarracinæ municipio, Cluvio patre, qui ordinem primipili duxiſſet, ingenium inluſtre [5] altioribus ſtudiis juvenis admodum dedit: non, ut plerique, ut nomine magnifico ſegne otium velaret, ſed quò firmior adversùs fortuita, Rempub. capeſſeret. Doctores ſapientiæ ſecutus

ouvert ces différens avis. Les autres les appuyoient du geste, des yeux, & quelques-uns en dignité, ou plus exercés à la flatterie, par des harangues étudiées. Helvidius Priscus, désigné Préteur, proposa le sien, lorsque son tour fut venu, d'une maniere qu'il jugeoit honorable à un bon Prince; il n'y mêla rien de faux, & s'attira les applaudissemens du Sénat. Ce jour fut pour lui le commencement de beaucoup de gloire & de haine.

V. Comme j'aurai souvent à parler de cet homme célebre, il est à propos de réunir en peu de mots ce qui regarde son caractere & les divers événemens de sa vie. Helvidius Priscus, de Terracine, premiere région d'Italie, étoit fils de Cluvius, Primipilaire. Il tourna, fort jeune encore, vers des études plus sublimes, son esprit déja éclairé par l'éloquence; non pour voiler, comme plusieurs, une oisiveté inutile sous un nom magnifique, mais pour servir l'Etat avec plus de fermeté contre les coups du sort. Il embrassa la doctrine des philosophes, qui ne reconnoissent de bien que la ver-

eſt, qui ſola bona, quæ honeſta, mal tantùm, quæ turpia: potentiam, nobili tatem, ceteraque extra animum, nequ bonis, neque malis adnumerant. Quæſ torius adhuc, a Pæto Thraſea gener de lectus, e moribus ſoceri nihil æquè ac l bertatem hauſit: civis, ſenator, maritu gener, amicus, cunctis vitæ officiis æqu bilis, opum contemptor, recti pervicax conſtans adversùs metus.

VI. Erant, quibus appetentior fam videretur, quando etiam ſapientibus cu pido gloriæ noviſſima exſuitur. Ruinâ ſc ceri in exſilium pulſus, ut, Galbæ prin cipatu, rediit, Marcellum Eprium, de latorem Thraſeæ, accuſare adgreditur. E ultio, incertum, major an juſtior, ſena tum in ſtudia diduxerat. Nam ſi cadere Marcellus, agmen reorum ſternebatu Primò minax certamen, & egregiis utriuſ que orationibus teſtatum. Mox, dubi voluntate Galbæ, multis Senatorum de precantibus, omiſit Priſcus; variis, u ſunt hominum ingenia, ſermonibus, mo

:u, de mal que le vice, & qui placent les dignités, la nobleſſe & tout ce qui eſt hors de l'ame, parmi les choſes indifférentes. Choiſi pour gendre par Petus Thraſea au ſortir de la Queſture, la liberté fut ſur-tout ce qu'il puiſa dans ſes mœurs. Citoyen, ſénateur, mari, gendre, ami, l remplit uniformément tous les devoirs le la vie, mépriſant les richeſſes, inflexible dans le bien, ne cédant à aucune crainte.

VI. Quelques-uns l'ont accuſé de trop rechercher la gloire, derniere paſſion dont le ſage même parvienne à ſe dépouiller. Entraîné dans l'exil par la perte de ſon beaupere, à peine en fut-il de retour ſous Galba, qu'il entreprit d'accuſer Marcellus, comme délateur de Thraſea. Cette vengeance, auſſi juſte qu'importante, diviſa les Sénateurs. Marcellus ſuccombant entraînoit une armée de coupables. Le combat fut d'abord menaçant; les harangues des deux adverſaires en font foi. Enſuite Helvidius, doutant des intentions de Galba, & ſur les inſtances de pluſieurs Sénateurs, ſe déſiſta. Les uns (tels ſont les hommes) louerent ſa modération, les autres trouverent qu'il manquoit de fermeté. Le jour que

derationem laudantium, aut conſtantiam requirentium. Ceterùm eo Senatûs die quo de Imperio Veſpaſiani cenſebant placuerat mitti ad Principem legatos Hinc inter Helvidium & Eprium acre jurgium Priſcus eligi nominatim a magiſtratibus juratis; Marcellus urnam poſtulabat, quæ conſulis deſignati ſententi fuerat.

VII. Sed Marcelli ſtudium propriu rubor excitabat, ne, aliis electis, poſthabitus crederetur. Paullatimque, per altercationem, ad continuas & infeſta orationes provecti ſunt, quærente Helvidio, » quid ita Marcellus judicium ma» giſtratuum paveſceret? eſſe illi pecu» niam, & eloquentiam, quîs multo » anteiret, ni memoriâ flagitiorum urge» retur. Sorte & urnâ mores non diſcer» ni: ſuffragia & exiſtimationem ſenatû » reperta, ut in cujuſque vitam famam» que penetrarent: pertinere ad utilita» tem Reipub. pertinere ad Veſpaſian » honorem, occurrere illi, quos inno-

le Sénat s'assembla pour reconnoître Vespasien, il avoit été décidé qu'on feroit une députation vers le Prince. De-là une violente dispute entre Helvidius & Marcellus. Le premier vouloit que les Magistrats, sur la foi du serment, nommassent les plus dignes; l'autre qu'on tirât au sort. C'étoit l'avis qu'avoit ouvert Valerius Asiaticus désigné Consul.

VII. Marcellus l'appuyoit avec chaleur, dans la crainte d'un affront & de la préférence que sembleroient emporter sur lui ceux qu'on éliroit. Après plusieurs altercations fort vives, ils en vinrent insensiblement à des harangues en forme. Helvidius demandoit: *pourquoi Marcellus craignoit tant de s'en remettre au choix du Sénat. Ses richesses, son éloquence, l'élevoient au-dessus de beaucoup d'autres; mais le souvenir de ses crimes l'accabloit. L'urne, le sort, ne prononçoient rien sur les mœurs. On a recouru au suffrage & au discernement du Sénat pour s'instruire à fond de la vie & de la renommée d'un chacun. Il est de l'intérêt de la République, il est de l'honneur de Vespasien, qu'on envoie au-devant de lui les plus intégres des Sénateurs, afin que les*

» centissimos Senatus habeat, qui honestis sermonibus aures Imperatoris imbuant. Fuisse Vespasiano amicitiam cum Thrasea, Sorano, Sentio : quorum accusatores, etiamsi puniri non oporteat, ostentari non debere : hoc senatûs judicio velut admoneri Principem, quos probet, quos reformidet. Nullum majus boni Imperii instrumentum, quàm bonos amicos esse. Satis Marcello, quòd Neronem in exitium tot innocentium impulerit. Frueretur præmiis & impunitate ; Vespasianum melioribus relinqueret. »

VIII. Marcellus, » non suam sententiam impugnari, sed consulem designatum censuisse dicebat, secundùm vetera exempla, quæ sortem legationibus posuissent, ne ambitioni aut inimicitiis locus foret. Nihil evenisse, cur antiquitùs instituta exolescerent; aut Principis honor in cujusquam contumeliam verteretur. Sufficere omnes obsequio ; id magis vitandum, ne per-

remieres impressions sur les oreilles du 'rince soient celles de la vertu. Vespasien :toit ami de Thrasea, de Soranus, de 'entius : si on ne doit pas punir leurs dé-iteurs, du moins ne faut-il pas affecter de :s montrer. Ce choix du Sénat semble in-iquer au Prince ceux qu'il doit estimer, :eux qu'il doit craindre. Des amis ver-ieux sont les plus sûrs appuis d'un bon ouvernement. Qu'il suffise à Marcellus 'avoir excité Néron à la perte de tant 'innocens. Qu'il jouisse de ses récompenses ' de l'impunité ; qu'il laisse Vespasien ux plus gens de bien.

VIII. Marcellus répondoit qu'*il n'étoit as l'auteur de l'avis qu'on attaquoit. Le 'onsul désigné, en le proposant, a suivi 'usage qui attribue les députations au ort, pour en exclure la brigue & les ini-itiés. Il n'est rien survenu qui contraigne 'abolir ce Réglement, ni de faire affront qui que ce soit, sous prétexte d'honorer 'Empereur. Tout Sénateur est bon pour résenter un hommage. Il faut plutôt crain-'re que l'entêtement de quelques-uns n'ai-risse le nouveau Prince dans ces conjonc-ures, où l'esprit, comme en suspens, pése*

» vicaciâ quorumdam irritaretur ani
» mus, novo principatu suspensus, &
» vultus quoque ac sermones omnium cir
» cumspectans. Se meminisse temporum
» quibus natus sit, quàm civitatis for
» mam patres avique instituerint: ulte
» riora mirari, præsentia sequi: bono
» Imperatores voto expetere, qualescum
» que tolerare. Non magis suâ oration
» Thraseam, quàm judicio Senatûs ad
» flictum. Sævitiam Neronis per hujus
» modi imagines inlusisse: nec minùs sib
» anxiam talem amicitiam, quàm alii
» exsilium. Denique constantiâ, fortitu
» dine, Catonibus & Brutis æquaretu
» Helvidius: se unum esse ex illo Senatu
» qui simul servierit. Suadere etiam Pris
» co, ne suprà Principem scanderet; ne
» Vespasianum, senem triumphalem,
» juvenum liberorum patrem, præceptis
» coerceret. Quomodo pessimis Impera-
» toribus sine fine dominationem, ita
» quamvis egregiis modum libertatis pla-
» cere. » Hæc magnis utrimque conten-

toutes

outes les paroles & jusqu'aux regards. Marcellus se souvient des tems où il est é. Il sait les révolutions qu'a subi l'Eat; admire le passé, se conforme au préent, souhaite de bons Empereurs, supporte les mauvais. La mort de Thrasea ne oit pas plus être imputée à son discours i'à l'Arrêt du Sénat. La cruauté de Néon se jouoit du public sous ces formes exrieures, & sa funeste amitié ne pesoit is moins à Marcellus que l'exil à d'aues. » Enfin, » ajoutoit-il, » que la constance & le courage de Priscus l'égalent aux Brutus, aux Catons; pour moi, je suis un membre de ce Sénat qui a subi l'esclavage. Je conseille même à Priscus de ne pas s'élever au-dessus de l'Empereur, & de ne pas faire la leçon à Vespasien, vieillard ceint des lauriers de la victoire, & pere de deux jeunes Princes. Les mauvais Empereurs ne veulent point de bornes à la puissance : les neilleurs en mettent à la liberté » iacun s'intéressoit dans cette dispute, ıssée de part & d'autre avec chaleur. parti qui vouloit qu'on tirât les dépu au sort, l'emporta. Le commun des ıateurs tenoit pour cet ancien usage. s plus illustres se joignirent à eux, ignant la jalousie si on les élisoit.

tionibus jactata, diversis ſtudiis accipiebantur. Vicit pars, quæ ſortiri legato malebat. Etenim mediis patrum adnitentibus retinere morem, & ſplendidiſſimus quiſque eodem inclinabat, met invidiæ, ſi ipſi eligerentur. [6].

IX. Secutum aliud certamen Prætc res ærarii (nam tum a prætoribus trac tabatur ærarium) publicam paupertatei queſti, modum impenſis poſtulaveran Eam curam conſul deſignatus, *ob magn tudinem oneris, & remedii difficultatem* [7] principi reſervabat. Helvidius arb trio ſenatûs agendum cenſuit. Quu perrogarent ſententias conſules, Vulc tius Tertullinus, tribunus plebis, inte ceſſit, *ne quid ſuper tanta re, princi abſente* [8] *ſtatueretur.* Cenſuerat Helv dius, *ut Capitolium publicè reſtitueretu adjuvaret Veſpaſianus* [9]. Eam ſententi modeſtiſſimus quiſque ſilentio, dein oblivio tranſmiſit. Fuere, qui & men niſſent.

X. Tum invectus eſt Muſonius Ruf

IX. Il survint une autre contestation. .es Préteurs, chargés pour-lors du tréor public, s'étant plaint de la pauvreté e l'Etat, demandoient qu'on modérât ι dépense. Le Consul désigné dit : *que û la pésanteur du fardeau, & la difficulté u reméde, il falloit réserver ce soin au 'rince.* Priscus répliqua que l'affaire étoit u ressort du Sénat. Les Consuls en veoient aux opinions, lorsque Vulcatius 'ertullinus, Tribun du peuple, s'opposa *à ce que rien fût décidé sur un point de ztte importance dans l'absence du Prince.* riscus avoit aussi opiné que *la Républiue relevât le Capitole, & que Vespasien :dât l'entreprise.* Les plus modérés laiserent tomber cet avis & l'oublierent ısuite ; mais d'autres s'en souvinrent.

X. Musonius Rufus prit alors à parti

in Publium Celerem, a quo Baream Soranum falſo teſtimonio circumventum arguebat. Eâ cognitione renovari odia accuſationum videbantur: ſed vilis & nocens reus protegi non poterat. Quippe Sorani ſancta memoria: Celer profeſſus ſapientiam, dein teſtis in Baream, proditor, corruptor amicitiæ [10], cujus ſe magiſtrum ferebat. Proximus dies cauſa deſtinatur. Nec tam Muſonius aut Publius, quàm Priſcus & Marcellus, cete rique, motis ad ultionem animis expectabantur.

XI. Tali rerum ſtatu, quum diſcordi inter patres, ira apud victos, nulla i victoribus auctoritas, non leges, no princeps in civitate eſſent; Mucianus urbem ingreſſus, cuncta ſimul in ſe traxi Fracta Primi Antonii, Varique Arr potentia, malè diſſimulatâ in eos Muciani iracundiâ, quamvis vultu tegeretur. Sed civitas, rimandis offenſis ſagax verterat ſe, tranſtuleratque. Ille unus am biri, cōli: nec deerat ipſe, ſtipatus a

P. Celer, pour avoir fait périr Bareas Soranus par un faux témoignage. Instruire cette affaire, c'étoit réveiller les scenes odieuses des accusations; mais on ne pouvoit protéger ce vil criminel. La mémoire de Soranus étoit sans tache. Celer, après avoir affiché la sagesse, s'étoit porté pour témoin contre Soranus, en violant les droits de l'amitié qu'il s'étoit chargé de lui enseigner. On assigna la cause à l'assemblée prochaine. Dans l'animosité que souffloit l'esprit de vengeance, on s'attendit à voir paroître, non-seulement Musonius & Celer, mais Priscus, Marcellus & tous les autres.

XI. Un Sénat en discorde, des vaincus aigris, des vainqueurs sans autorité, une ville sans loi, sans Prince, formoient une situation où Mucien n'eut qu'à se montrer pour attirer tout à soi. La puissance d'Antoine & de Varus s'évanouit, parce qu'il dissimula mal son ressentiment contre eux, quoiqu'il leur fît bon visage. Rome, habile à saisir les moindres nuances de la haine, leur tourna le dos pour voler à Mucien. Plus de cour, plus d'hommages qu'à lui seul. Mucien, de son côté, environné de gens armés, sembloit par ses fréquens changemens de séjour,

matis, domos hortosque permutans, apparatu, incessu, excubiis, vim principis complecti, nomen remittere. Plurimum terroris intulit cædes Calpurnii Galeriani. Is fuit filius C. Pisonis, nihil ausus: sed nomen insigne, & decora ipsi juventa, rumore vulgi celebrabantur: erantque in civitate adhuc turbida, & novis sermonibus læta, qui principatûs inanem ei famam circumdarent. Jussu Muciani custodiâ militari cinctus, ne in ipsa urbe conspectior mors foret, ad quadragesimum ab urbe lapidem, viâ Appiâ, fuso per venas sanguine, exstinguitur. Julius Priscus, prætoriarum, sub Vitellio, cohortium præfectus, se ipse interfecit, pudore magis quàm necessitate. Alphenus Varus, ignaviæ infamiæque suæ superfuit. Asiaticus enim libertus, malam potentiam servili supplicio expiavit.

XII. Iisdem diebus crebrescentem cladis Germanicæ famam, nequaquam mœsta civitas excipiebat: cæsos exerci-

dans ses palais, dans ses jardins; par son faste, sa démarche, ses gardes, faire grace du nom d'Empereur & en retenir la puissance. La mort de Calpurnius Galerianus, fils de C. Pison, répandit beaucoup de terreur. On ne lui reprochoit rien; mais le peuple vantoit son nom & les graces de sa jeunesse. Dans une ville mal remise de ses troubles, & avide de nouvelles, plusieurs débitoient sans fondement que Calpurnius alloit être Empereur. Mucien le fit enlever par des soldats, de peur que sa mort n'eût trop de témoins dans Rome. On le laissa mourir après lui avoir ouvert les veines sur la voie Appia, à quarante milles de la ville. Julius Priscus, Préfet du Prétoire, se tua lui-même, moins par nécessité que par honte. Alphenus Varus dévora son opprobre & y survécut. L'affranchi Asiaticus expia l'abus d'un pouvoir criminel par le supplice des esclaves.

XII. La nouvelle de nos défaites en Germanie se confirma dans ces conjonctures. Rome ne s'en affligea pas. On ne comptoit au nombre des malheurs, dans

tus capta legionum hiberna, desciviſſe Gallias, non ut mala loquebantur. Id bellum quibus cauſis ortum, quanto externarum ſociarumque gentium motu flagraverit, altiùs expediam. Batavi, donec trans Rhenum agebant, pars Cattorum: ſeditione domeſticâ pulſi, extrema Gallicæ oræ, vacua cultoribus, ſimulque inſulam, inter vada ſitam [11] occupavere, quam mare Oceanum a fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit, nec opibus Romanis, ſocietate validiorum, attriti, viros tantùm armaque imperio miniſtrant: diu Germanicis bellis exerciti: mox aucta per Britanniam gloria, tranſmiſſis illuc cohortibus, quas vetere inſtituto nobiliſſimi popularium regebant. Erat & domi delectus eques, præcipuus, [12] nandi ſtudio, arma equoſque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere.

XIII. Julius Paullus, & Claudius Civilis, regiâ ſtirpe, multò ceteros anteibant. Paullum Fonteius Capito, falſo

les conversations, ni le massacre des armées, ni l'enlévement des camps, ni la révolte des Gaules. Reprenons de plus haut les causes de cette guerre & les mouvemens des alliés & des nations barbares acharnées contre l'Empire. Les Bataves, lorsqu'ils vivoient au-delà du Rhin, faisoient partie des Cattes. Ayant été chassés par une sédition domestique, ils s'emparerent d'une lisiere de la Gaule, qu'on ne cultivoit point, & d'une île située dans des bas-fonds que les eaux de la mer baignent par-devant, celles du Rhin des deux côtés & par derriere. L'alliance des Bataves avec les Romains quoique plus puissans qu'eux, ne les a point écrasés. Ils ne fournissent à l'Empire que des armes & des soldats. On les avoit long-tems agguerris en Germanie, & l'on venoit d'accroître leur gloire en faisant passer en Bretagne leurs cohortes, commandées, suivant l'ancien usage, par la principale noblesse du pays. Ils avoient aussi chez eux de la cavalerie d'élite, qui excelle sur-tout à couper le fil du Rhin à la nage, sans quitter ses armes ni rompre ses escadrons.

XIII. Julius Paulus & Claudius Civilis, issus de leurs Rois, se distinguoient beaucoup au-dessus des autres. Fonteius

rebellionis crimine, interfecit. Injectæ Civili catenæ, missusque ad Neronem, & a Galba absolutus, sub Vitellio rursus discrimen adiit, flagitante supplicium ejus exercitu. Inde causæ irarum, spesque ex malis nostris. Sed Civilis, ultrà quàm barbaris solitum, ingenio sollers, & Sertorium se, aut Hannibalem ferens, [13] simili oris dehonestamento, ne ut hosti obviam iretur, si a populo Romano palam descivisset, Vespasiani amicitiam, studiumque partium prætendit; missis sanè ad eum Primi Antonii litteris, quibus avertere accita Vitellio auxilia, & tumultus Germanici specie, retentare legiones jubebatur. Eadem Hordeonius Flaccus præsens monuerat, inclinato in Vespasianum animo, & reipub. curâ, cui excidium adventabat, si redintegratum bellum, & tot armatorum millia Italiam inrupissent.

XIV. Igitur Civilis, desciscendi certus, occultato interim altiore consilio, [14] cetera ex eventu judicaturus, no-

Capito, ſur une fauſſe accuſation de révolte, fit mourir Paulus. Civilis, chargé de fers, fut conduit à Néron, abſous par Galba, & prêt encore à périr ſous Vitellius, parce que l'armée demandoit ſon ſupplice. De-là ſon reſſentiment, puis ſes eſpérances à la vue de nos malheurs. La perte d'un de ſes yeux lui donnoit quelquefois lieu de ſe dire un autre Annibal, un autre Sertorius; mais plus ruſé que ne le ſont ordinairement les Barbares, il craignit qu'une révolte manifeſte n'attirât contre lui les armes de l'Empire. Il feignit de l'amitié pour Veſpaſien & de l'attachement à ſon parti. Il eſt certain qu'Antoine lui avoit écrit de faire diverſion pour détourner les ſecours mandés par Vitellius, & retenir les légions. Hordeonius lui avoit recommandé de vive voix la même choſe par inclination pour Veſpaſien & par amour de la République: elle périſſoit, ſi tant de milliers de combattans avoient ramené la guerre en Italie.

XIV. Civilis, décidé à la révolte, cachoit dans ſon cœur un projet plus conſidérable. Voici comme il commença, pour s'arranger enſuite ſelon les conjonc-

vare res hoc modo cœpit. Juſſu Vitellii, Batavorum juventus ad delectum vocabatur; quem, ſuâpte naturâ gravem, onerabant miniſtri avaritiâ ac luxu, ſenes aut invalidos conquirendo, quos pretio dimitterent, rurſus impubes, ſed formâ conſpicui (& eſt pleriſque procera pueritia) ad ſtuprum trahebantur. Hinc invidia: & compoſitæ ſeditionis auctores perpulere, ut delectum abnuerent. Civilis primores gentis, & promptiſſimos vulgi, ſpecie epularum, ſacrum in nemus vocatos, ubi nocte ac lætitiâ incaluiſſe videt, a laude gloriaque gentis orſus, injurias & raptus, & cetera ſervitii mala enumerat. » Neque enim ſo» cietatem, ut olim, ſed tanquam man» cipia haberi: quando legatum, gravi » quidem comitatu, & ſuperbo cum im» perio, venire? Tradi ſe præfectis cen» turionibuſque: quos ubi ſpoliis & ſan» guine expleverint, mutari exquirique » novos ſinus, & varia prædandi vocabula. » Inſtare delectum, quo liberi a parenti-

-ures. Les Bataves étoient appellés à des levées ordonnées par Vitellius. Cette opération, déja dure en elle-même, devenoit intolérable par le luxe & l'avarice des prépofés. Des vieillards, des infirmes, étoient contraints de fe racheter. Des enfans ayant déja la taille du fervice fans en avoir l'âge, ce qui arrive fréquemment parmi ces peuples, étoient enlevés dans des vues encore plus criminelles ; de là des murmures. Les chefs des conjurés engagent le peuple à s'oppofer aux levées. Civilis affemble la principale nobleffe & les plus braves Plébéiens, dans un bois facré, fous prétexte d'un repas. Quand il les voit échauffés par cette licence qu'infpirent la bonne chere & la nuit, il rappelle la gloire & les exploits de la nation : il y oppofe les injuftices, les déprédations, & tous les maux de la fervitude. » Rome, « dit-il, » ne nous traite plus en alliés, mais en » efclaves. Ces Lieutenans avec leur cor» tége onéreux, leur fafte impofant, » daignent ils même venir jufqu'à nous ? » On nous livre à des fubalternes. On les » change, lorfqu'ils font raffafiés de notre » fang & de nos dépouilles. On invente » pour nous piller de nouveaux expé» diens & d'autres expreffions. On va-

» bus, fratres a fratribus, velut ſupre-
» mùm dividantur. Numquam magis
» adflictam rem Romanam; nec aliud
» in hibernis, quàm prædam & ſenes:
» attollerent tantùm oculos, & inania
» legionum nomina ne paveſcerent:
» eſſe ſibi robur peditum equitumque;
» conſanguineos Germanos; Gallias idem
» cupientes: ne Romanis quidem ingra-
» tum id bellum, cujus ambiguam for-
» tunam Veſpaſiano imputaturos: victo-
» riæ rationem non reddi «.

XV. Magno cum aſſenſu auditus, barbaro ritu, & patriis exſecrationibus, univerſos adigit. Miſſi ad Caninefates, qui conſilia ſociarent. Ea gens partem inſulæ colit, origine, linguâ, virtute, par Batavis: numero ſuperantur. Mox occultis nunciis, pellexit Britannica auxilia, Batavorum cohortes, miſſas in Germaniam, ut ſuprà retulimus, ac tum Magontiaci agentes. Erat in Caninefa-

» faire des levées, afin de séparer comme » pour toujours les enfans de leurs peres, » les freres de leurs freres. Jamais Rome » ne fut cependant si affoiblie. Vous ne verrez dans leurs quartiers d'hiver que » des vieillards & du butin. Levez les yeux : ne craignez pas des légions sans combattans, réduites à un vain nom. Nous avons d'excellentes troupes de cavalerie & d'infanterie. Les Germains sont nos freres ; les Gaulois pensent comme nous : les Romains eux-mêmes nous invitent à cette guerre. Nous nous en ferons un mérite auprès de Vespasien si le succès en est équivoque. Quant à la victoire, elle ne doit de compte à personne. »

XV. Civilis profitant de l'applaudissement des convives, leur fait prêter le serment avec les formalités usitées parmi les barbares. Des députés partent pour engager les Caninefates à se confédérer. Cette nation, qui habite une partie de l'île, semblable aux Bataves par rapport à la langue, l'origine & la valeur, ne leur céde qu'en nombre. Civilis attire ensuite, par de secrets messages, les cohortes envoyées autrefois en qualité d'auxiliaires en Bretagne, & revenues depuis (comme nous l'avons dit) en Ger-

tibus, ſtolidæ audaciæ Brinno, claritate natalium inſigni: pater ejus multa hoſtilia auſus, Caianarum expeditionum ludibrium [15] impunè ſpreverat. Igitur ipſo rebellis familiæ nomine placuit, impoſituſque ſcuto, more gentis, & ſuſtinentium humeris vibratus, dux deligitur. Statimque accitis Friſiis (transrhenana gens eſt) duarum cohortium, uni, hiberna proximo occupata Oceano, [16] inrumpit. Nec præviderant impetum hoſtium milites; nec, ſi prævidiſſent, ſatis virium ad arcendum erat. Capta igitur & direpta caſtra: dein vagos, & pacis modo effuſos lixas, negociatoresque Romanos, invadunt. Simul excidiis caſtellorum imminebant; quæ a præfectis cohortium incenſa ſunt, quia defendi nequibant. Signa vexillaque, & quod militum, in ſuperiorem inſulæ partem congregantur, duce aquillio, primipilari; nomen magis exercitûs, quâm robur. Quippè viribus cohortium abductis, Vitellius, e proximis Nerviorum

ıanie. Elles campoient alors à Mayence.
l y avoit parmi les Caninefates un
omme d'une naissance illustre & d'une
ıdace insensée, nommé Brinnon. Son
ere avoit souvent bravé Rome, & s'étoit
ıocqué impunément des ridicules ex-
éditions de Caïus. Le titre de fils d'un
ɛbelle fut une recommandation pour
rinnon. On le place sur un bouclier à
maniere du pays; on l'éleve sur les
ɔaules, & on l'élit pour chef. Aussi-tôt
appelle à son secours les Frisons, na-
ɔn d'au-delà du Rhin, & fond sur deux
hortes dont le quartier d'hiver n'étoit
rtifié que du côté de la mer. L'attaque
ɔit imprévue; mais quand elles l'au-
ient prévue, elles n'étoient pas assez
rtes pour la repousser. Le camp est pris
pillé: l'ennemi tombe ensuite sur les
vandiers & les négocians, épars çà &
, comme en pleine paix. Les châteaux
ɔient ménacés; les Préfets hors d'état
les défendre, y mettent le feu. Aqui-
s, Primipilaire, rassemble dans la
rtie supérieure de l'île les drapeaux,
: étendarts, & tout ce qu'il peut de
dats: fantôme d'armée sans vigueur,
itellius avoit emmené les plus braves
chaque cohorte, & prétendant les
nplacer, il avoit fait prendre les ar-

Germanorumque pagis, ſegnem nume-rum armis oneraverat.

XVI. Civilis dolo graſſandum ratus incuſavit ultro præfectos, *quòd caſtell deſeruiſſent. Se cum cohorte, cui præerai Caninefatem tumultum compreſſurum: il ſua quiſque hiberna repeterent.* Subeſſ fraudem conſilio, & diſperſas cohort faciliùs opprimi, nec Brinnonem ducei ejus belli, ſed Civilem eſſe, patuii erumpentibus paullatim indiciis, qı Germani, læta bello gens, non diu o cultaverant. Ubi inſidiæ parum ceſſer ad vim tranſgreſſus, Caninefates, Fr ſios, Batavos, propriis cuneis comp nit. Directa ex diverſo acies, haud pr cul a flumine Rheno, & obverſis in ho tem navibus, quas, incenſis caſtellis illuc appulerant: nec diu certato, Tuı grorum cohors ſigna ad civilem tranſtı lit: perculſique milites improvisâ pr ditione, à ſociis hoſtibuſque cædebaı tur. Eadem etiam navibus perfidia. Pa

ıes, vrai fardeau pour des lâches, à des ſerviens & des Germains tirés des ha-ıeaux des environs.

XVI. Civilis pour uſer d'adreſſe eſt : premier à blâmer les Prefets de ce u'ils abandonnent leurs châteaux; *lui :ul avec ſa cohorte ſuffit*, dit-il, *pour ɔpaiſer la révolte des Caninefates, & ıacun doit reprendre ſon poſte.* On ſen-t aiſément que ce conſeil étoit per-le; que la diſperſion des cohortes fa-literoit leur défaite, & que le vrai ıef des ennemis n'étoit pas Brinnon, ıais Civilis. D'ailleurs on acquéroit de ·ur en jour de nouvelles preuves con-e lui. Les Germains, Nation qui aime guerre, n'avoient pu prendre long-ms ſur eux de ſe taire. Civilis voyant ıe la ruſe ne lui réuſſiſſoit pas, re-ıurt à la force. Il fait trois corps diffé-:ns des Bataves, des Caninefates & :s Friſons. L'armée des Romains ſe nge en bataille contre eux proche du hin. Les proues de nos galères réunies ·rès l'incendie des châteaux ſe dirigent ·ntre l'ennemi. Mais le combat com-ençoit à peine, qu'une cohorte Tun-·e fait paſſer ſes étendarts du côté de ivilis, & nos ſoldats effrayés de cette :rfidie, ſont maſſacrés par leurs alliés

remigum e Batavis, tamquam imperi
tiâ, officia nautarum propugnatorumqu
impediebant : mox contra tendere, &
puppes hoſtili ripæ objicere: ad poſtre
mum gubernatores centurioneſque, ni
eadem volentîs, trucidant, donec uni
verſa quatuor & viginti navium claſſis
transfugeret aut caperetur.

XVII. Clara ea victoria in præſens
in poſterum uſui : armaque & naves
quibus indigebant, adepti, magnâ pe
Germanias Galliaſque famâ, *libertat*
auctores celebrabantur. Germaniæ ſtatir
miſere legatos, auxilia offerentes. Gal
liarum ſocietatem Civilis arte doniſqu
affectabat, captos cohortium præfecto
ſuas in civitates remittendo : cohorti
bus, abire, an manere mallent, dat
poteſtate : manentibus, honorata mi
litia; digredientibus, ſpolia Romano
rum offerebantur. Simul, ſecretis ſer
monibus admonebat » malorum, qu

: par leurs ennemis. Même trahiſon e la part de la flotte. Une partie des ımeurs étoient Bataves. Ils troublent 'abord comme par ignorance le ſervice es matelots & des combattans ; enſuite s s'y oppoſent ouvertement, & tournent la poupe vers l'ennemi ; enfin ils ıaſſacrent les pilotes & les centurions ui leur réſiſtent ; & toute la flotte, au ɔmbre de vingt-quatre vaiſſeaux, eſt :iſe par les ennemis, ou ſe déclare ɔur eux.

XVII. Cette victoire ne fut pas moins :ile par ſes ſuites, que glorieuſe dès moment préſent. Elle fourniſſoit aux ataves les armes & les vaiſſeaux dont s manquoient. Ils furent célébrés dans . Germanie & dans les Gaules comme s auteurs de la liberté. Les Germains ur offrirent ſur le champ du ſecours ır leurs Ambaſſadeurs. L'adreſſe & les :éſens de Civilis engageoient les Gauıis dans la confédération. Les Prefets :is dans le combat furent renvoyés chez ıx, les cohortes eurent le choix de deıeurer ou de s'en aller. On gratifioit e poſtes honorables ceux qui reſtoient ; n offroit des dépouilles des Romains à ɛux qui vouloient partir. Civilis dans es entretiens ſecrets leur *rappelloit les*

» tot annis perpessi, miseram servitu» tem falsò pacem vocarent. Batavos » quamquam tributorum expertes, arm » contra communes dominos cepisse » primâ acie fusum victumque Roma» num : quid, si Galliæ jugum exsuant » quantum in Italia reliquum? provin» ciarum sanguine provincias vinci. N » Vindicis aciem cogitarent : Batav » equite protritos Æduos Arvernosque » fuisse inter Verginii auxilia Belgas » vereque reputantibus, Galliam sui» met viribus concidisse. Nunc easdem » omnium partes, addito, si quid mili» taris disciplinæ in castris romanorum » viguerit : esse secum veteranas coho» tes, quibus nuper Othonis legione » procubuerint. Servirent Syria Asiaque » & suetus regibus Oriens : multo » adhuc in Gallia vivere, ante tribut » genitos. [17] Nuper certè, cæso Quin» tilio Varo, pulsam e Germania servi» tutem. Nec Vitellium principem, se » Cæsarem Augustum bello provocatum

maux qu'ils souffroient depuis tant d'années. Pouvoient-ils qualifier du nom de paix une affreuse servitude ? Les Bataves quoiqu'exempts de tributs, se sont armés contre leurs maîtres communs. La premiere tentative est suivie d'une victoire complette. Que sera-ce, si les Gaulois secouent le joug? Quelle ressource les Romains ont-ils dans l'Italie? Ils domptent les Provinces par le sang des Provinces. Ce n'est point le lieu de se rappeller la défaite de Vindex. Les Eduens & les Auvergnats furent écrasés par la Cavalerie Batave. Les Belges faisoient partie des Auxiliaires de Virginius; & à parler exactement, les Gaules ne furent alors vaincues que par elles-mêmes. Ici toutes ces mêmes forces agiront de concert. On y joindra ce que Rome avoit de mieux discipliné, puisqu'on est assuré de ces cohortes de vétérans qui viennent de renverser les légions d'Othon. Que l'Assyrie, l'Asie, & l'Orient accoutumé sous ses Rois, souffrent l'esclavage. Il reste encore des Gaulois qui ont vu l'établissement des impôts; au moins n'y a-t-il pas long-tems que la Germanie s'est remise en liberté par le meurtre de Varus. Ce n'étoit pas un Vitellius qu'elle bravoit, mais César-Auguste. La nature a donné la liberté, même

» Libertatem naturâ, etiam mutis ani-
» malibus, datam ; virtutem propriun
» hominum bonum. Deos fortioribu
» adesse. Proinde arriperent vacui occu-
» patos, integri fessos : dum alii Vespa-
» sianum, alii Vitellium foveant, pate
» re locum adversùs utrumque «.

XVIII. Sic in Gallias Germaniasque intentus, si destinata provenissent, validissimarum ditissimarumque nationum regno imminebat. At Flaccus Hordeoniu primos civilis conatus per dissimulationem aluit. Ubi expugnata castra, deletas cohortes, pulsum Batavorum insulâ Romanum nomen, trepidi nunciii afferebant; Mummium Lupercum, legatum (is duarum legionum hibernis præerat) egredi adversùs hostem jubet. Lupercus legionarios e præsentibus, Ubios e proximis, Treverorum equites haud longè agentes, raptim transmisit, additâ Batavorum alâ, quæ jam pridem corrupta, fidem simulabat, ut, proditis in

aux

ux animaux ; le courage est un bien que homme ne doit jamais perdre. Les Dieux : déclarent pour les plus forts. » Profions «, ajoutoit-il, » de notre loisir contre des gens occupés à se battre, & de nos forces contre des troupes fatiguées. Tandis que les Romains se partagent entre Vespasien & Vitellius, ils exposent l'un & l'autre à nos coups ».

XVIII. C'est ainsi que ce guerrier litique étendant ses vues sur les Gau; & la Germanie, pensoit, si ses pro:s réussissoient, à se faire Roi des Naons les plus riches & les plus belli:euses. Hordeonius avoit facilité ses ccès en fermant les yeux sur ses dérches ; des couriers consternés lui anncent la prise du camp, le massacre s cohortes, l'extinction totale du nom omain dans l'île. Alors il ordonne au eutenant Mummius Lupercus, Comındant du quartier d'hiver de deux léons au camp de Bonne, de marcher 'ennemi. Lupercus fait passer prompnent dans l'île les légionnaires de son np, les Ubiens du voisinage & les caiers de Treves qui n'étoient pas éloiés. Il joint à ces troupes une aîle de taves qui s'étoit laissé corrompre de-

ipſa acie Romanis, majore pretio fu-
geret. Civilis, captarum cohortium ſi
gnis circumdatus, ut ſuo militi recen
gloria ante oculos, & hoſtes memori
cladis terrerentur; matrem ſuam ſoro
reſque, ſimul omnium conjuges par
voſque liberos, conſiſtere a tergo jubet
hortamenta victoriæ, vel pulſis pudoren
Ut virorum cantu, feminarum ululatu
ſonuit acies, nequaquam par a legion
bus, cohortibuſque redditur clamor. Nu
daverat ſiniſtrum cornu Batavorum a
transfugiens, ſtatimque in nos verſa
ſed legionarius miles, quamquam rebu
trepidis, arma ordineſque retineba
Ubiorum Treverorumque auxilia, fœc
fugâ diſperſa, totis campis palantur. I
luc incubuere Germani. Et fuit interi
effugium legionibus in caſtra, quibu
Veterum nomen eſt. Præfectus alæ Bat
vorum, Claudius Labeo, oppidano ce
tamine æmulus Civili, ne interfectu
invidiam apud populares, vel ſi retine
retur, ſemina diſcordiæ præberet, i
Friſios avehitur.

puis longtems par Civilis; mais elle feignoit d'être fidelle, pour donner plus de prix à sa trahison, en désertant au milieu du combat. Civilis place autour de lui les étendarts enlevés à l'ennemi, afin d'animer les siens à la vue de ces trophées d'une gloire récente, & d'effrayer les Romains dont ils rappelloient la défaite. Il met derriere l'armée sa mere, ses sœurs, les femmes & les petits enfans des soldats pour les encourager à la victoire ou les arrêter dans leur fuite; l'air retentit du chant des barbares & des hurlemens de leurs femmes. Nos légions & nos cohortes y répondent, mais avec moins d'ardeur. L'aîle des Bataves venoit de passer à l'ennemi, laissant notre flanc gauche tout à découvert & elle s'étoit tournée aussi-tôt contre nous. Les Légionnaires malgré la grandeur du péril ne quitterent ni leur rang ni leurs armes. Les Ubiens & les Auxiliaires de Treves fuyant honteusement se dispersent dans les campagnes. Les Germains s'attachent à leur poursuite, & nos légions dans l'intervalle se retirent à Vétéra. Labeon, Prefet de l'aîle des Bataves, avoit eu des démêlés fort vifs avec Civilis, son compatriote. Civilis ne voulut ni le faire assassiner de

XIX. Iisdem diebus, Batavorum & Caninefatium cohortes, quum jussu Vitellii in urbem pergerent, missus à Civile nuncius adsequitur. Intumuere statim superbiâ ferociâque, & pretium itineris, donativum, duplex stipendium, augeri equitum numerum, promissa sanè a Vitellio, postulabant, non, ut adsequerentur, sed causam seditioni. Et Flaccus multa concedendo, nihil aliud effecerat, quàm ut acriùs exposcerent quæ sciebant negaturum. Spreto Flacco, inferiorem Germaniam petivere, ut Civili jungerentur. Hordeonius, adhibitis tribunis centurionibusque, consultavit, num obsequium abnuentes vi coerceret. Mox, insitâ ignaviâ, & trepidis ministris, quos ambiguus auxiliorum animus, & subito delectu suppletæ legiones angebant statuit continere intra castra militem. Dein pœnitentiâ, & ar-

peur d'aigrir les esprits, ni le laisser en place, de crainte qu'il n'occasionnât des troubles. Il le fit conduire chez les Frisons.

XIX. Dans ce même tems, des cohortes de Bataves & de Caninefates se mettoient en marche pour Rome sur les ordres de Vitellius. Un courier dépêché par Civilis leur apprend ce qui s'est passé ; leur courage s'allume. Elles demandent avec arrogance, les frais du voyage, une gratification, une double paye, une augmentation de leur cavalerie. C'étoit ce que Vitellius avoit promis ; mais elles cherchoient moins à l'obtenir qu'à s'autoriser dans leur révolte. La condescendance d'Hordeonius sur plusieurs articles aboutit à leur faire solliciter plus opiniâtrément ce qu'elles savoient qu'on refuseroit ; ensuite dédaignant le Proconsul, elles s'avancent vers la Germanie inferieure pour se joindre à Civilis. Hordeonius assemble les Tribuns & les Centurions, & délibere avec eux s'il faut retenir de force des gens qui refusent d'obéir. Le Proconsul étoit lâche ; son Conseil intimidé représentoit que les Alliés étoient suspects, & les légions remplies de nouvelles levées faites à la hâte. Il se dé-

guentibus ipſis, qui ſuaſerant, tamquam ſecuturus, ſcripſit Herennio Gallo, legionis primæ legato, qui Bonnam obtinebat, ut arceret tranſitu Batavos: ſe cum exercitu tergis eorum hæſurum. Et opprimi poterant, ſi hinc Hordeonius, inde Gallus, motis utrimque copiis, medios clauſiſſent. Flaccus omiſit inceptum, aliiſque litteris Gallum monuit, ne terreret abeuntes. Unde ſuſpicio, ſponte legatorum excitari bellum; cunctaque quæ acciderant, aut metuebantur, non inertiâ militis, neque hoſtium vi, ſed fraude ducum evenire.

XX. Batavi, quum caſtris Bonnenſibus propinquarent, præmiſere, qui Herennio Gallo mandata cohortium exponerent: *Nullum ſibi bellum adversùs Romanos, pro quibus totiens bellaſſent. Longâ atque irritâ militiâ feſſis, patriæ atque otii cupidinem eſſe. Si nemo obſiſteret, innoxium iter fore: ſin arma occur-*

termine à retenir ses soldats dans le camp. Il s'en repent ensuite, & voyant que ceux même qui lui ont proposé ce parti le désaprouvent, il écrit comme dans le dessein de poursuivre les Bataves, à Herennius Gallus, Lieutenant de la premiere légion au camp de Bonne, de leur couper le passage, & qu'il les chargera en queue avec son armée. C'étoit en effet le moyen de les tailler en pièces, si Hordeonius d'un côté, Gallus de l'autre faisant avancer leurs troupes les eussent enfermés entr'eux. Mais Hordeonius renonce à ce projet. Il récrit à Gallus pour lui défendre de troubler leur retraite. De-là le soupçon que nos Lieutenants allumoient eux-mêmes cette guerre : que les malheurs passés & ceux qu'on craignoit ne devoient s'attribuer ni à la lâcheté du soldat, ni à la valeur de l'ennemi, mais à la perfidie des chefs.

XX. Les Bataves, à l'approche du camp de Bonne, font déclarer à Gallus *qu'ils n'ont aucun dessein d'attaquer les Romains pour lesquels ils ont tant de fois combattu ; que fatigués de la longueur d'un service infructueux, ils vont chercher du repos dans leur patrie ; qu'on n'aura point à se plaindre d'eux dans leur marche, si personne ne s'y oppose ; mais que*

rant, ferro viam inventuros. Cunctantem egatum milites perpulerant, fortunam prœlii experiretur. Tria millia legionariorum, & tumultuariæ Belgarum cohortes, ſimul paganorum lixarumque ignava, ſed procax ante periculum manus, omnibus portis erumpunt, ut Batavos numero impares circumfundant. Illi, veteres militiæ, in cuneos [18] congregantur, denſi undique, & frontem tergaque ac latus tuti. Sic tenuem noſtrorum aciem perfringunt. Cedentibus Belgis, pellitur legio, & vallum portaſque trepidi petebant. Ibi plurimum cladis: cumulatæ corporibus foſſæ: nec cæde tantùm & vulneribus, ſed ruinâ, & ſuis plerique telis interiere. Victores, coloniâ Agrippinenſium vitatâ, nihil cetero in itinere hoſtile auſi, Bonnenſe prœlium excuſabant: tamquam pace petitâ, poſtquam negabatur, ſibimet ipſi conſuluiſſent.

XXI. Civilis, adventu veteranarum

on leur ferme le paſſage, ils ſe l'ouvriront à la pointe de l'épée. Gallus héſitoit : ſes ſoldats le pouſſent à tenter le ſort d'un combat. Trois mille Légionnaires des cohortes Belges levées à la hâte, une troupe de payſans & de vivandiers, gens lâches dans le péril, mais hardis avant que de le voir, ſortent par les quatre portes du camp pour envelopper l'ennemi moins nombreux. Les Bataves, guerriers expérimentés, ſe raſſemblent par pelotons ſerrés, & font face de tous côtés à l'ennemi. Ils entr'ouvrent ainſi le corps de bataille qui avoit peu de profondeur. Les Belges cedent d'abord ; la légion eſt repouſſée, les fuyards ſe jettent vers les portes & les remparts. Là ſe fit le plus grand carnage. Les foſſés furent comblés de morts, moins par les coups des ennemis que parce qu'on s'y precipitoit en foule & qu'on s'y perçoit de ſes propres armes. Les vainqueurs éviterent de paſſer par Cologne, & n'entreprirent aucune hoſtilité dans le reſte de leur route. Ils s'excuſoient même d'avoir combattu à Bonn, ſur la néceſſité où on les avoit mis de ſe défendre, en leur refuſant la paix qu'ils avoient demandée.

XXI. Civilis à l'arrivée de ces cohor-

cohortium, justi jam exercitûs ductor; sed consilii ambiguus, & vim Romanam reputans, cunctos qui aderant, in verba Vespasiani adigit: mittitque legatos ad duas legiones, quæ priore acie pulsæ, in vetera castra concesserant, ut idem sacramentum acciperent. Redditur responsum, » *neque proditoris, neque hostium* » *se consiliis uti. Esse sibi Vitellium prin-* » *cipem, pro quo fidem & arma usque a* » *supremum spiritum retenturos: proind* » *perfuga Batavus arbitrum rerum Roma-* » *narum ne ageret, sed meritas sceleri* » *pœnas exspectaret* «. Quæ ubi relat Civili, incensus irâ, universam Batavorum gentem in arma rapit. Junguntu Bructeri Tencterique, & excita nunciis Germania, ad prædam famamque.

XXII. Adversùs has belli concurrentis minas, legati legionum, Mummiu Lupercus, & Numisius Rufus, vallun murosque firmabant: subversa longæ pacis opera, haud procul castris in modum municipii exstructa, ne hostibu

tes de vétérans se trouvoit à la tête d'une armée en regle. Mais encore indécis, & refléchissant sur les forces de l'Empire, il fait reconnoître Vespasien par tous ceux qui l'accompagnent, & députe vers les deux légions renfermées dans Vetera depuis leur défaite, pour leur faire prêter le même serment. Elles répondent *qu'elles n'ont de conseil à prendre ni d'un traître, ni des ennemis de l'état : que Vitellius est leur Empereur ; qu'elles combattront pour lui jusqu'au dernier soupir. Que le transfuge Batave ne devoit pas se mêler de regler les affaires de l'Empire, mais s'attendre à la punition due à ses crimes.* Civilis outré de cette réponse entraîne à la guerre toute la Nation des Bataves, y joint les Bructeres, les Tencteres, & invite la Germanie à prendre part à la gloire & au butin.

XXII. Les Lieutenants Mummius Lupercus & Numisius Rufus, prévoyant que le fort de la guerre se réuniroit contre eux, réparent les murs & les fossés de Vétéra. La sécurité d'une longue paix avoit fait élever une espèce de Ville en dehors. Ils la démolirent, de peur qu'elle ne servît à l'ennemi. Mais ils s'y pri-

usui forent. Sed parum provisum, ut copiæ in castra conveherentur: rapi permisere. Ita paucis diebus per licentiam absumpta sunt, quæ adversùs necessitates in longum suffecissent. Civilis medium agmen cum robore Batavorum obtinens, utramque Rheni ripam, què truculentior visu foret, Germanorum catervis complet, adsultante per campos equite; simul naves in adversum amnem agebantur. Hinc veteranarum cohortium signa, inde depromptæ silvis lucisque ferarum imagines, [19] ut cuique genti inire prælium mos est, mixtâ belli civilis externique facie [20] obstupefecerant obsessos: & spem oppugnantium augebat amplitudo valli, quod duabus legionibus situm, vix quinque millia armatorum Romanorum tuebantur. Sed lixarum multitudo, turbatâ pace illuc congregata, & bello ministra aderat.

XXIII. Pars castrorum, in collem leniter adsurgens; pars æquo adibatur: quippe illis hibernis obsideri premique

ent fort mal pour approvisionner le camp. Ils permirent de piller des vivres. La licence consuma dans peu de jours ce qui auroit pu le faire subsister fort longtems. Civilis paroît à la tête de l'élite des Bataves : la cavalerie voltige autour dans la plaine : les bataillons de Germanie pour inspirer plus d'effroi remplissent les deux rives du Rhin : les vaisseaux les accompagnant remontent le fleuve. Ici brillent les étendarts des cohortes de vétérans ; là, les images des bêtes féroces que chacune de ces nations barbares tire des forêts & des bois sacrés, en partant pour les combats. Les assiégés voyent avec une surprise mêlée d'effroi la guerre civile & la guerre étrangere réunies contre eux. L'étendue de la place inspiroit de la confiance à l'ennemi. L'enceinte en étoit pour deux légions ; on y comptoit à peine cinq mille combattans. Mais elles pouvoient aussi tirer quelques services d'une multitude de Vivandiers qui s'y étoient jettés dès le commencement des troubles.

XXIII. Une partie du camp s'élevoit sur la pente douce d'une colline ; le reste étoit en plaine. Auguste avoit pensé que ce quartier d'hiver tiendroit en bride, &

Germanias, Auguſtus crediderat: neque umquam id malorum, ut oppugnatum ultro legiones noſtras venirent. Inde non loco, neque munimentis labor additus vis & arma ſatis placebant. Batavi Tranſrhenanique, quò diſcreta virtu manifeſtiùs ſpectaretur, ſibi quæque gen conſiſtunt, eminus laceſſentes. Pòſt ub pleraque telorum turribus pinniſque mœnium inrita hærebant, & deſuper ſaxi vulnerabantur; clamore atque impetu invaſere vallum, appoſitis plerique ſcalis, alii per teſtudinem ſuorum: ſcandebantque jam quidam quum gladiis & armorum incuſſu præcipitati, ſudibus & pilis obruuntur, præferoces initio, & rebus ſecundis nimii. Sed tum prædæ cupidine, adverſa quoque tolerabant. Machinas etiam, inſolitum ſibi, auſi nec ulla ipſis ſollertia: perfugæ captivique docebant ſtruere materias, in modum pontis, mox ſubjectis rotis propellere, ut alii ſuperſtantes, tamquam ex aggere, prœliarentur: pars intus,

aſſiegeroit pour ainſi dire les Germains dans leur propre pays ; il ne penſoit pas qu'aucun de nos malheurs enhardît jamais les barbares juſqu'à leur faire attaquer nos légions dans leurs retranchemens. De-là nul ouvrage avancé pour défendre la place ni pour en interdire l'approche. La puiſſance de Rome & les armes du ſoldat ſembloient ſuffire. Chaque nation d'en-deçà & d'au-delà du Rhin, pour faire mieux remarquer ſa valeur, formoit un corps à part. Elles commencent l'attaque de loin. Mais preſque tous leurs traits s'arrêtent ſans effet contre les parapets & les tours ; au lieu que toutes les pierres lancées du haut du rempart portoient coup. Alors les aſſiégeans ſe précipitent à l'aſſaut en jettant de grands cris. Les uns poſent des échelles, d'autres s'élévent ſur la tortue, quelques-uns montoient déjà. On les renverſe à coups d'épée & de boucliers ; on les accable de traits & de pierres. La proſpérité leur avoit d'abord inſpiré trop de confiance & d'audace ; l'eſpoir du butin les ſoutient dans l'adverſité. Ils oſent même recourir aux machines, quoiqu'ils n'en aient aucun uſage. Le génie leur manquoit : des transfuges & des priſonniers leur enſeignent à conſtruire

occulti muros subruerent. Sed excussa balistis saxa stravere informe opus: & crates vineasque parantibus, adactæ tormentis ardentes hastæ: ultroque ipsi oppugnatores ignibus petebantur: donec, desperatâ vi, verterent consilium ad moras, haud ignari paucorum dierum inesse alimenta, & multum imbellis turbæ. Simul ex inopia proditio, & fluxa servitiorum fides, ac fortuita belli sperabantur.

XXIV. Flaccus interim, cognito castrorum obsidio, & missis per Gallias, qui auxilia concirent, lectos e legionibus Dillio Voculæ, duodevicesimæ legionis legato, tradit, ut quàm maximis per ripam itineribus celeraret; ipse navibus, [21] invalidus corpore, invisus militibus: neque enim ambigue fremebant: *emissas a Magontiaco Batavorum cohortes, dissimulatos Civilis conatus,*

es eſpeces de ponts, & à les pouſſer con-
:e le mur, après les avoir placés ſur
es roues. Les uns en-deſſus combattent
omme ſur un rempart, les autres à cou-
ert en-deſſous ſappent la muraille; mais
s pierres lancées par nos baliſtes détrui-
nt cet ouvrage informe. Ils voulurent
ıſſi ſe ſervir de claies & de mantelets:
ı leur décocha tant de feux qu'ils ſem-
oient être les aſſiégés. Enfin déſeſ-
:rant de forcer la place, ils ſe conten-
nt de la bloquer. Ils ſçavoient qu'elle
avoit de vivres que pour peu de jours,
qu'elle étoit pleine de bouches inu-
es. Ils comptoient auſſi ſur quelques
ahiſons de la part de gens affamés,
r la perfidie naturelle aux eſclaves &
: les hazards de la guerre.

XXIV. Hordeonius, à la nouvelle du
ge de Vétéra, envoie ramaſſer du ſe-
ırs dans les Gaules & ordonne à Dil-
s Vocula, Lieutenant de la dix-hui-
me légion, de s'avancer au plutôt le
ıg du fleuve, avec l'élite des légions.
ır lui, il s'embarque étant malade &
:eſté du ſoldat. On crioit ouvertement
'il avoit fait échapper de Mayence les
ıortes Bataves; qu'il avoit fermé les
ıx ſur les entrepriſes de Civilis; qu'il
toit confédéré avec les Germains. Ni-

adsciri in societatem Germanos : non Pri mi Antonii, neque Muciani ope Vesp sianum magis adolevisse : aperta odia a maque palam depelli : fraudem & dol obscura, eòque inevitabilia. Civilem st contrà, struere aciem : Hordeonium e biculo & lectulo jubere quidquid h conducat. Tot armatas fortissimorum vi rum manus unius senis valetudine re Quin potiùs, interfecto traditore, for nam virtutemque suam malo omine solverent. His inter se vocibus instinć flammavere insuper allatæ a Vespasia litteræ, quas Flaccus, quia occultari quibant pro concione recitavit; vinct que, qui attulerant ad Vitellium m

XXV. Sic mitigatis animis, Bonna hiberna primæ legionis ventum. Inf sior illic miles, culpam cladis in Hord nium vertebat : *ejus jussu directam adv sùs Batavos aciem, tanquam a Mag tiaco legiones sequerentur : ejusdem p ditione cæsos,* [22] *nullis supervenie bus auxiliis. Ignota hæc ceteris exerc*

*lucien, ni Antoine n'ont agi plus effi-
icement pour Vespasien. On s'arme con-
·e la haine déclarée, contre la violence;
fraude, la ruse attaquent dans l'obscu-
té; on ne peut parer leurs coups. Civilis
: montre à découvert; il range son ar-
iée en bataille; Hordeonius, de sa cham-
re, de son lit, donne les ordres qui peu-
ent favoriser l'ennemi. Est-ce à un vieil-
rd valétudinaire à conduire les bras de tant
braves guerriers? Ne vaut-il pas mieux
oignarder un traître, & mettre la valeur
la fortune des Romains sous de meil-
urs auspices.* Ils s'échauffoient ainsi lorsq-
ue des lettres apportées de la part de
'espasien mirent le comble à la fureur.
e Proconsul ne pouvoit cacher ces let-
res. Il les lut en pleine assemblée, fit
harger de chaînes & conduire à Vitel-
us ceux qui les lui avoient remises.

XXV. Les esprits étoient calmés par
e procédé, lorsqu'on arrive à Bonn,
uartier d'hiver de la premiere légion.
)n y trouve les soldats encore plus cour-
oucés. Ils rejettoient sur Hordeonius
a faute de leur défaite. *Ils avoient compté
ar son ordre sur les légions de Mayence
ans l'arrangement des troupes. Le se-
ours n'étoit pas venu; ils avoient été
aillés en pieces par sa perfidie. Les autres*

bus, neque imperatori suo nunciari; quun accursu tot provinciarum exstingui repen perfidia potuerit. Hordeonius exemplari omnium litterarum, quibus per Gallia Britanniamque, & Hispanias auxilia ora bat, exercitui recitavit; instituitque (pe simum facinus) ut epistolæ aquiliferi legionum traderentur, a quîs antè mi liti, quàm ducibus, legebantur. Tum seditiosis unum vinciri jubet, mag usurpandi juris, quàm quia unius culp foret. Motusque Bonnâ exercitus in co loniam Agrippinensem; adfluentibu auxiliis Gallorum, qui primò rem Ro manam enixè juvabant. Mox, valescer tibus Germanis, pleræque civitates ac versùm nos armatæ, spe libertatis; & si exsuissent servitium, cupidine imper tandi. Gliscebat iracundia legionum nec terrorem unius militis vincúla ind derant: quin idem ille arguebat ultr *conscientiam ducis: tamquam núncius i ter Civilem Flaccumque, falso crimine testis veri opprimeretur.* Conscendit tr

rmées ignoroient leur ſituation ; on la ıchoit à Vitellius. Les Provinces voiſines, ı accourant, auroient appaiſé ces trou'es dès leur naiſſance. Hordeonius lit ı préſence de toute l'armée des lettres ır leſquelles il avoit ſollicité le ſecours : la Bretagne, des Gaules & des Eſgnes. Il ordonne de plus par une foieſſe impardonnable, que déſormais les :tres ſeront remiſes aux Porte-Etenrts, qui les liront aux ſoldats avant ıe de les montrer aux chefs. Enſuite il t mettre aux fers un des mutins. Ce :ſt pas qu'il le regardât comme le ſeul ıpable, mais il vouloit faire un acte ıutorité. L'armée s'avança de Bonn à ›logne. Il arrivoit des Gaules une foule uxiliaires. Car cette Province au com:ncement de la guerre nous ſervoit :c aſſez de zele. Mais dès que les Gerins eurent pris le deſſus, la plupart ; Cités ſe tournerent contre nous, bord dans l'eſpoir de la liberté, puis vue d'impoſer à d'autres le joug elles auroient ſecoué. La colere des ions s'enflammoit de plus en plus. La :ention d'un ſeul homme les intimit peu. Ce malheureux s'en ſervoit me comme d'une preuve contre le ›conſul. Il ſe diſoit *l'agent ſecret de*

bunal Vocula, mirâ constantiâ, prehen
sumque militem, ac vociferantem, du
ad supplicium jussit. Et dum mali pa
vent, optimus quisque jussis paruer
Exin consensu ducem Voculam poscen
tibus, Flaccus summam rerum ei per
misit.

XXVI. Sed discordes animos mul
efferabant: inopia stipendii frumentiqu
& simul delectum tributaque Galliæ a
spernantes; Rhenus incognitâ illi cœ
siccitate, vix navium patiens; arcti con
meatus: dispositæ per omnem ripam st
tiones, quæ Germanos vado arceren
eademque de causa minùs frugum,
plures, qui consumerent. Apud imp
ritos prodigii loco accipiebatur ipsa aqu
rum penuria, *tamquam nos amnes qu
que, & vetera Imperii munimenta deser
rent*: quod in pace, *fors*, seu *natura*
tunc fatum & *ira Dei*, vocabatur. Ingress
Novesium tertiadecima legio conjungitu
Additus Voculæ in partem curarum H

es intelligences avec Civilis : Hordeonius ecouroit à des calomnies pour se délivrer u témoin de son crime. Alors Vocula monte d'un air intrépide sur le Tribual, saisit le coupable, & malgré ses is, le fait mener au supplice. Les mé- ians s'effrayent, les bons obéissent, ous s'accordent ensuite à demander Vo- ula pour chef, & Hordeonius lui remet on autorité.

XXVI. D'autres causes que la dis- orde, aigrissoient les esprits ; la disette argent & de provisions, le refus des aules de fournir aux contributions & ux levées, une sécheresse telle qu'on en voit jamais dans ces climats, & qui ndoit le Rhin à peine navigable, la fficulté des convois, la nécessité d'en- etenir une quantité de monde le long i fleuve, de peur que le Germain ne passât à gué, par conséquent plus de nsommation & moins de vivres. La chereesse étoit même un objet de ter- ur. Le vulgaire disoit que *les fleuves, s anciennes barrieres de l'Empire, nous andonnoient.* Il appelloit colere de ieu & fatalité ce qu'il auroit attribué hasard ou à la nature dans des tems isibles. La treizieme légion se joignit l'armée, à son entrée dans Nuis, & le

rennius Gallus, [23] legatus: nec aus ad hostem pergere, loco, cui Geldub nomen est, castra fecere; ibi struendâ acie muniendo vallandoque, & ceteris bell meditamentis militem firmabant. Utqu prædâ ad virtutem accenderetur, in proximos Gugernorum pagos, qui socie tatem Civilis acceperant, ductus a Vo cula exercitus. Pars cum Herennio Gall permansit.

XXVII. Fortè navem, haud procu castris, frumento gravem, quum pe vada hæsisset, Germani in suam ripan trahebant. Non tulit Gallus, misitqu subsidio cohortem. Auctus & Germano rum numerus, paullatimque adgregan tibus se auxiliis acie certatum. Germa ni, multa cum strage nostrorum, naven abripiunt. Victi (quod tum in moren verterat) non suam ignaviam, sed perfi diam legati culpabant. Protractum e ten torio, scissâ veste, verberato corpore *quo pretio, quibus consciis, prodidisse exercitum*, dicere jubent. Redit in Hor

Lieutenant

Lieutenant Herennius Gallus fut associé à Vocula pour une partie du commandement. Ils n'oserent marcher à l'ennemi, & construisirent un camp dans un lieu nommé Gelduba. Là ils dressent le soldat à se ranger en bataille, à construire des fossés & des palissades & aux autres exercices militaires. Pour l'encourager ensuite par le butin, Vocula conduit le gros de l'armée aux environs contre les villages des Gugernes confédérés de Civilis, tandis que le reste demeure sous la conduite de Gallus.

XXVII. Un navire chargé de blé s'enrava par hasard proche du camp. Les Germains l'attiroient de leur côté. Gallus indigné, le fait soutenir par une cohorte. Les ennemis accourent en plus grand nombre; les secours grossissant peu à peu, on en vient à un combat en forme. Les Germains, après un grand carnage des nôtres, restent maîtres du navire. Les vaincus ne s'en prennent pas à leur propre lâcheté, mais à la perfidie du Lieutenant. L'usage en étoit comme établi. Ils l'arrachent de sa tente, déchirent ses habits, le battent de verges, le somment de déclarer ses complices, & la récompense qu'il a reçue pour trahir l'armée. Leur haine contre Hordeonius se ré-

deonium invidia. Illum *auctorem sceleris* hunc *ministrum* vocant; donec exitiu minitantibus exterritus, proditionem ipse Hordeonio objecit, vinctusque adventu demum Voculæ exsolvitur. posterâ die, auctores seditionis mor affecit. Tanta illi exercitui diversitas in rat licentiæ, patientiæque. Haud dul gregarius miles Vitellio fidus: splen dissimus quisque in Vespasianum pro inde scelerum ac suppliciorum vices, mixtus obsequio furor: ut contineri n possent, qui puniri poterant.

XXVIII. At Civilem immensis au bus universa Germania extollebat, cietate nobilissimis obsidum firmatâ. I ut cuique proximum, vastari Ubios T verosque, & aliâ manu Mosam amn transire jubet, ut Menapios, & M nos, & extrema Galliarum quate Actæ utrobique prædæ; infestius Ubiis, quòd gens Germanicæ origi ejuratâ patriâ, Romanorum nom *Agrippinenses* vocarentur, [24] C

veille. *Il est l'auteur du crime, Gallus en est le ministre.* Gallus lui-même menacé de la mort, dépose contre Hordeonius, & ne sort des fers qu'à l'arrivée de Vocula. Ce dernier fit mourir, le lendemain, les auteurs de la révolte. Ainsi cette armée passoit subitement, de l'excès de la licence, à la plus entiere soumission. Le soldat étoit dévoué sans réserve à Vitellius. Les Officiers les plus considérables panchoient pour Vespasien. Delà cette vicissitude de crimes & de supplices, de fureurs & d'obéissance, & cette facilité de punir des gens qu'on ne pouvoit modérer.

XXVIII. Les forces de Civilis prenoient un accroissement immense. Toute la Germanie se confédérant donne sa principale noblesse en ôtage. Aux ordres de ce Général, les terres des Ubiens & des Trevirs sont ravagées par les nations voisines ; une autre troupe passe la Meuse pour inquiéter les Morins, les Menapes & la liziere des Gaules. On enleve un riche butin des deux côtés du fleuve. On en vouloit sur-tout aux Ubiens, qui étant Germains d'origine, avoient renoncé à leur patrie pour prendre un nom Romain. Leurs cohortes

cohortes eorum, in vico Marcoduro, in curiosiùs agentes, quia procul ripâ abe rant. Nec quievere Ubii, quominu prædas e Germania peterent: primò im punè; dein circumventi sunt, per omn id bellum meliore usi fide, quàm for tunâ. Contusis Ubiis, gravior, & suc cessu rerum ferocior Civilis, obsidium legionum urgebat; intentis custodiis ne quis occultus nuncius venientis auxil penetraret. Machinas molemque op rum Batavis delegat: Transrhenan prœlium poscentîs, ad scindendum va lum ire, detrusosque, redintegrare ce tamen jubet; superante multitudine, facili damno: nec finem labori nox a tulit.

XXIX. Congestis circùm lignis, a censisque, simul epulantes, ut quisq vino incaluerat, ad pugnam temerita inani ferebantur. Quippe ipsorum te per tenebras vana: Romani conspicua Barbarorum aciem, & si quis audaci aut insignibus effulgens, ad ictu

furent taillées en pieces à Marcodurum où elles se tenoient peu sur leurs gardes, parcequ'elles étoient loin du rivage. Les Ubiens pillerent la Germanie à leur tour, d'abord impunément, puis ils furent battus. Ils eurent moins de bonheur dans toute cette guerre, que de fidelité. Civilis plus redoutable depuis leur défaite, & encouragé par ses succès, pressa le siége de Vetera. Il en faisoit garder exactement tous les passages, de peur que quelqu'un s'insinuant dans la place, n'apprît aux légions qu'il leur venoit du secours. Il réserve aux Bataves le soin de faire agir les machines. Les nations d'au-delà du Rhin demandoient à combattre; il les envoie pour forcer la palissade. Elles sont répoussées; il les fait retourner à la charge. Leur nombre étoit considérable, & la perte en étoit facile à réparer. La nuit même ne fit pas cesser entierement leur attaque.

XXIX. Ils faisoient des festins le long des retranchemens auprès d'une multitude de feux qu'ils avoient allumés. A mesure qu'ils étoient échauffés par le vin, une folle témérité les ramenoit au combat, & leur faisoit lancer d'inutiles traits contre un ennemi qu'ils ne voyoient pas. Les Romains au contraire les distin-

deſtinabant. Intellectum id Civili; &, reſtincto igne, miſcere cuncta tenebris & armis jubet. Tum verò ſtrepitus diſſoni, caſus incerti, neque feriendi, neque declinandi providentia. Unde clamor acciderat, circumagere corpora, tendere arcus: nihil prodeſſe virtus, fors cuncta turbare, & ignavorum ſæpe telis fortiſſimi cadere. Apud Germanos, inconſulta ira: Romanus miles, periculorum gnarus, ferratas ſudes, gravia ſaxa, non fortè jaciebat. Ubi ſonus molientium, aut appoſitæ ſcalæ hoſtem in manus dederant, propellere umbone, pilo ſequi: multos in mœnia egreſſos, pugionibus fodere. Sic exhauſtâ nocte, novam aciem dies aperuit.

XXX. Eduxerant Batavi turrim, duplici tabulato, quam prætoriæ portæ (is æquiſſimus locus) propinquantem, promoti contrà validi aſſeres, & incuſſæ trabes perfregere, multâ ſuperſtantium

guoient, & tiroient sur ceux que leur courage ou leurs vêtemens rendoient plus remarquables. Civilis s'en apperçoit. Il fait éteindre les feux & donne un assaut général, au milieu des ténebres. Ce ne sont plus que cris inarticulés, qu'événemens incertains. On ne peut ni diriger ses coups, ni prévoir ceux de l'ennemi. On se tourne & on tire vers l'endroit d'où vient de partir quelque voix. Le courage n'est d'aucune ressource. Souvent les plus braves périssent par la main d'un lâche. Les Germains se livroient à une fougue inconsidérée. Le soldat Romain, expérimenté dans les dangers, ne jettoit point inutilement ses pieux ferrés, ni ses grosses pierres. Il repoussoit avec le bouclier & perçoit sur le champ de ses traits ceux qui montoient aux échelles, ou qui gravissoient contre le mur. Plusieurs des assaillans étoient déja parvenus aux remparts; on les poignarde: à cette nuit cruelle succede avec le jour un autre genre de combat.

XXX. Les Bataves conduisoient une tour à deux étages vers la porte Prétorienne, où le terrein étoit le plus uni. Les fortes pieces de bois qu'on poussa contre, & les poutres lancées par nos balistes la briserent. La plupart de ceux

pernicie. Pugnatumque in perculſos, ſubitâ & proſperâ eruptione. Simul a legionariis, peritiâ & arte præſtantibus, plura ſtruebantur. Præcipuum pavorem intulit ſuſpenſum & nutans machinamentum, quo repente demiſſo, præter ſuorum ora, ſinguli pluresve hoſtium ſublimè rapti, verſo pondere intra caſtra effundebantur. Civilis, omiſsâ oppugnandi ſpe, rurſus per otium adſidebat, nunciis [25] & promiſſis fidem legionum convellens.

XXXI. Hæc in Germania ante Cremonenſe prœlium geſta, cujus eventum litteræ Primi Antonii docuere, addito Cæcinæ edicto. Et præfectus cohortis e victis, Alpinus Montanus, fortunam partium præſens fatebatur. Diverſi hinc motus animorum. Auxilia e Gallia, quîs nec amor, nec odium in partes, militia ſine affectu, hortantibus præfectis, ſtatim a Vitellio deſciſcunt: vetus miles cunctabatur. Sed adigente Hordeonio Flacco, inſtantibus tribunis, dixit ſacra-

qui étoient dessus périrent, & nos soldats profitant de ce moment de consternation, firent une sortie qui leur réussit. Les légionnaires employoient aussi des machines, mais plus ingénieuses & mieux exécutées. Aucune n'effraya davantage les assiégeans qu'une espece de bascule dont le bras s'abaissant tout-à-coup enlevoit à leur vue un ou plusieurs de leurs camarades, & se détournant ensuite les descendoit dans la place. Enfin Civilis désespéra de forcer le camp. Il prit une seconde fois le parti de le bloquer & d'ébranler la fidelité des troupes par ses promesses, & par les nouvelles qu'il faisoit répandre.

XXXI. Ces événemens en Germanie précéderent la bataille de Cremone, dont on fut instruit par des lettres d'Antoine jointes à un édit de Cecina. D'ailleurs, Alpinus Montanus, Prefet d'une cohorte du parti de Vitellius, attestoit lui-même la défaite de ce Prince. Cette nouvelle agita diversement les esprits. Les Auxiliaires des Gaules qui n'avoient ni goût pour les armes, ni affection ni haine pour aucun des deux partis, abandonnerent Vitellius dès la premiere proposition de leurs Prefets. Les anciens soldats balançoient.

mentum, non vultu, neque animo ſatis adfirmans, & quum cetera jurisjurandi verba conciperent, Veſpaſiani nomen hæſitantes, aut levi murmure, & plerumque ſilentio tranſmittebant.

XXXII. Lectæ deinde pro concione epiſtolæ Antonii ad Civilem, ſuſpiciones militum irritavere, tamquam ad ſocium partium ſcriptæ, & de Germanico exercitu hoſtiliter. Mox, allatis Geldubam in caſtra nunciis, eadem dicta, factaque: & miſſus cum mandatis Montanus ad Civilem, *ut abſiſteret bello: neve externa armis falſis velaret. Si Veſpaſianum juvare adgreſſus foret, ſatisfactum cœptis.* Ad ea Civilis, primò callidè; pòſt, ubi videt Montanum præferocem ingenio, paratumque in res novas, orſus a queſtu periculiſque, quæ per quinque & viginti annos in caſtris Romanis exhauſiſſet: » *Egregium*, inquit, *pre-* » *tium laboris recepi, necem fratris, &* » *vincula mea, & ſæviſſimas hujus exerci-*

Les ordres du Proconſul, les inſtances des Tribuns leur firent prêter un ſerment que leur viſage & leur cœur démentoient. Chaque fois que le nom de Veſpaſien ſe trouvoit dans la formule, ils héſitoient, prononçoient à voix baſſe ou ſe taiſoient; au lieu qu'ils articuloient diſtinctement le reſte.

XXXII. La lettre d'Antoine à Civilis lue publiquement aigrit encore les eſprits. Civilis y paroiſſoit l'ami de l'Etat; l'armée de Germanie ſon ennemie. La nouvelle fut enſuite portée au camp de Gelduba, & tout s'y paſſa de même. On députa Montanus à Civilis avec ordre de lui dire de *quitter les armes, ou du moins de ne plus déguiſer une guerre étrangere ſous le nom de querelle de l'Empire: que s'il avoit combattu pour Veſpaſien, ſes vœux étoient comblés.* Civilis recourut d'abord à des détours. Voyant enſuite dans Montanus la fierté d'une ame indépendante & du penchant à la révolte, il lui expoſe les ſujets de plaintes & les dangers que lui ont procuré vingt-cinq années perdues au ſervice de Rome, » des fers, la mort d'un » frere, les cris inſultans d'une armée » qui demandoit mon ſupplice, voilà » les récompenſes que j'en ai reçues.

» *tûs voces, quibus ad supplicium peti-* » *tus, jure gentium pœnas reposco : vos* » *autem Treveri, ceteræque servientium* » *animæ, quod præmium effusi totiens san-* » *guinis exspectatis, nisi ingratam mili-* » *tiam, immortalia tributa, virgas, se-* » *cures, & dominorum ingenia? En ego* » *præfectus unius cohortis, & Caninefates* » *Batavique, exigua Galliarum portio,* » *vana illa castrorum spatia excidimus* » [26] *vel septa ferro fameque premimus* » *denique ausos aut libertas sequetur, aut* » *victi iidem erimus.* Sic accensum, sed » molliora referre jussum, dimittit. Ille, » ut inritus legationis, rediit, cetera » dissimulans, quæ mox erupere.

XXXIII. Civilis, parte copiarum retentâ, veteranas cohortes, & quod e Germanis maximè promptum, adversùs Voculam exercitumque ejus mittit; Julio Maximo, & Claudio victore, sororis suæ filio, ducibus. Rapiunt in transitu

» Le droit des nations autoriſe ma ven-
» geance. Pour vous Trevirs & autres
» infortunés ſoumis à l'eſclavage, qu'at-
» tendez-vous pour tout le ſang qu'il
» vous en a couté, ſinon un ſervice in-
» fructueux, d'éternels tributs, des ſup-
» plices infamans, l'aſſerviſſement aux
» caprices de vos maîtres? Civilis, Pre-
» fet d'une ſeule cohorte, les Canine-
» fates, les Bataves, foible portion
» des Gaules, exterminent les Romains
» dans ces camps que vous croyez ſi
» redoutables, les y font périr par le
» fer & par la famine. Enfin ou la liber-
» té ſera le prix de la victoire, ou une
» défaite nous remettra dans le même
» état qu'auparavant «. L'ayant animé de la ſorte, il le chargea d'une réponſe moins dure pour les Romains & le congédia. Montanus à ſon retour fit entendre qu'il n'avoit rien obtenu, cachant dans ſon cœur des projets qu'il fit bientôt éclater.

XXXIII. Civilis gardant une partie de ſes troupes, détacha les cohortes de vétérans & les plus braves des Germains contre l'armée de Vocula, ſous la conduite de Julius Maximus & de Claudius Victor fils de ſa ſœur. Ils enlevent en paſſant à Ausbourg le quartier d'hiver

hiberna alæ, Asciburgii sita: adeoque improvisi castra involavere, ut non alloqui, non pandere aciem Vocula potuerit. Id solum, ut in tumultu, monuit, subsignano milite media firmare: auxilia passim circumfusa sunt. Eques prorupit, exceptusque compositis hostium ordinibus, terga in suos vertit. Cædes inde, non prœlium. Et Nerviorum cohortes, metu seu perfidiâ, latera nostrorum nudavere. Sic ad legiones perventum: quæ amissis signis, intra vallum sternebantur; quum repentè, novo auxilio, fortuna pugnæ mutatur. Vasconum lectæ a Galba cohortes, ac tum accitæ, dum castris propinquant, audito prœliantium clamore, intentos hostes a tergo invadunt, latioremque, quàm pro numero, terrorem faciunt, [27] aliis a Novesio, aliis a Magontiaco universas copias advenisse credentibus. Is error Romanis addit animos, & dum alienis viribus confidunt, suas recepere. Fortissimus quisque e Batavis, quantùm pedi-

l'une aîle de cavalerie, & fondent ſi à
'improviſte ſur Gelduba, que Vocula
ıe put ni haranguer ſon armée, ni la
:anger en bataille. Il n'eut que le tems
l'avertir les Légionnaires de ſe tenir au
:entre. Les Auxiliaires ſe répandirent
:onfuſément ſur les aîles. La cavalerie
ortit des lignes & donna ſur l'ennemi;
nais il fit ſi bonne contenance qu'elle
e replia ſur ſes propres troupes. Ce fut
ılors un carnage plutôt qu'un combat.
Les cohortes des Nerviens, par crainte
ɔu par trahiſon, laiſſent les flancs de
nos légions à découvert. On y pénetre,
on enleve les étendarts, on culbute les
ſoldats dans les retranchemens. Cependant un nouveau ſecours change tout-à-coup la face du combat. Des cohortes
de Gaſcons levées autrefois par Galba,
avoient ordre de ſe rendre au camp.
Comme elles approchoient, elles entendent les cris des combattans, chargent
les ennemis en queue, & malgré leur
petit nombre étendent aſſez au loin la
terreur. Les uns croyent qu'une armée
entiére vient de Nuis; les autres, de
Mayence. La même erreur rend le courage aux Romains. Ils reprennent leurs
forces, parce qu'ils comptent ſur celles
d'autrui. Les plus braves de l'Infanterie

tum erat, funduntur: eques evaſit, cum ſignis captiviſque, quos primâ acie corripuerant. Cæſorum eo die, in partibus noſtris, major numerus & imbellior; e Germanis, ipſa robora.

XXXIV. Dux uterque, pari culpâ meritus adverſa, proſperis defuere. Nam Civilis, ſi majoribus copiis inſtruxiſſet aciem, circumiri a tam paucis cohortibus nequiſſet, caſtraque perrupta excidiſſet. Vocula, nec adventum hoſtium exploravit, eôque ſimul egreſſus, victuſque: dein victoriæ parum confiſus, tris fruſtra diebus, caſtra in hoſtem movit: quem ſi ſtatim impellere, curſumque rerum ſequi maturaſſet; ſolvere obſidium legionum [28] eodem impetu potuit. Tentaverat interim Civilis obſeſſorum animos, tamquam perditæ apud Romanos res, & ſuis victoria proveniſſet. Circumferebantur ſigna vexillaque, [29] oſtentati etiam captivi: ex quibus unus, egregium facinus auſus, clara voce geſta patefecit, confoſſus illic a Germanis:

atave sont mis en déroute ; la cavalerie
e retire, emmenant ses prisonniers &
es drapeaux qu'elle avoit enlevés. Le
ombre de nos morts fut plus grand,
nais la perte tomba de notre côté sur
s lâches, & de celui de l'ennemi sur
s meilleures troupes.

XXXIV. Les deux chefs s'attirerent
galement leurs disgraces & perdirent
urs avantages faute de prudence. Ci-
lis en mettant plus de troupes à son
orps de bataille n'auroit pu être enve-
ppé par un petit nombre de cohortes.
rasoit le camp qu'il avoit déjà forcé.
ocula n'observa point l'arrivée des en-
emis, ce qui le fit battre dès au sortir
es lignes. Il n'eut point ensuite assez
e confiance dans la victoire & perdit
lusieurs jours avant que de marcher à
ennemi. S'il l'eût poursuivi aussi-tôt,
n se livrant à l'enchaînement naturel
es événemens, son premier succès en-
aînoit la levée du siége. Civilis profita
e l'intervalle pour ébranler les assié-
es en leur faisant croire que ses trou-
es avoient remporté la victoire, & qu'il
e restoit plus de ressource aux Romains.
n portoit le long des retranchemens
urs drapeaux, leurs étendarts ; on mon-
oit les captifs. Un de ceux-ci par un

unde major indici fides. Simul vastatione incendiisque flagrantium villarum venire victorem exercitum intelligebatur. In conspectu castrorum constitui signa, fossamque & vallum circumdar Vocula jubet. Depositis impedimenti sarcinisque, expediti certarent. Hinc i ducem clamor pugnam poscentium : minari adsueverant. Ne tempore quidem ad ordinandam aciem capto, incompositi fessique prœlium sumpsere : nam Civilis aderat, non minùs vitiis hostium quam virtute suorum fretus. Varia apu Romanos fortuna, & seditiosissimus quique ignavus : quidam recentis victori memores, retinere locum, ferire hotem, seque & proximos hortari : & r dintegratâ acie, manus ad obsessos tedere, ne tempori deessent. Illi, cunć e muris cernentes, omnibus portis prorumpunt. Ac fortè Civilis lapsu equ prostratus, creditâ per utrumque exercitum famâ, vulneratum aut interfetum, immane quantum suis pavoris, hostibus alacritatis indidit.

ourage héroïque dit à haute voix ce
ui s'étoit passé. Les Bataves le poi-
narderent sur le champ, ce qui rendit
on témoignage encore plus croyable.
'ailleurs le ravage & l'incendie des
étairies annonçoient l'approche de l'ar-
ée victorieuse. Quand elle fut à la vue
u camp, Vocula fit arrêter les éten-
arts, & commanda de former un re-
anchement & des palissades pour y dé-
oser le bagage & combattre sans em-
rras. Il s'éleve un cri général contre
i; on demande à en venir aux mains,
depuis long tems les demandes n'é-
ient plus sans menaces. On n'attend
s même qu'il ait rangé l'armée. Le
ldat mal en ordre & fatigué accepte
bataille; car Civilis étoit déjà prêt, ne
mptant pas moins sur les fautes de
nnemi que sur la valeur de ses trou-
s. La fortune ne fut pas la même à
gard de tous les Romains; le séditieux
t lâche. Mais d'autres animés par le
uvenir de leur victoire, gardant leurs
ngs frappent l'ennemi, s'exhortent
tre eux, rappellent les plus proches
leurs camarades; & voyant le com-
t rétabli, ils font signe de la main aux
siégés de profiter de l'instant. Ceux-ci
moins de tout, du haut de leurs murs,

XXXV. Sed Vocula, omiſſis fugien tium tergis, vallum turreſque caſtroru augebat tamquam rurſus obſidium im mineret: corruptâ totiens victoriâ, no falsò ſuſpectus bellum malle. Nihil æq exercitus noſtros, quam egeſtas copi rum fatigabat. Impedimenta legionu cum imbelli turba Noveſium miſſa, inde, terreſtri itinere, frumentum a veherent. Nam flumine hoſtes potieba tur. Primum agmen ſecurum inceſſit nondum ſatis firmo Civile: qui, ubi ru ſus miſſos Noveſium frumentatores d raſque in præſidium cohortes, velut mu tâ pace ingredi accepit: rarum apud ſig militem, arma in vehiculis, cunctos l centiâ vagos, compoſitus invadit: præ miſſis, qui pontes & viarum anguſta i

ouvrent les quatre portes & fondent ur l'ennemi. Civilis eſt renverſé par la hûte de ſon cheval. Le bruit ſe répand lans les deux armées qu'il eſt bleſſé ou ué. La plus vive terreur ſaiſit l'ennemi : la joie redouble l'ardeur des Romains.

XXXV. Mais Vocula au lieu d'inſiſer à la pourſuite des fuyards, ſe mit à eparer les murs & les tours de Vetera, omme ſi la place eut été menacée d'un econd ſiége. Un général qui laiſſoit ſi ouvent échapper la victoire donnoit ceraînement lieu de ſoupçonner qu'il vouoit faire durer la guerre. Le manque le vivres étoit ce qui fatiguoit le plus nos armées. On fit partir pour Nuis des vivandiers avec des voitures, afin d'amener du bled par terre, car l'ennemi étoit maître du fleuve. Elles paſſerent ſans riſque. Civilis n'étoit pas remis de ſa chûte. Il apprend enſuite qu'on en renvoie d'autres, & que les cohortes qui les accompagnent marchent avec autant de ſécurité qu'en pleine paix. Il diſpoſe des gens en armes vers les ponts & les défilés, puis il s'avance en bon ordre. Fort peu des nôtres ſe tenoient ſous le drapeau. Les armes étoient dans les voitures, les ſol-

ſiderent. Pugnatum longo agmine, incerto Marte, donec prœlium nox d rimeret. Cohortes Geldubam perrexer manentibus, ut fuerant, caſtris, q relictorum illic militum præſidio ten bantur. Non erat dubium, quantum i regreſſu diſcriminis adeundam foret frumentatoribus onuſtis perculſiſque [3c Addit exercitui ſuo Vocula mille dele tos, e quinta & quintadecima legionib apud Vetera obſeſſis, indomitum mi tem, & ducibus infenſum. Plures, quà juſſum erat, profecti, palam in agmir fremebant, *non ſe ultrà famem, inſidi legatorum toleraturos*. At, qui remanſ rant, *deſertos ſe, abductâ, parte legi num*, querebantur. Duplex hinc ſeditio aliis revocantibus Voculam, aliis redi in caſtra abnuentibus.

XXXVI. Interim Civilis vetera cir cumſedit. Vocula Geldubam, atque ind Noveſium conceſſit. Civilis capit Geldu bam. Mox, haud procul Noveſio, eque ſtri prœlio proſperè certavit. Sed miles

dats dispersés suivant leur fantaisie. On se défendit cependant sur une longue île avec un avantage égal, jusqu'à la nuit, qui fit cesser l'attaque. Les cohortes gagnerent Gelduba, dont les retranchemens subsistoient en bon état sous la garde d'un corps de troupes qu'on y avoit laissé. On sentit bien après cette espece d'échec la difficulté de retourner avec une charge à Vetera. Vocula joint à son armée mille hommes d'élite de la cinquieme & de la quinzieme légions qui avoient soutenu le siége, soldats indomptables & courroucés contre leurs chefs. Un plus grand nombre qu'il n'avoit prescrit partirent avec lui. Ils crioient tout haut *qu'ils ne souffriroient plus de famine, ni de trahison de la part des Lieutenans*. Ceux qu'on laissoit se plaignoient de leur côté qu'on les abandonnoit en leur ôtant une partie des légionnaires. De-là deux séditions. Les uns veulent que Vocula revienne, les autres refusent de s'en retourner.

XXXVI. Dans cet intervalle, Civilis remet le siége devant Vetera. Vocula se retire à Gelduba, puis à Nuis. Civilis prend Gelduba, & remporte l'avantage dans un combat de cavalerie proche de Nuis. Les succès & les revers excitoient

ſecundis adverſiſque, perinde in exitiu
ducum accendebatur. Et adventu quint
norum quintadecimanorumque auctæ le
giones, donativum expoſcunt, compe
to, pecuniam à Vitellio miſſam. Nec di
cunctatus Hordeonius, nomine Veſpa
ſiani dedit. Idque præcipuum fuit ſedi
tionis alimentum. Effuſi in luxum
epulas, & nocturnos cœtus, veterem i
Hordeonium iram renovant: nec ull
legatorum, tribunorumve obſiſtere auſ
(quippe omnem pudorem nox ademe
rat) protractum e cubili interficiunt. Ea
dem in Voculam parabantur, niſi ſervil
habitu, per tenebras, ignoratus evaſiſſe
Ubi, ſedato impetu, metus rediit; cen
turiones cum epiſtolis ad civitates Gal
liarum miſere, auxilia ac ſtipendia ora
turos.

XXXVII. Ipſi, ut eſt vulgus ſine rec
tore præceps, pavidum, ſocors, adven
tante Civile, raptis temere armis, a
ſtatim omiſſis, in fugam vertuntur. Re
adverſæ diſcordiam peperere; iis, qui

égalemen

galement nos Soldats contre leurs Chefs. L'arrivée de l'élite de la cinquieme & le la quinzieme légions les enhardit à lemander une gratification. Ils savoient ue Vitellius venoit d'envoyer de l'argent. Hordeonius, presque sans balancer, distribue au nom de Vespasien. La édition en prend de nouvelles forces. s se livrent à la débauche, aux festins, des assemblées nocturnes. Leur anenne animosité contre Hordeonius se nime. Ils l'arrachent de son lit, & le oignardent, sans qu'aucun Lieutenant Tribun, ose s'y opposer : la nuit étoit use qu'on ne rougissoit de rien. Ils éparoient le même sort à Vocula. Il sauva dans les ténebres, déguisé en clave. La crainte succede à cet accès fureur. Ils députent des Centurions, ec des lettres aux cités des Gaules, ur demander de l'argent & des troupes.

XXXVII. Mais comme le vulgaire ıs Chefs, est téméraire, timide & he, ils courent brusquement aux ar s, à l'approche de Civilis, les jettent ŝi-tôt, & prennent la fuite. Le mal ır fait naître la discorde entr'eux. ux de l'armée du haut Rhin se sépa-

ſuperiore exercitu erant, cauſam ſuam diſſociantibus. Vitellii tamen imagines, in caſtris, & per proximas Belgarum civitates, repoſitæ, quum jam Vitellius occidiſſet. Dein mutati in pœnitentiam primani, quartanique, & duodeviceſimani, Voculam ſequuntur: apud quem reſumpto Veſpaſiani ſacramento, ad liberandum Magontiaci obſidium ducebantur. Diſceſſerant obſeſſores, mixtu ex Cattis, Uſipiis, Mattiacis exercitus ſatietate prædæ, nec incruenti. In vi diſperſos & neſcios miles noſter inva ſerat. Quin & loricam vallumque pe fines ſuos Treveri ſtruxere, magniſq invicem cladibus cum Germanis cert bant: donec egregia erga populum R manum merita, mox rebelles fœdaren

XXXVIII. Interea Veſpaſianus iterun ac Titus conſulatum abſentes inierunt mœſtâ & multiplici metu ſuſpensâ civit te, quæ ſuper inſtantia mala, falſos p vores induerat, *deſciviſſe Africam, res n vas moliente L. Piſone.* Is præerat provi

rent de l'intérêt des autres. Les images de Vitellius furent pourtant rétablies dans le camp & dans les villes Belgiques des environs, & Vitellius étoit déjà mort. Les Soldats de la premiere, de la quatrieme, & de la vingt-deuxieme légions, se repentent ensuite. Ils se mettent sous la conduite de Vocula, qui leur fait renouveller leur serment à Vespasien, & les conduit au secours de Mayence. Les Cattes, les Usippes & les Mattiaques, avoient mis le siége devant la place; mais ils la quittoient, rassasiés de butin. Nos Soldats les surprirent dispersés, & en tuerent un grand nombre. Les Trévirs, de leur côté, avoient creusé un fossé revêtu d'une palissade, sur les limites de leur territoire. La guerre qu'ils firent aux Germains fut très-sanglante de part & d'autre; mais bien-tôt après ils perdirent le mérite de ces services envers Rome, par une révolte.

XXXVIII. Lorsque Vespasien & Titus, tous deux absens, commencerent l'année de leur Consulat, Rome dans la tristesse, flottoit entre une multitude de craintes. Outre les maux qui la menaçoient, elle crut faussement que l'Afrique venoit de se révolter à la sollicitation de L. Pison. Ce Proconsul n'étoit pas

ciæ, nequaquam turbidus ingenio. Sed quia naves sævitiâ hiemis prohibebantur, vulgus, alimenta in dies mercari solitum, cui una ex repub. annonæ cura, clausum littus, retineri commeatus dum timet, credebat: augentibus famam Vitellianis, qui studium partium nondum posuerant: ne victoribus quidem ingrato rumore, quorum cupiditates, externis quoque bellis inexplebiles, nulla umquam civilis victoria satiavit.

XXXIX. Kalendis Januariis, in senatu, quem Julius Frontinus, prætor urbanus, vocaverat, legatis exercitibusque ac regibus, laudes gratesque decretæ. E Tertio Juliano prætura, tamquam transgredientem in partes Vespasiani legionem deseruisset, ablata, ut in Plotium Griphum transferretur. Hormo dignitas equestris data. Et mox, ejurante Frontino, Cæsar Domitianus præturam cepit. Ejus nomen epistolis edictisque præponebatur: vis penes Mucianum erat; ni

d'un caractere à causer du trouble ; mais la rigueur de la saison arrêtoit les vaisseaux. Le menu peuple n'a de vivres que pour un jour, & de toutes les affaires d'Etat, le prix du blé est la seule qui l'intéresse. Il se persuada, sans autre fondement que sa frayeur, qu'on barroit les côtes de la mer pour arrêter les convois. Les Vitelliens, encore animés de l'esprit de parti, confirmoient ces bruits. Les vainqueurs les entendoient avec plaisir. La cupidité, toujours insatiable, même dans les guerres du dehors, n'a jamais pu s'assouvir à son gré dans aucune guerre civile.

XXXIX. Aux calendes de Janvier, le Sénat convoqué par Frontin, Préteur de la ville, décerna des éloges & des actions de graces aux Lieutenans, aux armées, & aux Rois. Il ôta la préture à Julien, comme ayant abandonné sa légion, lorsqu'elle passoit dans le parti de Vespasien, & mit Plotius Griphus à sa place. Il fit Hormus Chevalier Romain. Ensuite Frontin abdiqua la préture, & on en revêtit le César Domitien. Le nom de ce Prince fut inscrit à la tête des actes publics ; mais la réalité du pouvoir étoit entre les mains de Mucien. Cependant, Domitien enhardi

quòd pleraque Domitianus, instigantibus amicis, aut propriâ libidine, audebat. Sed præcipuus Muciano metus e Primo Antonio, Varoque Arrio: quos recentes, clarosque rerum famâ; ac militum studiis, etiam populus fovebat, quia in neminem ultra aciem sævierant. Et ferebatur Antonius Scribonianum Crassum, egregiis majoribus, & fraternâ imagine fulgentem, ad capessendam rempub. hortatus: haud defuturâ consciorum manu, ni Scribonianus abnuisset, ne paratis quidem corrumpi facilis, adeo metuens incerta. Igitur Mucianus, quia propalam opprimi Antonius nequibat: multis in senatu laudibus cumulatum, secretis promissis onerat, citeriorem Hispaniam ostentans, discessu Cluvii Rufi vacuam: simul amicis ejus, tribunatus præfecturasque largitur. Dein postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet; dimissâ in hiberna legione septimâ, cujus flagrantissimus in Antonium amor. Et ter-

par ſes amis & par ſes propres paſſions, s'émancipoit ſouvent à des coups d'autorité. Mucien craignoit plus encore Antoine & Varus. Ils avoient pour eux une gloire récente, leurs exploits, l'affection des Soldats, & celle du peuple même, parce qu'ils n'avoient fait couler de ſang que ſur le champ de bataille. On diſoit de plus qu'Antoine avoit ſollicité Craſſus de ſe mettre à la tête de la République. Craſſus, iſſu d'ayeux illuſtres, frere du fils adoptif d'un Empereur, n'auroit pas manqué d'appui; mais, bien éloigné de ſe livrer à des projets incertains, à peine ſe feroit-il laiſſé corrompre par l'offre d'un Empire aſſuré. Mucien ne pouvant ſe défaire ouvertement d'Antoine, le comble d'éloges dans le Sénat, l'accable de promeſſes en ſecret, lui fait eſpérer le gouvernement d'Eſpagne, vacant par l'abſence de Cluvius, & diſtribue des Tribunats & des Préfectures à ſes amis. Après avoir nourri quelque temps ſa vanité d'eſpérances & de deſirs, il le dépouille de ſes forces. Il envoie la troiſieme légion, toute dévouée à ce Général, dans ſes quartiers d'hiver; la ſeptieme, attachée à Varus, en Syrie; & la plus grande partie de l'armée en Germanie. Le bon

tia legio, familiaris Arrio Varo miles, in Syriam remiſſa. Pars exercitûs in Germanias ducebatur. Sic egeſto, quidquid turbidum, redit urbi ſua forma, legeſque, & munia magiſtratuum.

XL. Quo die ſenatum ingreſſus eſt Domitianus, de abſentia patris fratriſque, ac juventa ſua, pauca & modica diſſeruit; decorus habitu, & ignotis adhuc moribus, crebra oris confuſio pro modeſtia accipiebatur. Referente Cæſare de reſtituendis Galbæ honoribus, cenſuit Curtius Montanus, ut Piſonis quoque memoria celebraretur. Patres utrumque juſſere, de Piſone irritum fuit. Tum ſorte ducti, per quos redderentur bello rapta, quique æra legum, vetuſtate dilapſa, noſcerent, figerentque, & Faſtos, adulatione temporum fœdatos, exonerarent, modumque publicis impenſis facerent. Redditur Tertio Juliano prætura, poſtquam cognitus eſt ad Veſpaſianum confugiſſe. Gripho honor manſit. Repeti inde cognitionem inter Muſo-

ordre, les loix, les fonctions des Magistrats se rétablissent dans Rome, ainsi débarrassée de ce qui causoit son trouble.

XL. Domitien, le jour de son entrée au Sénat, parla modestement & en peu de mots de sa jeunesse & de l'absence de son pere & de son frere. Ce jeune Prince étoit bien fait & de bonne mine. Comme ses mœurs n'étoient pas encore connues, on attribuoit à sa modestie la rougeur qui lui montoit souvent au visage. Il proposa de rétablir la mémoire de Galba; Montanus y joignit celle de Pison. Le Sénat ordonna qu'on rétabliroit les deux. Ce réglement n'eut pas lieu à l'égard de Pison. Ensuite on tira au sort les Sénateurs qui seroient chargés de faire restituer ce qui avoit été pris pendant la guerre, de vérifier & de faire rétablir les tables des loix, presque effacées par l'injure des ans; de supprimer des fastes les basses flatteries qui les déshonoroient; enfin de modérer les dépenses publiques. On rendit la préture à Julien, après qu'il eut été prouvé qu'il s'étoit retiré vers Vespasien. On conserva les honneurs de la préture à Griphus:

nium Rufum & P. Celerem placuit, damnatusque Publius, & Sorani Manibus satisfactum. Insignis publicâ severitate dies, ne privatim quidem laude caruit: justum judicium explesse Musonius videbatur. Diversa fama Demetrio, Cynicam sectam professo quòd manifestum reum ambitiosius, quàm honestiùs, defendisset. Ipsi Publio neque animus in periculis, neque oratio suppeditavit. Signo ultionis in accusatores dato, petit a Cæsare Junius Mauricus, ut commentariorum principalium potestatem senatui faceret, per quos nosceret, quem quisque accusandum poposcisset. Consulendum tali super re principem, respondit.

XLI. Senatus, inchoantibus primoribus, jusjurandum concepit, quo certatim omnes magistratus, ceteri ut sententiam rogabantur, *Deos testes* advocabant, *nihil ope suâ factum, quo cujusquam salus læderetur, neque se præmium, aut honorem, ex calamitate civium ce-*

On reprit ensuite l'affaire entre Musonius & Celer. On condamna ce dernier, & les Mânes de Soranus furent appaisés. Ce jour célebre par des actes publics de sévérité, fut glorieux pour Musonius. Sa vengeance étoit fondée sur l'équité ; mais il fit le déshonneur de Démétrius, Philosophe cynique, qui avoit prostitué son éloquence pour défendre un coupable avéré. Le courage & la parole avoient manqué à Céler lui-même. Sa punition étoit un signal contre les délateurs. Mauricus pria le César de remettre les journaux des Empereurs entre les mains du Sénat, pour y voir toutes les délations qu'on avoit faites. Domitien répondit qu'il falloit consulter l'Empereur sur cette affaire.

XLI. Les Principaux du Sénat firent alors un serment, par lequel ils *protestoient, à la face des Dieux, qu'ils n'avoient jamais contribué à la ruine de qui que ce fût, ni abusé du malheur des citoyens, pour parvenir à des dignités ni à des récompenses*. Les Magistrats jurerent à l'envi la même chose. Ils furent suivis des autres Sénateurs, à

pisse : trepidis, & verba jurisjurandi per varias artes mutantibus, quîs flagitii conscientia inerat. Probabant religionem patres, perjurium arguebant. Eaque velut censura, in Sariolenum Voculam, & Nonium Actianum, & Cestium Severum acerrimè incubuit, crebris apud Neronem delationibus famosos. Sariolenum & recens crimen urgebat, quòd apud Vitellium molitus eadem foret: nec destitit senatus manus intentare Voculæ, donec curiâ excederet. Ad Pactium Africanum transgressi, eum quoque proturbant; tamquam Neroni Scribonios fratres, concordiâ opibusque insignes, ad exitium monstravisset. Africanus neque fateri audebat, neque abnuere poterat: in Vibium Crispum, cujus interrogationibus fatigabatur, ultro conversus miscendo quæ defendere nequibat, societate culpæ invidiam declinavit.

XLII. Magnam eo die pietatis eloquentiæque famam Vipsanius Messala adeptus est, nondum senatoriâ ætate,

nefure qu'on leur demandoit leur avis. Ceux qui fe fentoient coupables recouroient, en tremblant, à différens détours, pour affoiblir les expreffions du ferment. On louoit leur fcrupule, mais on en concluoit qu'ils fe parjuroient. Cette efpece de cenfure fut pouffée vivement contre Sariolenus, Actianus, & Ceftius, tous trois fameux par leurs fréquentes délations fous Néron. On accufoit de plus Sariolenus d'avoir tenté de renouveller les délations fous Vitellius. Les Sénateurs, prêts à le frapper, le contraignirent enfin de quitter l'affemblée. On s'éleva enfuite contre Pactius, comme ayant pouffé Néron à faire périr les Scribonius, deux freres célebres par leur intime union & leurs richeffes. Il n'ofoit avouer ce crime, & ne pouvoit le nier. Il fe tourna contre Vibius Crifpus, qui le fatiguoit de queftions, fit tomber en partie fur lui ce qu'il lui étoit impoffible de juftifier, & fe mit à l'abri de la cenfure, en l'affociant à fa faute.

XLII. Meffala fe fit beaucoup d'honneur en ce jour, par fon éloquence & par fa tendreffe fraternelle. Quoiqu'il n'eût pas encore l'âge de Sénateur, il

aufus pro fratre Aquilio Regulo deprecari. Regulum fubverfa Crafforum & Orphiti domus in fummum odium extulerat. Sponte [31] accufationem fubiiffe juvenis ad modum, nec depellend periculi, fed in fpem potentiæ videba tur. Et Sulpicia Prætextata, Craffi uxor quatuorque liberi, fi cognofceret fena tus, ultores aderant. Igitur Meffala no caufam, neque reum tueri, fed peri culis fratris femet opponens, flexera quofdam. Occurrit truci oratione Cur tius Montanus, eò ufque progreffus ut, poft cædem Galbæ, datam interfec tori Pifonis pecuniam à Regulo, [32 adpetitumque morfu Pifonis caput ob jectaret. » Hoc certè, inquit, Nero no » coegit, nec dignitatem, aut faluter » illâ fævitiâ redemifti. Sanè toleremı » iftorum defenfiones, qui perdere alios » quàm periclitari ipfi maluerunt. T » fecurum reliquerat exful pater, & di » vifa inter creditores bona, nondur » honorum capax ætas: nihil quod e

osa faire entendre sa voix en faveur de Régulus son frere. Ce dernier s'étoit attiré l'exécration publique, par la ruine des Crassus & des Orphitus. La crainte du danger n'en avoit point fait un délateur. Il l'avoit été dès sa tendre jeunesse, par goût & par ambition. Sulpicia, veuve de Crassus, & ses quatre fils, n'attendoient, pour le poursuivre, que le consentement du Sénat. Messala, sans entrer dans le fonds de la cause, ni justifier son frere, se mettant pour ainsi dire à sa place, avoit déjà fléchi quelques Sénateurs, lorsque Montanus l'interrompant, s'éleva contre Regulus avec véhémence. Il alla jusqu'à l'accuser d'avoir donné de l'argent, après la mort de Galba, au meurtrier de Pison, & d'avoir mordu la tête de ce jeune Prince. « Du moins Néron ne vous forçoit-il pas à cette cruauté : ni votre dignité, ni votre vie n'y étoient intéressées. Qu'on tolere les excuses de ceux qui n'ont fait périr les autres que pour se sauver eux-mêmes. Mais que vous laissoient à craindre un pere exilé, des biens divisés entre des créanciers, un âge où vous ne pouviez encore parvenir aux honneurs ? Rien en vous n'étoit capable d'exciter l'avarice ni les dé-

» te concupiſceret Nero, nihil quod ti-
» meret. Libidine ſanguinis, & hiatu
» præmiorum, ignotum adhuc inge-
» nium, & nullis defenſionibus exper-
» tum, cæde nobili imbuiſti: quum ex
» funere reipublicæ raptis conſularibus
» ſpoliis, ſeptuagies ſeſtertio ſaginatus,
» & ſacerdotio fulgens, innoxios pue-
» ros, inluſtres ſenes, conſpicuas femi-
» nas eâdem ruinâ proſterneres: quum
» ſegnitiam Neronis incuſares, quòd
» per ſingulas domos ſeque & delatores
» fatigaret: poſſe univerſum ſenatum
» una voce ſubverti. Retinete, Patres
» conſcripti, & reſervate hominem tam
» expediti conſilii, ut omnis ætas inſ-
» tructa ſit, & quomodo ſenes noſtri
» Marcellum, Criſpum, juvenes Re-
» gulum imitentur. Invenit etiam æmu-
» los infelix nequitia: quid ſi floreat,
» vigeatque? Et quem adhuc quæſto-
» rium offendere non audemus, præto-
» rium & conſularem viſuri ſumus? An
» Neronem extremum Dominorum pu-

fiances de Néron. Votre voix, inconnue au barreau, n'avoit jamais pris la défenſe des accuſés, lorſque la ſoif du ſang, l'amorce des récompenſes, l'ont dévouée à la perte des Maiſons illuſtres : lorſqu'arrachant les ornemens conſulaires à la République dans ſes funérailles, engraiſſé de richeſſes, décoré du ſacerdoce, vous enveloppiez dans la même ruine des enfans innocens, des vieillards illuſtres, des femmes reſpectables : lorſque vous reprochiez à Néron ſa ſimplicité de ſe fatiguer de maiſons en maiſons, lui & ſes délateurs, tandis qu'un mot ſuffiſoit pour anéantir le Sénat. Retenez peres conſcrits, conſervez un homme d'un génie ſi expéditif, afin que chaque âge ait ſon modele. Marcellus & Criſpus ſont l'exemple de nos vieillards ; nos jeunes gens ſe formeront ſur Régulus. La méchanceté même malheureuſe s'eſt fait imiter. Que ſera-ce, ſi elle devient puiſſante & accréditée ; ſi celui que nous n'oſons offenſer, après ſa queſture, parvient à la préture & au conſulat ? Penſez-vous que Néron ſoit le dernier des tyrans ? on l'avoit cru de Tibere, on l'avoit cru de Caius. Le troiſieme a

» tatis? Idem crediderant, qui Tiberio
» qui Caio superstites fuerunt: quum ir
» terim intestabilior, & sævior exortus ef
» Non timemus Vespasianum: ea princ
» pis ætas, ea moderatio. Sed diutius di
» rant exempla, quàm mores [33]. Elai
» guimus, Patres conscripti, nec jam il
» senatus sumus, qui, occiso Nerone, d
» latores & ministros, more majoru
» [34] puniendos flagitabat. Optimus e
» post malum principem, dies primus

XLIII. Tanto cum assensu senatu auditus est Montanus, ut spem caper Helvidius, posse etiam Marcellum pro terni. Igitur a laude Cluvii Rufi orsu qui perinde dives, & eloquentiâ claru nulli umquam sub Nerone periculum f cessisset, crimine simul exemploq Eprium urgebat, ardentibus patrum ai mis. Quod ubi sensit Marcellus, vel excedens curiâ: *Imus*, inquit, *Prisc & relinquimus tibi senatum tuum: regn. præsente Cæsare.* Sequebatur Vibius Cr pus, ambo infensi, vultu diverso; Ma

été plus infâme & plus cruel. L'âge de Vefpafien, fa modération, ne nous font rien craindre de fa part; mais les mœurs changent, les exemples reftent. Notre vigueur s'eft affoiblie, peres confcrits. Nous ne fommes déjà plus ce Sénat qui, après avoir fait tuer Néron, demandoit le fupplice des délateurs. Le premier jour après un mauvais Prince eft le meilleur.»

XLIII. Helvidius voyant tout le Sénat ɔplaudir à ce difcours, crut que c'étoit : moment d'éclater contre Marcellus. ꞉près avoir fait l'éloge de Cluvius, qui on moins éloquent ni moins riche que e Sénateur, n'avoit jamais accufé perɔnne fous Néron, il oppofe la conduite e Marcellus à cet exemple, & enflamme ɔus les efprits. Marcellus le fentit. Nous nous retirons, dit-il à Helvidius, nous vous laiffons votre Sénat: régnez-y fous les yeux de Céfar.» ꞉rifpus le fuivoit, tous deux étoient ourroucés. L'air du vifage étoit différent. Marcellus avoit le regard menaant, Crifpus fourioit. Leurs amis couent à eux, les ramenent à leurs places.

cellus minacibus oculis, Crispus, renidens; donec accursu amicorum retraherentur. Quum gliſceret certamen, hinc multi bonique, inde pauci & validi pertinacibus odiis tenderent, conſumptu per diſcordiam dies.

XLIV. Proximo ſenatu, inchoante Cæſare, de abolendo dolore irâque, & priorum temporum neceſſitatibus, cenſuit Mucianus prolixè pro accuſatoribus ſimul eos, qui cœptam, dein omiſſam actionem repeterent, monuit ſermone molli, & tamquam rogaret. Patres cœptatam libertatem, poſtquam obviam itum, omiſere. Mucianus, ne ſperni ſenatûs judicium, & cunctis ſub Nerone admiſſis data impunitas videretur, Octavium Sagittam, & Antiſtium Soſianum, ſenatorii ordinis, egreſſos exſilium, in eaſdem inſulas redegit. Octavius Pontiam Poſtumiam, ſtupro cognitam, & nuptias ſuas abnuentem, impotens amoris interfecerat: Soſianus pravitate morum multis exitioſus. Ambo

le combat s'échauffe. D'un côté étoit le nombre & les gens de bien; de l'autre la puissance. La haine & l'opiniâtreté firent perdre le reste de la séance en disputes.

XLIV. Domitien, à l'ouverture de l'assemblée suivante, dit qu'il falloit oublier les regrets, les ressentimens, & tous les malheurs des temps passés. Mucien parla longuement pour les délateurs. Il reprit sans aigreur, & par forme de prieres, ceux qui revenoient sur des affaires dont ils s'étoient désistés. Les Peres voyant qu'on s'opposoit à la liberté, s'en tinrent à la premiere tentative. Cependant Mucien, pour faire voir qu'on ne méprisoit pas les décrets du Sénat, & qu'on ne donnoit pas l'impunité à tous les crimes commis sous Néron, fit retourner dans les îles de leur bannissement les Sénateurs Sagitta & Sosianus. Le premier, après avoir abusé de Posthumia, l'avoit tuée dans un transport de fureur, parce qu'elle refusoit de l'épouser. La méchanceté du second avoit causé la ruine d'un grand nombre de personnes. Ils avoient été condamnés tous les deux par des décrets

gravi senatusconsulto damnati pulsique quamvis concesso aliis reditu, in eadem pœna retenti sunt. Nec ideo lenita erg Mucianum invidia. Quippe Sosianus a Sagitta viles, etiam si reverterentur: accusatorum ingenia, & opes, & exerci malis artibus potentia timebantur.

XLV. Reconciliavit paullisper stud patrum, habita in senatu cognitio, s cundum veterem morem. Manlius P truitus, senator, pulsatum se in colon Seniensi, cætu multitudinis & jussu m gistratuum, querebatur: nec finem i juriæ hic stetisse: planctum, & lament [35] & supremorum imagines præfer sibi circumdata, cum contumeliis & pr bris, quæ in senatum universum jac rentur [36]. Vocati, qui arguebant Et cognitâ causâ, in convictos vindic tum. Additumque senatusconsultum *quo Seniensium plebes modestiæ admon retur*. Iisdem diebus Antonius Flamn Cyrenensibus damnatur, lege repetu darum, & exsilio ob sævitiam.

n forme. On les retint en exil, quoi-
u'on rappellât tous les autres. On n'en
çut pas plus de gré à Mucien. Soſianus
: Sagitta, même après leur retour, au-
oient vécu dans l'opprobre. Les talens
es délateurs, leurs richeſſes, leur ex-
érience dans les différentes manieres
'abuſer du pouvoir, les faiſoient re-
outer.

XLV. Les eſprits ſe rapprocherent un
eu dans l'inſtruction d'une affaire, où
on obſerva toutes les formalités preſ-
:ites par nos ancêtres. Le Sénateur
'atruitus ſe plaignoit d'avoir été frappé
Sienne, dans une aſſemblée du peuple,
: par ordre des Magiſtrats. Il ajoutoit
u'on ne s'en étoit pas tenu là; qu'on
voit célébré ſes obſeques, lui préſent,
vec les cérémonies uſitées aux funé-
ailles des Grands, & qu'on y avoit joint
es railleries & des inſultes, qui re-
ɔmboient ſur tout le Sénat. On cita les
:cuſés, & apres avoir inſtruit leur pro-
:s, on punit les coupables. On y ajouta
n Sénatuſconſulte, par lequel il étoit
*ɲjoint au peuple de Sienne d'être plus
ɩodeſte.* Ces mêmes jours, Flamma fut
ɔndamné à l'amende, pour concuſſion,
la requête des Cirénéens, & banni,
cauſe de ſes cruautés.

XLVI. Inter quæ militaris seditic propè exarsit. Prætorianam militiam re petebant a Vitellio dimissi, pro Vespa siano congregati: & lectus in eamden spem e legionibus miles, promissa sti pendia flagitabat. Ne Vitelliani quidem sine multa cæde, pelli poterant. Ingressu castra Mucianus, quò rectiùs stipendi singulorum spectaret, suis cum insigni bus [37] armisque victores constituit modicis inter se spatiis discretos. Tur Vitelliani, quos apud Bovillas in dedi tionem acceptos memoravimus, ceteri que per urbem, & urbi vicina conqui siti, producuntur propè intecto corpor Eos Mucianus diduci, & Germanicur Britannicumque militem, ac si qui alio rum exercituum, separatim adsister jubet. Illos primus statim adspectu obstupefecerat; quum ex diverso velu aciem, telis & armis trucem, seme clausos, nudosque, & inluvie deforme adspicerent. Ut verò huc illuc distrah cœpere, metus per omnes, & præcipu

XLVI

XLVI. Il pensa s'élever une sédition dans le camp. Les anciens Prétoriens, caſſés par Vitellius & raſſemblés ſur es ordres de Veſpaſien, ſollicitoient eur rétabliſſement. D'autres ſoldats ıvoient été tirés des légions, avec promeſſe de leur faire occuper cette place. On n'en pouvoit exclure les Prétoriens nême de Vitellius, ſans verſer beauoup de ſang. Mucien, pour s'aſſurer nieux du ſervice de chacun d'eux, étant enu au camp, fait d'abord placer les ainqueurs à quelque diſtance les uns es autres, avec leurs armes & leurs rnemens militaires.. On introduit enıite les Vitelliens, qui s'étoient rendus Bovilles, & tous ceux qu'on avoit pu ımaſſer dans Rome & aux environs. eurs habits les couvroient à peine. Iucien ordonne de les partager en ivers pelotons de ſoldats de Germanie, e Bretagne, & des autres armées d'où ı les avoit tirés. Le premier coup œil les avoit conſternés. D'un côté, ıe armée rangée comme en bataille, s épées, des javelots; de l'autre, une ıdité humiliante, de l'opprobre, & ıl moyen d'échapper. Mais lorſqu'on t commencé à les ſéparer les uns des tres, ils furent glacés d'effroi; les

Germanici militis formido, tamquam eâ ſeparatione ad cædem deſtinarentur: prenſare commanipularium pectora, cervicibus innecti, ſuprema oſcula petere, *ne desererentur ſoli, neu in pari cauſa diſparem fortunam paterentur*: modò Mucianum, modò abſentem principem, poſtremùm cœlum ac deos obteſtari: donec Mucianus, *cunctos ejuſdem ſacramenti, ejuſdem Imperatoris milites* appellans, falſo timori obviam iret. Namque & victor exercitus clamore lacrymas eorum juvabat. Iſque finis illâ die Paucis pòſt diebus, alloquentem Domitianum firmati jam excepere. Spernun oblatos agros; militiam & ſtipendi orant. Preces erant, ſed quibus contra dici non poſſet; igitur in prætoriur accepti. Dein, quibus ætas & juſta ſti pendia, dimiſſi cum honore, alii ob cu pam; ſed carptim, ac ſinguli: quo tuti ſimo remedio conſenſus multitudinis ex tenuatur.

ſoldats de Germanie ſur-tout croient qu'on ne les tire à part que pour les maſſacrer. Ils ſaiſiſſent leurs camarades, les embraſſent, leur font les derniers adieux, les *conjurent de ne les pas abandonner ; de ne pas les laiſſer ſeuls dans une cauſe qui leur eſt commune à tous.* Ils atteſtent de leur ſoumiſſion, tantôt Mucien, tantôt le Prince abſent, enfin le ciel & les Dieux. Mucien diſſipa leurs craintes, en leur diſant avec bonté, qu'un même ſerment les réuniſſoit tous ſous un même Empereur. L'armée victorieuſe témoignoit par ſes cris l'intérêt qu'elle prenoit à leurs larmes. Le jour ſe termina ainſi. Peu de temps après ils écouterent, avec aſſurance, une harangue que leur fit Domitien. Ils refuſerent les terres qu'il leur offroit, demandant la paye & le ſervice. C'étoit une priere, mais de nature à n'être pas rejettée ; on les admit dans la garde prétorienne. Enſuite on congédia honorablement ceux qui avoient fait leur temps & paſſé l'âge du ſervice. Quelques-uns furent chaſſés pour des fautes, mais ſans éclat, & les uns après les autres, moyen très-ſûr pour diminuer l'intérêt que tout le camp pouvoit y prendre.

XLVII. Ceterùm verâne pauperie, an uti videretur, actum in senatu, *ut sexcenties sestertiûm a privatis mutuum acciperetur*. Præpositusque ei curæ Poppæus Silvanus: nec multò pòst necessitas abiit, sive omissa simulatio. Abrogati inde, legem ferente Domitiano, consulatus, quos Vitellius dederat; funusque censorium Flavio Sabino ductum: magna documenta instabilis fortunæ, summaque & ima miscentis.

XLVIII. Sub idem tempus L. Piso proconsule interficitur: ea de cæde quàm verissimè expediam, si pauca suprà petiero, ab initio causisque talium facinorum non absurda. Legio in Africa auxiliaque, tutandis Imperii finibus, sub divo Augusto Tiberioque principibus, proconsuli parebant. Mox C. Cæsar, turbidus animi, ac M. Silanum, obtinentem Africam metuens, ablatam proconsuli legionem, misso in eam rem legato tradidit: æquatus inter duos beneficiorum numerus & mixtis utriusque

XLVII. Soit que les fonds manquaſſent, ou qu'on voulût le faire croire, on parla dans le Sénat d'emprunter ſix cens mille ſeſterces. Poppeus Silvanus fut chargé de ce ſoin ; mais bien-tôt après le beſoin ceſſa, ou la feinte parut inutile. Domitien fit une loi pour abroger les Conſuls déſignés par Vitellius, & l'on célébra les obſeques de Sabinus avec toute la pompe uſitée pour un Cenſeur : exemples frappans de l'inſtabilité de la fortune, telle que la tempête qui éleve & précipite les vagues.

XLVIII. Le meurtre du Proconſul Piſon arriva vers ce même temps. Je rapporterai fidelement ce que j'en ai ſçu ; mais il n'eſt pas hors de propos de remonter d'abord à la ſource de ces ſortes de crimes. Sous l'empire d'Auguſte & de Tibere, le Proconſul d'Afrique avoit le commandement de la légion & des troupes auxiliaires deſtinées à la défenſe des frontieres de l'Empire. Caïus, génie turbulent, en dépouilla Silanus, qu'il craignoit. Il établit dans la province un Lieutenant pour commander la légion, & partagea les nominations aux grades militaires entre le Proconſul & lui. La diſcorde excitée par deux autorités ſans ceſſe en compromis, s'enflamma par les

mandatis, discordia quæsita, aúctaque pravo certamine. Legatorum jus adolevit, diuturnitate officii, vel quia minoribus major æmulandi cura: Proconsulum splendidissimus quisque, securitati magis, quàm potentiæ consulebant.

XLIX. Sed tum legionem in Africa regebat Valerius Festus, sumptuosæ adolescentiæ, neque modica cupiens, sed affinitate Vitellii anxius. Is crebris sermonibus tentaveritne Pisonem ad res novas, an tentanti restiterit, incertum; quoniam secreto eorum nemo adfuit, &, occiso Pisone, plerique ad gratiam interfectoris inclinavere. Nec ambigitur, provinciam & militem alienato erga Vespasianum animo fuisse, & quidam e Vitellianis, urbe profugi, ostentabant Pisoni *nutantes Gallias, paratam Germaniam, pericula ipsius, & in pace suspecta tutius bellum.* Inter quæ Claudius Sagitta, præfectus alæ Petrinæ, prosperâ navigatione prævenit Papirium, centurionem, a Muciano missum, adse-

diſputes qui ſurvinrent. Le pouvoir du Lieutenant s'accrut ; il demeuroit plus long-temps en place. D'ailleurs le moins fort eſt toujours le plus jaloux de ſe faire valoir ; & les Proconſuls, à proportion qu'ils étoient plus illuſtres, penſoient plutôt à leur ſureté qu'à leur puiſſance.

XLIX. La légion étoit alors commandée par Valérius Feſtus, jeune prodigue, d'une ambition démeſurée, que ſon affinité avec Vitellius inquiétoit. On ne ſçait ſi dans ſes entretiens fréquens avec Piſon, il le ſollicitoit à la révolte, ou s'il l'en détournoit. Perſonne n'entra dans leurs ſecrets ; & après le meurtre du Proconſul, le plus grand nombre pancha pour ſon meurtrier. Il eſt certain que la province & le ſoldat étoient prévenus contre Veſpaſien. Des partiſans de Vitellius, échappés de Rome, repréſentoient à Piſon que *la guerre eſt moins périlleuſe qu'une paix ſuſpecte*. Ils lui montroient *les Gaules ébranlées, la Germanie prête à le ſoutenir, & les dangers qui le menaçoient*. Sur ces entrefaites, Sagitta, Préfet de l'aîle Pétrina, devance en mer le Centurion Papirius, dépêché par Mucien. Il aſſure Piſon que *le Centurion a ordre de le tuer : qu'on*

veravitque *mandata interficiendi Pisonis centurioni data. Cecidisse Galerianum, consobrinum ejus generumque. Unam in audacia spem salutis. Sed duo itinera audendi; seu mallet statim arma, seu, petitâ navibus Galliâ, ducem se Vitellianis exercitibus ostenderet.* Nihil ad ea moto Pisone, centurio a Muciano missus, ut portum Carthaginis attigit, magnâ voce, læta Pisoni omina, tamquam principi, continuare; obvios & subitæ rei miraculo attonitos, ut eadem adstreperent, hortari: vulgus credulum, ruere in forum, præsentiam Pisonis exposcere. Gaudio clamoribusque cuncta miscebant, indiligentiâ veri, & adulandi libidine. Piso, indicio Sagittæ, vel insitâ modestiâ, non in publicum egressus est, neque se studiis vulgi permisit. Centurionemque percunctatus, postquam quæsitum sibi crimen cædemque comperit: animadverti in eum jussit, haud perinde spe vitæ, quàm irâ in percussorem, quòd idem ex interfectoribus Clo-

vient de faire mourir Galerianus, son cousin & son gendre; qu'il ne peut se sauver que par un coup hardi; mais qu'il lui reste à choisir, ou de soulever à l'instant sa province, ou de s'embarquer pour se mettre à la tête des armées de Germanie. Pison, malgré ces représentations, ne prenoit aucunes mesures, lorsque le Centurion envoyé par Mucien arrive. Dès son entrée au port de Carthage, il crie à haute voix que Pison est Empereur. Il lui souhaite toutes sortes de prospérités, & exhorte ceux qu'il rencontre à s'unir à lui. On est étonné; on s'attroupe. Le vulgaire crédule se précipite au forum, demande que Pison paroisse. Tout retentit de cris de joie. Nul soin d'approfondir la vérité, grand empressement de faire sa cour. Pison, sur les avis de Sagitta, ou par retenue, ne se montre point; se refuse aux instances du peuple, interroge le Centurion, & découvre qu'il a voulu le rendre criminel pour le tuer. Il le fit mettre à mort, moins dans l'espoir de conserver sa propre vie, que pour satisfaire son indignation. Papirius étoit un des assassins de Macer. Ayant les mains encore teintes du sang du Lieutenant, il se disposoit à massacrer le

dii Macri, cruentas legati ſanguine manus, ad cædem proconſulis retuliſſet. Anxio deinde edicto Carthaginienſibus increpitis, ne ſolita quidem munia uſurpabat, clauſus intra domum, ne qua motûs novi cauſa vel fortè oriretur.

L. Sed ubi Feſto conſternatio vulgi, centurionis ſupplicium, veraque & falſa, more famæ, in majus innotuere, equites in necem Piſonis mittit. Illi raptim vecti, obſcuro adhuc cœptæ lucis domum proconſulis inrumpunt, deſtrictis gladiis, & magna pars Piſonis ignari, quòd Pœnos auxiliares, Mauroſqu in eam cædem delegerat: haud procu cubiculo, obvium fortè ſervum, *quij nam, & ubi eſſet Piſo?* interrogaver Servus egregio mendacio, *ſe Piſoner eſſe* reſpondit; ac ſtatim obtruncatur nec multò pòſt, Piſo interficitur. Nan que aderat, qui noſceret, Bebius Ma ſa, e procuratoribus Africæ, jam tur optimo cuique exitioſus, & in cauſ malorum, quæ mox tulimus, ſæpius r

Proconſul. Piſon fit enſuite un édit fort ſévere pour blâmer les Carthaginois, renonça même aux fonctions ordinaires de ſa place, & ſe renferma dans ſon palais, pour n'occaſionner aucun nouveau trouble, ni à deſſein, ni par haſard.

L. On rapporte à Feſtus l'attroupement du peuple, le ſupplice du Centurion, & tous les bruits vrais & faux que la renommée groſſiſſoit ſelon ſa coutume. Il détache à l'inſtant des Cavaliers pour aſſaſſiner Piſon. Ils courent en diligence, & fondent au point du jour, l'épée à la main, dans le palais du Proconſul. Il n'étoit pas connu de la plupart d'entr'eux, parce qu'on avoit choiſi des Carthaginois auxiliaires, & des Maures, pour cette expédition. Ils rencontrent par haſard un eſclave proche de ſa chambre, lui demandent qui il eſt? où eſt Piſon? L'eſclave, par un généreux menſonge, répond qu'il eſt Piſon. Ils le maſſacrent auſſi-tôt; mais le Proconſul fut tué un inſtant après. Car Bebius Maſſa, l'un des aſſaſſins, le connoiſſoit. C'étoit un Intendant d'Afrique, homme dès-lors pernicieux à tous les honnêtes gens, & que nous verrons ſouvent reparoître dans la ſuite, comme

diturus. Festus Adrumeto, ubi speculabundus substiterat, ad legionem contendit, præfectumque castrorum, Cetronium Pisanum, vinciri jussit, proprias ob simultates; sed *Pisonis satellitem* vocabat: militesque & centuriones quosdam puniit, alios præmiis adfecit: neutrum ex merito, sed ut oppressisse bellum crederetur. Mox Oëensium, Leptitanorumque discordias componit, quæ raptu frugum & pecorum inter agrestes, modicis principiis, jam per arma atque acies exercebantur. Nam populu Oëensis, multitudine inferior, Garamantas exciverat, gentem indomitam & inter accolas latrociniis fecundam Unde arctæ Leptitanis res, latèque vastatis agris, intra mœnia trepidabant donec interventu cohortium alarumque fusi Garamantes, & recepta omnis præda, nisi quam vagi per inaccessa mapalium ulterioribus vendiderant.

LI. At Vespasiano, post Cremonensem pugnam, & prosperos undique nun

cauſe d'une partie des maux que nous avons ſoufferts. Feſtus avoit attendu l'événement dans Adrumet. Il ſe rendit à ſa légion, & fit enchaîner Cétronius, Préfet du camp, par un reſſentiment perſonnel. Il l'appelloit le *ſatellite de Piſon.* Il diſtribua des récompenſes & des punitions, les unes auſſi peu méritées que les autres; mais il vouloit faire croire qu'il avoit étouffé une guerre civile. Enſuite il termina une querelle entre Oea & Leptis. La diſcorde avoit commencé par des débats entre payſans, pour quelques vols de fruits & de beſtiaux. On en étoit enſuite venu à lever des armées. Le peuple d'Oea, moins nombreux, s'étoit appuyé des Garamantes, nation indomptable, qui vit de brigandages. Celui de Leptis, vivement preſſé, avoit vu ravager tout ſon territoire, & trembloit dans ſes propres murs. Notre cavalerie & nos cohortes mirent les Garamantes en fuite. Tout le butin fut repris, à l'exception de ce qu'on en avoit vendu aux nations qui habitent par-delà ces retraites inacceſſibles.

LI. De ſimples couriers avoient appris à Veſpaſien la victoire de Crémone, & les autres ſuccès de ſon parti dans

cios, cecidiſſe Vitellium, multi cujuſque ordinis, pari audaciâ fortunâque hibernum mare adgreſſi, nunciavere. Aderant legati regis Vologeſi, quadraginta Parthorum equitum millia offerentes. Magnificum lætumque, tantis ſociorum auxiliis ambiri, neque indigere. Gratiæ Vologeſo actæ, mandatumque, *ut legatos ad ſenatum mitteret; & pacem eſſe ſciret.* Veſpaſianus in Italiam, reſque urbis intentus, adverſam de Domitiano famam accipit; *tamquam terminos ætatis, & conceſſa filio egrederetur.* Igitur validiſſimam exercitûs partem Tito tradit, ad reliqua Judaici belli perpetranda.

LII. Titum, antequam digrederetur, multo apud patrem ſermone oraſſe dicebatur, *ne criminantium nunciis temere accenderetur; integrumque ſe ac placabilem filio præſtaret. Non legiones, non*

les provinces. Mais une multitude de perſonnes de tous les ordres braverent les flots avec autant de bonheur que d'audace, dans une ſaiſon dangereuſe, pour lui annoncer la mort de Vitellius. Vologeſe, Roi des Parthes, lui offroit en même temps quarante mille hommes de cavalerie, par ſes Ambaſſadeurs. Il étoit bien ſatisfaiſant & très-glorieux pour Veſpaſien, de voir nos alliés rechercher ſon amitié à ſi haut prix, & de n'avoit pas beſoin de leur ſecours. On répondit à Vologeſe qu'*on le remercioit : qu'il envoyât des Ambaſſadeurs au Sénat : que l'Empire étoit en paix*. Veſpaſien tournant enſuite ſes vues ſur l'Italie & ſur Rome, apprit les bruits fâcheux qui couroient ſur Domitien. On accuſoit ce Prince de paſſer les bornes preſcrites à ſon âge, à un point qu'on ne pouvoit tolérer, même dans le fils d'un Empereur. Veſpaſien laiſſa la plus forte partie de ſon armée à Titus, pour terminer la guerre des Juifs.

LII. On dit qu'avant ſon départ, Titus le pria inſtamment de *ne point s'aigrir ſur des imputations haſardées par la médiſance, & d'écouter ſon fils ſans prévention & ſans colere. Une famille nombreuſe eſt un appui plus ſûr*

classes, perinde firma Imperii munimenta, quàm numerum liberorum. Nam amicos tempore, fortunâ, cupidinibus aliquando, aut erroribus, imminui, transferri, desinere: suum cuique sanguinem indiscretum, sed maximè principibus; quorum prosperis & alii fruantur, adversa ad junctissimos pertineant: ne fratribus quidem mansuram concordiam, ni parens exemplum præbuisset. Vespasianus, haud æquè Domitiano mitigatus, quàm Titi pietate gaudens, *bono esse animo* jubet, *belloque & armis rempublicam attollere: sibi pacem domumque curæ fore.* Tum celerrimas navium, frumento onustas, sævo adhuc mari committit. Quippe tanto discrimine urbs nutabat, ut decem haud ampliùs dierum frumentum in horreis fuerit, quum a Vespasiano commeatus subvenere.

LIII. Curam restituendi Capitolii in L. Vestinum [38] confert, equestris ordinis virum, sed auctoritate famâque inter proceres. Ab eo contracti harus-

ur un Prince, que des légions & des ottes. Le temps, la fortune, les pasons, l'illusion, refroidissent quelquefois, évoltent ou éteignent l'amitié ; la parnté forme un lien indissoluble, sur-tout ntre les Princes. Les citoyens jouissent vec eux de leur bonheur : leurs parens s plus proches ont le plus de part à ur adversité. Enfin l'union ne subsiste ntre des freres, qu'autant que leur pere i donne l'exemple. Vespasien, plus harmé du bon naturel de Titus, qu'apisé envers Domitien, lui répondit de 'avoir point d'inquiétudes, de rehausser gloire de l'Empire par ses exploits, qu'il veilleroit à la paix de l'État & celle de sa famille. Ensuite, quoique mer fût encore orageuse, il fit partir s plus agiles de ses bâtimens, chargés e blé; car Rome étoit dans un danger pressant, qu'elle n'avoit de provisions ans ses greniers que pour dix jours, rsque le convoi de Vespasien arriva.

LIII. Ce Prince chargea Vestinus de aire rebâtir le Capitole. Vestinus n'étoit ue Chevalier Romain ; mais son créit & sa renommée l'égaloient aux plus rands de Rome. Les Aruspices convoués, dirent qu'*il falloit voiturer les*

pices, monuere, *ut reliquiæ prioris del bri in paludes aveherentur : templum i dem veſtigiis ſiſteretur : nolle deos mut veterem formam.* Undecimo Kalendas J lias, ſerenâ luce, ſpatium omne qu templo dicabatur, evinctum vittis cor niſque. Ingreſſi milites, quîs fauſta n mina, [39] felicibus ramis : dein v gines Veſtales, cum pueris puelliſq patrimis matrimiſque, aquâ ternis fontibus & amnibus hauſtâ [40] perluê Tum Helvidius Priſcus prætor, præeu te Plautio Æliano pontifice, luſtr ſuovetaurilibus areâ, & ſuper ceſpite redditis extis, *Jovem, Junonem, Min vam, præſideſque Imperii deos* precatu *uti cœpta proſperarent, ſedeſque ſua pietate hominum inchoatas, divinâ o attolerent;* vittas, quîs ligatus lapis, i nexique funes erant, contigit. Sim ceteri magiſtratus, & ſacerdotes, & ſ natus, & eques, & magna pars popul ſtudio lætitiâque connixi, ſaxum inge traxere : paſſimque injectæ fundamen

́combres de l'ancien Temple dans des arais, & bâtir le nouveau ſur le même an ; que les Dieux ne vouloient pas ;'on le changeât. L'onze avant les candes de Juillet, le ciel étant ſerein, ;nceinte deſtinée au Temple fut enronnée de fleurs & de rubans. Des ldats, dont les noms étoient heureux, entrerent, portant des branches d'ares agréables aux Dieux ; enſuite les eſtales, accompagnées de jeunes garns & de jeunes filles, dont les peres meres vivoient encore, purifierent ntérieur avec de l'eau puiſée dans trois ntaines & dans trois fleuves. Alors Préteur Helvidius, précédé du Pon-ſe Elianus, immola un pourceau, une ebis, & un taureau ; en répandit les ıtrailles ſur un gazon, & pria Jupiter, ınon, Minerve, & tous les Dieux telaires de l'Empire, *de favoriſer l'enepriſe, & de conduire à ſa perfection ıe demeure que la piété des hommes ır conſacroit.* Il toucha les bandelettes ont étoient ornées la premiere pierre les cordes deſtinées à la tirer. En ême temps les autres Magiſtrats, les :êtres, le Sénat, les Chevaliers, & ıe grande partie du peuple, placerent ;tte pierre tous enſemble, faiſant écla-

argenti aurique ſtipes, & metallorı primitiæ, nullis fornacibus victæ, ſ ut gignuntur. Prædixere haruſpices, *temeraretur opus ſaxo aurove, in al. deſtinato.* Altitudo ædibus adjecta. ſolum religio adnuere: & prioris ter pli magnificentiæ defuiſſe creditur quo tanta vis hominum retinenda er

LIV. Audita interim per Gallias G maniaſque mors Vitellii duplicave bellum. Nam Civilis omiſsâ diſſimu tione, in pópulum Romanum ruer Vitellianæ legiones vel externum ſer tium, quàm imperatorem Veſpaſiani malle. Galli ſuſtulerant animos, ea dem ubique exercituum noſtrorum f tunam rati: vulgato rumore, [41] Sarmatis Daciſque Mœſica ac Pann nica hiberna circumſideri: paria de B tannia fingebantur. Sed nihil æqu quàm incendium Capitolii, ut fine

: leur joie & leur union. On jetta côté & d'autre, dans les fondemens, s médailles d'or & d'argent, & des ētaux tels que la terre les engendre, que l'art n'avoit pas mis en fusion. s Aruspices recommanderent de n'em›yer, dans le Temple, ni pierres ni or jà prophanés par d'autres usages. On nna plus d'élévation aux murs; la reion n'autorisa que ce changement. ıoique l'édifice dût servir à un peuple ıombrable, on jugea qu'il n'avoit ınqué rien autre chose à la magniǝnce du premier Temple.

LIV. La mort de Vitellius, publiée ns la Germanie & dans les Gaules, produisoit deux guerres pour une. vilis renonçant à feindre, attaquoit vertement l'Empire. Les légions de .tellius, plutôt que de reconnoître ǝspasien, préféroient même de s'asser' à des étrangers. Le courage des ıulois s'enflammoit: ils croyoient tou; nos armées dans la même position. s'étoit répandu que les Sarmates & : Daces assiégeoient nos quartiers d'hir de Mésie & de Pannonie: on en ppofoit autant de la Bretagne. L'inndie du Capitole persuadoit sur-tout ıe l'Empire alloit finir. Les Druides,

Imperio adesse crederent, impulera *Captam olim a Gallis urbem; sed integr Jovis sede mansisse Imperium. Fatali nu igne signum cœlestis iræ datum, & posse sionem rerum humanarum Transalpin gentibus portendi*, superstitione var Druidæ canebant. Incesseratque fama primores Galliarum, ab Othone adve sùs Vitellium missos [42], antequa digrederentur, pepigisse, *ne deessent l bertati, si populum Romanum continu bellorum civilium series & interna ma fregissent.*

LV. Ante Flacci Hordeonii cædem nihil prorupit, quo conjuratio intelli geretur. Interfecto Hordeonio, com meavere nuncii inter Civilem Classicun que, præfectum alæ Treverorum. Clas sicus nobilitate opibusque ante alios regium illi genus, & pace belloque clar origo. Ipse e majoribus suis hostis po puli Romani, quàm socius, jactaba Miscuere sese Julius Tutor, & Juliu Sabinus; hic Trevir, hic Lingon. Tuto

ıſſement inſpirés, publioient, par
ıe vaine ſuperſtition, *que les Gaulois
oient autrefois pris Rome, mais que
République avoit ſubſiſté, parce qu'ils
s'étoient pas emparés de la demeure
Jupiter: que les flammes, qui venoient
la conſumer, étoient le préſage du
ırroux des Dieux, & que des nations
ıu-delà des Alpes étoient appellées à
ȝner ſur l'univers.* Le bruit couroit que
plus puiſſans des Gaules, qui avoient
ımbattu pour Othon, étoient conve-
s, avant que de ſe ſéparer, de ne
s manquer l'occaſion de recouvrer leur
erté, ſi la guerre civile, & des mal-
urs domeſtiques, continuoient d'affoi-
r Rome.

LV. Il n'éclata rien de cette con-
ation avant le meurtre d'Hordeo-
ıs. Auſſi-tôt après, il y eut de fré-
ens meſſages entre Civilis & Claſſicus,
éfet d'une aîle de Trévirs. Les richeſſes
la naiſſance de Claſſicus l'élevoient
-deſſus des autres. Il deſcendoit de
Maiſon royale. Ses ancêtres s'étoient
tingués dans la paix & dans la guerre.
ſe vantoit lui-même de compter parmi
x plus d'ennemis que d'alliés du peu-
: Romain. Tutor & Sabinus entrerent
ns le complot. L'un étoit de Treves,

ripæ Rheni a Vitellio præfectus : Sabi
nus, super insitam vanitatem, falsæ stir
pis gloriâ incendebatur ; proaviam suar
divo Julio , per Gallias bellanti , cor
pore atque adulterio placuisse. Hi secre
tis sermonibus animos ceterorum scru
tari : ubi, quos idoneos rebantur, con
scientiâ obstrinxere , in colonia Agripp
nensi , in domum privatam conveniun
nam publicè civitas talibus inceptis ab
horrebat. Attamen interfuere quidai
Ubiorum, Tungrorumque. Sed plurin
vis penes Treveros , ac Lingonas. N
tulere moras consultandi : certatim pr
clamant, *furere discordiis populum R
manum , cæsas legiones , vastatam Ita
liam , capi quum maximè urbem , omn
exercitus suis quemque bellis detineri :
Alpes præsidiis firmentur , coalitâ libe
tate , dispecturas Gallias , quem viriu
suarum terminum velint.*

LVI. Hæc dicta pariter probataque
de reliquiis Vitelliani exercitûs dubit
vere. Plerique *interficiendos* censeban

l'aut

'autre de Langres. Tutor avoit été
:hargé par Vitellius de garder le paſſage
lu Rhin. A la vanité de Sabinus ſe joi-
gnoit la gloire d'une fauſſe extraction.
l ſe prétendoit iſſu de Jules-Céſar, par
n adultere de ſa biſaïeule avec ce Gé-
ıéral, lorſqu'il faiſoit la guerre dans
es Gaules. Ils ſondent en ſecret les
iſpoſitions des autres; font prêter ſer-
ıent à ceux qui entrent dans leurs vues,
: s'aſſemblent à Cologne chez un par-
culier : la cité n'eût point approuvé la
onjuration. Il s'y trouva cependant quel-
ues Ubiens & quelques Tungres; mais
s plus conſidérables étoient de Treves
: de Langres. Ils ne ſe donnerent pas
temps de délibérer. Tous s'écrient à
envi, *que Rome eſt en proie à la diſ-
orde, ſes légions miſes en pieces, l'Italie
évaſtée, la ville priſe d'aſſaut, chacune
: ſes armées retenue par quelque guerre;
'il n'eſt queſtion que de garder le
aſſage des Alpes; & que l'Empire des
aules, après avoir affermi ſa liberté,
écidera des bornes qu'il voudra ſe preſ-
ire.*

LVI. Ce parti fut accepté auſſi-tôt
ıe propoſé. On balança au ſujet des
ſtes de l'Armée de Vitellius. Pluſieurs
oient d'avis d'*immoler des perfides*,

turbidos, infidos, ſanguine ducum pollutos. Vicit ratio parcendi : *ne , ſublatâ ſpe veniæ, pertinaciam accenderent. Alliciendos potiùs in ſocietatem , legatis tantùm legionum interfectis; ceterum vulgus conſcientiâ ſcelerum, & ſpe impunitatis , facilè acceſſurum.* Ea primi conſilii forma : miſſique per Gallias concitores belli. Simulatum ipſis obſequium , quò incautiorem Voculam opprimerent. Nec defuere , qui Voculæ nunciarent. Sed vires ad coercendum deerant , infrequentibus infidique legionibus. Inter ambiguos milites & occultos hoſtes , optimum e præſentibus ratus, mutuâ diſſimulatione , & iiſdem , quibus petebatur , artibus graſſari in coloniam Agrippinenſem deſcendi Illuc Claudius Labeo , quem captum extra conventum amandatum in Friſio diximus, corruptis cuſtodibus perfugit pollicituſque , ſi præſidium daretur , iturum in Batavos, & potiorem civitatis partem ad ſocietatem Romanam retracturum : acceptâ peditum equitumque m

des séditieux, souillés du sang de leurs Généraux. Les motifs pour les épargner prévalurent. *Le désespoir enflammeroit leur opiniâtreté. Il valoit mieux les attirer dans la confédération, & se défaire de leurs Lieutenans. Les crimes des autres, & l'espoir de l'impunité, les engageroient sans peine à les livrer.* Telle fut la premiere assemblée. Des émissaires furent envoyés dans les Gaules pour y allumer la guerre. Les conjurés feignoient de demeurer fideles, afin de prendre Vocula plus au dépourvu. Les avis ne manquerent cependant pas à notre Général; mais des légions incomplettes & séditieuses n'étoient pas des forces capables de contenir ces perfides. Vocula, environné de soldats suspects, & d'ennemis cachés, crut que le meilleur parti étoit d'employer contr'eux les mêmes armes, & de dissimuler à son tour. Il se rendit à Cologne. Labeon s'y réfugia. Il venoit de corrompre ses gardes, & de se sauver de chez les Frisons, où nous avons dit qu'on l'avoit fait conduire. Il promettoit, si on lui confioit quelques troupes, de marcher contre les Bataves, & d'en ramener la plus grande partie à l'alliance de Rome. On ne lui donna qu'un fort

dicâ manu, nihil apud Batavos ausus; quosdam Nerviorum Betasiorumque in arma traxit. Et furtim magis, quàm bello, Caninefates Marsacosque incursabat. Vocula Gallorum fraude inlectus, ad hostem contendit.

LVII. Nec procul Veteribus aberat, quum Classicus ac Tutor, per speciem explorandi prægressi, cum ducibus Germanorum pacta firmavere. Tumque primum discreti a legionibus, proprio vallo castra sua circumdant, obtestante Voculâ: » Non adeo turbatam civilibus armis rem Romanam, ut Treveris etiam » Lingonibusque despectui sit. Superesse » fidas provincias, victores exercitus, » fortunam Imperii, & ultores deos. Sic » olim, Sacrovirum & Æduos, nuper, » Vindicem Galliasque singulis prœliis » concidisse. Eadem rursus numina, » eadem fata, ruptores fœderum exspectarent. Meliùs divo Julio, divoque » Augusto notos eorum animos. Gal-

petit corps d'infanterie & de cavalerie, avec lequel il n'osa rien entreprendre contre les Bataves. Il fit prendre les armes à quelques Nerviens & Betasiens, & ses expéditions se bornerent à des excursions à la dérobée contre les Caninefates & les Marsaques. Vocula donnant dans un piége des Gaulois, marcha contre l'ennemi.

LVII. Lorsqu'il approchoit de Vétéra, Classicus & Tutor prirent les devants, sous prétexte d'aller à la découverte, & conclurent leur traité avec les Chefs des Germains. Ils commencent alors à se séparer des légions, & construisent un camp à part. « Rome, leur disoit » Vocula indigné, n'est pas assez abattue » par ses guerres domestiques, pour » exciter le mépris même des Langrois » & des Trévirs. Des provinces fidelles, » des armées victorieuses, la fortune » de l'Empire, des Dieux vengeurs lui » restent encore. C'est ainsi qu'autrefois » Sacrovir & les Eduens, récemment » Vindex & les Gaules, ont succombé » sous ses armes. Violateurs, comme » eux, de vos traités, vous éprouverez » les mêmes Dieux & les mêmes destinées. C'est Galba, c'est l'exemption » des impôts, qui vous ont inspiré cet

» bam, & infracta tributa, hostiles spi-
» ritus induisse. Nunc hostes, quia
» molle servitium : quum spoliati exsu-
» tique fuerint, amicos fore «. Hæc ferociter locutus, postquam perstare in perfidia Classicum Tutoremque videt, verso itinere, Novesium concedit. Galli duûm millium spatio distantibus campis consedere. Illuc commeantium centurionum militumque emebantur animi, ut (flagitium incognitum) Romanus exercitus in externa verba jurarent, pignusque tanti sceleris, nece aut vinculis legatorum daretur. Vocula, quamquam plerique fugam suadebant, audendum ratus, vocatâ concione, in hunc modum disseruit.

LVIII. » Numquam apud vos verba
» feci, aut pro vobis sollicitior, aut pro
» me securior. Nam mihi exitium para-
» ri, libens audio ; mortemque in tot
» malis (hostium) [43] ut finem mise-
» riarum exspecto. Vestri me pudet mi-
» seretque, adversùs quos non prœlium

» esprit de rébellion. Le divin Jule & » le divin Auguste connoissoient mieux » votre caractere. Vous êtes nos enne- » mis, parce que votre esclavage est » doux; lorsqu'on vous aura dépouillés, » mis à nud, vous serez nos amis. » Voyant ensuite que Classicus & Tutor persistoient dans leur révolte, il retourna sur ses pas, & vint à Nuis. Les Gaulois camperent à deux milles de notre armée. De-là ils achettoient le consentement des Centurions & des soldats, qui alloient & venoient d'un camp à l'autre. Une armée Romaine étoit sollicitée à jurer obéissance à une puissance étrangere: forfait inoui jusqu'alors ! & à tuer ou livrer ses Chefs, pour sceller ce honteux engagement. On conseilloit à Vocula de se sauver. Il crut devoir user de hardiesse. Ayant convoqué l'armée, il fit ce discours.

LVIII. « Jamais en vous parlant je » ne fus plus inquiet sur votre sort, ni » si tranquille sur le mien. J'apprends » avec plaisir qu'on trame ma perte. La » mort, au milieu de tant de maux, » n'est que la fin des miseres humaines; » mais votre état me pénetre de com- » passion & de honte. On ne pense ni » à vous attaquer, ni à se défendre

» & acies parantur; id enim fas armo-
» rum, & jus hoſtium: bellum cum po-
» pulo Romano veſtris ſe manibus geſ-
» turum Claſſicus ſperat: Imperiumque
» & ſacramentum Galliarum oſtentat.
» Adeo nos, ſi fortuna in præſens vir-
» tuſque deſeruit, etiam vetera exem-
» pla deficiunt; quotiens Romanæ le-
» giones perire præoptaverint, ne loco
» pellerentur: ſocii ſæpe noſtri, exſcin-
» di urbes ſuas, ſeque cum conjugibus
» ac liberis cremari pertulerunt; neque
» aliud pretium exitûs, quàm fides fa-
» maque. Tolerant quum maximè ino-
» piam obſidiumque apud Vetera legio-
» nes, nec terrore aut promiſſis demo-
» ventur. Nobis ſuper arma & viros,
» & egregia caſtrorum munimenta, fru-
» mentum & commeatus quamvis longo
» bello pares. Pecunia nuper etiam do-
» nativo ſuffecit; quod ſive a Veſpaſia-
» no, ſive a Vitellio datum interpre-
» tari mavultis, ab imperatore certè
» Romano accepiſtis. Tot bellorum vic-

» contre vous ; on ne feroit qu'uſer du » droit commun envers tous les ennemis. Claſſicus ſe flatte d'employer vos » bras pour faire la guerre au peuple » Romain. Il vous vante l'Empire des » Gaules, l'honneur de lui jurer obéiſ- » ſance. Si la fortune & le courage nous » ont abandonnés, manquerions-nous » auſſi d'exemples ? Combien de fois » les légions Romaines ont-elles pré- » féré de périr plutôt que de reculer » de leur poſte ? Souvent nos alliés ſe » ſont enſevelis ſous les ruines & dans » l'incendie de leurs villes, avec leurs » femmes & leurs enfans. De la fidé- » lité, de la gloire, étoient l'unique » prix de leur mort. Nos légions ſou- » tiennent encore actuellement un ſiége, » & la famine dans Vétéra, ſans que » la terreur ni les promeſſes les ébran- » lent. Quant à nous, nous avons des » armes, des combattans, de forts re- » tranchemens, des vivres & des pro- » viſions pour la plus longue guerre. » L'excédent de notre argent a ſuffi » pour vous diſtribuer une gratification. » Sçachez-en gré, ſelon que vous jugerez » à propos, à Veſpaſien ou à Vitellius. » Du moins l'avez-vous reçue d'un Em- » pereur Romain. Après tant de guerres

„ tores, apud Geldubam, apud Vetera; „ fuſo totiens hoſte, ſi pavetis aciem, „ indignum id quidem: ſed eſt vallum „ murique, & trahendi artes, donec „ e proximis provinciis auxilia exerci-„ tuſque concurrant. Sanè ego diſpli-„ ceam: ſunt alii legati, tribuni, cen-„ turio denique, aut miles. Ne hoc pro-„ digium toto terrarum orbe vulgetur, „ vobis ſatellitibus, Civilem & Claſſi-„ cum Italiam invaſuros. An ſi ad mœ-„ nia urbis Germani Gallique duxerint, „ arma patriæ inferetis? Horret animus „ tanti flagitii imagine. Tutori Trevero „ agentur excubiæ? Signum belli Bata-„ vus dabit? Germanorum catervas ſup-„ plebitis? quis deinde ſceleris exitus, „ quum Romanæ legiones contrà direxe-„ rint: transfugæ e transfugis, & prodito-„ res e proditoribus, inter recens & vetu „ ſacramentum inviſi deis errabitis? Te „ Jupiter optime maxime, quem per „ octingentos viginti annos, tot trium-„ phis coluimus, te, Quirine, Romanæ

» terminées par la victoire, tant de
» défaites des Germains, à Gelduba,
» à Vétéra, si vous redoutez une action,
» c'est une foiblesse indigne de vous;
» cependant nous avons des murs, des
» palissades, des moyens d'écarter l'en-
» nemi, jusqu'à ce qu'il nous vienne
» du secours & d'autres armées des
» provinces voisines. Votre Général vous
» déplaît-il, choisissez parmi les Lieu-
» tenans, les Tribuns, ou parmi les
» Centurions & les soldats. Mais ne
» donnez pas lieu d'annoncer à l'univers
» étonné que Civilis & Classicus vont
» envahir l'Italie, vous ayant pour sa-
» tellites. Si les Germains & les Gau-
» lois vous conduisent aux murs de
» Rome, vos armes assiégeront donc
» la patrie? La seule idée de ce crime
» me fait horreur. Des soldats Romains
» feront en sentinelle à la porte de
» Tutor de Treves! un Batave leur
» donnera le signal, ils serviront de
» recrues dans les cohortes Germani-
» ques! Quelle en sera l'issue? Quand
» vous vous trouverez en présence d'une
» armée Romaine, désertant d'entre
» les déserteurs, ajoutant trahison sur
» trahison, liés par l'ancien serment
» & par le nouveau, détestés des Dieux,

» parens urbis, precor venerorque, u
» si vobis non fuit cordi, me duce hæ
» castra incorrupta & intemerata servari
» at certè pollui fœdarique a Tutore
» Classico ne sinatis. Militibus Romani
» aut innocentiam detis, aut maturam
» & sine noxa pœnitentiam «.

LIX. Variè excepta oratio inter spem metumque, ac pudorem. Digressum Voculam, & de supremis agitantem, liberti servique prohibuere fœdissimam mortem [44] sponte prævenire. Et Classicus, misso Æmilio Longino, desertore primæ legionis, cædem ejus maturavit. Herennium, & Numisium, legatos, vinciri, satis visum. Dein, sumptis Romani Imperii insignibus, in castra venit. Nec illi, quamquam ad omne facinus durato, verba ultrà suppeditavere [45] quàm ut sacramentum recitaret. Juravere qui aderant, pro Imperio Gallia-

» vous hésiterez sans cesse entre deux
» parjures. Jupiter, souverain des Dieux,
» à qui, depuis huit cens vingt années,
» nous avons fait hommage de tant de
» triomphes; Romulus, pere de notre
» patrie, si vous ne me destinez pas
» à conserver la gloire & l'intégrité de
» ce camp, au moins ne le laissez pas
» profaner & avilir par un Tutor, par
» un Classicus. Donnez l'innocence à
» mes soldats, ou inspirez-leur un si
» prompt repentir, que leur faute ne
» puisse leur nuire. »

LIX. La crainte, l'espérance, ou les sentimens d'honneur firent recevoir diversement ce discours. Vocula s'étant retiré, pensoit à se donner la mort. Ses affranchis & ses cliens l'empêcherent de prévenir un trépas si flétrissant. Classicus hâta le coup en dépêchant au camp Cassius Longinus, déserteur de la premiere légion. A l'égard d'Hérennius & de Numisius, on crut qu'il suffisoit de les enchaîner. Ensuite Classicus entra dans le camp avec l'appareil d'un Général Romain; mais quoiqu'enhardi à toutes sortes de forfaits, il ne trouva de paroles que pour réciter la formule du serment. Ceux qui étoient présens jurerent obéissance à l'Empire des Gaules.

rum. Interfectorem Voculæ altis ordinibus, ceteros, ut quisque flagitium navaverat, præmiis attollit. Divisæ inde inter Tutorem & Classicum curæ. Tutor validâ manu circumdatos Agrippinenses, quantumque militum apud superiorem Rheni ripam in eadem verba adigit. Occisis Magontiaci tribunis, pulso castrorum præfecto, qui detrectaveran[t] [46], Classicus corruptissimum quemqu[e] e deditis *pergere ad obsessos* jubet, *veniam ostentantes, si præsentia sequerentur; aliter nihil spei: famem, ferrumque, & extrema passuros.* Adjecere qu[i] missi erant, *exemplum suum.*

LX. Obsessos hinc fides, inde egestas, inter decus ac flagitium distrahebant. Cunctantibus solita insolitaque alimenta deerant; absumptis jumenti[s] equisque, & ceteris animalibus, qu[æ] profana fœdaque in usum necessitas vertit. Virgulta postremò, & stirpes, & internatas saxis herbas vellentes, miseriarum patientiæque documentum fuere;

Le meurtrier de Vocula fut élevé aux premiers grades; les autres furent récompensés à proportion de leurs crimes. Tutor & Classicus partagerent entr'eux les soins de la guerre. Le premier fait prêter serment aux habitans de Cologne, qu'il tient enveloppés, & à tous ceux qui portent les armes le long de la rive supérieure du Rhin. Le second, à Mayence, fait tuer les Tribuns, met en fuite le Préfet du camp, qui s'opposent à la révolte, & députe à Vétéra les plus scélérats de ceux qui se sont rendus, pour faire espérer leur grace aux assiégés, *s'ils se prêtent aux circonstances. Sans cela, nul espoir. La faim, le fer, les supplices sont leur partage.* A ces motifs, les députés ajoutoient *leur exemple.*

LX. La fidélité d'un côté, la famine de l'autre, firent balancer ces infortunés entre l'honneur & l'infamie. Tandis qu'ils different, tout aliment usité ou non usité leur manque. Les bêtes de somme, les chevaux, les animaux immondes & rebutans, que la nécessité seule met en usage, étoient consommés. Ils en étoient réduits à chercher des racines, des branches d'arbrisseaux, quelques herbes entre les pierres : exem-

donec egregiam laudem fine turpi m:
cularent, miſſis ad Civilem legatis, vi
tam orantes. Neque antè preces ac
miſſæ, quàm in verba Galliarum jura
rent [47]. Tum pactus prædam caſtro
rum, dat cuſtodes, qui pecuniam, ca
lones, ſarcinas retentarent, ac qui ipſo
leves abeuntes proſequerentur. Ad quin
tum ferè lapidem coorti Germani, in
cautum agmen adgrediuntur. Pugnaciſ
ſimus quiſque in veſtigio; multi palan
tes occubuere: ceteri retro in caſtra pro
fugiunt, querente ſanè Civile, & in
crepante Germanos, *tamquam fidem pe
ſcelus abrumperent.* Simulata ea fuerint
an retinere ſævientes nequiverit, parum
adfirmatur. Direptis caſtris faces inji-
ciunt: cunctoſque qui prœlio ſuperfue-
rant, incendium hauſit.

LXI. Civilis barbaro voto, poſt cœp-
ta adversùs Romanos arma, propexum
rutilatumque crinem, patratâ demum
cæde legionum, depoſuit. Et ferebatur,
parvulo filio, quoſdam captivorum, ſa-

)le mémorable de malheurs & de patience! s'ils n'avoient enfin terni leur gloire, en députant à Civilis pour denander grace de la vie. On n'admit ette priere qu'après leur avoir fait juer obéissance à l'Empire des Gaules. Alors Civilis ayant réglé qu'ils laisseoient tout le butin, envoya des gardes pour retenir l'argent, les vivandiers, les agages, & conduire les soldats qui n'étoient armés qu'à la légere. A cinq nilles du camp, les Germains fondent ur eux à l'improviste, tuent les plus braes sur la place & d'autres dispersés aux nvirons; le reste s'enfuit vers le camp. Civilis eut soin d'en réprimander les Germains, comme ayant violé le droit les gens. On ne sait s'il feignoit, ou s'il manqua d'autorité pour contenir es furieux. Après avoir pillé le camp, ls y mirent le feu. Tous ceux qui avoient chappé au carnage y périrent.

LXI Civilis dès le commencement le la guerre avoit fait vœu, suivant l'usage de ces barbares, de laisser croître es cheveux. Il regarda son vœu comme empli depuis le massacre des légions, & fit couper sa longue chevelure blonde. Le bruit courut qu'il se servit de plu-

gittis jaculisque puerilibus figendos, ol tulisse. Ceterùm neque se, nequ quemquam Batavum, in verba Gallia rum adegit, fisus Germanorum opibus & si certandum adversùs Gallos de po sessione rerum foret, inclytus famâ, potior. Mummius Lupercus, legatus le gionis, inter dona missus Veledæ. E virgo nationis Bructeræ, latè imperit bat, vetere apud Germanos more, qu plerasque feminarum fatidicas, & au gescente superstitione, arbitrantur dea Tuncque Veledæ auctoritas adolevit nam prosperas Germanis res, & exc dium legionum prædixerat. Sed Luperci in itinere interfectus. Pauci Centurionu Tribunorumque in Gallia geniti, rese vantur, pignus societatis. Cohortium alarum, legionum, hiberna subversa cr mataque: iis tantùm relictis, quæ M gontiaci ac Vindonissæ sita sunt.

LXII. Legio tertiadecima cum aux

urs de nos captifs comme d'un but
ntre lequel il exerçoit son fils encore
fant à lancer ses flêches & ses foi-
es javelots. Cependant, ni lui, ni au-
n des Bataves ne s'engagea au service
s Gaules. Il se fioit sur les forces de
Germanie, & s'il falloit disputer la
ssession de l'Empire aux Gaulois, il
oit pour lui sa renommée & la supé-
orité des talens. Le Lieutenant Mum-
ius Lupercus fit partie des offrandes
'il envoyoit à Veleda. Le crédit de
tte fille de la nation des Bructeres
étendoit fort loin. C'est une ancienne
utume des Germains de regarder plu-
eurs femmes comme inspirées, & d'en
ire des déesses quand la superstition
igmente. L'autorité de Veleda ne
anqua pas de s'accroître alors, parce
'elle avoit annoncé les succès des Ger-
ains & le massacre des légions. Lu-
ercus fut tué en route. On garda un
etit nombre de Centurions & de Tri-
ins, nés dans les Gaules, comme un
ige de l'alliance entre les deux nations.
es quartiers d'hiver des cohortes, des
les de la Cavalerie & des legions fu-
ent renversés & brûlés, à l'exception
e ceux de Mayence & de Vindisch.

LXII. La treizieme légion & les auxi-

liis ſimul deditis, a Noveſio in colo-
niam Treverorum tranſgredi jubetu
præfinitâ die, intra quam caſtris exc
deret. Medium omne tempus, per v
rias curas egere. Ignaviſſimus quiſqu
cæſorum apud Vetera exemplo, pavent
melior pars, rubore & infamiâ, *quale ill
iter, quis dux viæ? & omnia in arbit
eorum, quos vitæ neciſque dominos fec
ſent.* Alii, nullâ dedecoris curâ, pec
niam aut cariſſima ſibimetipſi circu
dare. Quidam expedire arma, teliſq
tamquam in aciem accingi. Hæc me
tantibus, advenit proficiſcendi hor
exſpectatione triſtior. Quippe intra va
lum deformitas haud perinde notabili
detexit ignominiam campus; & di
Revulſæ Imperatorum imagines, inh
nora ſigna, fulgentibus hinc inde Ga
lorum vexillis ſilens agmen, & vel
longæ exſequiæ. Dux Claudius Sanctu
effoſſo oculo, dirus ore, ingenio deb
lior. Duplicatur flagitium, poſtquan
deſertis Bonnenſibus caſtris, altera

.ires qui s'étoient rendus en même mps, avoient ordre de quitter Nuis, un jour marqué, pour passer à Tres. Divers soins agiterent chacun d'eux ns cet intervalle. Les lâches redouient l'exemple de Vétéra. Ceux qui)ient encore sensibles à l'honneur roussoient. *Quelle alloit être cette marche? us quels Chefs? Tout dépendoit des aîtres qu'ils avoient fait arbitres de leur : & de leur mort.* D'autres lioient au-.ır d'eux leur argent, & ce qu'ils avoient précieux. Le déshonneur n'étoit pas dont ils se soucioient. Quelques-uns éparoient leurs armes, s'en revêtoient mme pour un combat. Arrive le moent du départ, plus cruel encore qu'ils se l'étoient figuré. La misere de leur ıt étoit moins frappante dans le camp. ı plaine, le grand jour en firent voir ute l'ignominie. Les images des Emreurs arrachées, les drapeaux sans ormens, environnés des étendarts brilıs des Gaulois; une marche en size, sur une longue file, comme dans ıe pompe funebre; pour Chef, un mmé Claudius Sanctus, privé d'un l, d'une physionomie sinistre, d'un prit borné. La honte redouble par ırrivée d'une légion sortie du camp

legio miſcuerat. Et vulgatâ captarum l
gionum famâ, cuncti, qui paullò an
Romanorum nomen horrebant, proc
rentes ex agris tectiſque, & undiq
effuſi, inſolito ſpectaculo nimium fru
bantur. Non tulit ala Picentina gaudiu
inſultantis vulgi; ſpretiſque Sancti pr
miſſis, aut minis, Magontiacum abeun
ac fortè obvio interfectore Voculæ Lo
gino, conjectis in eum telis; initiu
exſolvendæ in poſterum culpæ fece
Legiones nihil mutato itinere, ante m
nia Treverorum conſidunt.

LXIII. Civilis & Claſſicus, rebus ſ
cundis ſublati, an Coloniam Agrip
nenſem diripiendam exercitibus ſ
permitterent, dubitavere. Sævitiâ in
nii, & cupidine prædæ, ad excidium
vitatis trahebantur: obſtabat ratio bel
& novum Imperium inchoantibus u
lis clementiæ fama. Civilem etiam b
neficii memoria flexit, quòd filiu
ejus, primo rerum motu, in Colon
Agrippinenſi deprehenſum, honora

e Bonn pour ſe joindre à eux. Au
ruit de la priſe des légions, ceux qui
eu auparavant n'entendoient nommer
ome qu'avec un reſpect mêlé d'effroi,
ccourent des champs, des maiſons,
 répandent de tous côtés, jouiſſent
ns aucune retenue d'un ſpectacle ſi
ouveau. L'aîle de Piſe ne peut ſuppor-
r la joie de cette populace inſolente.
Ialgré les promeſſes & les menaces
e Sanctus, elle ſe détourne pour aller
Mayence. Le meurtrier de Vocula ſe
réſente par haſard ſur ſon chemin ; elle
 perce de traits, commençant à ex-
ier ainſi une partie de ſa faute. Les
eux légions pourſuivirent leur route,
 s'arrêterent ſous les murs de Treves.

LXIII. Civilis & Claſſicus, enflés de
urs ſuccès, balancerent s'ils ne livre-
ient pas Cologne au pillage de leurs
mées. L'avidité pour le butin, la
uauté les pouſſoient à la perte de
tte ville. L'intérêt du parti s'y op-
ſa. Les fondateurs d'Empires gagnent
 paſſer pour cléments. D'ailleurs la
connoiſſance agit en cette rencontre
ır le cœur de Civilis. On avoit con-
rvé ſon fils avec beaucoup d'égards,
Cologne, où il s'étoit trouvé dès la
aiſſance des troubles. Mais les nations

custodierant. Sed Transrhenanis genti bus invisa civitas, opulentiâ auctuque Neque alium finem belli rebantur, quàr si promiscua ea sedes omnibus Germa nis foret, aut disjecta, Ubios quoqu dispersisset.

LXIV. Igitur Tencteri, Rheno dis creta gens, missis legatis, mandata apu consilium Agrippinensium edi jubent quæ ferocissimus e legatis, in hunc mc dum protulit: » Redisse vos in corpt
» nomenque Germaniæ, communibu
» deis, & præcipuo deorum Marti gra
» tes agimus: vobisque gratulamur
» quòd tandem liberi inter liberos er
» tis. Nam ad hunc diem, flumina a
» terras, & cœlum quodammodo ipsui
» [48], clauserant Romani, ut colloqu
» congressusque nostros arcerent; vel
» quod contumeliosius est viris ad arn
» natis, inermes ac propè nudi, su
» custode & pretio coiremus. Sed ut am
» citia societasque nostra in æternui
» rata sit, postulamus a vobis, muros Cc

d'au-del

d'au-delà du Rhin étoient jaloufes de l'opulence & de l'agrandiffement de cette cité. Elles croyoient que la guerre ne devoit pas fe terminer, qu'on n'eût fait de Cologne une ville commune à toute la Germanie, ou qu'on n'eût difperfé les Ubiens, après avoir rafé la place.

LXIV. Les Tenćteres, nation féparée d'eux par le Rhin, leur firent déclarer leurs intentions par des députés. Le plus fier d'entr'eux parla ainfi: Nous rendons graces à nos Dieux, qui font auffi les vôtres, & fur-tout à Mars, le plus grand d'entr'eux, de ce que vous êtes redevenu Germains de nom & d'effet. Nous vous félicitons de la liberté dont vous allez jouir entre des nations libres. Jufqu'à ce jour, les Romains ont obfédé les fleuves, les terres, & pour ainfi dire le ciel même, afin de nous empêcher de vous voir & de conférer avec vous; ou ce qui eft plus humiliant pour des hommes nés guerriers, fi nous traitions enfemble, c'étoit fans armes, prefque nuds, en payant une taxe, & fous les yeux d'un furveillant. Si vous voulez que notre alliance & notre amitié durent à jamais, voici nos demandes: Abattez les murs de Colo-

» loniæ, munimenta ſervitii, detrahatis.
» Etiam fera animalia, ſi clauſa teneas,
» virtutis obliviſcuntur. Romanos om-
» nes, in finibus veſtris, trucidetis: haud
» facilè libertas, & domini miſcentur.
» Bona interfectorum in medium cedant:
» ne quis occulere quidquam, aut ſegre-
» gare cauſam ſuam poſſit. Liceat nobi
» vobiſque utramque ripam colere, u
» olim majoribus noſtris: quomodo lu-
» cem diemque omnibus hominibus; it
» omnes terras fortibus viris natura ape
» ruit. Inſtituta cultumque patrium re
» ſumite, abruptis voluptatibus, quibu
» Romani plus adversùs ſubjectos, quàr
» armis valent: ſincerus & integer, &
» ſervitutis oblitus populus, aut ex æqu
» agetis aut aliis imperitabitis «.

LXV. Agrippinenſes, ſumpto conſu
tandi ſpatio, quando neque ſubire coı
ditiones metus futuri, neque palam ad
ſpernari conditio præſens ſinebat, i
hunc modum reſpondent. » Quæ prin

» gne, monument de votre ſervitude ;
» les animaux les plus féroces perdent
» leur courage lorſqu'on les renferme.
» Maſſacrez les Romains dans toute
» l'étendue de votre territoire ; la li-
» berté s'allie mal avec la préſence d'un
» maître. Mettez en commun les biens
» de ceux que vous aurez tués, afin que
» perſonne ne puiſſe rien céler, ni ſé-
» parer ſa cauſe de l'intérêt public.
» Habitons indiſtinctement les deux ri-
» ves du Rhin, comme faiſoient nos
» ancêtres. La nature, qui donne le
» jour & la lumiere à tous les hommes,
» donne auſſi l'entrée de toutes les terres
» aux gens de cœur. Rétabliſſez les
» uſages & les loix de vos ancêtres. Re-
» noncez aux voluptés par leſquelles
» Rome domine plus ſur les nations
» que par ſes armes. Quand vous ſe-
» rez vraiment Germains, ſans mélange
» & ſans ſervitude, vous aurez part à
» l'égalité, ou même au commande-
» ment.

LXV. Les habitans de Cologne pri-
ent du temps pour délibérer. Ils ne
ouvoient ſe ſoumettre à ces conditions
ns riſque pour l'avenir, ni les rejetter
uvertement dans leur état actuel. Ils
épondirent ainſi : « Nous avons ſaiſi,

» libertatis facultas data eſt , avidiùs ,
» quàm cautiùs ſumpſimus , ut vobis ce-
» teriſque Germanis, conſanguineis noſ-
» tris , jungeremur. Muros civitatis ,
» congregantibus ſe quum maximè Ro-
» manorum exercitibus, augere nobis ,
» quàm diruere , tutius eſt. Si qui ex Ita-
» lia , aut provinciis , alienigenæ in fini-
» bus noſtris fuerant , eos bellum ab-
» ſumpſit, vel in ſuas quiſque ſedes re-
» fugêre. Deductis olim , & nobiſcum
» per connubium ſociatis, quique mox
» provenere , hæc patria eſt. Nec vos
» adeo iniquos exiſtimamus , ut inter-
» fici a nobis parentes , fratres , liberos
» noſtros velitis. Vectigal & onera com-
» merciorum reſolvimus. Sint tranſitu
» incuſtoditi ; ſed diurni , & inermes
» donec nova & recentia jura , in ve-
» tuſtatem conſuetudine vertantur. Ar-
» bitrum habebimus Civilem & Vele-
» dam, apud quos pacta ſancientur «
Sic lenitis Tencteris , legati ad Civilem
& Veledam miſſi cum donis , cuncta ex

» avec plus d'empreſſement que de pru-
» dence, la premiere occaſion de nous
» remettre en liberté, dans la vue de
» nous rejoindre à vous & à nos autres
» freres. Loin de renverſer nos murs,
» dans un temps où les armées Ro-
» maines ſe raſſemblent, il faudroit
» plutôt les augmenter. S'il s'eſt trouvé
» ſur nos terres quelques étrangers d'Ita-
» lie ou des provinces, la guerre les
» a fait périr, ou ils ſe ſont réfugiés
» chacun dans leur pays. Quant à l'an-
» cienne colonie, & à ceux qui en deſ-
» cendent, leur ſang eſt mêlé avec le
» nôtre; c'eſt ici leur patrie, & nous
» ne vous croyons pas aſſez injuſtes pour
» vouloir que nous tuïons nos peres,
» nos freres, nos enfans. Il ne ſera
» plus queſtion d'impôt ni de taxe qui
» gêne le commerce. Vous paſſerez li-
» brement ſur nos terres, mais en
» plein jour, & ſans armes, juſqu'à ce
» qu'on ſoit habitué à ces droits nou-
» veaux. Nous prenons pour arbitres
» Civilis & Veleda. Le traité ſe ra-
» tifiera entre leurs mains. » Ils appai-
ſerent ainſi les Tencteres. Les députés
envoyés vers Civilis & Veleda régle-
rent le tout a la ſatisfaction des Ubiens;
mais ils ne purent voir Veleda, ni

voluntate Agrippinenſium perpetravere. Sed coràm adire, adloquique Veledam negatum. Arcebantur adſpectu, quò venerationis plus ineſſet. Ipſa edita in turre [49], delectus e propinquis, conſulta reſponſaque, ut internuncius numinis portabat.

LXVI. Civilis ſocietate Agrippinenſium auctus, proximas civitates affectare, aut adverſantibus bellum inferre ſtatuit. Occupatiſque Sunicis, & juventute eorum per cohortes compoſitâ; quominus ultrà pergeret, Claudius Labeo Betaſiorum, Tungrorumque, & Nerviorum tumultuariâ manu reſtitit, fretus loco, quia pontem Moſæ fluminis anteceperat. Pugnabaturque in anguſtiis ambiguè, donec Germani tranſnatantes, terga Labeonis invaſere. Simul Civilis, auſus an ex compoſito, intulit ſe agmini Tungrorum, & clarâ voce: » Non » ideo, inquit, bellum ſumpſimus, ut » Batavi & Treveri gentibus imperent » Procul hæc a nobis arrogantia: acci-

lui parler. Elle ne se montroit point, afin qu'on eût plus de vénération pour elle. Sa demeure étoit dans une tour élevée : un de ses parens étoit chargé, comme interprête de la Divinité, de lui communiquer les demandes, & de rapporter ses réponses.

LXVI. Civilis enhardi par son alliance avec les Ubiens, entreprit de soumettre, de gré ou de force, les cités voisines. Il s'empare du pays des Suniques, forme des cohortes de ceux d'entr'eux qui sont en âge de porter les armes. Labéon, à la tête d'une troupe de Bétasiens, de Tungres & de Nerviens, levés à la hâte, l'empêche de passer outre. Son poste lui donnoit de l'avantage, parce qu'il s'étoit emparé d'un pont sur la Meuse. On combattit dans un défilé. Le succès étoit douteux, lorsque des Germains passant le fleuve à la nage, prennent Labéon en queue. En même temps Civilis, par un coup de hardiesse, ou de concert avec les Tungres, se jette au milieu d'eux, & s'écrie : « Nous ne voulons, par nos » armes, procurer l'Empire des nations » ni aux Bataves, ni aux Trévirs. Loin » de nous cette arrogance. Soyez nos

» pite ſocietatem : tranſgredior ad vos, » ſeu me ducem, ſeu militem mavul- » tis «. Movebatur vulgus, condebantque gladios ; quum Campanus, ac Juvenalis, ex primoribus Tungrorum, univerſam ei gentem dedidere. Labeo antequam circumveniretur, profugit. Civilis Betaſios quoque ac Nervios in fidem acceptos, copiis ſuis adjunxit : ingens rerum, perculſis civitatum animis [50], vel ſponte inclinantibus.

LXVII. Interea Julius Sabinus, projectis fœderis Romani monumentis [51], *Cæſarem* ſe ſalutari jubet ; magnamque & inconditam popularium turbam in Sequanos rapit, conterminam civitatem & nobis fidam. Nec Sequani detrectavere certamen. Fortuna melioribus adfuit. Fuſi Lingones. Sabinus feſtinatum temere prœlium, pari formidine deſeruit. Utque famam exitii ſui faceret, villam, in quam perfugerat, cremavit ; illic voluntariâ morte interiiſſe creditus. Sed quibus artibus latebriſque vitam

» alliés. Je passe de votre côté comme » chef ou comme soldat. » Ces paroles faisant impression sur la multitude, ils remettoient leurs épées dans le fourreau. Alors Campanus & Juvenalis, deux des principaux Tungres, lui déferent le commandement de leur nation. Labéon s'enfuit avant que d'être enveloppé. Les Nerviens & les Bétasiens se rendent aussi-tôt, & Civilis les joint à ses troupes. C'est ainsi que ses exploits, la frayeur des cités, ou leur penchant pour lui, contribuoient à son agrandissement.

LXVII. Cependant Sabinus détruisant les monumens de l'alliance des Langrois avec Rome, se fait proclamer César. Il mene à la hâte & confusément une foule de gens de son pays contre les Séquanois, cité voisine qui nous restoit fidelle. Le combat est accepté; la fortune se déclare pour les plus braves, & les Langrois sont mis en fuite. Sabinus s'étoit pressé témérairement d'engager l'action; il la quitte avec autant de lâcheté, & brûle le lieu de sa retraite, pour faire courir le bruit de sa mort. On crut en effet qu'il s'y étoit tué volontairement; mais nous rapporterons dans la suite les artifices par lesquels il

per novem mox annos traduxerit, simul amicorum ejus constantiam, & insigne Epponinæ uxoris exemplum, suo loco reddemus. Sequanorum prosperâ acie belli impetus stetit. Resipiscere paullatim civitates, fasque & fœdera respicere, principibus Remis; qui per Gallias edixere, *ut missis legatis in commune consultarent, libertas an pax placeret.*

LXVIII. At Romæ cuncta in deterius audita Mucianum angebant, ne, quamquam egregii duces (jam enim Gallum Annium, & Petilium Cerialem delegerat) summam belli parum tolerarent. Nec relinquenda urbs sine rectore. Et Domitiani indomitæ libidines timebantur; suspectis, uti diximus, Primo Antonio, Varoque Arrio. Varus prætorianis præpositus, vim atque arma retinebat. Eum Mucianus, pulsum loco, ne sine solatio ageret, annonæ præfecit. Utque Domitiani animum, Varo haud alienum, deliniret; Arretinum Cle-

vécut dans un souterrain pendant neuf années, la constance de ses amis, & l'exemple mémorable d'Eponine son épouse. La victoire des Séquanois ralentit la guerre. Les cités commencent à réfléchir de sang froid : elles se rappellent leurs engagemens & leurs traités. Les Rémois donnant l'exemple, indiquent une assemblée des Etats généraux, afin de délibérer si l'on se décidera pour la paix ou pour la liberté.

LXVIII. Cependant à Rome le tour fâcheux que prenoient toutes les nouvelles inquiétoit Mucien. Il craignit qu'Annius Gallus & Petilius Cérialis, qu'il venoit de nommer, ne soutinssent mal le poids de cette guerre, malgré leur mérite. Il ne falloit pas laisser Rome sans Chef. La licence effrénée de Domitien étoit à craindre. Antoine & Varus, ainsi que nous l'avons dit, s'étoient rendus suspects. Varus, comme Préfet du Prétoire, avoit les armes & la force en main. Mucien le dépouilla de cette place, lui donnant en dédommagement la Surintendance des vivres; & pour faire goûter ce changement à Domitien, qui aimoit Varus, il lui substitua Arrius Clémens. C'étoit un allié de la

mentem, domui Vespasiani per affinitatem innexum, & gratissimum Domitiano, prætorianis præposuit, *patrem ejus, sub Caio Cæsare, egregiè functum eâ curâ* dictitans. *Lætum militibus idem nomen: atque ipsum quamquam senatorii ordinis, ad utraque munia sufficere.* Assumuntur e civitate clarissimus quisque; & alii per ambitionem. Simul Domitianus Mucianusque accingebantur, dispari animo: ille spe ac juventâ properus; hic moras nectens, quîs flagrantem retineret, ne ferociâ ætatis, & pravis impulsoribus, si exercitum invasisset, paci belloque malè consuleret. Legiones victrices, sexta & octava, Vitellianarum unaetvicesima, e recens conscriptis secunda, Peninis Cottianisque Alpibus, pars monte Graio, traducuntur. Quartadecima legio e Britannia; sexta ac decima ex Hispania accitæ. Igitur venientis exercitûs famâ, & suopte ingenio ad mitiora inclinantes Galliarum civitates in Remos convenere. Tre-

Maison Impériale, un des principaux favoris du jeune Prince. Muci n ajoutoit que *le pere de Clémens s'étoit acquitté de la même charge avec honneur sous Caïus ; que le soldat entendroit ce nom avec plaisir ; & que le fils, quoique déjà Sénateur, avoit assez de mérite pour remplir les deux places.* Les plus distingués de la ville furent nommés pour l'expédition ; d'autres s'y firent joindre en vue de faire leur cour. Domitien & Mucien se préparoient au départ, mais dans des dispositions différentes. Le feu de l'âge, des espérances entraînoient le premier : le second faisoit naître des obstacles pour modérer cette impétuosité. *Si le Prince, livré aux fougues de la jeunesse, & à des conseillers dangereux, s'emparoit de l'armée, il en pouvoit résulter de funestes suites pour la guerre & pour tout l'Etat.* Les légions victorieuses sixieme & dix-huitieme, la vingt-unieme de Vitellius, la seconde des nouvelles levées, entrerent dans les Gaules, partie par les Alpes Pénines & Cottiennes, partie par les Alpes Grecques. On fit venir en même temps de Bretagne la quatorzieme légion, & d'Espagne la sixieme & la dixieme. Au bruit de ces préparatifs,

verorum legatio illic opperiebatur, acerrimo inſtinctore belli Tullio Valentino. Is meditatâ oratione, cuncta, magnis Imperiis objectari ſolitâ, contumeliaſque, & invidiam in populum Romanum effudit; turbidus miſcendis ſeditionibus, & pleriſque gratus vecordi facundiâ.

LXIX. At Julius Auſpex, e primoribus Remorum, *vim Romanam, paciſque bona* diſſertans, & *ſumi bellum etiam ab ignavis, ſtrenuiſſimi cujuſque periculo geri, jamque ſuper caput legiones*, ſapientiſſimum quemque reverentiâ fideque, juniores periculo ac metu continuit. Et Valentini animum laudabant, conſilium Auſpicis ſequebantur. Conſtat obſtitiſſe Treveris Lingonibuſque apud Gallias, quòd, Vindicis motu, cum Verginio ſteterant. Deterruit pleroſque provinciarum æmulatio: „ quod bello caput? „ unde jus auſpiciumque peteretur? „ quam, ſi cuncta proveniſſent, ſedem

les cités des Gaules, déjà disposées à la paix, assemblent leurs Députés à Rheims. Valentin, le plus ardent à souffler le feu de la guerre, les y attendoit à la tête de sa députation. Il étala, dans un discours médité à loisir, tous les reproches communs aux grands Empires, & accumula les injures contre Rome, pour la rendre odieuse. C'étoit un génie brouillon, né pour le trouble, dont l'éloquence fougueuse se faisoit goûter de la multitude.

LXIX. Julius Auspex, un des principaux Rémois, releva les avantages de la paix & la puissance de Rome. Il fit observer qu'*il est facile, même aux lâches, d'engager la guerre, mais qu'elle ne se soutient qu'aux périls des plus braves; & que les légions étoient prêtes à fondre sur eux.* Il contint les sages par le respect dû à la foi des traités, les jeunes gens par la grandeur du danger, & par leur propre frayeur. On louoit le courage de Valentin; l'avis d'Auspex fut suivi. Il est certain que les Langrois & les Trévirs éprouverent ces oppositions de la part des Gaules, parce qu'on se rappella qu'ils avoient pris parti dans l'armée de Virginius contre Vindex. La jalousie des provinces,

» Imperio legerent ? «. Nondum victoria, jam discordia erat : aliis fœdera, quibusdam opes viresque, aut vetustatem originis, per jurgia jactantibus [52]. Tædio futurorum, præsentia placuere. Scribuntur ad Treveros epistolæ, nomine Galliarum, *ut abstinerent armis, impetrabili veniâ, & paratis deprecatoribus, si pœniteret.* Restitit idem Valentinus, obstruxitque civitatis suæ aures, haud perinde instruendo bello intentus, quàm frequens concionibus.

LXX. Igitur non Treveri, neque Lingones, ceteræve rebellium civitates, pro magnitudine suscepti discriminis agere. Ne duces quidem in unum consulere. Sed Civilis avia Belgarum circumibat; dum Claudium Labeonem capere, aut exturbare nititur. Classicus, segne plerumque otium trahens, velut parto Imperio fruebatur. Ne Tutor qui-

ut encore un obstacle. *Qui commande-oit? sous les auspices de qui combattroit-n? quelle seroit, en cas de succès, la apitale de l'Empire?* La victoire n'exis-oit pas, elle causoit déjà du trouble.)es nations vantoient leurs traités, d'au-res leurs richesses & leurs forces, quel-ues-unes l'ancienneté de leur origine.)n s'insultoit sans rien conclure. Enfin es embarras de l'avenir déterminerent se contenter du présent. On écrivit ux Trévirs au nom des Gaules de uitter les armes, que leur grace pou-oit s'obtenir, & qu'on la demanderoit 'ils se repentoient. Valentin les em-êcha d'ouvrir l'oreille à cette proposi-ion. Mais il s'occupoit beaucoup plus le harangues que de préparatifs de guerre.

LXX. Ni les Trévirs, ni les Lan-grois, ni les autres cités rebelles, ne rirent de mesures proportionnées à la grandeur du danger. Leurs Chefs ne concertoient rien entr'eux. Civilis par-couroit les marais de la Belgique, ne songeant qu'à prendre ou à chasser La-béon. Classicus, plongé dans l'oisiveté, sembloit jouir d'un Empire qu'il ne possédoit pas encore. Tutor lui-même pensa trop tard à fermer le passage du

dem maturavit superiorem Germaniæ ripam, & ardua Alpium præsidiis claudere. Atque interim unaetvicesima legio Vindonissâ, Sextilius Felix cum auxiliariis cohortibus per Rætiam inrupere. Accessit ala Singularium, excita olim a Vitellio, deinde in partes Vespasiani transgressa. Præerat Julius Briganticus sorore Civilis genitus, ut ferme acerrima proximorum odia sunt, invisus avunculo infensusque. Tutor Treverorum copias, recenti Vangionum, Caracatium, Tribocorum delectu auctas, veterano pedite atque equite firmavit, corruptis spe, aut metu subactis legionariis qui primò cohortem, præmissam a Sextilio Felice, interficiunt; mox ubi duces exercitusque Romanus propinquabant, honesto transfugio rediere: secutis Tribocis, Vangionibusque & Caracatibus. Tutor, Treveris comitantibus, vitato Magontiaco, Bingium concessit; fidens loco, quia pontem Navæ fluminis abruperat [53]: sed incursu cohortium, quas

ıut Rhin, & les défilés des Alpes. La
ngt-unieme légion avoit déjà pénétré
ır Vindiſch ; Sextilius Félix, avec les
ɔhortes auxiliaires, par la Réthie. Une
le de cavalerie, mandée d'abord par
'itellius, déclarée enſuite pour Veſ-
ıſien, ſe joignit à Félix. Julius Bri-
ınticus, fils d'une ſœur de Civilis, la
ɔmmandoit. La haine réciproque de
ɔncle & du neveu avoit toute l'acti-
té ordinaire entre parens qui ſe haïſ-
ent. Tutor avoit joint aux troupes de
reves de nouvelles levées de Caracates,
e Vangions & de Tribocs. Nos Vété-
ns, infanterie & cavalerie, le ſuivoient
ıſſi, partie par crainte, partie par eſ-
érance. Ils renverſent d'abord une co-
ɔrte à laquelle Félix avoit fait prendre
s devants ; mais à l'approche des Chefs
: de l'armée Romaine, ils réparent le
éshonneur de leur premiere déſertion,
: ſont ſuivis des Tribocs, des Van-
ions, & des Caracates. Tutor, réduit
ıx ſeuls Trévirs, évite Mayence, &
: retire à Binguen. Il s'y croyoit en
ireté, parce qu'il avoit rompu le pont
e la Nava. Les cohortes de Félix trou-
ent un gué, le chaſſent de ſon poſte,
: le défont entierement. Alors les Tré-
irs perdent courage : le peuple jettant

Sextilius ducebat, & reperto vado, pro ditus fusufque. Eâ clade perculsi Treve ri, & plebes omissis armis, per agros pa latur: quidam principum, ut primi po suisse bellum viderentur, in civitates quæ societatem Romanam non exsue rant, perfugerunt. Legiones a Novesi Bonnâque in Treveros, ut suprà me moravimus, traductæ, se ipsas in verl Vespasiani adigunt. Hæc Valentino a sente gesta: qui ubi adventabat furens cunctaque rursus in turbas & exitiu conversurus; legiones in Mediomatr cos, sociam civitatem abscessere. Va lentinus ac Tutor in arma Treveros re trahunt: occisis Herennio ac Numisi legatis, quo, minore spe veniæ, cres ceret vinculum sceleris.

LXXI Hic belli status erat, quum Petilius Cerialis Magontiacum venit ejus adventu erectæ spes. Ipse pugn avidus, & contemnendis, quàm caven dis hostibus melior, ferociâ verborun militem incendebat; ubi primùm con

·s armes ſe diſperſe dans les champs. ·uelques-uns des Chefs, pour avoir mérite de s'être rendus des premiers, réfugient dans des cités qui nous ſtoient fidelles. Les légions de Nuis de Bonn venues à Treves, comme ous l'avons dit, réiterent d'elles-mêmes ur ferment à Veſpaſien. Ceci s'étoit .ſſé dans l'abſence de Valentin. A ſon tour, il n'écoute que ſa fureur, & ut faire renaître le trouble, au riſque : tout perdre. Nos légions ſe retirent Médiomatricum qui nous étoit alliée. alentin & Tutor font reprendre les mes aux Trévirs; & pour les lier plus rtement, en diminuant l'eſpoir du rdon, ils maſſacrent les Lieutenans érennius & Numiſius.

LXXI. Tel étoit l'état de la guerre, rſque Cérialis vint à Mayence. Les pérances ſe ranimerent à ſon arrivée. e Général, avide de combattre, ſça-it mieux mépriſer l'ennemi que ſe rantir d'une ſurpriſe. Il enflamme les ldats par la noble fierté de ſes diſ-urs, & les aſſure qu'il ne leur fera

gredi licuisset, nullam prœlio moran facturus. Delectus per Galliam habito in civitates remittit, ac nunciare jube *sufficere Imperio legiones: socii ad mu nia pacis redirent, securi, velut confect bello, quod Romanæ manus excepissen.* Auxit ea res Gallorum obsequium: nai receptâ juventute, faciliùs tributa tole ravere, proniores ad officia, quòd spe: nebantur. At Civilis & Classicus, ul pulsum Tutorem, cæsos Treveros, cunc ta hostibus prospera accepere: trepic ac properantes, dum dispersas suorur copias conducunt, crebris interim nu ciis Valentinum monuere, ne summ: rei periculum faceret. Eò rapidiùs Ce rialis, missis in Mediomatricos, qu breviore itinere legiones in hostem ver terent, contracto quod erat militur Magontiaci, quantumque secum trans vexerat, tertiis castris Rigodulum ve nit; quem locum magnâ Treverorur manu Valentinus insederat, montibu aut Mosellâ amne septum: & addider:

ımais différer une action, dès qu'il ourra l'engager. Il renvoie dans leurs ités les nouvelles levées des Gaules, vec ordre de publier que les légions ıffisent à l'Empire ; que les alliés peuent reprendre en sûreté leurs exercices acifiques, & regarder la guerre comme nie, puisque des mains Romaines s'en ıargent. Les Gaulois n'en furent que lus soumis. Le retour de leurs jeunes ens leur rendoit les tributs moins onéeux. Ils chercherent à se rendre utiles, arce qu'on les méprisoit. Civilis & lassicus apprenant que Tutor est déıit, les Trévirs taillés en pieces, & ue tout réussit à l'ennemi, ramassent ı diligence leurs troupes dispersées. En tendant, ils dépêchent couriers sur ouriers à Valentin, avec défense de squer une action décisive. Nouveau ıotif pour Cérialis de se hâter. Il enoye des Chefs à Médiomatricum, pour onduire les légions à l'ennemi par le us court chemin, rassemble ce qu'il ouve de soldats à Mayence, y joint eux qu'il avoit amenés, & vient en ois jours à Rigols. Valentin, à la tête 'une troupe nombreuse de Trévirs, ocıpoit ce poste, fermé de tous côtés par es montagnes ou par la Moselle. Il

foſſas, obiceſque ſaxorum. Nec deter ruere ea munimenta Romanum ducem quominus peditem perrumpere juberet equitum aciem in collem erigeret, ſpre to hoſte, quem temere collectum, hau ita loco juvari, ut non plus ſuis in vir tute foret. Paullum moræ in adſcenſu dum miſſilia hoſtium prævehuntur. U ventum in manus, deturbati ruinæ mo do præcipitantur. Et pars equitum æquioribus jugis circumvecta, nobiliſ ſimos Belgarum, in quîs ducem Valeı tinum, cepit.

LXXII. Cerialis poſtero die Coloniaı Treverorum ingreſſus eſt, avido miliı eruendæ civitatis. » Hanc eſſe Claſſici » hanc Tutoris patriam: horum ſceleı » clauſas cæſaſque legiones. Quid taı » tum Cremonam meruiſſe, quam e gr » mio Italiæ raptam, quia unius noct » moram victoribus attulerit? Stare i » confinio Germaniæ integram ſedem » ſpoliis exercituum & ducum cædibı » ovantem. Redigeretur præda in fi

Il y avoit ajouté des fossés & des murs en pierres. Mais ces retranchemens n'empêchent pas le Général Romain d'ordonner à l'infanterie de livrer l'assaut, & à la cavalerie de s'emparer des hauteurs. Il méprisoit des milices levées sans choix, que nulles fortifications ne pouvoient faire tenir contre la valeur de nos troupes. L'unique difficulté fut en passant à la portée du trait. A peine en vint-on aux mains, que l'ennemi fut précipité avec autant de vîtesse que si ses remparts se fussent écroulés. Une partie de la cavalerie tournant sur le haut par des sentiers plus unis, fit prisonniers les principaux Belges, entr'autres Valentin.

LXXII. Le lendemain, Cérialis entra dans Treves. Le soldat brûloit de la détruire. *C'étoit la patrie de Tutor, celle de Classicus. Les légions avoient été assiégées, massacrées par sa perfidie. Crémone avoit-elle jamais été si coupable? Une victoire retardée d'une seule nuit l'avoit fait anéantir dans le sein même de l'Italie. Laisseroit-on subsister, aux confins de la Germanie, une place qui triomphoit du massacre des Généraux, les dépouilles des armées Romaines? Que le butin soit pour le fisc. L'incen-*

» cum : ipſis ſufficere ignes, & rebellis » coloniæ ruinas, quibus tot caſtrorum » excidia penſarentur «. Cerialis metu infamiæ, ſi licentiâ ſævitiâque imbuere militem crederetur, preſſit iras ; & paruere, poſito civium bello, ad externa modeſtiores. Convertit inde animos accitarum e Mediomatricis legionum miſerabilis adſpectus. Stabant conſcientiâ flagitii mœſtæ, fixis in terram oculis. Nulla inter coeuntes exercitus conſalutatio : neque ſolantibus hortantibuſve reſponſa dabant, abditi per tentoria, & lucem ipſam vitantes : nec perinde periculum aut metus, quàm pudor ac dedecus obſtupefecerat ; attonitis etiam victoribus, qui vocem preceſque adhibere non auſi, lacrymis ac ſilentio veniam poſcebant donec Cerialis mulceret animos, *fato acta* dictitans, *quæ militum ducumque diſcordiâ, vel fraude hoſtium eveniſſent Primum illum ſtipendiorum & ſacramenti diem haberent : priorum facinorum neque imperatorem, neque ſe meminiſſe.* Tum

die, la deſtruction de cette colonie ſuffiſent au ſoldat pour compenſer la perte de tant de camps. Cérialis craignit qu'on ne l'accusât d'autoriſer, par une condeſcendance honteuſe, la licence & la cruauté de ſes troupes. Il impoſa ſi-lence à leur reſſentiment, & fut obéi. Le ſoldat étoit plus modeſte dans les guerres du dehors, depuis qu'il n'y avoit plus de guerre civile. Toute l'attention ſe tourna ſur le ſpectacle touchant des légions à leur arrivée de Médiomatricum. Confuſes de leurs crimes, elles baiſſoient les yeux en terre. Point de ſalutation entre les deux armées. Nulle réponſe de la part des ſoldats à ceux qui les exhortoient ou les conſoloient. Ils ſe cachoient dans leurs tentes, & fuyoient la lumiere même. La honte, l'infamie, plutôt que le danger ou la crainte, abſorboient leur ame. Le ſaiſiſſement ſe communiquoit aux vainqueurs. Sans faire entendre leurs voix ni leurs prieres, ils ne demandoient grace pour eux que par leur ſilence & leurs larmes. Enfin Cérialis calma les eſprits, en rejettant ſur le deſtin tous les malheurs arrivés par la diſcorde des ſoldats & des Chefs, ou par la perfidie des ennemis. « Regardez, ajouta-t-il,

recepti in eadem castra, & edictum per manipulos, ne quis in certamine jurgiove seditionem aut cladem commilitoni objectaret.

LXXIII. Mox Treveros ac Lingonas ad concionem vocatos ita adloquitur. » Neque ego umquam facundiam » exercui; & populi Romani virtutem » armis adfirmavi. Sed quia apud vos » verba plurimùm valent, bonaque ac » mala non suâ naturâ, sed vocibus se» ditiosorum æstimantur; statui pauca » disserere, quæ, profligato bello, utilius sit vobis audisse, quàm nobis » dixisse. Terram vestram, ceterorum» que Gallorum, ingressi sunt duces im» peratoresque Romani, nullâ cupidi» ne, sed majoribus vestris invocanti» bus, quos discordiæ usque ad exitium » fatigabant: & acciti auxilio Germa

» ce jour comme celui de votre entrée au service, comme le premier » jour de votre serment. Nous avons » oublié, l'Empereur & moi, les crimes qui l'ont précédé. » Alors ils furent reçus dans le même camp. On publia, devant chaque compagnie, une défense de leur reprocher leur révolte ni leur défaite, dans les disputes de corps ou entre particuliers.

LXXIII. Ensuite Cérialis ayant convoqué les Trévirs & les Langrois parla ainsi : « Je ne me suis jamais exercé à » l'éloquence. C'est par les armes que » je vous ai convaincus de la valeur du » peuple Romain. Cependant, comme » les paroles peuvent beaucoup sur vous, » & que vous jugez des biens & des » maux, moins par leur nature que sur » les discours des séditieux, j'ai résolu » de vous entretenir en peu de mots » sur quelques objets qui vous intéressent » plus que nous, puisque la guerre est » terminée. Nos Généraux & nos Empereurs ne sont point entrés sur vos » terres ni sur celles des autres Gaulois » par des motifs de cupidité. Vos ancêtres les y ont appellés. Ils étoient » fatigués de leurs discordes, prêts à » périr, & les Germains venus à leur

» ni, sociis pariter atque hostibus servi» tutem imposuerant. Quot prœliis ad» versùs Cimbros Teutonosque, quan» tis exercituum nostrorum laboribus, » quove eventu Germanica bella tracta» verimus, satis clarum. Nec ideo Rhe» num insedimus, ut Italiam tueremur: » sed ne quis alius Ariovistus regno » Galliarum potiretur. An vos cariores » Civili Batavisque & Transrhenanis » gentibus creditis, quàm majoribus eo» rum patres avique vestri fuerunt? Ea» dem semper causa Germanis trans» cendendi in Gallias, libido atque ava» ritia, & mutandæ sedis amor: ut re» lictis paludibus & solitudinibus suis » fecundissimum hoc solum, vosque ip» sos possiderent. Ceterum libertas, & » speciosa nomina prætexuntur: nec » quisquam alienum servitium, & do» minationem sibi concupivit ut non ea» dem ista vocabula usurparet «.

LXXIV. » Regna bellaque per Gal» lias semper fuere, donec in nostrum

» secours s'étoient asservi les alliés & » les ennemis. On sçait combien de » combats nous avons livrés contre les » Cimbres & les Teutons, combien » de travaux & d'événemens divers nos » armées ont éprouvé dans les guerres » de Germanie. Nous n'avons pas non » plus occupé les bords du Rhin pour » défendre l'Italie; mais de peur que » quelqu'autre Arioviste ne régnât sur » les Gaules. Croyez-vous que Civilis, » les Bataves & les nations d'au-delà » du Rhin vous soient plus affectionnés » que leurs peres & leurs ancêtres ne » l'étoient à vos ayeux ? La même cause » attire toujours les Germains dans les » Gaules, la cupidité, l'avarice & le » désir de changer de pays. Ils quittent » des marais & des terres incultes, pour » s'emparer de vos fertiles contrées, » & de vous-mêmes. Cependant la li» berté & d'autres noms spécieux sont » leur prétexte. Tel est le langage de » quiconque veut s'asservir les autres & » dominer.

LXXIV. » Vous aviez eu des guerres » & des Rois jusqu'au jour où vous » avez été soumis à notre Empire. Pour

» jus concederetis. Nos, quamquam to-
» tiens lacessiti, jure victoriæ id solum
» vobis addidimus, quo pacem tueremur.
» Nam neque quies gentium sine armis,
» neque arma sine stipendiis; neque sti-
» pendia sine tributis haberi queunt. Ce-
» tera in communi sita sunt. Ipsi plerum-
» que legionibus nostris præsidetis: ipsi
» has aliasque provincias regitis. Nihil
» separatum, clausumve. Et laudatorum
» principum usus ex æquo, quamvis pro-
» cul agentibus: sævi proximis ingruunt.
» Quomodo sterilitatem, aut nimios im-
» bres, & cetera naturæ mala; ita luxum,
» vel avaritiam dominantium tolerate.
» Vitia erunt, donec homines: sed ne-
» que hæc continua, & meliorum inter-
» ventu pensantur: nisi fortè, Tutore &
» Classico regnantibus, moderatius im-
» perium speratis; aut minoribus, quàm
» nunc, tributis parabuntur exercitus,
» quibus Germani Britannique arcean-
» tur. Nam pulsis (quod dii prohibeant)
» Romanis, quid aliud, quàm bella om-

» nous, malgré vos fréquentes insultes,
» nous n'avons exigé de vous à titre
» de vainqueurs que ce qui nous étoit
» nécessaire pour vous maintenir en paix;
» des armes, sans lesquelles point de
» repos parmi les nations, une solde
» pour la subsistance des troupes, des
» tributs pour fournir à la solde. Tout
» le reste vous est commun avec nous.
» Souvent vous commandez nos légions,
» vous gouvernez ces provinces ou les
» autres de l'Empire. Nul grade, nul
» poste ne vous est interdit. Vous par-
» ticipez, malgré votre éloignement,
» à notre félicité sous les bons Princes;
» les mauvais font tomber leur tyrannie
» sur ceux qui les environnent. Tolérez
» le luxe & l'avarice de vos maîtres,
» comme vous supportez la stérilité,
» les pluies excessives, & les autres
» fléaux de la nature. Il y aura des vices
» tant qu'il y aura des hommes. Mais
» ces maux ne sont pas non plus con-
» tinuels : ils sont compensés dans d'au-
» tres temps par des vertus. Croyez-vous
» que Classicus & Tutor régneroient sur
» vous avec plus de modération ? qu'il
» faudroit moins d'impôts pour vous
» défendre des Germains & des Bre-
» tons ? Si (ce qu'aux Dieux ne plaise)

» nium inter se gentium exsistent? Oc-
» tingentorum annorum fortunâ disci-
» plinâque compages hæc coaluit; quæ
» convelli, sine exitio convellentium, non
» potest. Sed vobis maximum discrimen,
» penes quos aurum & opes, præcipuæ
» bellorum causæ. Proinde pacem & ur-
» bem, quàm victi victoresque eodem
» jure obtinemus, amate [54], colite.
» Moneant vos utriusque fortunæ do-
» cumenta, ne contumaciam cum per-
» nicie, quàm obsequium cum securi-
» tate malitis «. Tali oratione graviora metuentes composuit erexitque.

LXXV. Tenebantur victore exercitu Treveri, quum Civilis & Classicus misere epistolas ad Cerialem, quarum hæc sententia fuit. » Vespasianum, quamquam nuncios occultarent, excessisse
» vitâ. Urbem atque Italiam interno
» bello consumptam. Muciani ac Domi-
» tiani vana & sine viribus nomina. Si
» Cerialis Imperium Galliarum velit,

» l'Empire Romain ſe détruiſoit, toutes » les nations ne ſe ſouleveroient-elles » pas les unes contre les autres ? Une » fortune de huit cens ans, ſoutenue » d'une exacte diſcipline, a formé ce » grand corps. Il ne peut périr qu'en » écraſant ceux qui l'abattroient. Alors » vous coureriez le plus de dangers, » vous qui poſſédez l'or & les richeſſes, » principale ſource des guerres. Aimez » donc la paix. Chériſſez une ville qui » appartient aux vaincus comme aux » vainqueurs. Inſtruits par l'une & l'autre » fortune, ne préférez pas une déſo» béiſſance qui vous perd, à une ſou» miſſion qui aſſurera votre tranquil» lité. » Les vaincus ne s'étoient pas attendu à tant de modération. Ce diſcours calma leurs eſprits, & les releva de leur abattement.

LXXV. L'armée victorieuſe étoit déjà maîtreſſe de Treves, lorſque Civilis & Claſſicus écrivirent à Cérialis une lettre dont voici la ſubſtance. *Veſpaſien eſt mort, on en cache inutilement la nouvelle. Les guerres inteſtines ont détruit Rome & l'Italie. Domitien, Mucien ne ſont que de vains noms ſans pouvoir. Si Cérialis veut pour lui l'Empire des Gaules, Civilis & Claſſicus ſe*

» ipſos finibus civitatum ſuarum con-» tentos: ſi prœlium mallet, ne id qui-» dem abnuere «. Ad ea Cerialis Civili & Claſſico nihil: eum qui attulerat, ipſaſque epiſtolas [55], ad Domitianum miſit. Hoſtes, diviſis copiis, advenere undique. Plerique culpabant Cerialem, paſſum jungi, quos diſcretos intercipere licuiſſet. Romanus exercitus caſtra foſsa valloque circumdedit: quîs temere antea intutis conſederat. Apud Germanos diverſis ſententiis certabatur.

LXXVI. Civilis, *opperiendas Tranſrhenanorum gentes, quarum terrore fractæ populi Romani vires obtererentur. Gallos quid aliud, quàm prædam victoribus? & tamen quod roboris ſit, Belgas, ſecun[dum] palam, aut voto ſtare.* Tutor, » cuncta» tione creſcere rem Romanam adfir» mabat, coeuntibus undique exerciti» bus. Tranſvectam e Britannia legio» nem; accitas ex Hiſpania; adventare» ex Italia: nec ſubitum militem, ſed» veterem expertumque belli. Nam Ger

contiendront dans les limites de leurs cités. S'il aime mieux combattre, ils ne s'y refusent pas. Cérialis, sans répondre, envoya leur lettre à Domitien, avec celui qui l'avoit apportée. Cependant les troupes ennemies, partagées en plusieurs corps, arrivoient de toutes parts. On blâmoit notre Général de ne les avoir pas coupé avant leur réunion. Son camp n'étoit pas même fortifié; il ne pensa qu'alors à y faire un fossé & une palissade. Les Germains disputoient sur le parti qu'il falloit prendre.

LXXVI. Civilis vouloit qu'on attendît les nations d'au-delà du Rhin. *Comme les Romains trembloient à leur aspect, ils en seroient écrasés. Qu'étoient pour eux les Gaulois, sinon une proie pour des vainqueurs? Les Belges, quoique les meilleures troupes des Gaules, opinoient ou pensoient de même.* Tutor assuroit au contraire qu'*en différant, on augmentoit les forces des Romains, puisqu'il leur venoit des armées de tous les côtés, une légion déjà débarquée de Bretagne, d'autres mandées en Espagne, plusieurs prêtes à les joindre d'Italie; tous soldats non levés à la hâte, mais anciens & bien expérimentes. Quant aux Germains*

» manos, qui ab ipsis sperentur, non ju-
» beri, non regi, sed cuncta ex libidine
» agere. Pecuniamque, ac dona, quîs
» solis corrumpantur, majora apud Ro-
» manos: & neminem adeo in arma
» pronum, ut non idem pretium quie-
» tis, quàm periculi, malit: quòd si sta-
» tim congrediantur, nullas esse Ceria-
» li, nisi ex reliquiis Germanici exer-
» citûs, legiones, fœderibus Galliarum
» obstrictas. Idque ipsum, quòd incon-
» ditam nuper Valentini manum contra
» spem suam fuderint, alimentum illis
» ducique temeritatis. Ausuros rursus,
» venturosque in manus, non imperiti,
» adolescentuli, verba & conciones,
» quàm ferrum & arma meditantis, sed
» Civilis & Classici: quos ubi adspexe-
» rint, redituram in animos formidi-
» nem, fugam, famemque, ac totiens
» captis precariam vitam: neque Treve-
» ros, aut Lingonas benevolentiâ conti-
» neri: resumpturos arma, ubi metus
» abscesserit «. Diremit consiliorum di-

qu'on attendoit, on ne pouvoit ni les commander, ni régler leurs démarches. Ils n'écoutoient que leurs caprices; on ne les domptoit qu'à force d'argent & de présens. Rome leur en offroit plus qu'eux, & jamais l'amour de la guerre ne va jusqu'à préférer le danger au repos, lorsqu'on peut faire payer l'un aussi chèrement que l'autre. En livrant bataille sur le champ, Cérialis n'avoit que des restes de l'armée de Germanie, que ces légions qui venoient de jurer obéissance à l'Empire des Gaules. Un avantage inespéré, sur une poignée de gens mal en ordre, conduits par Valentin, nourrissoit la témérité du Chef & des soldats. Ils oseroient une seconde tentative; ils en viendroient aux mains, non contre un jeune homme sans expérience, plus occupé de mots & de harangues que de combats & de guerre; mais contre Civilis & Classicus. A la seule vue de ces deux Chefs, ils sentiroient qu'ils étoient ces mêmes soldats que la frayeur, les déroutes, la famine, & la captivité avoient mis tant de fois à leur discrétion. Ce n'étoit pas l'affection qui contenoit les Trévirs & les Langrois. A peine délivrés de crainte, ils reprendroient les armes.
Le suffrage de Classicus ramena tout

versitatem, approbatâ Tutoris sententiâ Classicus, statimque exsequuntur.

LXXVII. Media acies Ubiis Lingonibusque data: dextro cornu cohorte Batavorum; sinistro Bructeri Tencterique: pars montibus, alii, viam inte Mosellamque flumen, tam improvisi ad siluere, ut in cubiculo ac lectulo Cerialis (neque enim noctem in castris egerat) pugnari simul, vincique suos audic rit, increpans pavorem nunciantium, do nec universa clades in oculis fuit; per rupta legionum castra, fusi equites: medius Mosellæ pons, qui ulteriora Coloniæ annectit, ab hostibus insessus. Cerialis turbidis rebus intrepidus, & fugientes manu retrahens, intecto corpore promptus inter tela, felici temeritate, & fortissimi cujusque accursu, reciperatùm pontem electâ manu firmavit Mox in castra reversus, palantes captarum apud Novesium Bonnamque legionum manipulos, & rarum apud signa militem ac propè circumventas aquila

e monde à l'avis de Tutor, qu'on fuivit
ussi-tôt.

LXXVII. On plaça les Ubiens & les
angrois au corps de bataille, les co-
ortes des Bataves à l'aîle droite, les
ructeres & les Tencteres à la gauche.
s fondirent si à l'improviste, partie
ar les montagnes, partie par la plaine,
ntre le fleuve & la chauffée, que Cé-
alis, qui avoit couché hors du camp,
eçut dans sa chambre & dans son lit
nouvelle de la défaite des siens en
ême temps que celle de l'attaque. Il
e cessa même de soutenir qu'on s'ef-
ayoit mal-à-propos, que lorsqu'il vit
e ses yeux tout le désastre; le camp
es légions forcé, la cavalerie en fuite,
ennemi déjà maître de la moitié du
ont qui joint les deux parties de la
lle. Intrépide dans les dangers, il re-
ent les fuyards, se jette, presque sans
mes, par une heureuse témérité, au
ilieu des traits, reprend le pont, avec
secours des plus braves qui accourent
lui, & le donne à garder à une troupe
'élite. De retour au camp, il apperçoit
s compagnies de Nuis & de Bonn en
éroute, leurs étendarts à peine dé-
ndus par quelques soldats, les aigles
r le point d'être enlevées. Transporté

videt. » Incensus irâ, non Flaccum, i
» quit, non Voculam deseritis. Nul
» hîc proditio; neque aliud excusandu
» habeo, quàm quòd vos Gallici fœd
» ris oblitos prædixerim, memoria
» Romani sacramenti temere credic
» Annumerabor Numisiis & Herennii
» ut omnes legati vestri, aut militu
» manibus, aut hostium ciciderint. Ir
» nunciate Vespasiano, vel, quod pr
» pius est, Civili & Classico, relictu
» à vobis in acie ducem: venient legi
» nes, quæ neque me inultum, neq
» vos impunitos patiantur [56] «.

LXXVIII. Vera erant, & a trib
nis præfectisque eadem ingerebant
Consistunt per cohortes, & manipulc
neque enim poterat patescere acies,
fuso hoste, & impedientibus tentor
sarcinisque, quum intra vallum pugn
retur. Tutor, & Classicus, & Civili
suis quisque locis pugnam ciebant, G
los pro libertate, Batavos pro glori

e colere, il s'écrie : « Ce n'eſt point Hordéonius, ce n'eſt point Vocula que vous abandonnez. Vous ne m'accuſerez d'aucune trahiſon. Si j'ai quelque choſe à me reprocher, c'eſt d'avoir dit que vous aviez oublié vos engagemens avec les Gaulois. J'ai cru, mal-à-propos, que vous vous ſouveniez du ſerment qui vous lioit à Rome. On me joindra aux Numiſius, aux Hérennius. Tous vos Lieutenans ſeront péris par vos mains ou par celles des ennemis. Allez, annoncez à Veſpaſien, ou même à Civilis & à Claſſicus, ils ſont plus près, que vous avez abandonné votre Général ſur le champ de bataille. Il viendra des légions qui me vengeront, & ne vous laiſſeront pas impunis. »

LXXVIII. Ces reproches étoient ondés. Les Tribuns & les Préfets les eur répétoient. Ils s'arrêtent par coortes & par compagnies ; car, comme n ſe battoit dans le camp ; le bagage, es tentes & l'ennemi répandu par-tout, e permettoient pas de former un front e bataille. Tutor, Claſſicus & Civilis, hacun de leur côté, animoient le comat, faiſant enviſager la gloire aux Baaves, la liberté aux Gaulois, l'eſpé-

Germanos ad prædam instigantes. Et cuncta pro hostibus erant : donec legio unaetvicesima, patentiore, quàm ceteræ, spatio conglobata, sustinuit ruentes mox impulit. Nec sine ope divina, mutatis repente animis, terga victores vertêre. Ipsi territos se cohortium adspect ferebant, quæ primo impetu disjectæ summis rursus jugis congregabantur, a speciem novi auxilii fecerant. Sed obstitit vincentibus pravum inter ipsos certamen, hoste omisso, spolia consectand. Cerialis, ut incuriâ propè rem adflixit ita constantiâ restituit : secutusque fortunam, castra hostium eodem die cap exscinditque.

LXXIX. Nec in longum quies mili data. Orabant auxilium Agrippinenses offerebantque uxorem ac sororem Civilis, & filiam Classici, relicta sibi pigno ra societatis. Atque interim dispersos i domibus Germanos trucidaverant. Und metus & justæ preces invocantium, ar tequam hostes, reparatis viribus, a

rance du pillage aux Germains. Tout contribuoit à leurs ſuccès, lorſque la vingt-unieme légion, trouvant plus de place que les autres pour ſe raſſembler, ſoutint d'abord le choc des ennemis, puis les enfonça. La diſpoſition des eſprits change tout-à-coup, par un effet de la protection des Dieux. Les vainqueurs prennent la fuite. Ils ont dit depuis que la vue des cohortes réunies ſur le haut des collines, après leur premier échec, les avoit effrayés, qu'elles paroiſſoient comme un nouveau ſecours. Mais ce qui détruiſit leur victoire, fut leur empreſſement à ſe diſputer le butin, au lieu de pourſuivre l'ennemi. La négligence de Cérialis avoit penſé tout perdre. Il répara cette faute par ſa conſtance à ſuivre la fortune. Le camp des ennemis fut pris & raſé le même jour.

LXXIX. A peine donna-t-il enſuite aux ſoldats le temps de ſe repoſer. Les Ubiens imploroient ſon appui, offrant de livrer la femme, la ſœur de Civilis, & la fille de Claſſicus, laiſſées par ces Généraux comme un gage de leur alliance. En attendant, ils avoient maſſacré tous les Germains répandus dans Cologne. De-là leur crainte & leur

ſpem, vel ad ultionem accingerentur
Namque & Civilis illuc intenderat, no
invalidus, flagrantiſſimâ cohortium ſua
rum integrâ; quæ ex Chaucis Friſiiſqu
compoſita, Tolbiaci, in finibus Agrip
pinenſium, agebat. Sed triſtis nunciu
avertit, deletam cohortem dolo Agrip
pinenſium: qui largis epulis vinoqu
ſopitos Germanos, clauſis foribus, ign
injecto, cremavere. Simul Cerialis pro
pero agmine ſubvenit. Circumſtetera
Civilem & alius metus, ne quartade
cima legio, adjunctâ Britannicâ claſſe
adflictaret Batavos, quâ Oceano am
biuntur. Sed legionem terreſtri itiner
Fabius Priſcus, legatus in Nervios Tun
groſque duxit: eæque civitates in dedi
tionem acceptæ: claſſem ultro Canine
fates adgreſſi ſunt; majorque pars na
vium depreſſa, aut capta. Et Nerviorum
multitudinem, ſponte commotam, u
pro Romanis bellum capeſſeret, iiden
Caninefates fudere. Claſſicus quoque
adversùs equites, Noveſium a Ceriale

:oit de recourir à nous, avant que
ennemi fût assez fort pour relever ses
'pérances, & se venger. C'étoit en
fet le projet de Civilis. Il auroit pu
exécuter, s'il se fût mis à la tête d'une
e ses meilleures cohortes, composée
e Chauques & de Frisons, & campée
Tolbiac. Mais il eut la douleur d'ap-
:endre qu'elle venoit d'être détruite,
ır la perfidie des Ubiens. Ces derniers,
ıtès avoir fait faire grande chere aux
ıldats, avoient profité du moment de
ur ivresse, pour les enfermer & les
·ûler dans leur camp. En même temps
érialis avoit marché promptement vers
ologne. Civilis craignoit d'un autre
ıté que la quatorzieme légion, de
ıncert avec la flotte, ne ravageât les
ıtes maritimes des Bataves. Mais la
gion sous les ordres de Fabius Priscus,
t menée par terre contre les Nerviens
les Tungres, qui se rendirent aux
omains. La flotte, attaquée par les
aninefates, fut coulée à fond, ou prise
ı grande partie. Les mêmes Canine-
tes défirent ensuite une multitude de
erviens, qui, sans en être sollicités,
étoient armés pour la défense de l'Em-
re. Classicus, de son côté, remporta
ı avantage sur un détachement de

præmiſſos, ſecundum prœlium fecit quæ modica, ſed crebra damna, famai victoriæ nuper partæ lacerabant.

LXXX. Iiſdem diebus Mucianus V tellii filium interfici jubet: manſurai diſcordiam obtendens, ni ſemina bel reſtinxiſſet. Neque Antonium primui adſciri inter comites a Domitiano paſſi eſt; favore militum anxius, & ſuperb viri, æqualium quoque, adeo ſuperic rum intolerantis. Profectus ad Veſpaſia num Antonius, ut non pro ſpe ſua exc pitur, ita neque averſo Imperator animo. Trahebatur in diverſa; hinc m ritis Antonii, cujus ductu confectui haud dubiè bellum erat: inde Muciar epiſtolis: ſimul ceteri, ut infeſtum tu midumque inſectabantur, adjunctis pric ris vitæ criminibus: neque ipſe deera arrogantiâ vocare offenſas, nimius com memorandis, quæ meruiſſet. Alios, u imbelles, Cæcinam, ut captivum ac de diticium increpat. Unde paullatim levic viliorque haberi, manente tamen i ſpeciem amicitiâ.

cavaleri

cavalerie avancé vers Nuis par ordre de Cérialis. Ces échecs légers, mais fréquens, enlevoient en détail à notre Général tout l'honneur de sa victoire.

LXXX. Vers ce même temps, Mucien fit mourir le fils de Vitellius, sous prétexte qu'on ne feroit cesser la discorde qu'en étouffant toutes les semences de la guerre. Il ne souffrit pas non plus que Domitien admît Antoine dans son cortege. Ce Général lui étoit suspect, parce que les soldats l'aimoient, & que sa fierté, loin de plier sous un autre, ne vouloit pas même d'égal. Antoine alla joindre Vespasien, qui ne le reçut ni si bien qu'il l'avoit espéré, ni comme un ennemi. Ce Prince balançoit entre les impressions que faisoient sur lui d'un côté les lettres de Mucien; de l'autre, les services d'Antoine. On ne pouvoit ôter à ce dernier le mérite d'avoir conduit & terminé la guerre; mais les courtisans le représentoient comme un homme vain & mal intentionné, sans oublier d'y joindre tous les anciens reproches. Antoine sembloit chercher lui-même à se faire des ennemis par son arrogance. Il vantoit trop les obligations qu'on lui avoit, traitoit les autres Chefs

LXXXI. Per eos menses, quibus Vespasianus Alexandriæ statos æstivis flatibus dies, & certa maris opperiebatur; multa miracula evenere, quîs cœli favor, & quædam in Vespasianum inclinatio numinum ostenderetur. Ex plebe Alexandrina quidam, oculorum tabe notus, genua ejus advolvitur, remedium cæcitatis exposcens gemitu; monitu Serapidis dei, quem dedita superstitionibus gens ante alios colit: precabaturque principem, ut genas & oculorum orbes dignaretur respergere oris excremento. Alius manum æger, eodem deo auctore, ut pede ac vestigio Cæsaris calcaretur, orabat. Vespasianus primò inridere, adspernari; atque illis instantibus, modò famam vanitatis metuere, modò obsecratione ipsorum, & vocibus adulantium in spem induci: postremò exis-

de lâches, & Cecina de captif. C'eſt ce qui fit tomber inſenſiblement ſon crédit & ſa renommée, quoique l'Empereur conſervât à ſon égard tous les dehors de l'amitié.

LXXXI. Tandis que Veſpaſien at-endoit dans Alexandrie le retour des ents réguliers de l'été, & la ſaiſon ropre à la navigation, pluſieurs mira-es firent voir que le ciel s'intéreſſoit à ſa faveur, & que les Dieux avoient ne prédilection ſinguliere pour lui. n Alexandrin, de la lie du peuple, nnu pour aveugle, ſe jettant à ſes noux, le pria d'appliquer à ſon aveu-ement un remede que lui avoit indi-é Sérapis (C'eſt le Dieu que cette tion ſuperſtitieuſe honore le plus.) conjuroit l'Empereur de daigner lui ttre de la ſalive ſur les joues & au-r des yeux. Par l'inſpiration du même eu, un autre, dont la main étoit alytique, le prioit de marcher deſſus. abord Veſpaſien ſe moque d'eux, & rejette avec mépris. Comme ils re-ubloient leurs inſtances, tantôt il nt le ridicule d'une fauſſe démarche; tôt leur perſévérance & les flatteries courtiſans lui inſpirent de l'eſpoir.

timari a medicis jubet, an talis cæcitas ac debilitas, ope humanâ superabiles forent. Medici variè disserere: » Huic » non exesam vim luminis, & reditu- » ram, si pellerentur obstantia: illi elap- » sos in pravum artus, si salubris vis » adhibeatur, posse integrari. Id fortasse » cordi deis, & divino ministerio prin- » cipem electum: denique patrati re- » medii gloriam penes Cæsarem; inriti » ludibrium penes miseros fore «. Igitur Vespasianus cuncta fortunæ suæ pa tere ratus, nec quidquam ultrà incre dibile, læto ipse vultu, erectâ quæ ad stabat multitudine, jussa exsequitur. Sta tim conversa ad usum manus, ac cæc reluxit dies. Utrumque, qui interfuere nunc quoque memorant, postquam nu lum mendacio pretium.

LXXXII. Altior inde Vespasiano cu pido adeundi sacram sedem, ut super r

Enfin il ordonne aux Médecins d'examiner ſi cette paralyſie & cet aveuglement ſont de nature à être guéris par des ſecours humains. Le réſultat des différens avis fut que *la faculté de voir n'étoit pas détruite dans l'aveugle ; qu'elle ſe rétabliroit, ſi on la dégageoit de ſes obſtacles ; & que les membres du paralytique pouvoient reprendre leurs fonctions, par l'entremiſe d'une force ſalutaire : que les Dieux vouloient peut-être ſe ſervir du miniſtere de l'Empereur pour opérer ces guériſons : qu'enfin, ou il auroit la gloire du ſuccès, ou que les railleries tomberoient uniquement ſur ces malheureux, s'il ne les guériſſoit pas.* Veſpaſien, perſuadé que ſa fortune peut déſormais le conduire à tout, & qu'il n'y a plus rien d'incroyable pour lui, prend un air ſerein, & fait ce qu'on lui demande, en préſence de tout un peuple attentif. Auſſi-tôt l'aveugle recouvre la vue, & le paralytique l'uſage de ſa main. Ces deux faits ſont atteſtés encore aujourd'hui par des témoins oculaires, qui n'ont plus d'intérêt à déguiſer la vérité.

LXXXII. Ces prodiges redoublerent l'empreſſement de Veſpaſien pour aller

bus Imperii consuleret. Arceri templo cunctos jubet : atque ingressus, intentusque numini, respexit pone tergum e primoribus Ægyptiorum nomine *Basiliden*; quem procul Alexandria plurium dierum itinere, & ægro corpore detineri haud ignorabat. Percunctatur sacerdotes, num illo die Basilides templum inisset? percunctatur obvios, num in urbe visus sit? denique, missis equitibus explorat, illo temporis momento octoginta millibus passuum abfuisse. Tum divinam speciem, & vim responsi e nomine *Basilidis*, interpretatus est.

LXXXIII. Origo dei nondum nostris auctoribus celebrata : Ægyptiorum antistites sic memorant: » Ptolemæo regi » qui Macedonum primus Ægypti opes » firmavit, quum Alexandriæ recèns conditæ mœnia, templaque, & religiones adderet, oblatum per quietem » decore eximio, & majore quàm humanâ specie juvenem, qui moneret

consulter Sérapis au sujet de l'Empire. Il entre dans le Temple, après avoir ordonné d'en écarter tout le monde. Tandis qu'il attendoit la réponse, il apperçoit derriere lui un des principaux Egyptiens nommé Basilides. Il le savoit éloigné de plusieurs journées, & retenu par une maladie. Il demande aux Prêtres, s'il est entré ce jour-là dans le Temple; il demande à tous ceux qu'il rencontre, s'il a paru dans la ville. Il apprend enfin, par les couriers qu'il avoit dépêchés, que Basilides, au moment marqué, étoit à huit milles d'Alexandrie. Alors, il ne doute pas que le Dieu ne l'ait favorisé d'une vision, & conjecture sa réponse sur la signification du mot *Basilides*.

LXXXIII. Voici ce que les Prêtres Egyptiens rapportent de l'origine de ce Dieu, dont nos Historiens n'ont point parlé. « Tandis que Ptolémée, le premier qui ait affermi le trône des Macédoniens en Egypte, donnoit des murs, un culte & des temples à la nouvelle ville d'Alexandrie, un jeune homme, d'une grande beauté & d'une taille plus qu'humaine, l'avertit pendant son sommeil, d'*envoyer*

» ut, fidiſſimis amicorum in Pontum » miſſis, effigiem ſuam acciret : lætum id » regno, magnamque & inclytam ſedem » fore, quæ excepiſſet : ſimul viſum eum- » dem juvenem in cœlum igne plurimo » attolli. Ptolemæus, omine & miraculo » excitus, ſacerdotibus Ægyptiorum, » quibus mos talia intelligere, noctur- » nos viſus aperit. Atque illis Ponti & » externorum parum gnaris, Thimo- » theum Athenienſem, e gente Eumol- » pidarum, quem, ut antiſtitem cæri- » moniarum, Eleuſine exciverat, quæ- » nam illa ſuperſtitio quod numen ? in- » terrogat. Timotheus, quæſitis qui in » Pontum meaſſent, cognoſcit, urbem » illic Sinopen, nec procul templum, » vetere inter accolas famâ, Jovis Ditis. » Namque & muliebrem effigiem adſiſ- » tere, quam plerique Proſerpinam vo- » cent. Sed Ptolemæus, ut ſunt ingenia » regum, pronus ad formidinem, ubi » ſecuritas rediit, voluptatum quàm re-

» *ses plus fideles amis dans le Pont,*
» *afin d'en rapporter sa statue; qu'elle*
» *causeroit le bonheur de son royaume,*
» *la gloire & l'agrandissement de la ville*
» *qui la posséderoit.* En même temps
» un tourbillon de flammes enleva le
» jeune homme dans le ciel. Le Roi,
» frappé de ces promesses, consulte les
» Prêtres Egyptiens qui ont coutume
» d'interpréter les songes. Mais ils n'a-
» voient presqu'aucune connoissance du
» Pont ni des religions étrangeres. Il
» s'adresse à l'Athénien Timothée, de
» la race des Eumolpides, qu'il avoit
» fait venir d'Eleusis pour présider à la
» religion. Il lui demande *quel Dieu lui est apparu, quel culte on lui rend.* Thimothée cherche des gens qui aient voyagé dans le Pont. Il apprend d'eux qu'il y existe une ville de Sinope, & proche de-là un temple que les habitans, sur une ancienne tradition, croient dédié à Pluton; qu'il a même à côté de lui la statue d'une Déesse que plusieurs nomment Proserpine. Ptolémée, tel que tous les Rois, facile à s'allarmer, mais songeant plus à ses plaisirs qu'à la religion, dès qu'il a oublié le péril, perd insensiblement

» ligionum appetens, negligere paulla-
» tim, aliasque ad curas animum ver-
» tere: donec eadem species terribilior
» jam, & instantior, exitium ipsi re-
» gnoque denunciaret, ni jussa patraren-
» tur. Tum legatos & dona Scydrothe-
» midi regi (is tunc Sinopensibus im-
» peritabat) expediri jubet; præcipit-
» que navigaturis, ut Pythium Apollinem
» adeant. Illis mare secundum: sors ora-
» culi haud ambigua. Irent, simulacrum-
» que patris sui reveherent, sororis re-
» linquerent.

» LXXXIV. Ut Sinopen venere, mu-
» nera, preces, mandata regis sui Scydro-
» themidi adlegant. Qui diversus animi
» modò numen pavescere modò minis ad-
» versantis populi terreri; sæpe donis pro-
» missisque legatorum flectebatur. Atque
» interim triennio exacto, Ptolemæus non
» studium, non preces omittere. Dignita-
» tem legatorum, numerum navium
» auri pondus augebat. Tum minax fa-

» le souvenir de son Dieu, & s'occupe
» de tout autre soin. Seconde appari-
» tion, avec un visage plus terrible & plus
» menaçant : *Sa désobéissance entraînera*
» *sa perte & celle de son royaume.* Alors
» le Roi députe des Ambassadeurs,
» chargés de présens, vers Scydrothé-
» mis, qui régnoit à Sinope, & leur
» ordonne de consulter en passant l'ora-
» cle de Delos. La navigation est heu-
» reuse; Apollon leur répond clairement
» de continuer leur route, de ramener
» la statue de son pere, de laisser celle
» de sa sœur.

LXXXIV. « Arrivés à Sinope, ils
» exposent leur demande, & l'appuient
» par des présens, suivant l'ordre de
» leur Maître. Scydrothémis demeure
» indécis; il craint tantôt le Dieu, tantôt
» les menaces du peuple. Souvent aussi
» les dons & les promesses des Am-
» bassadeurs l'emportent dans son esprit
» sur les autres considérations. Trois
» ans s'écoulent sans que Ptolémée dis-
» continue ses instances. Il enchérissoit
» même sur la qualité des Ambassadeurs,
» le nombre des vaisseaux, & la quan-

» cies Scydrothemidi offertur, ne destinata deo ultrà moraretur. Cunctantem varia pernicies, morbique, & manifesta cœlestium ira, graviorque in dies fatigabat. Advocatâ concione, jussa numinis, suos Ptolemæique visus, ingruentia mala exponit. Vulgus adversari regem, invidere Ægypto, sibi metuere, templumque circumsidere. Major hinc fama tradidit, deum ipsum appulsas littori naves sponte conscendisse. Mirum inde dictu, tertio die, tantum maris emensi, Alexandriam appelluntur. Templum pro magnitudine urbis extructum, loco, cui nomen Rhacotis: fuerat illic sacellum Serapidi atque Isidi antiquitus sacratum. « Hæc de origine & advectu dei celeberrima. Nec sum ignarus, esse quosdam, qui Seleuciâ, urbe Syriæ, accitum, regnante Ptolemæo, quem tertia ætas tulit: alii auctorem eumdem Ptolemæum, sedem, ex qua

» tité d'or. Enfin un ſpectre menaçant
» apparoît à Scydrothémis, pour lui
» défendre de s'oppoſer plus long-temps
» à la volonté du Dieu. Comme il dif-
» féroit encore, des déſaſtres de toute
» eſpece, des maladies, un courroux
» manifeſte du ciel, & plus redoutable
» de jour en jour, le pouſſent à bout.
» Il aſſemble ſon peuple, expoſe les
» ordres du Dieu, ſes viſions, celles
» de Ptolémée, les maux qui fondent
» ſur le royaume. Le peuple s'irrite
» contre les deux Rois, envie le ſort
» de l'Egypte, s'effraie ſur le ſien pro-
» pre, & garde toutes les avenues du
» Temple. Le bruit le plus commun eſt
» que le Dieu s'alla placer lui-même
» ſur un des vaiſſeaux en rade; & par
» un prodige inoui, le trajet de Sinope
» à Alexandrie ſe fit en trois jours.
» On bâtit un Temple d'une grandeur
» proportionnée à la ville, dans un lieu
» nommé Rhacotis. Il avoit exiſté au
» même endroit une Chapelle ancien-
» nement conſacrée à Sérapis & à Iſis. »
Telle eſt la tradition la plus accréditée
ſur l'origine & la tranſlation de ce Dieu.
Cependant quelques-uns croient que le
troiſieme Ptolémée le fit venir de Sé-

transierit, Memphim perhibent, inclytam olim, & veteris Ægypti columen. Deum ipsum multi Æsculapium, quòd medeatur ægris corporibus; quidam Osirin, antiquissimum illis gentibus numen; plerique Jovem ut rerum omnium potentem: plurimi Ditem patrem, insignibus, quæ in ipso manifesta, aut per ambages conjectant.

LXXXV. At Domitianus Mucianusque, antequam Alpibus propinquarent, prosperos rerum in Treveris gestarum nuncios accepere. Præcipua victoriæ fides, dux hostium Valentinus, nequaquam abjecto animo quos spiritus gessisset, vultu ferebat. Auditus ideo tantùm, ut nosceretur ingenium ejus, damnatusque, inter ipsum supplicium, exprobranti cuidam patriam ejus captam: Accipere se solatium mortis respondit. Sed Mucianus, quod diu occultaverat, ut recens exprompsit: » Quoniam, be» nignitate deûm, fractæ vires hostium

leucie, ville de Syrie ; d'autres, de Memphis, capitale autrefois célebre de l'ancienne Egypte. On ne varie pas moins sur le nom du Dieu. Il est nommé Esculape, à cause des guérisons qu'il opere ; Osiris, parce que c'est le nom du plus ancien Dieu d'Egypte ; Jupiter, à cause que sa puissance s'étend sur tout ; enfin Pluton (c'est le sentiment le plus suivi), sur divers attributs qui le désignent plus ou moins clairement.

LXXXV. Domitien & Mucien n'étoient pas encore proches des Alpes, lorsqu'on leur apprit le succès de nos troupes contre les Trévirs. On amenoit, chargé de chaînes, Valentin, Chef des ennemis : preuve indubitable de la victoire. La fierté qui l'avoit animé se lisoit encore sur son visage. On l'écouta, pour voir s'il la soutiendroit jusqu'au dernier moment. Pendant son supplice même, quelqu'un lui disant, par forme de reproche, que sa patrie étoit prise, il répondit : « J'en ai moins de regret » à la vie. » Mucien déclara pour lors, comme un projet nouveau, ce qu'il méditoit depuis long-temps. *Puisque par la bonté des Dieux*, dit-il, *les forces des ennemis sont détruites*, *il ne seroit*

« forent ; parum decorè Domitianum, » confecto propè bello, alienæ gloriæ » interventurum. Si ſtatus Imperii, aut » ſalus Galliarum in diſcrimine verte- » retur, debuiſſe Cæſarem in acie ſta- » re : Caninefates Batavoſque minoribus » ducibus delegandos. Ipſe Lugduni vim » fortunamque principatûs e proximo » oſtentaret nec parvis periculis immix- » tus, & majoribus non defuturus «.

LXXXVI. Intelligebantur artes : ſed pars obſequii in eo, ne deprehenderentur : ita Lugdunum ventum. Unde creditur Domitianus, occultis ad Cerialem nunciis, fidem ejus tentaviſſe, an præſenti ſibi exercitum imperiumque traditurus foret : quâ cogitatione bellum adversùs patrem agitaverit, an opes viresque adversùs fratrem, in incerto fuit : nam Cerialis ſalubri temperamento eluſit, ut vana pueriliter cupientem. Domitianus ſperni a ſenioribus juventam

pas séant à Domitien d'enlever à un autre la gloire d'une guerre presque terminée. Si la sécurité de l'Empire, ou le salut des Gaules étoit en danger, il conviendroit que le César se montrât à la tête des armées. Les Caninefates & les Bataves doivent être abandonnés à des Généraux subalternes. Que le Prince fasse respecter la fortune & les forces de l'Empire, en se tenant à Lyon, c'est-à dire assez proche de l'ennemi pour paroître au besoin, sans s'abaisser à des périls au-dessous de lui.

LXXXVI. On pénétroit l'artifice, mais il étoit de la politique de sembler ne le pas voir. Ainsi la Cour vint à Lyon : On croit que de-là Domitien fit pressentir secrettement Cérialis, pour sçavoir s'il lui remettroit le commandement des troupes, en cas qu'il allât le lui demander. On ignore si c'étoit en vue de faire la guerre à son pere, ou pour se prémunir contre son frere. Cérialis, sans rien approfondir, attribua sagement cette demande à la légereté de son âge. Domitien voyant que les personnes sensées méprisoient sa jeunesse, renonça aux fonctions les plus communes de l'Empire, & à toutes

ſuam cernens, modica quoque & uſurpata antea munia Imperii omittebat; ſimplicitatis ac modeſtiæ imagine, in altitudinem conditus, ſtudiumque litterarum, & amorem carminum ſimulans, quò velaret animum, & fratris æmulationi ſubduceretur, cujus diſparem mitioremque naturam contrà interpretabatur.

Finis quarti Libri.



celles dont il s'étoit acquitté jusqu'alors; & se renferma dans lui-même, comme par amour de la modestie & de la simplicité. Il feignoit de l'inclination pour les Belles-Lettres & la Poësie, afin de déguiser son naturel, & de peur d'exciter la jalousie de son frere; car il jugeoit par ses propres dispositions de celles de Titus, Prince plein de douceur, & bien différent de lui.

Fin du quatrieme Livre.





C. CORNELII TACITI HISTORIARUM

LIBER QUINTUS.

I. Ejusdem anni principio, Cæſar Titus perdomandæ Judææ delectus à patre, & privatis utriuſque rebus, militiâ clarus, majore tum vi famâque agebat, certantibus provinciarum & exercituum ſtudiis. Atque ipſe, ut ſuper fortunam crederetur, decorum ſe, promptumque in armis oſtendebat, comitate & adloquiis officia provocans; ac plerumque in opere, in agmine, gregario militi mixtus, incorrupto ducis honore. Tres eum in Judæa legiones, quinta, & decima, & quintadecima, vetus Veſpaſiani miles



HISTOIRE DE TACITE,

LIVRE CINQUIEME.

1. AU commencement de cette même année, le César Titus choisi par son pere pour achever de dompter les Juifs, & déja connu par ses exploits, tandis que Vespasien & lui n'étoient que des hommes privés, jouissoit alors de beaucoup plus de puissance & de renommée. Les armées & les Provinces s'empressoient à le seconder. Lui-même, pour paroître au-dessus de sa fortune, ne cherchoit à mériter des égards que par un air de décence & de noblesse, par des talens militaires & par des manieres affables & prévenantes, se mêlant souvent avec le simple Soldat dans les marches & les travaux, sans rien perdre de la

excepere. Addidit e Syria duodecimam & adductos Alexandriâ duoetvicesimanos tertianosque. Comitabantur viginti sociæ cohortes, octo equitum alæ: simul Agrippa, Sohemusque reges, & auxilia regis Antiochi, validaque, &, solito inter accolas odio, infensa Judæis Arabum manus: multi, quos urbe atque Italiâ sua quemque spes acciverat, occupandi principem adhuc vacuum. His cum copiis fines hostium ingressus, composito agmine, cuncta explorans, paratusque decernere, haud procul Hierosolymis castra facit.

II. Sed quia famosæ urbis supremum diem tradituri sumus, congruens videtur primordia ejus aperire. » Judæos, » Cretâ insulâ profugos, novissima Li» byæ insedisse memorant, quâ tempes» tate Saturnus, vi Jovis pulsus, cesse» rit regnis. Argumentum e nomine pe» titur, inclytum in Creta Idam mon-

ignité de ſon rang. Trois Lég'ons, la nquieme, la dixieme & la quinzieme, anciens Soldats de Veſpaſien, le eçurent en Judée. Il y joignit la dixieme de Syrie, la dix-huitieme & la troiſeme venues d'Alexandrie. Il étoit accompagné de vingt Cohortes d'alliés, de uit aîles de Cavalerie, des Rois Agrippa & Sohemus, des Auxiliaires du Roi ntiochus, d'une troupe formidable Arabes qui avoient pour les Juifs la aine ordinaire entre peuples voiſins, d'une multitude de gens, attirés de ome & de l'Italie, par l'eſpoir d'occuer quelque place dans la faveur d'un ouveau Prince. Il entra ſur les terres nemies, en ordre de bataille, obſernt tout avec circonſpection, toujours êt à combattre, & conſtruiſit un camp oche des murs de Jéruſalem.

II. Avant que de rapporter la deſtruction de cette Ville fameuſe, il eſt à propos de remonter à ſon origine. *Les Juifs yant*, dit-on, *de l'Iſle de Crete, s'établirent à l'extrémité de la Libye, lorſque aturne fut chaſſé de ſes états par Jupir.* On en fonde la preuve ſur une étymologie. *Ida eſt une célebre montagne Crete : ſes habitans ſe nomment* Idæi. Idæi *s'en eſt formé par l'addition d'une*

» tem, accolas Idæos, aucto in barba
» rum cognomento, Judæos [1] vocitari
» Quidam, regnante Iside, exundanten
» per Ægyptum multitudinem, ducibu
» Hierosolymo ac Judâ, proximas i
» terras exoneratam. Plerique Æthio
» pum prolem, quos, rege Cepheo, me
» tus atque odium mutare sedes perpu
» lerit. Sunt qui tradant, Assyrios con-
» venas [2], indigum agrorum popu
» lum, parte Ægypti potitos, mox pro
» prias urbes, Hebræasque terras, &
» propiora Syriæ coluisse. Clara alii Ju
» dæorum initia: Solimos, carminibu
» Homeri celebratam gentem, condit
» urbi Hieresolymam nomen e suo fe
» cisse «.

III. Plurimi auctores consentiunt
» ortâ per Ægyptum tabe, quæ corpor
» fœdaret regem Bocchorim, adit
» Hammonis oraculo, remedium pe
» tentem, purgare regnum, & id genu
» hominum, ut invisum deis, alias i
» terras avehere jussum. Sic conquisitum

lettre

lettre, à la maniere des Barbares. Ils ſont, ſuivant d'autres, *une colonie dont l'Egypte, ſurchargée d'habitans, s'eſt débarraſſée pendant le regne d'Iſis, ſous la conduite de Jeroſolymus & de Juda :* ou *des Ethiopiens, à qui la crainte & les perſécutions de Cephée firent abandonner leur pays :* ou *des Aſſyriens qui manquant de terres, s'établirent dans l'Egypte, à titre d'étrangers, puis ſe rapprochant de la Syrie, acquirent en leur nom, des Villes & le pays des Hébreux.* Quelques-uns donnent aux Juifs une origine illuſtre : ils prétendent que *ce ſont ces Solymes célébrés par Homere, & que de leur nom s'eſt formé celui de leur capitale.*

III. Voici une autre opinion ſur laquelle pluſieurs Auteurs s'accordent. *Une maladie qui défiguroit la peau s'étant élevée en Egypte, l'Oracle d'Ammon, conſulté par le Roi Bocchoris, lui répondit de purifier ſon royaume, & de tranſporter en d'autres terres, tous les hommes de cette eſpece, comme déſagréables aux Dieux. On en fit une recherche,*

» collectumque vulgus, poſtquam vaſtis
» locis relictum ſit, ceteris per lacrymas
» torpentibus, Moſen, unum exulum,
» monuiſſe, ne quam deorum homi-
» numve opem expectarent, utrimque
» deſerti, ni [3] ſibimet, ut duci cœleſti,
» crederent, primo cujus auxilio creden-
» tes, præſentes [4] miſerias pepuliſſent.
» Aſſenſere, atque omnium ignari for-
» tuitum iter incipiunt. Sed nihil æquè,
» quàm inopia aquæ fatigabat. Jamque
» haud procul exitio, totis campis pro
» cubuerant, quum grex aſinorum agreſ-
» tium, e paſtu in rupem, nemore opa-
» cam, conceſſit. Secutus Moſes, con-
» jecturâ herbidi ſoli, largas aquarum
» venas aperit. Id levamen: & conti
» nuum ſex dierum iter emenſi, ſepti
» mo, pulſis cultoribus, obtinuere ter
» ras, in quîs urbs & templum dicata.

IV. » Moſes, quò ſibi in poſterum
» gentem firmaret, novos ritus, contra
» rioſque ceteris mortalibus, indidit
» Profana illic omnia, quæ apud no

& après les avoir rassemblés, on les laissa dans de vastes déserts. Le désespoir les jettoit dans l'inaction, lorsque Moyse, l'un d'entr'eux, les faisant souvenir qu'il les avoit déja tirés d'un premier danger, les avertit de ne rien attendre des Dieux ni des hommes, qui les avoient abandonnés, s'ils ne mettoient toute leur confiance en lui comme dans un chef envoyé du Ciel. Ils y consentirent & marcherent au hazard sans sçavoir ce qu'ils deviendroient. La disette d'eau les fatiguoit plus que tout le reste. Couchés çà & là dans les plaines, ils alloient expirer, lorsqu'une troupe d'ânes sauvages, en sortant de paître, se retira sur une roche couverte d'arbres touffus. Moyse la suivant y découvrit des sources abondantes que les plantes dont le sol étoit revêtu lui avoit fait conjecturer. Au moyen de ce soulagement, ils marcherent, sans discontinuer, pendant six jours. Le septieme jour ils s'emparerent de terres cultivées, dont ils chasserent les habitans.

IV. *Moyse, pour maintenir les Juifs dans sa dépendance, leur prescrivit des rits nouveaux, & contraires à ceux des autres nations. Ce que nous regardons comme sacré est profane pour eux; & ils se per-*

» ſacra : rurſum conceſſa apud illos, quæ » nobis inceſta. Effigiem animalis [5] » quo monſtrante errorem ſitimque depulerant, penetrali ſacravere; cæſo » ariete, velut in contumeliam Hammonis. Bos [6] quoque immolatur, » quem Ægyptii apin colunt. Sue abſtinent, memoriâ cladis, quâ ipſos ſcabies quondam turpaverat, cui id animal obnoxium. Longam olim famem » crebris adhuc jejuniis fatentur. Et raptarum frugum argumentum, panis » Judaïcus nullo fermento, retinet. Septimo die otium placuiſſe ferunt : quia » is finem laborum tulerit; dein, blandiente inertiâ, ſeptimum quoque annum ignaviæ datum. Alii, honorem » eum Saturno haberi : ſeu, principia » religionis tradentibus Idæis, quos cum » Saturno pulſos, & conditores gentis » accepimus, ſeu, quòd e ſeptem ſideribus, quîs mortales reguntur, altiſſimo orbe, & præcipuâ potentiâ, ſtella Saturni feratur; ac pleraque cœleſ-

mettent des alliances que nous jugeons incestueuses. Ils consacrent dans leur temple la figure de l'animal qui les avoit empéché de s'égarer & de périr de soif. Ils immolent le bélier, comme pour insulter Hammon; & le bœuf, que les Egyptiens adorent sous le nom d'Apis. Ils s'abstiennent de manger du porc, animal sujet à la lepre, en mémoire du fléau dont ils avoient été frappés. Leurs fréquens jeûnes rappellent la faim qu'ils endurerent long-tems, leurs pains azymes, les grains qu'ils enleverent : la consécration du septieme jour au repos, le jour qui mit fin à leur malheur. L'amour de la fainéantise y fit ajouter ensuite la septieme année. D'autres disent, *que leur sabat est institué en honneur de Saturne, soit que les principes de leur religion viennent des Idéens qu'on dit leurs premiers Fondateurs, ou parce que la planete de Saturne est la plus haute & la plus puissante des sept qui réglent l'Univers, ou parce que sept est un nombre périodique pour la plûpart des révolutions célestes.*

» tium, vim ſuam & curſum ſeptimos
» per numeros conficiant. »

V. Hi ritus, quoquo modo inducti [7] antiquitate defenduntur: cetera inſtituta ſiniſtra, fœda, pravitate valuere. Nam peſſimus quiſque [8] ſpretis religionibus patriis, tributa & ſtipes illuc congerebant. Unde auctæ Judæorum res. Et quia apud ipſos [9] fides obſtinata, miſericordia in promptu, ſed adversùs omnes alios hoſtile odium, ſeparati epulis, diſcreti cubilibus, projectiſſima ad libidinem gens, alienarum concubitu abſtinent, inter ſe nihil inlicitum; circumcidere genitalia inſtituêre, ut diverſitate noſcantur. Tranſgreſſi in morem eorum idem uſurpant: nec quidquam priùs imbuuntur, quàm contemnere deos, exſuere patriam; parentes, liberos, fratres, vilia habere. Augendæ tamen multitudini conſulitur. Nam & necare quemquam ex agnatis, [10] nefas: animaſque, prœlio aut ſuppliciis peremtorum, æternas putant. Hinc generandi

V. Ces usages, de quelque maniere qu'ils se soient introduits, se défendent par leur antiquité. Mais ils en ont de sinistres, d'infâmes, que la dépravation seule accrédite. Des scélérats de tous pays, quittant la religion de leurs peres, enrichissoient Jérusalem de leurs offrandes & de leurs contributions. De-là l'aggrandissement des Juifs. Comme ils sont d'une fidélité inviolable, & toujours prêts à s'aider entr'eux, tandis qu'ils haïssent le reste des hommes; qu'ils s'interdisent la table & le lit avec toute personne étrangere, au lieu qu'ils se permettent tout entr'eux; ils ont établi la circoncision pour se reconnoître à cette différence. Ceux qui adoptent leur loi font de même. La premiere instruction qu'on leur donne est de mépriser les Dieux, de renoncer à leur patrie, de ne se soucier ni de leurs pere & mere, ni de leurs enfans, ni de leurs freres. Ils ont cependant la population fort à cœur. Il leur est défendu de faire mourir aucun de leurs enfans; & ils regardent comme immortelles, les ames de ceux qui meurent pour la patrie dans les combats ou les supplices. De-là le desir de multiplier leur race, & leur mépris

amor, & moriendi contemptus. Corpora condere, quàm cremare, e more Ægyptio; eademque cura, & de infernis persuasio [11]: cœlestium contrà. Ægyptii pleraque animalia, effigiesque compositas venerantur; Judæi mente solâ, [12] unumque numen intelligunt. » Profanos, » qui deûm imagines, mortalibus ma- » teriis, in species hominum effingant. » Summum illud & æternum, neque » mutabile, neque interiturum ». Igitur null asimulacra urbibus suis, nedum templis sinunt. Non regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor. Sed, quia sacerdotes eorum tibiâ tympanisque concinebant, hederâ vinciebantur, vitisque aurea templo reperta: Liberum patrem coli, domitorem Orientis, quidam arbitrati sunt, nequaquam congruentibus institutis: quippe Liber festos [13] lætosque ritus posuit; Judæorum mos absurdus sordidusque.

VI. Terra finesque, quà ad Orientem vergunt, Arabiâ terminantur: a meri-

de la mort. Ils ont, comme les Egyptiens, la coutume d'enterrer les corps au lieu de les brûler : même ſollicitude & même perſuaſion au ſujet des enfers : mais ils penſent tout différemment ſur la divinité. Les Egyptiens adorent des ſtatues & la plupart des animaux; les Juifs reconnoiſſent un ſeul Dieu, qu'on ne conçoit que par la penſée. Ils traitent d'impies ceux qui le repréſentent ſous une forme humaine, avec des matieres périſſables, parce qu'il eſt ſouverainement parfait & éternel, & qu'il ne peut ni changer, ni finir. Ainſi bien loin d'avoir des ſtatues dans leur temple, ils n'en ont jamais ſouffert dans leurs villes ; pas même par flatterie pour leurs Rois, ni par reſpect pour nos Céſars. Cependant, ſur ce que leurs Prêtres jouoient de la flûte & des timballes, qu'ils ſe couronnoient de lierre, & qu'on trouva une vigne d'or dans le temple ; quelques-uns ont cru qu'ils adoroient Bacchus, le conquérant de l'Orient. Mais leurs cérémonies ne s'accordent pas avec ſon culte. Bacchus a preſcrit des jours de bonne chere & de joie; chaque ſolemnité Juive a plus l'air d'un deuil que d'une fête.

VI. La Judée ſe termine vers l'orient à l'Arabie ; au midi, à l'Egypte ; au

die, Ægyptus objacet: ab occasu, Phœnices & mare: Septemtrionem a latere Syriæ longè prospectant. Corpora hominum salubria, & ferentia laborum: rari imbres, uber solum. Exuberant fruges nostrum ad morem, præterque eas Balsamum & Palmæ. Palmetis proceritas, & decor. Balsamum modica arbor: ut quisque ramus intumuit, si vim ferri adhibeas, pavent venæ [14]; fragmine lapidis, aut testâ aperiuntur: humor in usu medentium est. Præcipuum montium Libanum erigit, mirum dictu, tantos inter ardores opacum, fidúmque nivibus. Idem amnem Jordanem alit, funditque. Nec Jordanes pelago accipitur: sed unum atque alterum lacum integer perfluit; tertio retinetur. Lacus immenso ambitu, specie maris, sapore corruptior, gravitate odoris accolis pestifer, neque vento impellitur [15], neque pisces aut suetas aquis volucres patitur. Incertæ undæ superjacta [16], ut solido, ferunt: periti imperitique nandi

couchant, à la Phénicie & à la mer; elle s'étend au ſeptentrion à côté de la Syrie. Les hommes y ſont ſains & robuſtes, les pluies rares, la terre fertile. Outre les productions ſemblables aux nôtres, qu'elle donne en abondance, on y recueille les dattes & le baume. Les palmiers y ſont très-beaux & fort élevés. Le baume eſt un arbre médiocre. On fait une inciſion à chacune de ſes branches, lorſqu'elles ſont en ſéve, mais elles craignent le fer. On y emploie un fragment de terre cuite ou de caillou. Le ſuc qui découle de ces bleſſures s'emploie en médecine. La principale montagne du pays eſt le Liban, dont le ſommet, toujours froid, malgré l'ardeur du climat, conſerve de la neige en tout temps. Le Jourdain lui doit ſa naiſſance & l'abondance de ſes eaux. Il ne ſe décharge point dans la mer, mais il traverſe deux lacs, ſans ſouffrir de diminution, ni dans l'un ni dans l'autre, & va ſe perdre dans un troiſieme. Ce dernier lac, d'un circuit immenſe, reſſemble à une mer d'un goût plus fétide, dont les exhalaiſons ſont pernicieuſes aux habitans de ſes bords. Le vent n'y ſouleve point de vagues. On n'y trouve ni poiſſons, ni

perinde attolluntur. Certo anni bitumen egerit; cujus legendi usum, ut ceteras artes, experientia docuit. » Ater suâpte » naturâ liquor, & sparso aceto concre- » tus, innatat: hunc manu captum, » quibus ea cura, in summa navis tra- » hunt. Inde, nullo juvante, influit, » oneratque, donec abscindas: nec abs- » cindere ære ferrove possis [17]: fugit » cruorem, vestemque infectam san- » guine, quo feminæ per menses exsol- » vuntur «: sic veteres auctores. Sed gnari locorum tradunt, » undantes bitumine » moles pelli, manuque trahi ad littus: » mox, ubi vapore terræ, vi solis ina- » ruerint, securibus cuneisque, ut tra- » bes aut saxa, discindi «.

VII. Haud procul inde campi, quos

aucun des oiſeaux qui ſe plaiſent dans l'eau. Je ne ſçais même ſi on doit qualifier ce fluide du nom d'eau. Tout ce qu'on y jette eſt porté à la ſurface, comme ſur un corps ſolide. Ceux qui ne ſavent pas nager n'y enfoncent pas plus que les nageurs habiles. A des temps marqués, il vomit du bitume. L'expérience, mere de tous les arts, a fait trouver la maniere de le recueillir. *C'eſt originairement une liqueur noire qui ſurnage. Elle s'épaiſſit quand on y jette du vinaigre. On prend alors le bitume avec la main; on le ſouleve ſur le bateau, & il ne ceſſe d'y filer & de le remplir, juſqu'à ce qu'on le ſépare du reſte de la maſſe. On ne peut le couper ni avec l'airain, ni avec le fer; mais il ſemble fuir le ſang menſtruel, & ne ſe colle point à une étoffe qui en eſt imprégnée.* Voilà ce que diſent les anciens Auteurs. Ceux qui connoiſſent le pays aſſurent qu'*on pouſſe vers le rivage les maſſes de bitume qui ſurnagent, qu'on les tire au bord avec la main, & que lorſque les exhalaiſons de la terre & la chaleur du ſoleil les ont deſſéchées, on les diviſe comme le bois ou les pierres, avec des coins & des haches.*

VII. Proche de là ſont des plaines

ferunt » olim uberes, magnisque urbi-
» bus habitatos, fulminum jactu arsisse :
» & manere vestigia; terramque ipsam,
» specie torridam, vim frugiferam per-
» didisse. Nam cuncta sponte edita, aut
» manu sata, sive herba tenus aut flore,
» seu solitam in speciem adolevere, atra
» & inania velut in cinerem vanescunt «.
Ego sicut inclitas quondam urbes igne cœlesti flagrasse concesserim, ita halitu lacûs infici terram, corrumpi superfusum spiritum, eòque fœtus segetum & autumni putrescere reor, solo cœloque juxtà gravi. Et Belus amnis Judaico mari illabitur : circa cujus os conlectæ arenæ, admixto nitro, in vitrum excoquuntur : modicum id littus, & egerentibus inexhaustum [18].

VIII. Magna pars Judææ vicis dispergitur : habent & oppida. Hierosolyma genti caput. Illic immensæ opulentiæ

qu'on dit *avoir été fécondes & peuplées de grandes villes, maintenant réduites en cendres par la foudre.* On ajoute qu'*il en reste des vestiges, & que la terre, comme brûlée, en a perdu la force de produire des fruits ; car tout ce qui leve de soi-même ou qu'on seme dans cette contrée, après avoir poussé simplement en herbes, en fleurs, ou même en fruits, semblables, pour l'extérieur, à ceux des autres pays, se seche en-dedans, & se dissipe en une poudre noire.* Pour moi, je ne nie pas que le feu du ciel n'y ait consumé des villes autrefois célebres ; mais je crois que les exhalaisons du lac infectent la terre & corrompent l'air aux environs, & que les grains & les fruits y avortent, parce qu ils ont également à combattre contre le sol & l'athmosphere. Le fleuve Bélus se décharge aussi dans la mer de Judée. Le sable qu'il amene à son embouchure, mêlé avec du nître, se change en verre, par l'action du feu. Ce rivage, de peu d'étendue, fournit toujours du sable depuis le temps qu'on en tire.

VIII. La Judée, en grande partie, est parsemée de bourgs. Elle a aussi des villes. Jérusalem étoit la capitale de la nation. Là se trouvoit un Tem-

templum; & primis munimentis urbs, dein regia; templum intimis clausum: ad fores tantùm Judæo aditus: limine, præter sacerdotes, arcebantur. Dum Assyrios penes, Medosque, & Persas Oriens fuit, despectissima pars servientium: postquam Macedones præpotuere, rex Antiochus demere superstitionem, & mores Græcorum dare adnixus, quominus teterrimam gentem in melius mutaret [19], Parthorum bello prohibitus est: (nam eâ tempestate Arsaces desciverat.) Tum Judæi, Macedonibus invalidis, Parthis nondum adultis (& Romani procul erant) sibi ipsi reges imposuere [20]: qui mobilitate vulgi expulsi, resumptâ per arma dominatione, fugas civium, urbium eversiones, fratrum, conjugum, parentum neces, aliaque solita regibus ausi, superstitionem fovebant: quia honor sacerdotii, firmamentum potentiæ assumebatur.

ple d'une richeſſe immenſe. La ville lui formoit une premiere enceinte, le palais des Rois une ſeconde. Il étoit renfermé dans une troiſieme. Le Juif même ne pénétroit que juſqu'à ſes portes. Le ſeuil en étoit interdit à tout autre qu'aux Prêtres. Tant que l'Orient appartint aux Aſſyriens, aux Medes ou aux Perſes, les Juifs furent les plus vils des peuples ſoumis à leur eſclavage. Lorſqu'il fut paſſé aux Macédoniens, Antiochus entreprit de les guérir de leurs ſuperſtitions, & de leur faire prendre les mœurs des Grecs ; mais la guerre des Parthes l'empêcha d'exécuter ce louable projet, parce qu'Arſacès ſe révoltoit alors. Tandis que les Macédoniens s'affoibliſſoient, que les Parthes n'étoient point affermis, & que les Romains étoient loin, la Judée ſe donna des Rois. Ils furent chaſſés par l'inconſtance du peuple, ſe rétablirent par la violence, perſécuterent les citoyens, renverſerent les villes, égorgerent leurs propres parens, leurs femmes, leurs enfans, & ſe permirent des crimes ſemblables à ceux des autres Rois ; mais ils entretinrent toujours la ſuperſtition, parce qu'ils s'emparoient du Sacerdoce, pour aſſurer leur puiſſance.

IX. Romanorum primus Cn. Pompeius Judæos domuit; templumque jure victoriæ ingressus est. Inde vulgatum, *nullâ intus deûm effigie vacuam sedem, & inania arcana*. Muri Hierosolymorum diruti, delubrum mansit. Mox, civili inter nos bello, postquam in ditionem M. Antonii provinciæ cesserant; rex Parthorum Pacorus Judæâ potitus, interfectusque a P. Ventidio, & Parthi trans Euphraten redacti: Judæos C. Sosius subegit. Regnum ab Antonio Herodi datum, victor Augustus auxit. Post mortem Herodis, nihil exspectato Cæsare Simo quidam regium nomen invaserat Is a Quinctilio Varo, obtinente Syriam punitus: & gentem coercitam liberi Herodis tripartitò rexere. Sub Tiberio quies dein jussi a C. Cæsare, effigiem ejus in templo locare, arma potius sumpsere: quem motum Cæsaris mors diremit Claudius, defunctis regibus, aut ad modicum redactis [21], Judæam provinciam equitibus Romanis, aut liberti

IX. Pompée est le premier Romain
qui ait dompté les Juifs. Il entra dans
eur Temple à titre de vainqueur. On
ı sçu de lui qu'il ne s'y trouvoit de
tatue d'aucun Dieu, & que le mystere
qu'ils affectoient ne cachoit rien. Les
nurs de Jérusalem furent détruits; le
Temple subsista. Lorsqu'il eut été réglé,
lans l'intervalle de nos guerres civiles,
qu'Antoine auroit les provinces pour
on partage, Ventidius ayant tué Pa-
orus, qui s'étoit emparé de la Judée,
epoussa les Parthes au-delà de l'Eu-
hrate; & Sosius soumit les Juifs. Leur
oyaume fut donné par Antoine à Hé-
ode, puis augmenté par Auguste après
à victoire. Hérode étant mort, un
ıommé Simon usurpa le nom de Roi,
ans attendre la décision de l'Empereur.
Quinctilius Varus, Gouverneur de Syrie,
'en châtia, lui & ses partisans. Le
oyaume fut partagé entre les trois fils
l'Hérode. Il fut tranquille sous Tibere.
Caïus ordonna de placer sa statue dans
e Temple. Les Juifs aimerent mieux
ecourir aux armes, & l'assassinat de
'Empereur mit fin à ce trouble. Les
Rois étant morts, ou leur royaume
éduit à peu d'étendue, la province de
udée fut livrée par Claude à des Che-

permisit: e quibus Antonius Felix, per omnem sævitiam ac libidinem, jus regium servili ingenio exercuit, Drusillâ, Cleopatræ & Antonii nepte, in matrimonium acceptâ: ut ejusdem Antonii Felix progener, Claudius nepos esset.

X. Duravit tamen patientia Judæis, usque ad Gessium Florum procuratorem. Sub eo bellum ortum, & comprimere cœptantem Cestium Gallum, Syriæ legatum, varia prœlia, ac sæpius adversa excepere. Qui ubi fato, aut tædio occidit; missu Neronis, Vespasianus fortunâ famâque, & egregiis ministris, intra duas æstates, cuncta camporum, omnesque, præter Hierosolyma, urbes, victore exercitu tenebat. Proximus annus civili bello intentus, quantum ad Judæos, per otium transiit. Pace per Italiam partâ, & externæ curæ rediere. Augebat iras, quòd soli Judæi non cessissent. Simul manere apud exercitus

valiers Romains, ou à des Affranchis. Félix, un de ces derniers, usa de la puissance royale, à la maniere des esclaves, par toute sorte de licences & de cruautés. Il avoit épousé Drusille, petite fille de Cléopatre & d'Antoine; en sorte que l'Empereur & son esclave comptoient le même Antoine, l'un pour son bisayeul, l'autre pour son arriere beau-pere.

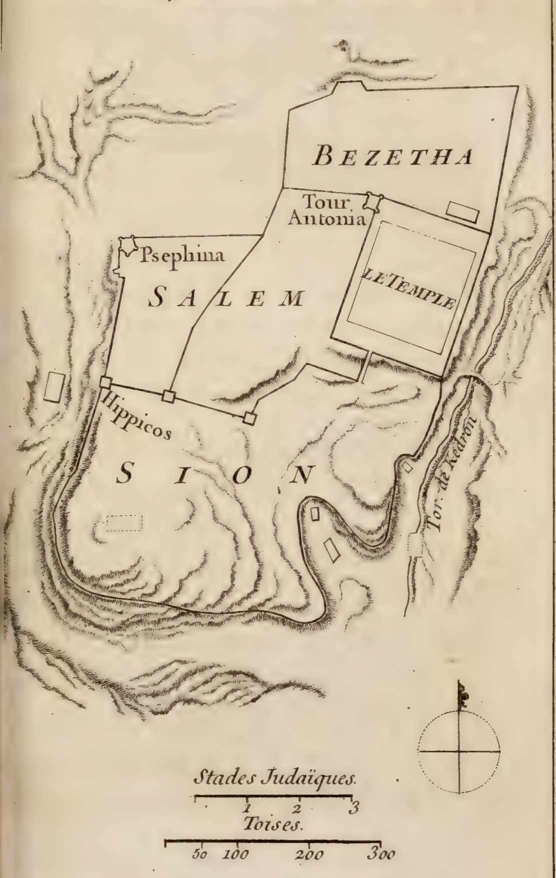
X. La patience des Juifs, qui s'étoit soutenue contre ces épreuves, fut enfin poussée à bout par l'Intendant Gessius Florus. Le Lieutenant de Syrie, Sextius Gallus, les voulant réduire, livra plusieurs combats, la plupart à son désavantage. Après sa mort, que le chagrin avança peut-être, Vespasien, envoyé par Néron, & secondé de sa fortune, de sa renommée, & de l'habileté de ceux qu'il employa, soumit, en deux campagnes, à son armée victorieuse, le pays & toutes les villes de Judée, excepté Jérusalem. Son attention se tourna, la troisieme année, sur la guerre civile; & les Juifs ne lui causerent point de trouble. Lorsque l'Italie fut pacifiée, il reprit les soins du dehors. Jérusalem, obstinée seule à lui résister, aigrissoit son courroux. D'ailleurs, les

Titum, ad omnes principatûs novi eventus casusve utilius videbatur. Igitur castris, utî diximus, ante mœnia Hierosolymorum positis [22], instructas legiones ostentavit.

XI. Judæi sub ipsos muros struxere aciem, rebus secundis longiùs ausuri, & si pellerentur, parato perfugio. Missus in eos eques cum expeditis cohortibus, ambiguè certavit. Mox cessere hostes, & sequentibus diebus crebra pro portis prœlia serebant; donec assiduis damnis, intra mœnia pellerentur. Romani ad oppugnandum versi: neque enim dignum videbatur, famem hostium opperiri: poscebantque pericula pars virtute, multi ferociâ, & cupidine præmiorum. Ipsi Tito Roma, & opes, voluptatesque ante oculos; ac ni statim Hierosolyma conciderent, morari videbantur. Sed urbem, arduam situ, opera molesque firmaverant, quîs vel plana satis munirentur [23]. Nam duos colles, immensum

PLAN DE JÉRUSALEM,

Réduit d'après celui de M. D'ANVILLE.



révolutions & les accidens, auxquels expose un nouvel Empire, exigeoient que Titus demeurât à la tête d'une armée. Ce jeune Prince ayant, comme nous l'avons dit, fortifié son camp proche de la ville, fit avancer ses légions en bon ordre sous les yeux des habitans.

XI. Les Juifs se rangerent en bataille au-devant de leurs remparts, résolus de marcher au-delà, s'ils réussissoient, ou de rentrer dans la ville, en cas d'échec. La cavalerie & les cohortes légeres détachées contr'eux, eurent un succès indécis. Les ennemis reculerent ensuite & livrerent, les jours suivans, une multitude de petits combats devant leurs portes; mais fatigués par des pertes continuelles, ils se renfermerent dans leurs murs, & les Romains se disposerent à les y forcer; car il leur paroissoit indigne d'eux d'attendre que la famine domptât l'ennemi. Tous demandoient à braver des dangers, les uns par valeur, d'autres par férocité, ou par l'espoir des récompenses. D'ailleurs Rome, l'opulence, les plaisirs, parloient au cœur de Titus lui-même. Si Jerusalem ne tomboit à l'instant, elle lui sembloit retarder son bonheur. A la si-

editos, claudebant muri, per artem obliqui, aut introrſus ſinuati, ut latera oppugnantium ad ictus pateſcerent. Extrema rupis abrupta: & turres, ubi mons juviſſet, in ſexaginta pedes, inter devexa in centenos vicenoſque attollebantur; mirâ ſpecie, ac procul intuentibus pares. Alia intus mœnia, regiæ circumjecta: conſpicuoque faſtigio turris Antonia [24], in honorem M. Antonii ab Herode appellata.

XII. Templum in modum arcis, propriique muri, labore & opere ante alios ipſæ porticus, quîs templum ambiebatur, egregium propugnaculum. Fons perennis aquæ, cavati ſub terra montes: & piſcinæ ciſternæque ſervandis imbribus. Præviderant conditores, ex diverſitate morum, crebra bella: inde cuncta, quamvis adversùs longum obſidium; & a Pompeio expugnatis metus atque uſus

tuation

tuation de la ville ſur des rocs eſcarpés, ſe joignoient des ouvrages aſſez forts pour la défendre, même en raſe campagne. Deux collines, d'une hauteur prodigieuſe, étoient bordées de murs, dont les côtés rentrans, & les angles pratiqués avec art, mettoient le flanc des ennemis à découvert. Le roc taillé à pic, étoit ſurmonté de tours, hautes depuis ſoixante juſqu'à cent vingt pieds, ſuivant les différentes élévations du terrain. De loin, l'œil ſurpris les jugeoit toutes de la même hauteur. Autres fortifications dans la ville, autour du Palais des Rois. Le faîte de la tour Antonia, ainſi nommée par Hérode, du nom de ſon bienfaicteur, s'élevoit au-deſſus de tout.

XII. Le Temple, eſpece de citadelle, avoit auſſi ſes remparts, conſtruits avec encore plus d'art & de ſoins; des portiques tout au-tour, autre défenſe très-forte; une ſource d'eau vive; de vaſtes ſouterrains, dans l'intérieur de la montagne; des piſcines, des citernes, pour conſerver l'eau des pluies. Les fondateurs de Jéruſalem avoient prévu que la différence des mœurs attireroit une multitude de guerres. De-là tant de précautions contre le plus long ſiége.

pleraque monſtravere. Atque, per avaritiam Claudianorum temporum, empto jure muniendi, ſtruxere muros in pace, tamquam ad bellum; magna colluvie, & ceterarum urbium clade aucti: nam pervicaciſſimus quiſque illuc perfugerat, eòque ſeditioſiùs agebant. Très duces, totidem exercitus. Extrema & latiſſima mœnium Simo, mediam urbem Joannes, quem & Bargioram vocabant; templum Eleazarus firmaverat. Multitudine & armis Joannes, ac Simo; Eleazarus loco pollebat. Sed prœlia, dolus, incendia inter ipſos, & magna vis frumenti ambuſta. Mox Joannes, miſſis per ſpeciem ſacrificandi, qui Eleazarum manumque ejus obtruncarent, templo potitur: ita in duas factiones civitas diſceſſit, donec, propinquantibus Romanis, bellum externum concordiam pareret.

XIII. Evenerant prodigia, quæ neque hoſtiis, neque votis piare fas habet [25] gens ſuperſtitioni obnoxia, religionibus

La crainte & l'expérience en avoient encore enseigné depuis que Pompée avoit forcé la place ; & l'avarice des Ministres de Claude vendit aux Juifs le droit de se fortifier. Leurs murs furent construits, pendant la paix, comme si l'on eût projetté la guerre. La ruine des autres villes remplissoit Jérusalem de l'assemblage confus d'un peuple immense. Les plus opiniâtres des rébelles, nouvelle source de divisions, s'y étoient réfugiés. Trois Chefs, autant d'armées. Les murs extérieurs & les plus étendus étoient occupés par Simon, ceux du Palais par Jean, le Temple par Eleazar. Les deux premiers avoient plus d'hommes & de combattans : le dernier un meilleur poste. Entre les trois partis, des combats, des trahisons, des incendies. Les flammes consumerent une quantité de vivres. Ensuite Jean envoie, sous prétexte d'un sacrifice, des soldats qui assassinent Eléazar & sa troupe. Il s'empare du temple. La ville se divise en deux factions, que la guerre extérieure réunit, à l'approche des Romains.

XIII. Il étoit arrivé des prodiges ; mais ce peuple superstitieux ne les expie ni par des vœux, ni par des sacrifices, parce qu'il déteste toutes les religions.

adverſa. Viſæ per cœlum concurrere acies rutilantia arma, & ſubito nubium ign collucere templum. Expaſſæ repentè delubri fores, & audita major humanâ vox *excedere deos*: ſimul ingens motus excedentium. Quæ pauci in metum trahebant: pluribus perſuaſio inerat, antiqui ſacerdotum litteris contineri, eo ipſ tempore fore, ut valeſceret Oriens profectique Judæâ rerum potirentur [26 quæ ambages Veſpaſianum ac Titu prædixerant. Sed vulgus, more human cupidinis, ſibi tantam fatorum magn tudinem interpretati, ne adverſis qu dem ad vera mutabantur. Multitudine obſeſſorum, omnis ætatis, virile ac m liebre ſecus, ſexcenta millia fuiſſe acc pimus. Arma cunctis, qui ferre poſſer & plures, quàm pro numero, audebar Obſtinatio viris feminiſque par: ac, transferre ſedes cogerentur, major vi metus, quàm mortis. Hanc adversùs u bem gentemque Cæſar Titus, quan impetus & ſubita belli locus abnuere

On vit des armes étinceler dans le ciel ; des corps de bataille s'entrechoquer ; une flamme se détachant des nues, rendit le Temple tout brillant de lumiere ; ses portes s'ouvrirent tout-à-coup ; une voix plus forte que la voix humaine annonçoit en même temps que les Dieux partoient, & il se fit un mouvement tel que dans un départ. Tant de présages n'effrayoient presque personne. Le plus grand nombre se persuadoit qu'il étoit prédit dans les anciens livres des Prêtres, que l'*Orient prévaudroit, dans ce temps-là, sur les nations ; que des gens partis de la Judée se rendroient maîtres de l'univers.* Cet oracle annonçoit, en termes ambigus, Vespasien & son fils. Mais le vulgaire, par la cupidité naturelle à l'homme, se croyoit tellement l'objet d'une si brillante destinée, que ses malheurs même ne le désabusoient pas. Les assiégés, tout compris, montoient, dit-on, à six cens mille ames. Quiconque pouvoit porter les armes, les avoit prises, & le nombre des combattans surpassoit la proportion ordinaire. L'obstination des hommes & des femmes étoit la même. La vie leur paroissoit plus insupportable que la mort, s'il

aggeribus vineiſque certare ſtatuit. Dividuntur legionibus munia, & quies prœliorum fuit; donec cuncta expugnandis urbibus reperta apud veteres, aut novis ingeniis ſtruerentur.

XIV. At Civilis, poſt malam in Treveris pugnam: reparato per Germaniam exercitu, apud Vetera caſtra conſedit; tutus loco; & ut memoriâ proſperarum illic rerum augeſcerent Barbarorum animi. Secutus eſt eôdem Cerialis, duplicatis copiis, adventu ſecundæ & ſextæ & decimæ quartæ legionum. Cohorteſque & alæ, jam pridem accitæ, poſt victoriam properaverant. Neuter ducum cunctator. Sed arcebat latitudo camporum, ſuopte ingenio humentium [27]. Addiderat Civilis obliquam in Rhenum molem, cujus objectu revolutus amnis, adjacentibus ſuperfunderetur. Ea loci forma, incertis vadis ſubdola, & nobis adverſa: quippe miles Romanus armis gra-



Bataille de Civilis dans un Marais.

falloit quitter leur patrie. Une ſurpriſe, un aſſaut précipité, ne pouvoient avoir lieu contre une place ſi forte, ni contre une nation entiere. Titus, réſolu d'employer les batteries & les terraſſes, aſſigna le poſte de chaque légion, & ſuſpendit toute attaque, pour diſpoſer les machines uſitées juſqu'alors, & celles qu'on put inventer.

XIV. Civilis, depuis ſa défaite dans le pays de Treves, ayant réparé ſon armée en Germanie, vint camper à Vétéra, comme dans un poſte sûr, & capable d'augmenter le courage des barbares, dont il rappelloit les ſuccès. Cérialis l'y ſuivit. Son armée étoit accrue du double, par l'arrivée de la ſeconde, de la ſixieme, & de la quatorzieme légions. Les cohortes & les aîles, mandées autrefois, s'étoient hâtées de le joindre auſſi, depuis ſa victoire. Ni l'un ni l'autre des deux Chefs n'aimoit à temporiſer. Mais une vaſte plaine, naturellement marécageuſe, les ſéparoit. De plus, Civilis, par une digue en travers du Rhin, avoit forcé le fleuve de refluer aux environs : terrain perfide, où l'eau cachoit les endroits guéables, comme le reſte, & dont tout le déſavantage étoit contre nous.

vis, & nandi pavidus; Germanos, fluminibus ſuetos, levitas armorum, & proceritas corporum attollit.

XV. Igitur, laceſſentibus Batavis, ferociſſimo cuique noſtrorum cœptum certamen: deinde orta trepidatio, quum præaltis paludibus arma, equi haurirentur. Germani notis vadis perſultabant, omiſſâ plerumque fronte, latera ac terga circumvenientes: neque, ut in pedeſtri acie, cominus certabatur; ſed tamquam navali pugnâ, vagi inter undas, aut, ſi quid ſtabile occurrebat, totis illic corporibus nitentes, vulnerati cum integris, periti nandi, cum ignaris, in mutuam perniciem implicabantur: minor tamen, quàm pro tumultu, cædes, quia non auſi egredi paludem Germani, in caſtra rediere. Ejus prœlii eventus utrumque ducem, diverſis animi motibus, ad maturandum ſummæ rei diſcrimen erexit. Civilis inſtare fortunæ; Cerialis abo-

D'un côté, un ſoldat péſamment armé, tremblant lorſqu'il falloit ſe jetter à la nage ; de l'autre, des troupes armées à la légere, accoutumées à braver les fleuves, élevées au deſſus des eaux par la hauteur de leur taille.

XV. Les plus braves des nôtres, irrités des eſcarmouches des Bataves, entament une action. Ils ſe troublent enſuite. Les chevaux, les armes s'engloutiſſoient dans les gouffres. Les Germains ne poſoient le pied que ſur les endroits guéables & bien connus. Ils quittoient, le plus ſouvent, notre front de bataille, pour nous prendre en flanc & en queue. Point d'attaque d'homme à homme, ni comme ſur terre. C'étoit une eſpece de combat naval, dans lequel on erroit au milieu des flots. S'il ſe rencontroit un terrein plus ferme, tous faiſoient effort pour s'y jetter. Les ſains, les bleſſés, les nageurs habiles, entraînés par les autres, périſſoient enſemble, dans les précipices. Le carnage fut cependant moindre que le déſordre, parce que les Germains, n'oſant s'engager hors des marais, regagnerent leur camp. L'événement de ce combat portoit également les deux Généraux, ſur des motifs différens, à vouloir au plutôt une action

lere ignominiam. Germani proſperis feroces; Romanos pudor excitaverat: nox apud Barbaros cantu aut clamore; noſtris per iram & minas acta.

XVI. Poſterâ luce, Cerialis equite & auxiliariis cohortibus frontem explet; in ſecunda acie legiones locatæ: dux ſibi delectos retinuerat ad improviſa. Civilis haud porrecto agmine, ſed cuneis adſtitit. Batavi Gugernique in dextro; læva, ac propiora fluminis, Tranſrhenani tenuere. Exhortatio ducum non more concionis apud univerſos, ſed ut quoſque ſuorum advehebantur. Cerialis *veterem Romani nominis gloriam, antiquas recenteſque victorias: ut perfidum, ignavum, victum hoſtem, in æternum exciderent: ultione magis, quàm prœlio opus eſſe. Pauciores nuper cum pluribus certaſſe: ac tamen fuſos Germanos, quod roboris fuerit. Supereſſe, qui fugam animis, qui vulnera tergo ferant.* Proprios inde ſtimulos legionibus admovebat, *do-*

décisive ; l'un, pour suivre sa fortune ; l'autre, pour réparer son affront. Le succès enhardissoit les barbares : la honte animoit les Romains. D'un côté, pendant toute la nuit, des chants, des clameurs : de l'autre, de la colere & des menaces.

XVI. Cérialis, au point du jour, mit en tête la cavalerie & les cohortes auxiliaires, plaça les légions au corps de réserve, & retint une troupe d'élite pour les cas imprévus. Civilis, au lieu d'un front de bataille, distribua son armée par pelotons. Les Bataves & les Gugernes avoient la droite ; les nations d'au-delà du Rhin la gauche, plus proche du fleuve. Les deux chefs ne firent point de harangues en forme : ils parlerent de rang en rang. Cérialis rappelloit aux siens *la gloire du peuple Romain, ses victoires anciennes & nouvelles.* Il les exhortoit *à détruire pour jamais un ennemi lâche, perfide, & déjà vaincu. Il s'agissoit moins de le combattre que de le punir. Ils l'avoient attaqué récemment, quoique bien inférieurs en nombre. Ils avoient taillé en pieces les meilleures de ses troupes, le reste ne méditoit que la fuite. Leur dos étoit couvert de cicatrices.* Puis animant cha-

mitores Britanniæ quartadecimanos appellans: *principem Galbam ſextæ legionis auctoritate factum illâ primùm acie ſecundanos nova ſigna, novamque aquilam dicaturos.* Hinc prævectus ad Germanicum exercitum, manus tendebat, *ut ſuam ripam, ſua caſtra ſanguine hoſtium reciperarent.* Alacrior omnium clamor, quîs vel e longa pace prœlii cupido, vel feſſis bello pacis amor, præmiaque & quies in poſterum ſperabantur.

XVII. Nec Civilis ſilentem ſtruxit aciem, locum pugnæ teſtem virtutis ciens: » Stare Germanos Batavoſque » ſuper veſtigia gloriæ, cineres oſſaque » legionum calcantes: quocumque ocu» los Romanus intenderet, captivitatem, » clademque & dira omnia obverſari. Ne » terrerentur vario Treverici prœlii even» tu: ſuam illic victoriam Germanis ob» ſtitiſſe, dum omiſſis telis, prædâ ma» nus impediunt; ſed cuncta mox proſ-

que légion par des motifs personnels : *La quatorzieme légion avoit dompté la Bretagne. L'autorité de la sixieme avoit procuré l'Empire à Galba. C'étoit le premier combat de la seconde. Elle alloit y consacrer ses drapeaux & son aigle.* De-là passant à l'armée de Germanie : *Ce camp, ces rivages sont les vôtres,* disoit-il, *en étendant les mains du côté de Vétéra. Passons sur le corps des ennemis pour les reprendre.* Tous répondirent avec plus d'ardeur que de coutume. Les uns, ennuyés de la paix, désiroient de combattre ; les autres, las de la guerre, soupiroient après le repos. Ils attendoient de cette action la fin & la récompense de leurs fatigues.

XVII. Civilis, de son côté, prenant le champ de bataille à témoin de la valeur de ses troupes, disoit, en les rangeant : *Que chaque pas y montroit aux Germains & aux Bataves des monumens de leur gloire : qu'ils fouloient aux pieds les cendres & les ossemens des légions : que le Romain n'y pouvoit porter les yeux, sans se rappeller sa captivité, ses défaites, des malheurs en tout genre. Nul motif de vous effrayer,* ajoutoit-il, *si la fortune a varié dans le combat de Treves. La victoire des Germains leur y*

» pera, & hosti contraria evenisse. Quæ » provideri astu ducis oportuerit, pro» visa: campos madentes, & ipsis gna» ros, paludes hostibus noxias. Rhenum » & Germaniæ deos in adspectu; quo» rum numine capesserent pugnam, » conjugum, parentum, patriæ memo» res: illum diem aut gloriosissimum in» ter majores, aut ignominiosum apud » posteros fore «. Ubi sono armorum tripudiisque (ita illis mos) approbata sunt dicta, saxis, glandibusque, & ceteris missilibus prœlium incipitur; neque nostro milite paludem ingrediente, & Germanis, ut elicerent, lacessentibus.

XVIII. Absumptis, quæ jaciuntur, & ardescente pugnâ, procursum ab hoste infestiùs: immensis corporibus, & prælongis hastis, fluitantem labantemque militem eminus fodiebant: simul e mole, quam eductam in rhenum retulimus, Bructerorum cuneus tranatavit: turbata ibi res; & pellebatur sociarum

fit tort. Ils jetterent leurs armes, pour s'embarrasser de bagages. Tout leur a réussi par la suite; tout a tourné contre les ennemis. Je vous ai procuré ce qu'on peut attendre d'un Général habile; pour champ de bataille, des plaines inondées, dont les gués vous sont connus, des marais nuisibles aux Romains. Le Rhin, les Dieux de la Germanie sont devant vos yeux. Combattez sous leur protection. Souvenez-vous de vos peres & meres, de vos femmes & de la patrie. Ce jour sera comparé aux plus glorieux jours de nos ancêtres, ou vous déshonorera dans la postérité. Le combat commença par une grêle de pierres, de balles, & de tout ce qu'on a coutume de lancer, parce que les Romains n'avançoient point dans le marais, & que les Germains les y vouloient attirer.

XVIII. On avoit épuisé les traits. Le courage s'échauffoit; l'ennemi charge avec plus d'animosité. A la faveur de sa taille immense & de sa longue pique, il perce de loin nos soldats mal affermis, & presque flottans. En même temps, un peloton de Bructeres, partant de la digue jettée sur le Rhin, comme nous l'avons dit, arrive à la nage, & met le trouble parmi

cohortium acies, quum legiones pugnam excipiunt, suppresſâque hoſtium ferociâ, prœlium æquatur. Inter quæ perfuga Batavus adiit Cerialem, *terga hoſtium promittens, ſi extremo paludis eques mitteretur: ſolidum illâ, & Gugernos, quibus cuſtodia obveniſſet, parum intentos.* Duæ alæ, cum perfuga miſſæ, incauto hoſti circumfunduntur: quod ubi clamore cognitum, legiones a fronte incubuere, pulſique Germani Rhenum fugâ petebant. Debellatum eo die foret, ſi Romana claſſis ſequi maturaſſet. Ne eques quidem inſtitit, repente fuſis imbribus, & propinquâ nocte.

XIX. Poſterâ die, quartadecima legio in ſuperiorem provinciam Gallo Annio miſſa: Cerialis exercitum decima ex Hiſpania legio ſupplevit. Civili Chaucorum auxilia venere: non tamen auſus oppida Batavorum armis tueri, raptis, quæ ferri poterant, ceteris injecto igni, in inſulam conceſſit; gnarus deeſſe naves

les nôtres. Les cohortes alliées reculoient, lorſque les légions prennent leur place, rabattent la fierté de l'ennemi, & rétabliſſent le combat. Sur ces entrefaites, un transfuge Batave vient promettre à Cérialis de faire prendre les ennemis en queue, ſi on envoie de la cavalerie par la liſiere du marais, l'aſſurant qu'elle y trouveroit un terrain ſolide, & ſurprendroit les Gugernes, chargés de le défendre. Deux aîles, guidées par le transfuge, enveloppent l'ennemi, peu ſur ſes gardes. Les légions, inſtruites du ſuccès par leurs cris, chargent en tête, & les Germains fuient vers le fleuve. Ce jour eût terminé la guerre, ſi la flotte s'étoit hâté de les pourſuivre. La cavalerie elle-même les preſſa foiblement, à cauſe d'une pluie ſurvenue tout-à-coup; d'ailleurs la nuit approchoit.

XIX. Le lendemain, la quatorzieme légion partit pour joindre Annius Gallus dans la haute Germanie. La dixieme, arrivée d'Eſpagne, la remplaça dans l'armée de Cérialis. Les Chauques envoyerent du ſecours à Civilis, mais il n'oſa défendre les villes des Bataves. Il enleva ce qui pouvoit ſe tranſporter, brûla le reſte, & ſe retira dans l'île,

efficiendo ponti, neque exercitum Romanum aliter tranſmiſſurum: quin & diruit molem a Druſo Germanico factam, Rhenumque, prono alveo in Galliam ruentem, disjectis quæ morabantur, effudit. Sic velut abacto amne, tenuis alveus, inſulam inter Germanoſque, continentium terrarum ſpeciem fecerat. Tranſiere Rhenum Tutor quoque, & Claſſicus, & centum tredecim Treverorum ſenatores, in quîs fuit Alpinus Montanus, quem a Primo Antonio miſſum in Gallias ſuperiùs memoravimus. Comitabatur eum frater D. Alpinus. Simul ceteri miſeratione ac donis auxilia concibant, inter gentes periculorum avidas.

XX. Tantumque belli ſuperfuit, ut præſidia cohortium, alarum, legionum, unâ die Civilis quadripartitò invaſerit: decimam legionem Arenaci; ſecundam Batavoduri; & Grinnes, Vadamque, cohortium alarumque caſtra: ita diviſis copiis, ut ipſe, & Verax, ſorore ejus genitus: Claſſicuſque, ac Tutor ſuam

ſçachant que l'armée Romaine n'y paſſeroit que ſur un pont, & qu'elle manquoit de bateaux pour le former. De plus, il rompit la digue que Druſus avoit faite, livrant le Rhin, ainſi dégagé de ſes obſtacles, à ſa rapidité naturelle vers la Gaule : l'île parut alors comme jointe au continent dont on avoit chaſſé le fleuve. Il ne reſta qu'un foible ruiſſeau entr'elle & la Germanie. Tutor, Claſſicus, & cent treize Sénateurs de Treves, paſſerent auſſi le Rhin. Parmi eux ſe trouvoit Alpinus Montanus, ce Député d'Antoine, dont nous avons parlé. Son frere D. Alpinus l'accompagnoit. Les autres, répandus en même temps parmi des nations avides de dangers, faiſoient agir les préſens & la compaſſion pour ramaſſer des ſecours.

XX. Civilis ſe retrouvoit à la tête d'un parti ſi conſidérable, qu'il partagea ſes troupes en quatre corps, pour attaquer le même jour nos cohortes, notre cavalerie, & nos légions dans leurs divers retranchemens ; la dixieme légion dans Aventicum, la ſeconde à Batavodurum, les cohortes & les aîles de cavalerie à Grinnes & à Vada. Ses troupes étoient diviſées de maniere que lui,

quiſque manum traherent : nec omnia patrandi fiduciâ, ſed, multa auſis aliqua in parte fortunam affore. Simul Cerialem neque ſatis cautum, &, pluribus nunciis, huc illuc curſantem, poſſe medio intercipi. Quibus obvenerant caſtra decumanorum, oppugnationem legionis arduam rati, egreſſum militem, & cædendis materiis operatum, turbavere, occiſo præfecto caſtrorum, & quinque primoribus centurionum, paucìſque militibus. Ceteri ſe munimentis defendêre. Et interim Germanorum manus Batavoduri rumpere inchoatum pontem nitebantur. Ambiguum prœlium nox diremit.

XXI. Plus diſcriminis apud Grinnes Vadamque. Vadam Civilis, Grinnes Claſſicus oppugnabant : nec ſiſti poterant, interfecto fortiſſimo quoque; in quîs Briganticus, præfectus alæ, ceciderat, quem fidum Romanis, & Civili avunculo infenſum diximus. Sed ubi Ce-

Vérax, fils de sa sœur, Classicus & Tutor, conduisirent chacun une de ces entreprises. Il ne se flattoit pas que toutes réussiroient; mais que, sur le nombre, la fortune le favoriseroit au moins quelque part. D'ailleurs, Cérialis se précautionnoit peu. On pouvoit l'enlever, lorsque, sur les nouvelles dont on alloit l'accabler de toutes parts, il se transporteroit d'un poste dans un autre. La premiere division jugeant trop difficile de forcer la dixieme légion dans ses lignes, tomba sur ceux qui en étoient sortis pour couper du bois de charpente, tua le Préfet du camp, cinq des premiers Centurions, & quelques soldats. Les autres se défendirent à l'abri des retranchemens. La seconde s'efforçoit, en même temps, de rompre le pont commencé à Batavodurum. Le combat étoit indécis, lorsque la nuit fit cesser l'attaque.

XXI. Le danger fut plus grand à Grinnes & à Vada. Grinnes étoit attaquée par Classicus, Vada par Civilis. Il n'étoit plus possible de leur résister. Les plus braves étoient déjà tués, Briganticus, entr'autres, ce Préfet d'une aîle de cavalerie, qui, comme nous l'avons dit, servoit fidellement Rome,

rialis cum delecta equitum manu subvenit, versâ fortunâ, præcipites Germani in amnem aguntur. Civilis dum fugientes retentat, agnitus, petitusque telis, relicto equo, tranatavit: idem Germanis effugium. Tutorem Classicumque appulsæ lintres vexere. Ne tum quidem Romana classis pugnæ affuit, ut jussum erat: sed obstitit formido, & remiges per alia militiæ munia dispersi. Sanè Cerialis parum temporis ad exsequenda imperia dabat; subitus consiliis, sed eventu clarus. Aderat fortuna, etiam ubi artes defuissent: hinc ipsi exercituique minor cura disciplinæ. Et paucos post dies, quamquam periculum captivitatis evasisset, infamiam non vitavit.

XXII. Profectus Novesium Bonnamque, ad visenda castra, quæ hiematuris legionibus erigebantur, navibus remeabat; disjecto agmine, incuriosis vigiliis.

& déteftoit Civilis, fon oncle. Mais Cérialis accourut à peine, avec une troupe de cavaliers d'élite, que la fortune changea. Les Germains font forcés de fe précipiter dans le fleuve. Civilis eft reconnu, tandis qu'il arrête les fuyards. Les traits fe dirigent contre lui; il quitte fon cheval & paffe à la nage. Les Germains fe fauvent de même. Des barques vinrent prendre à bord Tutor & Claflicus. La flotte Romaine ne parut pas plus dans cette feconde action, quoiqu'elle fût mandée. La crainte, la difperfion des rameurs, employés à d'autres fonctions, l'en détournerent. Il faut avouer que Cérialis laiffoit bien peu de temps pour exécuter fes ordres. Son parti fe prenoit à l'inftant. L'événement faifoit fa gloire, & la fortune fembloit prête à le fervir, lors même qu'il manquoit de prudence. C'eft ce qui rendoit le Général & fes foldats encore moins foigneux de la difcipline. Quelques jours enfuite, la promptitude avec laquelle il fauva fa liberté, n'effaça pas l'ignominie dont il fe couvrit.

XXII. Après avoir vifité les réparations des camps de Nuis & de Bonn, où les légions devoient paffer l'hiver, il revenoit par le fleuve. Point d'ordre

Animadversum id Germanis; & insidias composuere: electa nox atra nubibus, & prono amne rapti, nullo prohibente vallum ineunt. Prima cædes astu adjuta incisis tabernaculorum funibus, suismet tentoriis coopertos trucidabant. Aliud agmen turbare classem; injicere vincla; trahere puppes. Utque ad fallendum silentio; ita cœptâ cæde, quò plus terroris adderent, cuncta clamoribus miscebant. Romani vulneribus exciti, quærunt arma, ruunt per vias, pauci ornatu militari, plerique circum brachia tortâ veste, & strictis mucronibus: dux semisomnus, ac propè intectus, errore hostium servatur. Namque prætoriam navem, vexillo insignem, illic ducem rati, abripiunt. Cerialis alibi noctem egerat, ut plerique credidere, ob stuprum Claudiæ Sacratæ, mulieris Ubiæ: vigiles flagitium suum ducis dedecore excusabant, tamquam *jussi silere, ne quietem ejus turbarent: ita intermisso signo, & vocibus, se quòque in somnum lapsos.*

parmi

parmi les troupes qui le ſuivoient; nul ſoin de monter la garde. Les Germains s'en apperçoivent, & prennent des meſures pour le ſurprendre. Ils choiſiſſent une nuit fort obſcure, deſcendent promptement par le fleuve, & pénetrent dans les retranchemens, ſans trouver de réſiſtance. Ils uſerent de ruſe pour commencer le maſſacre. Ils coupoient les cordes qui ſoutenoient les tentes, & aſſommoient les ſoldats enveloppés deſſous. En même temps, une autre troupe jette le déſordre parmi la flotte. Ils accrochent les vaiſſeaux, les tirent à eux. Moins ils avoient d'abord fait de bruit pour ſurprendre l'ennemi, plus ils jettent de clameurs, après avoir commencé le carnage, afin d'augmenter l'effroi. Les Romains ſe ſentant frapper, s'éveillent, cherchent leurs armes, ſe précipitent dans les rues du camp. La plupart, au lieu d'habits militaires, n'ont qu'une robe entortillée au-tour du bras, & l'épée en main. Cérialis, à demi-endormi, preſque nud, ſe ſauve par l'erreur des ennemis. Ils s'étoient emparés du vaiſſeau qui portoit les marques du Commandement, comptant l'y trouver. Il avoit paſſé la nuit ailleurs, entraîné, dit-on, par ſa paſſion pour

Multâ luce revecti hostes, captivis navibus, prætoriam triremem, flumine Luppiâ, donum Veledæ traxere.

XXIII. Civilem cupido incessit navalem aciem ostentandi. Complet quod biremium, quæque simplici ordine agebantur. Adjecta ingens lintrium vis: tricenis quadragenisve armamenta Liburnicis solita; & simul captæ lintres sagulis versicoloribus haud indecorè pro velis juvabantur. Spatium velut æquoris electum, quo Mosæ fluminis os amnem Rhenum Oceano adfundit. Causa instruendæ classis, super insitam genti vanitatem, ut eo terrore commeatus Galliâ adventantes interciperent Cerialis

une femme Ubienne, nommée Claudia Sacrata. L'excuſe des ſentinelles, qui avoient manqué à leur devoir, étoit flétriſſante pour lui. Ils prétendirent qu'il leur avoit interdit tout bruit capable de troubler ſon repos. Comme ils n'avoient ni ſonné du cor, ni crié, ſuivant l'uſage, ils s'étoient laiſſé ſurprendre au ſommeil, de même que les autres. Il étoit grand jour, lorſque les ennemis remonterent le fleuve, dans les vaiſſeaux qu'ils avoient pris. La galere du Général fut menée par la Lippe, en offrande à Veleda.

XXIII. Civilis voulut alors faire montre de ſa flotte. Il remplit de troupes tout ce qu'il avoit de galeres à un & à deux rangs. Il y joignit une grande quantité de barques, dont trente à quarante étoient équippées à la maniere de nos Liburniques. Les bâtimens pris ſur nous lui faiſoient le plus d'honneur. Ils portoient pour voiles, de ces étoffes de diverſes couleurs, dont les Germains font leurs caſaques. L'embouchure de la Meuſe & du Rhin, qui, par ſon étendue reſſemble à une mer, fut choiſie comme plus favorable au ſpectacle. La vanité naturelle aux Bataves n'étoit pas le motif unique de cet armement. Ils

miraculo magis, quàm metu, direxit claſſem, numero imparem, uſu remigum, gubernatorum arte, navium magnitudine potiorem. His flumen ſecundum; illi vento agebantur. Sic prævecti, tentató telorum jactu, dirimuntur. Civilis nihil ultrà auſus, trans Rhenum conceſſit. Cerialis inſulam Batavorum hoſtiliter populatus, agros villaſque Civilis intactos, notâ arte ducum, ſinebat: quum interim, flexu autumni, & crebris pluvialibus imbribus, ſuperfuſus amnis, paluſtrem humilemque inſulam in faciem ſtagni opplevit: nec claſſis, aut commeatus aderant: caſtraque in plano ſita, vi fluminis differebantur.

XXIV. Potuiſſe tunc opprimi legiones, & voluiſſe Germanos, ſed dolo a ſe flexos, imputavit Civilis. Neque abhorret vero, quando paucis pòſt diebus deditio inſecuta eſt. Nam Cerialis, per occultos nuncios, *Batavis pacem, Civili veniam* oſtentans, Veledam, propin-

espéroient intercepter les convois qui venoient de la Gaule. Cérialis, plus surpris qu'intimidé de cette tentative, fit avancer aussi sa flotte. Moins de vaisseaux, mais plus grands, des Pilotes plus habiles, des rameurs mieux disciplinés. Le cours du fleuve étoit pour nous, le vent pour les Germains. On se joignit, on lança quelques traits, puis on se sépara. Telle fut la derniere entreprise de Civilis, qui se retira par-delà le Rhin. Cérialis ravagea tout le pays des Bataves, ménageant, par un artifice ordinaire aux Généraux, les terres & les maisons de campagne de Civilis. Cependant l'automne tiroit à sa fin. Les pluies fréquentes firent déborder le fleuve, & toute l'île, naturellement marécageuse & basse, ne fut plus qu'une espece d'étang. La flotte absente, point de vivres, des camps en rase campagne, enlevés au gré des eaux.

XXIV. Civilis prétendit qu'on pouvoit faire périr nos légions dans cette conjoncture ; que les Germains le vouloient, & qu'il eut l'adresse de les en détourner ; ce qui est vrai-semblable, puisque le traité fut conclu peu de jours ensuite. Des Agens secrets de Cérialis promettoient la paix aux Bataves, & le

quoſque monebat, *fortunam belli, tot cladibus adverſam, opportuno erga populum Romanum merito mutare. Cæſos Treveros, receptos Ubios, ereptam Batavis patriam: neque aliud Civilis amicitiâ paratum quàm vulnera, fugas, luctus: exſulem eum & extorrem, recipientibus oneri: & ſatis peccaviſſe, quòd totiens Rhenum tranſcenderint: ſi quid ultrà moliantur, inde injuriam & culpam, hinc ultionem & deos fore.*

XXV. Miſcebantur minis promiſſa. Et concuſsâ Tranſrhenanorum fide, inter Batavos quoque ſermones orti: *Non prorogandam ultrà ruinam; nec poſſe ab una natione totius orbis ſervitium depelli: quid perfectum cæde & incendiis legionum, niſi ut plures validioreſque accirentur? Si Veſpaſiano bellum navaverint, Veſpaſianum rerum potiri: ſin populum Romanum armis provocent, quotam partem generis humani Batavos eſſe? reſpicerent*

pardon à Civilis. Ils avertissoient Veleda & ses parens de saisir l'occasion de mériter l'amitié de Rome, au lieu de s'obstiner à une guerre si féconde en désastres. *Les Trevirs étoient taillés en pieces, les Ubiens rentrés dans le devoir, les Bataves chassés de leur patrie. Des blessures, des déroutes, des larmes étoient tout ce qu'avoit procuré l'amitié de Civilis, Général sans patrie, sans asyle, à charge à quiconque le recevoit. Qu'il suffît aux Germains d'avoir passé tant de fois les barrieres prescrites. De nouvelles entreprises seroient, de leur part, un crime, une insulte : il se trouveroit de l'autre des vengeurs & des Dieux.*

XXV. A ces menaces, on mêloit des promesses. Les nations d'au-delà du Rhin furent ébranlées. Les Bataves même disoient entr'eux, qu'*ils ne devoient pas achever de se perdre. Une seule nation peut-elle briser un joug que subit l'univers? Qu'ont produit le massacre & l'incendie des légions, sinon d'en attirer de plus fortes, & en plus grand nombre? Si l'on combattoit pour Vespasien, Vespasien jouit de l'Empire. Mais si l'on a prétendu provoquer les Romains, que sont les Bataves contre*

Retos Noricosque, & ceterorum onera sociorum: sibi non tributa, sed virtutem & viros indici: proximum id libertati: & si dominorum electio sit; honestiùs principes Romanorum, quàm Germanorum feminas tolerari: hæc vulgus. Proceres: *atrociore Civilis rabie semet in arma trusos, illum domesticis malis excidium gentis opposuisse: tunc infensos Batavis deos, quum obsiderentur legiones, interficerentur legati, bellum uni necessarium; ferale ipsis sumeretur. Ventum ad extrema, ni resipiscere incipiant, & noxii capitis pœnâ pœnitentiam fateantur.*

XXVI. Non fefellit Civilem ea inclinatio, & prævenire statuit; super tædium malorum, etiam spe vitæ, quæ plerumque magnos animos infringit. Petito colloquio, scinditur Nabaliæ [28] fluminis pons; in cujus abrupta progressi duces: & Civilis ita cœpit. . » Si apud

le reste des hommes ? Qu'on jette les yeux sur la Réthie, la Norique, & les autres alliés que Rome accable. Elle n'exige aucun tribut des Bataves, mais simplement des soldats & de la valeur. C'est presque les laisser libres. S'il faut choisir un maître, il est plus honorable d'obéir aux Princes Romains, qu'aux femmes de Germanie. Ainsi parloit le peuple. Les nobles disoient *que la rage de Civilis, poussée à l'excès, les avoit entraînes dans cette guerre. Que la ruine de sa nation étoit son rempart contre ses malheurs domestiques. Que la colere des Dieux avoit éclaté lorsqu'elle les avoit laissé assiéger les légions, massacrer les Lieutenans, se faire, pour leur propre perte, une cause commune de la querelle d'un seul. Que les maux étoient à leur comble, s'ils ne commençoient à rentrer en eux-mêmes, & à témoigner leur repentir en livrant le coupable.*

XXVI. Civilis, instruit de ces dispositions, résolut d'en prévenir l'effet. A l'ennui de ses disgraces se joignoit l'amour de la vie, qui souvent ébranle les ames les plus fortes. Il demande une entrevue. On rompt l'arche du milieu d'un pont sur le Vahal. Les chefs s'avancent aux deux extrémités, & Civilis

» Vitellii legatum defenderer; neque » facto meo venia, neque dictis fides » debebatur. Cuncta inter nos inimica, » hostilia, ab illo cœpta, a me aucta » erant. Erga Vespasianum vetus mihi » observantia: &, quum privatus esset, » amici vocabamur. Hoc primo Antonio » notum, cujus epistolis ad bellum ac- » citus sum, ne Germanicæ legiones, » & Gallica juventus Alpes transcende- » ret. Quæ Antonius epistolis, Hordeo- » nius Flaccus præsens monebat, arma » in Germania movi, quæ Mucianus in » Syria, Aponius in Mœsia, Flavianus » in Pannonia «.

Cetera desiderantur.



commence de la ſorte : « Si j'avois à me
» juſtifier devant un Lieutenant de Vi-
» tellius, on ne devroit ni me par-
» donner, ni me croire. Tout n'étoit
» entre nous que haines, qu'hoſtilités. Il
» avoit commencé, j'avois toujours en-
» chéri. Mais mon reſpect pour Veſ-
» paſien eſt connu depuis long-temps.
» On m'honoroit du nom de ſon ami,
» lorſqu'il étoit homme privé. Antoine,
» qui le ſavoit, m'écrivit d'entre-
» prendre la guerre, pour empêcher les
» légions de Germanie & la jeuneſſe
» des Gaules de paſſer les Alpes. Les
» lettres d'Antoine, les diſcours d'Hor-
» déonius, m'ont fait tenter en Ger-
» manie ce que Mucien a fait en Syrie,
» Aponius en Méſie, & Flavius en
» Pannonie.

Ici finit Tacite. Mais je n'ai pu refuſer à des perſonnes dont je reſpecte l'autorité d'achever les récits quon avoit entamés.



SUITE DU CINQUIEME LIVRE

DE L'HISTOIRE DE TACITE.

» L'ITALIE préfervée de l'orage, les » troupes de Vitellius dans les Gaules, » anéanties ou forcées de reconnoître » Vefpafien, ne font pas des fervices » moins importans que les leurs. Mais » tandis que des actions parloient pour » nous, on calomnioit auprès de vous » nos intentions. On tendoit à nous » arracher les armes des mains comme » à des rebelles. Devions-nous, par une » foumiffion à contre tems, donner lieu » de juger que nous nous fentions cou» pables, & mériter le mépris de Ro» me plutôt que fon eftime? Ceffons » de rappeller des momens de troubles » dont la fageffe du Prince effacera juf» qu'au fouvenir. Nos bras, nos biens,

» notre vie ſont depuis long-tems, &
» ſeront toujours au ſervice de Rome,
» tant qu'elle voudra nous traiter en
» alliés fideles. Telles ſont les diſpoſi-
» tions des Bataves. Quant à ma con-
» duite particuliere, ce n'eſt point en-
» vers les Romains qu'elle a beſoin d'ê-
» tre juſtifiée. Une armée entiere ſçait
» que mes Concitoyens ont pu la faire
» périr: que pluſieurs le vouloient; &
» quel fut ſon libérateur «.

XXVII. Cerialis ne s'amuſa point à réfuter ce qu'il y avoit de faux dans le diſcours de Civilis. Il répondit en peu de mots, que Rome, en conſidération des anciens ſervices des Bataves, oublioit leur faute, & leur rendoit ſon amitié; mais Civilis ne fut plus employé, ni par les Romains qu'il avoit trahis, ni par ſa nation dont il avoit voulu ſe faire Roi. Des défaites ſanglantes, des dévaſtations de villes & de campagnes furent tout ce que cette guerre produiſit de part & d'autre. Les Gaules imiterent

l'exemple des Bataves. Sabinus, ce descendant prétendu de Jules-César, qui s'étoit enfui d'un combat, comme nous l'avons dit, auroit pu demander sa grace à la tête de soixante-dix mille hommes encore en armes, & l'eût sans doute obtenue. Ils firent leur paix sans lui. Soit honte, ou crainte, ou fierté, il continua de se faire passer pour mort. Eponine sa femme, jeune & riche, eut le courage de s'associer à ses périls, & de partager ses maux pour les lui adoucir. Elle vint le trouver dans le tombeau qu'il avoit choisi pour sa retraite. Ils en sortirent furtivement à diverses reprises, & malgré leur infortune trouverent des amis fideles. Ils firent même quelques voyages à Rome, dans le dessein, sans doute d'y former une conjuration. Ils furent enfin découverts au bout de neuf ans, & mis à mort. L'air humilié de Sabinus & sa frayeur n'exciterent point de compassion. Mais Vespasien lui-même ne put retenir ses larmes, en voyant la

généreuſe Eponine préſenter pour le fléchir, ſes deux fils jumeaux, nés dans le tombeau de leur pere. Comme la guerre étoit terminée, Domitien n'avoit plus de prétexte pour reſter à Lyon; il ſuivit Mucien à Rome.

XXIX. Les monumens hiſtoriques, qui nous auroient pu ſervir, à détailler les ſuites de l'irruption des Sarmates en Meſie ſont perdus. Nous ſçavons ſeulement que le Proconſul Fonteius Agrippa fut défait en bataille rangée: qu'il y périt: que Rubrius Gallus, envoyé par Veſpaſien pour commander à ſa place, remporta pluſieurs avantages ſur ces barbares, les repouſſa par-delà le Danube, & mit de fortes garniſons ſur les frontieres de la Meſie, pour leur ôter les moyens d'y revenir.

XXX. Cependant Titus pouſſoit avec activité le ſiege de Jéruſalem. La douceur naturelle de ce Prince lui auroit fait deſirer d'engager la place à ſe rendre. Il reconnut, dès le commencement, quelle

nation il avoit à réduire. On applanissoit le terrein par ses ordres; on dressoit les batteries. Une multitude de Juifs s'avance hors des murs en pleurant, & supplie les assiégeans de les délivrer des véxations de leurs concitoyens. Les soldats touchés, marchent, sans consulter leurs chefs, vers une des portes qu'on promettoit de livrer. Alors ces traîtres fondent sur eux, les enveloppent & les massacrent, tandis que d'autres, du haut des remparts, ajoutant l'insulte à leur perfidie, raillent les Romains de leur crédulité.

XXXI. Il étoit vrai néanmoins que les dissensions des Juifs leur étoient encore plus funestes que les armes des Romains. Jean, à la tête d'une troupe de brigands se retranchoit dans une partie du temple, devenu le receptacle de ses vols, & le théâtre de ses infâmes débauches. Simon, chef d'une armée plus nombreuse, qui prenoit le nom de Zélateurs, s'emparoit par violence de Salem

& de Bezetha; la populace ſans armes, les enfans & les vieillards s'étoient jettés dans Sion. Jean, pour jouir des offrandes, permettoit l'entrée du Temple à quiconque s'y preſentoit ſans armes; mais ſouvent les batteries de Simon, dirigées contre lui, faiſoient tomber le Juif, le Proſélyte & le Sacrificateur aux pieds des autels, & mêloient leur ſang à celui de la victime. Les maiſons autour du temple furent pillées & réduites en cendres. Le jour, des combats ſanglans, dans cette eſpece de place d'armes: la nuit, des excurſions contre le peuple: tous les malheurs qu'entraîne dans la paix, la tyrannie jointe à une débauche effrénée: toutes les cruautés de l'ennemi le plus implacable dans une ville priſe d'aſſaut.

XXXII. Cependant la frayeur qu'on eut des batteries des Romains, lorſqu'elles commencerent à jouer, réunit les partis pour un tems. Simon qui ſe trouvoit le plus proche du péril, tourna

ſes machines pour défendre le rempart. Mais la valeur & l'induſtrie des Romains ſoutenues de l'exemple de leur chef : qui même reçut à l'épaule une contuſion dont il ſe reſſentit le reſte de ſes jours, l'emporterent ſur la fureur aveugle des aſſiégés. Le mur fut entt'ouvert & les Romains pénétrerent dans Salem le quinzieme jour du ſiege. L'attaque n'en devint alors que plus périlleuſe. On étoit en poſſeſſion de la ſuperficie, l'ennemi reſtoit maître des ſouterrains : poſition dangereuſe, où le Romain expoſé à des ſorties des côtés de Bézetha, du temple, & de Sion, riſquoit de plus à chaque pas, que la terre s'entr'ouvrît ſous ſes pieds. Les machines furent brûlées à diverſes repriſes, la terre en engloutit d'autres, & les aſſiégeans repouſſés, reculerent vers leur camp. La brêche néanmoins fut ouverte au cinquieme jour, & Titus entra dans Bezetha, à la tête de deux mille hommes. Il ne tenoit qu'à lui de pouſſer plus loin ſon

avantage, & dans la premiere conſternation des aſſiégés, il eût peut-être emporté le reſte. Sa clémence l'arrêta. Il défend à ſes ſoldats de maſſacrer le peuple, promet de conſerver la vie & les biens à quiconque voudra ſe rendre, & permet aux autres de paſſer dans la fortereſſe Antonia. Sa générosité produiſit un effet contraire à celui qu'il en attendoit. Ces hommes perfides ne purent ſe perſuader qu'on agiſſoit par un motif de vertu : ils ſe figurerent que Titus les craignoit. Ils ſe raſſemblent, entraînent la multitude, reviennent ſur les Romains avec cette impétuoſité que donne le déſeſpoir. Titus frémiſſoit de ſe voir arracher des mains une victoire dont il avoit été le maître ; mais la prudence ne permettoit pas de s'engager, avec un petit nombre de combattans, dans des rues étroites, dont on ignoroit les détours. Il recula malgré ſa valeur, ſortit de Bezetha, & ſe contenta d'en faire garder la brêche. Il fallut quatre jours conſécu-

tifs de combats, pour reprendre pied-à-pied, cette place dont on applanissoit le sol, en rasant les maisons, à mesure qu'on s'en emparoit. Ce fut ainsi qu'on parvint jusqu'au bas de la forteresse Antonia, & du mur septentrional du temple; & que les Romains, au travers des ruines de Jérusalem, se rapprochoient de leur premier camp, situé sur la montagne des Oliviers.

XXXIII. Les difficultés sembloient s'accroître avec leurs succès. Une vallée profonde séparoit le mont Moria de Bezetha. C'étoit du fond de cette vallée qu'il étoit question d'attaquer la forteresse Antonia & les portiques contigus. La hauteur effrayante des bâtimens de la forteresse paroissoit encore plus considérable qu'elle n'étoit en effet, parce qu'Hérode avoit fait revêtir en marbre toute la partie du rocher, taillée à pic, sur laquelle ils s'élevoient. Il n'étoit pas possible de livrer des assauts ni de battre en brêche, qu'on n'eût auparavant cons-

truit, ſous les yeux même des ennemis, des terraſſes pour relever le terrein: ouvrage immenſe, capable de décourager tout autre peuple que des Romains commandés par un Prince qu'ils aimoient. Après dix jours de travaux aſſidus, les machines étoient diſpoſées pour battre la place, lorſque Jean, Simon & tout le peuple, réunis per l'amour de la patrie & par le déſeſpoir, font une ſortie, tandis que la terraſſe, conſtruite au pied de la tour Antonia s'engloutiſſoit dans les flammes préparées ſourdement au moyen des ſouterrains dont les aſſiégés étoient en poſſeſſion. Les Romains troublés de cet accident reculent, ſont repouſſés juſques dans leur camp: les machines ſont réduites en cendres, les terraſſes culbutées. Le Juif a l'audace de provoquer les ennemis dans leurs propres retranchemens, & les Romains deviennent les aſſiégés. Mais animés par les diſcours & par l'exemple de leur chef, ils font à

leur tour reculer les Juifs & les contraignent de se renfermer dans leurs murs.

XXXIV. Les attaques étoient cessées de la part des Romains faute de terrasses & de machines. Ce fut le tems le plus cruel pour les Juifs qui retomberent sur eux-mêmes. Simon n'étoit entré dans la place que par le crédit du Sacrificateur Mathias. Il accuse son bienfaiteur de vouloir se rendre aux Romains, crime impardonnable aux yeux de ces forcenés, & le fait condamner à mort avec trois de ses fils. Le vieillard respectable, afin de n'avoir pas la douleur de les voir expirer, demandoit pour toute grace qu'on l'immolât le premier. On le lui refusa : depuis cet instant, le sang ne cessa point de couler sur de semblables accusations. A ces maux, se joignoit la famine. Le menu peuple manquoit déja de vivres depuis quelques jours. Il avoit cependant sustenté sa vie, parce qu'il enlevoit, la nuit, des

chevaux aux Romains, ou arrachoit furtivement quelques herbes dans les jardins des fauxbourgs : mais Titus fit conſtruire, tout autour de la ville, des murs qu'on garda ſi exactement que ces reſſources furent interdites. Les rues, dès-lors, ne furent plus remplies que de morts, de mourans, ou de ſcélérats qui cherchoient à s'emparer du reſte des alimens. Le pere arrachoit la nourriture à ſes enfans, les fils l'enlevoient à leur mere. Les ſatellites de Simon & de Jean faiſoient ſubir les plus affreuſes tortures à quiconque paroiſſoit conſerver encore quelque ſigne de ſanté, pour les contraindre à déclarer où ils cachoient leurs vivres. Les malheureuſes victimes de leurs fureurs tournoient la vue vers le Temple en expirant, & prioient le Ciel de venger leur mort. Une femme, nommée Marie, du Bourg de Batechor, auparavant fort riche avoit dépenſé tout ce qui lui reſtoit, pour acheter un peu de bled qu'on venoit

de lui enlever. Dans la rage qui la transporte, elle saisit son enfant encore à la mamelle, detourne les yeux, le frappe d'un poignard, & ne pouvant résister à la faim qui la dévore, elle le coupe par morceaux & le fait cuire. Des brigands, attirés par l'odeur, enfonçent sa porte & malgré leur méchanceté reculent d'effroi. Le bruit de ce crime se répandit dans la ville, & parvint au camp. Titus en frisonna, & fit publier une amnistie générale pour quiconque voudreit se rendre, avec promesse de conserver la ville, le temple & la religion dans tous leurs droits. Les gens sensés en profitant, forcerent la garde pour se retirer au Camp des Romains. Mais il étoit manifeste qu'un Dieu vengeur poursuivoit les restes de cette nation perfide. Un grand nombre y trouva la mort qu'ils avoient évitée dans Jérusalem. Des Arabes surprirent un de ces malheureux cherchant dans ses excrémens l'or qu'il avoit avalé avant que de sortir de la Ville.

Dès ce moment, ils saisissent tous les Juifs qu'ils rencontrent, & leur ouvrent le ventre pour en arracher de l'or. Quelques soldats Romains même imiterent leur exemple. Titus en fut indigné, donna des gardes à ceux qu'on put sauver, & défendit sous peine de la vie de les attaquer.

XXXV. Cependant les Romains, à force de travaux, avoient réparé leurs terrasses. De nouvelles machines battoient en brêche la tour Antonia. L'angle du mur, affoibli par une mine que les Juifs avoient ouverte pour passer sous la terrasse, s'écroula. Les assiégés avoient prévu ce malheur. Lorsque les Romains se préparent à faire irruption, ils apperçoivent un second mur construit à la hâte pour leur fermer le passage. Titus néanmoins les fait monter à l'escalade sur les débris de l'ancien mur, & la forteresse est emportée après dix heures d'un combat opiniâtre. Alors les Juifs mirent eux-mêmes le feu aux portiques

voisins. Titus voyoit avec douleur le Temple sur le point d'être réduit en cendres. Il fait encore offrir une amnistie, & prend à témoin le Dieu de Jérusalem qu'il n'est point coupable de cette profanation. Mais un esprit de vertige poussoit les habitans à leur perte. Le Général Romain combattoit pour la conservation du Temple : les Juifs sembloient tendre à sa destruction. Ils feignent une sortie par un des portiques plus éloignés ; les Romains s'avancent contre eux, les y poursuivent, s'y jettent en foule, & cherchent inutilement l'ennemi qui s'évade par différens détours. Les lambris & les poutres de ce portique étoient de cédre, matiere aussi facile à détruire par le feu, qu'incorruptible à l'air ; de plus les Juifs avoient enduit le tout d'un composé de bitume, de souffre & de résine & avoient entassé une quantité de bois fort sec vers les issues. Le feu s'allume & gagne à l'instant jusqu'à la plate-

forme. Titus du bas des murs voit cet incendie, & pluſieurs des ſiens environnés de flammes (*a*). Il tente inutilement de les ſecourir. Malgré ſon courage & ſon induſtrie, il ne peut que verſer des larmes ſur leur malheur. Les uns ſe percerent de leurs épées, d'autres ſe précipiterent en bas; pas un ſeul n'évita la mort.

XXXVI. Titus renonçant enfin à des ménagemens qui ne tournoient qu'à la perte des ſiens, fait démollir la fortereſſe, & commande à ſes ſoldats de brûler eux-mêmes les autres portiques, ſans rien épargner que le temple intérieur. On dreſſa des machines contre le mur extérieur; mais elles le battirent

(*a*) Joſeph, fils de Gorion, fait monter leur nombre à deux mille cinq cens hommes. Mais on ne doit pas croire ſans preuves un hiſtorien qui dit que *les Juifs tailloient en pieces les ſoldats Romains auſſi facilement qu'on coupe une citrouil le avec un couteau bien affilé.*

inutilement pendant ſix jours. Il fallut recourir à l'eſcalade. C'eſt alors que ſe livrerent les plus ſanglans aſſauts. Reſſerrés entre des murs d'une hauteur immenſe, & les décombres embrâſés des portiques, on ſe voyoit à peine à travers les tourbillons de fumée & de pouſſiere. Le mêlange des Romains & des Juifs, les cris des mourans, ceux des vainqueurs ne permettent plus d'entendre les ordres des Commandans. De prétendus Prophetes avoient annoncé dans Sion que la gloire du Seigneur alloit ſe manifeſter, & le peuple, toujours crédule, ſe pouſſoit en foule vers le Temple, ce qui redoubla le tumulte & le carnage. Dans ce déſordre, un ſoldat, malgré les défenſes de Titus, lança contre une des fenêtres du Temple un tiſon allumé qui fit prendre feu aux tribunes, d'où la flamme ſe répandit dans tout l'édifice. Les Juifs jetterent un cri lugubre de déſeſpoir, & Titus, preſqu'autant affligé qu'eux, ordonna

d'arrêter les progrès de l'incendie. Mais perſonne ne l'écoutoit plus. L'ardeur de la vengeance, & la cupidité du ſoldat à la vue de l'or & des richeſſes qui brilloient de toute part, l'animoient au maſſacre & au pillage. Ainſi périt dans les flammes, au milieu de deux armées qui avoient combattu pour le ſauver, un Temple reſpecté long-temps de tout l'univers. Quelques Sacrificateurs, retirés ſur l'épaiſſeur des murs, prioient qu'on leur fît grace de la vie. *Il n'eſt plus temps*, répondit Titus, *les Prêtres ne doivent pas ſurvivre à leur Temple.*

XXXVII. Jean & Simon s'étoient ouvert un paſſage au travers des vainqueurs pour ſe jetter dans Sion, partie la plus forte de la ville. Les tours ſurtout de Phaſael, d'Hippicos & de Mariamne, paſſoient pour imprenables. Mais il ſembloit que la valeur des Juifs eût dépendu de la conſervation de leur Temple. Leur réſiſtance ceſſa preſqu'en-

tierement, dès qu'il fut pris. Les Chefs demandoient à capituler. Titus leur promit la vie, pourvu qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion. Ils répondirent qu'ils avoient juré de vivre & de mourir indépendans. Leur conduite démentit cette fermeté. Au lieu de faire un dernier effort, ou de s'enfermer au moins dans une des trois fortereſſes, ou dans le Palais des Rois, ils abandonnerent lâchement le peuple à la vengeance des Romains, & ſe cacherent dans les égoûts de la ville. Il faut cependant avouer qu'ils euſſent trouvé peu de monde en état de les ſeconder. La peſte cauſée par l'infection des cadavres, dont les rues & les maiſons étoient remplies, n'auroit bientôt fait de toute la ville qu'un vaſte cimetiere. Titus admirant la force des remparts de Sion, s'écria : *Le Dieu des Juifs a combattu lui-même contr'eux ; c'eſt à lui que nous devons cette victoire.*

XXXVIII. Cependant Veſpaſien s'avançoit vers Rome, non comme un

vainqueur, ni avec ce cortege effrayant que la défiance de Claude ou le faſte de Néron entraînoient à leur ſuite. La ſimplicité de ſes vêtemens, ſon air affable, l'auroient plutôt fait prendre pour un citoyen qui revenoit dans ſa famille. Phébus, affranchi de Néron, l'avoit outragé dans ſa diſgrace; il accourut des premiers, & ſe proſterna devant l'Empereur, ſans preſque rien eſpérer de cette démarche. Veſpaſien ſe contenta de répéter en riant les termes dont Phébus s'étoit ſervi pour l'injurier. (*a*) Il ne témoigna ſe ſouvenir d'aucune injure, que pour aſſurer qu'il les pardonnoit toutes. Les flatteurs conçurent, dès les premiers jours, que

(*a*) Veſpaſien avoit été diſgracié parce qu'il s'étoit endormi pendant que Néron chantoit. Comme il conſultoit Phébus ſur les moyens d'appaiſer l'Empereur, cet affranchi, pour toute réponſe, lui dit d'un air arrogant: *Je te conſeille d'aller te faire pendre.*

leur art feroit inutile fous fon regne. Plufieurs s'étoient fatigués à lui faire une généalogie ; il les en railla publiquement. Une cité, pour faire fa cour, annonçoit par fes Députés qu'elle lui vouloit élever une ftatue de grand prix. *En voici la bafe*, leur dit-il, en tendant la main, *pofez-là votre argent.* Le Sénat décernoit deux triomphes, un pour lui, l'autre pour Titus. Il fupprima celui qu'on lui deftinoit, & attendit le retour de Titus pour triompher avec lui.

XXXIX. Ce jeune Prince, avant de quitter l'Orient, fit rafer le Temple de Jérufalem. Il n'y refta pas pierre fur pierre, quoique les murs de ce fomptueux édifice euffent peut-être été les plus forts qu'on ait jamais conftruits. Il détruifit auffi la plus grande partie de la ville, ne laiffant fubfifter, comme un monument de fa victoire, que trois des principales tours dans lefquelles il mit garnifon. Simon, que la faim avoit

chaſſé de ſa retraite, fut gardé pour être immolé dans le triomphe. On fit mourir les plus coupables des Juifs rebelles, on vendit les autres. Titus, apprenant enſuite que des gens mal intentionnés cherchoient à donner des ſoupçons contre lui, ſur un voyage qu'il venoit de faire en Egypte, rejoignit précipitamment l'Empereur, & ſe préſentant à lui, ſans s'être fait annoncer, ſe jetta à ſon col, en lui diſant, *me voici, mon pere, me voici.* Ils firent leur entrée dans Rome ſur le même char de triomphe. On obſerva que c'étoit la premiere fois, depuis la fondation de Rome qu'un pere triomphoit avec ſon fils. Néanmoins cette vaine pompe ennuia Veſpaſien. Ils fermerent quelques jours après le temple de Janus, cérémonie qui l'intéreſſa davantage, parce qu'elle marquoit que tout l'univers étoit en paix.

FIN.

NOTES
SUR LE TROISIEME LIVRE
DE L'HISTOIRE DE TACITE.

Page 2. [1] Conſtantius foret.

S'Il ſeroit plus conſtant, c'eſt-à-dire, ſi on pourroit ſe maintenir, ſi on ne ſeroit pas obligé de reculer preſque auſſitôt.

Page 12. [2] Molirentur.

Comme Civilis, qui, ſous prétexte d'agir pour Veſpaſien, ſuſcita tous les peuples ſes voiſins contre l'Empire.

Page 26. [3] Exemptus eſt.

Il fut délivré du péril que courent ceux qui ſont accuſés auprès du Prince : il avoit été délivré précédemment du péril d'être maſſacré par les ſoldats.

Page 30. [4] Habebatur.

Quelques-uns trouvent que *ce récit de Tacite n'eſt pas ſuffiſamment éclairci.* Baſſus rejetté par la flotte qu'il a trahie, mis en priſon parce qu'il n'a pas paru dans la conjuration, relâché ſur la recommandation d'un affranchi en faveur, n'éprouve, ce me ſemble, que ce qui pouvoit

arriver naturellement à un lâche qui a voulu jouir de sa trahison sans en courir les risques.

Page 32. [5] Aut adversâ.

M. Ernesti met une virgule après *auferre*, & un point après *viles*. Alors, *integros* se rapporte à *militibus*, ce qui fait un solécisme ; ou il le faut rapporter à Bassus & à Cécina auxquels *Flavianis quoque partibus viles* convient assez ; mais que signifie à leur égard, *licet integros incruentosque ?* Ma ponctuation leve la difficulté. Cependant je lirois volontiers avec Gronovius, si on y étoit autorisé par un Mss. *etiam milites auferre : maintenant ils lui enlevent ses soldats.*

Page 36. [6] Modica cæde.

Le plan de la seconde bataille de Bédriac représente les soldats d'Antoine encore dispersés. Vers le bas sont les troupes de Vitellius qui s'avancent de Cremone. Dans le coin proche du fleuve six légions & le reste de l'armée viennent d'Hostiglia.

Page 40. [7] Incerto alveo.

Le lit de la riviere étoit incertain, les décombres du pont l'avoient changé en partie. On n'avoit pas eu le tems de reconnoître où il étoit guéable.

Page 42. [8] Æquabant.

Quos militiæ. . . . Legionariis æquabant. Accipe MILITIÆ *numerò plurali* , id est, *quòd jam exerciti militiis* , dit M. Ernesti. On lit dans d'autres éditions , *quos militiæ gloria. . . . Legionariis æquabat. Que la gloire de leurs exploits ne rendoit point inférieurs à des légionnaires.*

Page 58. [9] Miraculum.

Miraculum, un fait contraire aux loix de la nature. *Non est miraculum* , dit Pline , *si sus fœtus comederit :* à cause de la gourmandise excessive de la truie ; mais si la même chose arrivoit à quelque autre animal , on faisoit des sacrifices d'expiation. Tout renversement de l'ordre naturel étoit regardé comme un signe de la colere des Dieux.

Page 60. [10] Nullo juxta subsidio.

Les Romains formoient rarement une attaque sans avoir par derriere ou aux environs, un camp bien fortifié , d'où ils faisoient venir des troupes fraîches , & où celles qui étoient fatiguées se retiroient en sûreté.

Page 64. [11] Omni imagine mortium.

Tacite semble ici vouloir instruire le peintre qui représenteroit ce combat. Des hommes pleins de vie , des blessés , des mourants tombant tous ensemble , & marquant sur leurs vi-

ſages & dans leurs attitudes ces divers genres de mort.

Page 70. [12] Omni ferociâ.

Voyant enſuite que les vaincus préſentoient leurs viſages aux inſultes & que ne conſervant aucune fierté, ils ſouffroient tout. J'ai cru pouvoir abréger cet endroit.

Page 72. [13] Vernile dictum.

Quod dicitur inter vernas : expreſſion familiere d'un maître parmi ſes domeſtiques, & qui ne tire point à conſéquence. L'eau paroît s'échauffer dans le bain, à meſure qu'on perd de ſa propre chaleur. C'eſt apparemment ce qu'Antoine avoit prétendu dire : ou peut-être ſavoit-il que le feu étoit déjà mis à la ville, & qu'il voulut plaiſanter.

Page 78. [14] Accingeretur.

Il y avoit en Germanie de grands mouvemens dont nous verrons le détail dans le livre ſuivant. Veſpaſien en étoit le prétexte; la liberté, le vrai but. Le nouvel Empereur avoit autant à craindre des Germains que s'ils euſſent encore tenu pour Vitellius.

Ibid. [15] Impuliſſet.

L'ayant pouſſé à la guerre, Valens avoit beſoin de quelque tems pour ſe rétablir de ſa maladie. Vitellius à force d'inſtances le contraignit de partir. M. Erneſti voudroit qu'on lût *expuliſſet*.

Page 80. [16] Pietatem.

Pietas du tems de la République, ne s'employoit qu'envers les Dieux, les parens ou la Patrie. La flatterie l'étendit aux Empereurs. J'étois tenté de traduire en conſéquence (mais pluſieurs ne m'auroient pas entendu) *il loue leur piété;* car ce mot leur étoit conſacré pendant leur vie en attendant qu'on en fît des Dieux après leur mort.

Ibid. [17] A L. Vitellio factum.

Il paroit que cet avis n'aboutit à rien, puiſqu'on ne déclara pas même Cécina déchu de ſon conſulat. Les autres Sénateurs, ſans opiner contre lui, s'amuſerent à faire des antithèſes. *Conſul remp., legatus imperatorem, amicus amicum.*

Ibid. [18] Suum dolorem.

La trahiſon de Cecina alloit livrer les Sénateurs à la diſcrétion des troupes de Veſpaſien.

Page 82. [19] Gravi corporis morbo.

D'une maladie conſidérable, apparemment par la douleur qu'elle cauſoit, telle que la goutte ou quelque violent rhumatiſme. Je ne crois pas qu'il faille entendre par ces mots une maladie dangereuſe, puiſque Tacite n'en parle que par accident, & qu'elle n'empêcha pas l'Empereur, homme d'ailleurs peu actif, de-

faire quelques jours après une visite à Blesus.

Page 84. [20] Criminosius incusarent.

Parce que Blesus étoit Officier de la maison du Prince.

Page 86. [21] Veneno grassari.

Un passage de Suetone donne lieu de conjecturer que l'Empereur presenta le poison de sa propre main. *Nobiles viros, condiscipulos suos... vario genere fraudis occidit. Etiam unum veneno manu suâ, porrecto in aquæ frigidæ potione.* Juste-Lipse même au lieu d'*unum* lit *Blesum*.

Ibid. [22] Notabili gaudio.

Je lis *notabili*, comme on le trouve dans plusieurs éditions. M. Ernesti met *nobili*.

Tacite ne dit point que Blesus fût déjà malade, quand l'Empereur lui fit cette visite. Vitellius, comme par amitié, lui versa de sa main un verre d'eau à la glace. Blesus en but, expira un moment après, & Vitellius sortant aussitôt dit : *Je viens de repaître mes yeux du spectacle d'un ennemi mourant.*

Ibid. [23] Crederetur.

Le texte varie beaucoup sur cet endroit dont je ne garantis pas le sens. On lit dans les uns : *adeo non principatus appetens ut parum effugeret ne dignus crederetur.* Dans d'autres : *adeo imperii non appetens ut parum abfuerit ne dignus crederetur.* Ailleurs : *adeo non principatûs appe-*

tens. Parum effugerat ne dignus crederetur. Enfin : *adeo non principatus appetens. Parum abfuerat ne dignus crederetur.* C'eſt la leçon que j'ai ſuivie ſans prétendre exclure les autres.

Page 98. [24] Caſtra legionum.

Ces camps étoient des places fortes, diſtribuées de diſtance en diſtance, ſur les frontieres des pays ennemis. On avoit ſoin d'y laiſſer des garniſons, & il s'en eſt formé des Villes dont pluſieurs ſubſiſtent encore.

Page 102. [25] Arctis lateribus.

Je conçois que ces flancs vont en ſe rétréciſſant à meſure qu'ils s'élévent, à peu-près comme nos toits.

Ibid. [26] Mutabili remigio.

Tacite parle au ſecond livre des Annales, de vaiſſeaux qui avoient de même deux proues, *ut repentè converſo navigio huc vel illuc apellerent.*

Page 104. [27] Regis.

On ſoupçonne que le texte eſt corrompu dans cet endroit. Mais les conjectures ſur leſquelles on prétend le rétablir me paroiſſent incertaines.

Ibid. [28] Super vota fluentibus.

Ces entrepriſes s'étoient exécutées à l'inſçu de Veſpaſien, ou même malgré ſes défenſes.

Page 108. [29] Clavarium.

De quoi acheter des clous pour mettre à leurs

ſouliers. C'eſt ainſi que nous diſons métaphoriquement *des épices , des épingles , un pot de vin.* Des Commentateurs ſoupçonnent que *donativi nomen ,* qui ſuit en parenthèſe , eſt une gloſe paſſée de la marge dans le texte. Tacite en effet parloit à des Romains qui n'ignoroient pas que le *clavarium* étoit une eſpece de gratification.

Ibid. [30] Auctores habeo.

Je ne crois pas que Tacite veuille parler ici des Auteurs que le public avoit entre les mains. Se ſeroit-il ſervi du terme *habeo ?*

Page 110. [31] Ultra traditur.

Ces mots peuvent ſignifier auſſi , comme traduit M. Guérin : *on ne dit point ce qui en arriva depuis.*

Ibid. [32] Par ſcelus.

D'un ſemblable crime. Les anciens pour inſpirer plus d'horreur de toute action qui révolte la nature , la nommoient crime , lors même que la volonté n'y avoit point de part.

Page 122. [33] Improvidus conſilii.

Je crois que , *quis ordo agminis* ſe rapporte à ces mots , plutôt qu'à *rogitans alios.* Ces ſortes de queſtions n'euſſent pas été déplacées. Ce ne ſont pas celles qui venoient à l'eſprit d'un homme qui étoit *improvidus conſilii.*

Page 128. [34] Principatûs.

Rome avoit coutume de nommer l'Empereur. L'Aſie la forçoit alors d'accepter celui qu'elle venoit de faire, & de le ſubſtituer au Prince légitime. On déploroit cette décadence du Siége impérial qui ne donnoit plus la loi, mais la recevoit. Cependant comme ce ſens m'eſt particulier, je ne le garantis pas.

Page 138. [35] Vexilliſque.

Je ne crois pas que Tacite veuille faire tomber ce déshonneur (*non ſine dedecore*) ſûr les ſoldats de Vitellius dont il loue partout la valeur & la fidélité, & qui ne ſuccomboient que par la maladreſſe ou la perfidie de leurs chefs; mais ſur Vitellius même, dont les enſeignes chargées de ſes images furent livrées aux ennemis. Les Mſſ. du Roi & de l'Inſt. portent *ſine decore* qui exprime un bon ſens; car c'eſt un adouciſſement pour des vaincus de marcher ſous leurs propres drapeaux.

Page 148. [36] Suæ fortunæ ſede.

Chacun avoit chez ſoi une image de ſa fortune, déeſſe plus ou moins puiſſante à laquelle il ſacrifioit.

Page 162. [37] Furore principum exſcindi.

Ce n'étoit point par la fureur de Vitellius renfermé dans ſon Palais, & ignorant ce qui ſe paſſoit ailleurs; moins encore par celle de

Vespasien ; mais par la fureur d'avoir ou Vitellius ou Vespasien pour Maître.

Ibid. [38] Stetit.

Quo pretio cladis tantæ pretium stetit ? mot-à mot , *par quel prix , le prix d'une si grande perte a-t-il été compensé ?* Il étoit question de part & d'autre du maître qu'on auroit. Les deux partis combattoient par conséquent contre la République , dont le vrai droit étoit de n'avoir point de maître. Si cet endroit a de l'obscurité, comme on l'a prétendu , c'est tout au plus celle qui est indispensable en écrivant sous un Empereur.

Page 188. [39] Et lascivire.

Une joie effrénée s'allie quelquefois avec la fureur. La ligue , les barricades en fournissent de funestes exemples , & les symptômes d'une guerre civile sont différens de ceux d'une guerre étrangere. C'est une réflexion que n'ont peut-être pas fait ceux qui ont critiqué cet endroit de Tacite , comme une vaine déclamation de rhéteur. D'ailleurs nous venons bien tard pour savoir mieux que Tacite ce qui s'étoit passé à Rome de son tems. Il parloit à des gens instruits comme lui de faits si publics. Un Consul , homme sensé , auroit-il préféré la réputation de futile déclamateur, à celle d'Historien véridique ?

Ibid. [40] Victore iterum.

Cette leçon eſt tirée toute entiere du Mſſ. de l'Inſtitution. On lit dans M. Erneſti ; *conflixerant ante armati exercitus in urbe, bis L. Syllâ, ſemel Cinnâ victoribus. Des armées s'étoient déjà battues dans Rome* LES ARMES A LA MAIN *deux fois après la victoire de Sylla, une fois après celle de Cinna* ; ce qui n'eſt pas conforme à l'hiſtoire. On n'avoit pas d'armée à oppoſer à Sylla les deux fois qu'il entra dans Rome après ſa victoire. Cinna & Marius y pénétrerent auſſi ſans obſtacle, & égorgerent qui ils voulurent. D'ailleurs des armées peuvent bien entrer dans une Ville ſans leurs armes. Il n'eſt pas inutile de faire remarquer ſi elles les ont. *Confluxerant armati : étoient entrés tout armés* : mais ſe battent-elles auſſi ſans leurs armes ? Tacite, qui ne met point de mots inutiles, a-t-il dû dire, *conflixerant armati* ? Il y a certainement des fautes dans le Mſſ. de l'Inſt. Mais ce ſont de ces fautes qui échappent à un copiſte ignorant. On ne trouve nulle part qu'il ait voulu réformer ſon original. Je prie les perſonnes à portée de conſulter d'autres Mſſ. de voir ſi quelques-uns ne viendroient pas à l'appui de ma leçon. En attendant, je demande pardon au public de ma hardieſſe à l'avancer.

Page 190. [41] Cruore fœdare.

Les anciens croioient que les Mânes de ceux qu'on avoit égorgés revenoient dans les endroits teints de leur sang.

Page 192. [42] Pudendâ latebrâ.

Dans la loge d'un chien, qui, dit-on, la lui disputa, le mordit, & lui déchira ses habits.

Page 194. [43] Pater illi L. Vitellius.

J'ai laissé ces mots tels que je les ai trouvés dans le texte; mais je n'ai pu prendre sur moi de les traduire. Je ne saurois croire que Tacite se soit amusé à répéter ici que l'Empereur Vitellius étoit fils de L. Vitellius. Les Mss. du Roi & de l'Inst. portent tous deux *patrem illi lucerium*; ce qui semble indiquer, comme on l'a conjecturé, *patria illi Nuceria*; & en effet les Vitellius étoient originaires de Nuceria.

Fin des Notes du troisieme Livre.



NOTES

SUR LE QUATRIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE TACITE.

Page 202. [1] Quàm adverſis abſtractus.

L. Vitellius étoit reſté comme priſonnier à la Cour d'Othon juſqu'à la mort de ce Prince. Les affaires de ſon frere étoient déjà déſeſpérées, lorſqu'il prit le commandement de ſes troupes.

Page 206. [2] Cur publicè loqueretur?

Il n'y avoit que l'Empereur qui écrivît au Sénat par forme d'avis. Les Gouverneurs ſe contentoient de lui notifier les nouvelles importantes de leurs Provinces. Nous avons vu que Valens écrivit modeſtement au Sénat après la victoire de Bédriac, & qu'on fut cependant plus content de Cécina qui s'étoit abſtenu d'écrire.

Page 208. [3] Falſa aberant.

Cette phraſe eſt ainſi dans les Mſſ. Je ne vois pas pourquoi quelques Commentateurs s'obſtinent à la changer. *Ita*, qu'ils inſérent entre *principem* & *falſa*, ne me paroît propre qu'à embrouiller le texte.

On n'a pas beſoin de recourir au menſonge pour louer les bons Princes. Helvidius ne dit rien que de vrai, penſant faire honneur à Veſpaſien.

Ibid. [4] Tarracinæ municipio.

Auguſte avoit diviſé l'Italie en onze régions. Terracine appartenoit à la premiere; mais les variations des Mſſ. & des éditions ſur cet endroit le rendent ſuſpect.

Ibid. [5] Ingenium inluſtre.

Id eſt ingenium eloquentiæ ſpeciminibus celebratum, dit Gronovius qui le prouve par pluſieurs paſſages.

Page 218. [6] Eligerentur.

Les Mſſ. du Roi, de l'Inſt. & pluſieurs éditions portent ainſi. On lit dans M. Erneſti : *legatos malebat, etiam mediis patrum annitentibus retinere morem. Et ſplendidiſſimus*, &c.

Ibid. [7] Remedii difficultatem.

L'Empereur étoit donc plus fort & plus éclairé lui ſeul que tout le Sénat enſemble. C'eſt ainſi que la flatterie couroit au-devant de la ſervitude.

Ibid. [8] Principe abſente.

C'étoit un biais mitoyen. L'un vouloit le Prince, l'autre le Sénat, le troiſieme le Prince avec le Sénat.

Ibid.

Ibid. [9] Adjuvaret Veſpaſianus.

Il y avoit déjà long-tems que le peuple Romain n'agiſſoit plus par lui-même. Tout ſe faiſoit au nom de ſes Empereurs. Cette tentative d'Helvidius, qui n'étoit pas aſſez fort pour la faire réuſſir, n'étoit propre qu'à cauſer du trouble.

Page 220 [10] Corruptor amicitiæ.

Le Texte eſt ainſi dans le Mſſ. de l'Inſtit. C'eſt auſſi celui de Rhenanus & de Juſte-Lipſe. M. Erneſti lit *corruptorque amici & cujus*, &c. Faire condamner ſon ami à la mort eſt-ce *corrumpere amicum ?*

Page 224. [11] Inter vada ſitam.

Les Mſſ. ſont inintelligibles en cet endroit. On y lit : *inſulam vocatam ſitam* : *inſulam vata ſitam : inſulam juvata ſit an : inſulam vocata ſit an.* Celui de l'Inſt. *inſulam vata ſit an.* Colerus liſoit : *inſulam Bataviam* ; mais il paroît que *Batavia* eſt un mot que Tacite n'a pas connu, puiſqu'il ne l'emploie jamais ailleurs. Les éditions, excepté la premiere, portent aſſez uniformement *inſulam* INTER *vada ſitam.* Sur quoi il eſt à remarquer qu'aucun Mſſ. n'indique rien qui approche de cet *inter.* C'eſt ce qui me feroit pencher pour la leçon de Juſte-Lipſe, *inſulam vahali aſſitam. Une île adoſſée au Vahal.* Telle eſt en effet la poſition

de la Hollande, en la regardant de la France.

Ibid. [12] Præcipuus.

Le Mſſ. du Roi porte ainſi. On lit *præcipuo* dans M. Erneſti : je ne vois pas ce qui gouverne alors *perrumpere.*

Page 226. [13] Sertorium aut Annibalem.

Un autre Sertorius, un autre Annibal, tous deux *borgnes* comme lui. Je ne ſçais pourquoi nos François ont attaché du ridicule à ce mot, deſtiné à exprimer une diſgrace très-affligeante. *Cocles* n'avoit pas la même idée acceſſoire. Plaute qui vouloit rire de tout, y ſubſtitue *monoculus.*

Ibid. [14] Altiore conſilio.

Ce projet plus conſidérable étoit je crois de ſe faire Roi non-ſeulement des Bataves, mais d'une partie des Gaules & de la Germanie ; *ditiſſimarum gentium regno imminebat*, dit Tacite quelques pages plus bas. Quant au projet de ſe révolter, il ne le cachoit pas à ſes concitoyens.

Page 232. [15] Ludibrium.

Tout le monde ſçait que ce Prince amuſoit ſon armée à ramaſſer des cailloux ſur le bord de la mer. Plût à Dieu que ç'eût été l'unique folie de tous ceux qui ont eu des armées à leur diſpoſition !

Ibid. [16] Oceano.

Je ſuis ici le Mſſ. de l'Inſt. J'entends que ce camp n'étoit pas fortifié du côté des terres, parce que les Romains s'étoient crus juſqu'alors en pays ami, & qu'ils ne s'étoient portés dans cet endroit que pour empêcher quelque deſcente par mer, & protéger leurs commerçans. M. Erneſti ne dit point ſi *uni* ſe trouve dans quelque autre Mſſ. mais les mots *proximo occupata oceano* ſuffiſent pour établir le ſens que je donne, & ſont de ſon aveu dans deux Mſſ. & dans toutes les éditions juſqu'à Pichena, excepté la premiere. M. Erneſti met dans ſon texte : *hiberna proxima occupatu, oceano irrumpit. Il fait irruption par l'Ocean ſur le quartier d'hiver le plus proche.* Cette leçon me déplaît, parce que les confédérés n'étoient pas en état de tenir la mer; *naves quibus indigebant adepti*, dit Tacite, une page plus bas. Au reſte, je ne prétends rien décider; mais jeſpere qu'on ne me ſçaura pas mauvais gré de ce que je fais connoître au public un Mſſ. dont perſonne n'avoit encore rien cité.

Page 238. [17] Ante tributa genitos.

Il y avoit plus de cent ans que les tributs avoient été établis dans les Gaules. La phraſe ſuivante met un correctif à cette hyperbole; *nuper certe*, &c.

Page 248. [18] In cuneos.

Se raſſemblent en coins. Un ſeul homme formoit le premier rang, trois le ſecond, cinq ou ſept le troiſieme, & ainſi de ſuite, ſelon le nombre de ſoldats qu'on pouvoit y placer, & la profondeur des ennemis qu'on vouloit enfoncer. Chacun de ces pelotons faiſoit face de tous les côtés, parce que les rangs de derriere tournoient le dos à ceux de devant, & les rangs du flanc droit à ceux du flanc gauche.

Page 232. [19] Ferarum imagines.

Ces images étoient gardées dans des bois ſacrés pendant la paix. Tacite dit dans ſon livre *de moribus Germanorum: effigieſque & ſigna quædam detracta lucis in prælium ferunt.*

Ibid. [20] Civilis externique.

C'eſt en partie à ce trait que Tacite fait alluſion dans ſa préface, lorſqu'il dit : *tria bella Civilia, plura externa ac plerumque permixta.*

Page 256. [21] Invalidus corpore, inviſus.

Malade & déteſté du ſoldat, double raiſon pour ne point marcher avec l'armée. Il ſuivoit ſur le Rhin les troupes qui s'avançoient le long du rivage. C'eſt ainſi que Vitellius s'étoit embarqué ſur la Saône. Il eſt certain qu'Hordéonius partit en même-tems que l'armée de Vocula, puiſqu'il ſe retrouve avec elle à tous les campemens. C'eſt ce qui m'a fait préférer

cette leçon qui est celle des Manuscrits de Florence & de l'Inst. de la premiere édition, & de plusieurs des éditions suivantes. Le texte de M. Ernesti semble faire entendre le contraire: *ipse pavidus torpere, pour lui saisi de crainte il reste dans l'inaction.* Si on ne s'en rapporte pas à ma traduction, voici celle de M. Guerin, p. 480. *Cependant Flaccus ayant appris le péril auquel étoient exposés les Romains, envoia chercher des troupes dans les Gaules, & en attendant fit partir avec l'élite des légions, Dillius Vocula, Lieutenant de la dix-huitiéme, avec ordre de marcher à grandes journées le long du Rhin, pour aller au secours des assiégés; sans faire aucun mouvement, demeurant luî-même dans son poste, exposé aux invectives des soldats à qui il étoit odieux.*

Page 258. [22] Proditione cæsos.

Ils trouvoient une double trahison dans le procédé d'Hordeonius. L'armée n'eût point été défaite, s'il l'avoit secourue; on l'eût rangée autrement, s'il n'avoit pas promis de la secourir.

Page 264. [23] Herennius Gallus.

Tacite ne dit pas si ce fut par ordre du Proconsul, ou en conséquence du choix des troupes. De quelque maniere que lui vint cet honneur, il le paya bien cher.

Page 266. [24] Agrippinenſes vocarentur.

On les avoit nommés *Agrippinenſes*, du nom d'Agrippine, mere de Néron.

Page 272. [25] Nunciis.

Ce mot ſignifie également des envoyés & des nouvelles. Je penche davantage pour le ſecond, parce que nous verrons plus bas que Civilis tâcha de tromper les aſſiégés par de fauſſes nouvelles.

Page 276. [26] Excidimus.

Ces eſpaces vuides de ſoldats, *qu'ils nomment des camps.* J'ai cru, peut-être mal-à-propos, pouvoir ſupprimer cette idée qui ne me paroît pas entrer aſſez directement dans le raiſonnement de Tacite. Il étoit ſi facile à Montanus de répondre : *vos ſuccès contre des camps vuides de ſoldats ne m'encouragent guères. Les Romains ont ailleurs de quoi les remplir.* Au reſte, c'eſt la ſeule penſée de Tacite que j'aie changée de deſſein prémédité. Il me paroît ſi bien partout ailleurs que je ne ſuis jamais tenté de dire mieux que lui.

Page 278. [27] Terrorem faciunt.

C'eſt-à-dire qu'ils donnerent fort peu de profondeur à leurs files, afin d'envelopper plus de terrein & d'effrayer plus d'ennemis à la fois.

Page 280. [28] Obſidium legionum.

Il fit lever le ſiége quelques jours après, mais avec plus de peine & moins d'avantage.

Ibid. [29] Signa Vexillaque.

Il n'eſt point queſtion d'aigles dans tous ces combats de légions Romaines juſqu'à l'arrivée de Cérialis, parce que Vitellius les avoit emmenées avec lui.

Page 286. [30] Perculſiſque.

Ainſi Vocula prit le parti d'aller joindre ſon convoi, au lieu de l'attendre dans Vétéra.

Page 302. [31] Sponte.

Les imprimés portent *ex* S. C., c'eſt-à-dire *ex ſenatus-conſulto*, & M. Erneſti met ces deux mots en parentheſe pour marquer qu'il les rejette. On peut lire dans les Mſſ. *ex ſe* qui n'eſt qu'une gloſe de *ſponte*, inſérée mal-à-propos dans le texte. Quant même Régulus auroit intenté cette premiere accuſation ſur un décret du Sénat, comme on le prétend, ce ne ſeroit pas ici le lieu d'en faire mention, parce qu'il ne s'agit pas de l'excuſer, mais de marquer ce qui le rendoit odieux. Ainſi de maniere ou d'autre, je crois que cette parentheſe doit être exclue du texte. Si cependant quelqu'un la regrette, il la retrouvera dans ma note.

Ibid. [32] Pecuniam a regulo.

Je doute ſi Tacite a voulu dire que ce fut pour l'engager à tuer Piſon. L'Empereur & ſon fils adoptif furent attaqués tous deux en même-tems. Si Piſon périt quelques inſtans

plus tard, il le dut à la valeur de Sempronius & ensuite à l'ignorance où ses assassins étoient du lieu de sa retraite. Regulus donna peut-être cet argent par une espece de reconnoissance, ou plutôt afin que le meurtrier lui laissât décharger sa fureur sur la tête de son ennemi.

Page 306. [33] Quam mores.

Les exemples durent plus long-tems que les mœurs. Tacite est ici plus obscur qu'à son ordinaire. Si on n'est pas content du sens que je donne à ces mots, en voici trois autres : *Les exemples de sévérité durent plus que les mœurs du Prince.* M. d'Alembert. *Les bons Princes laissent des exemples souvent peu suivis.* M. Crevier, *Les mauvais exemples ne meurent pas avec leurs auteurs.* M. Guérin. Ce dernier paroît avoir suivi la correction de Juste-Lipse : *diutius durant exempla quàm authores.* Quant à la traduction littérale que j'ai mise à la tête de cette note, je la compte pour rien, parce qu'elle ne laisse aucune idée fixe dans l'esprit.

Ibid. [34] More majorum.

A la maniere de nos ancêtres ; c'est-à-dire qu'on demandoit à les faire mourir. Cette maniere avoit été changée par la loi Porcia qui se contentoit d'envoyer en exil les Citoyens condamnés à la mort.

Page 310. [35] Planctum & lamenta.

On louoit des gens pour pleurer aux funérailles des grands. Ces pleurs se ramassoient dans des phioles qu'on déposoit avec les cendres du mort. . . *Supremorum imagines.* On portoit à la pompe funèbre les images des ancêtres du défunt parvenus aux grandes charges. Ainsi littéralement, *on avoit pleuré, lamenté &* porté autour de lui les images de ses ancêtres.

Ibid. [36] Jacerentur.

L'inaction du Sénat & son espece d'anéantissement avoient donné lieu sans doute aux Siennois de dire que le Sénat étoit mort ; mais la raillerie fut poussée trop loin.

Page 312. [37] Cum suis insignibus.

Les brasselets, les hausses-cols, & les autres ornemens dont on avoit récompensé ceux qui avoient fait de belles actions.

Page 328. [38] In L. Vestinum.

La Ville de Lyon conserve deux tables en bronze, sur lesquelles est gravé un discours de l'Empereur Claude au Sénat. On y lit : *ex quâ coloniâ [Viennensi] inter paucos equestris ordinis ornamentum L. Vestinum familiarissime diligo.* Il y a lieu de croire que c'est ce Vestinus de Vienne ou son fils qui fut chargé de faire rebâtir le Capitole.

Page 330. [39] Fauſta nomina.

Tels que Fauſtus, Salvius, Sanctus & autres ſemblables. La ſuperſtition faiſoit exclure des cérémonies de l'inauguration ceux dont les noms auroient pu donner lieu à quelque préſage ſiniſtre, tels qu'auroient été *flamma, hoſtilius, agrippa, id eſt, agrè partus.*

Ibid. [40] Amnibus hauſtâ.

Je lis ainſi pour rapprocher le plus qu'il m'eſt poſſible mon édition des éditions anciennes. On lit dans le Mſſ. de l'Inſt. *a quaternis & fontibus omnibus hauſtâ*. M. Erneſti met : *aqua vivis e fontibus amnibuſque hauſtâ. De l'eau puiſée dans des ſources d'eau vive & dans des fleuves.* Le lecteur choiſira.

Page 332. [41] Vulgato rumore.

Ce bruit n'étoit pas ſans fondement. Agrippa que Mucien y avoit laiſſé venoit d'être tué dans un combat. Le détail de cette guerre s'eſt perdu avec le reſte de l'Hiſtoire de Tacite.

Page 334. [42] Miſſos.

Littéralement : *qui avoient été envoyés par Othon contre Vitellius.* On demande, comme à deſſein de critiquer Tacite, quand ils avoient été envoyés. C'eſt lorſqu'Othon fit partir ſon armée. Après la mort de ce Prince, les grands de ſon parti ne ſe rendirent qu'à regret à ſon Compétiteur ; c'eſt vraiſemblablement dans cette

conjoncture, *priusquàm digrederentur a se invicem*, & non, *priusquàm digrederentur ad bellum*, que les principaux des Gaules formerent l'espece de conjuration dont parle ici Tacite.

Page 342. [43] Malis (hostium).

J'ai conservé *hostium* dans le texte, tel qu'on le lit dans M. Ernesti. Si j'osois hazarder mes conjectures, je lirois : *in tot malis, ostium ad finem*, &c. Littéralement : *J'attends la mort, au milieu de tant de maux, comme une porte pour passer au terme des miseres humaines.* Un Commentateur avoit déjà lu *ostium*, mais sa correction n'étoit guères recevable en laissant subsister *ut* devant *finem.* D'autres effacent *hostium*; c'est le parti que j'ai pris dans ma traduction; car j'avoue que je n'entens pas ce mot ainsi placé; peut-être ne s'est-il glissé ici que parce qu'il se trouve dans la phrase suivante.

Page 348. [44] Fœdissimam mortem.

Ils esperoient apparemment quelque changement qui sauveroit la vie de leur maître & l'honneur des troupes. Je crois que l'intention de Tacite est de faire tomber cette flétrissure (*fœdissimam*) sur l'armée & non sur Vocula.

Ibid. [45] Suppeditavere.

L'usage des Généraux Romains étoit, comme on sçait, de haranguer l'armée, la premiere fois qu'ils paroissoient au camp. Mais que dire

à des hommes fiers & braves qui venoient de s'avilir avec tant de bassesse ? Leurs réflexions pouvoient devenir funestes à Classicus. Il lui importoit de n'en point occasionner. Il se contenta de réciter la formule du serment qui lui tint lieu de harangue.

Page 350. [46] Qui detrectaverant.

M. Ernesti met une virgule après *adigit* & un point après *detrectaverant.* Alors Tutor fait tout, & Classicus rien qu'envoyer une députation. Est-ce ainsi qu'ils partagoient les soins de la guerre ? D'autres éditions autorisent la ponctuation que je suis. Quant aux Mss. leur autorité en fait de ponctuation est bien foible.

Page 352. [47] Galliarum jurarent.

Civilis n'étoit pas fort zélé pour l'Empire des Gaules, comme nous le verrons plus bas ; mais il ne vouloit ni recevoir ces séditieux dans ses troupes, ni les rendre aux Romains. Il restoit, ou de les donner aux Gaulois, ou de les tuer. Peut-être feignit-il de prendre ce premier parti, dans l'intention d'effectuer le second.

Page. 360. [48] Cœlum quodam modo ipsum.

Parce que la hauteur des remparts de Cologne déroboit la vue d'une partie du Ciel. Le reste des Germains n'avoit ni villes, ni remparts. Ils vivoient dispersés dans des hameaux. C'est à quoi Tacite fait allusion quelques lignes

plus bas *Ubios quoque diſperſiſſet* : qu'on n'eût diſperſé les Ubiens comme tous les autres.

Page. 366. [49] Edita in turre.

On lit dans le Mſſ. du Roi *ipſa edita intrare ;* dans celui de l'Inſt. *ipſa edita intre.* Ces deux leçons ſemblent indiquer celle de l'édition deRome : *ipſa adyta intrare.* Elle entroit (ſans doute par une porte dérobée) dans le ſanctuaire, duquel ſes oracles émanoient par l'entremiſe d'un de ſes parens.

Page 368 [50] Civitatum animis.

Texte ſuſpect, parce qu'il n'eſt pas fondé ſur les Mſſ. Celui du Roi porte, *ingens rerùm tumultus perculſit civitatem.* Celui de l'Inſt. : *ingentes rheni pertulit civitates.* J'ignore ce que Tacite avoit écrit.

Ibid. [51] Monumentis.

Les tables d'airain, les ſtatues,& autres monumens par leſquels on peut conſerver la mémoire d'une alliance. Je crois que Tacite veut faire ſentir l'inconſéquence de Sabinus, qui d'un côté cherche à détruire la mémoire des Romains, & de l'autre prétend à l'Empire parce qu'il ſe dit deſcendant d'un Romain.

Page 376. [52] Per jurgia jactantibus.

C'eſt une correction que les anciens éditeurs ont faite au texte. Il paroît que preſque tous les Mſſ. portent *perjuria.* On y pourroit don-

ner un fort bon ſens en liſant, *aut vetuſtatem originis, aut perjuria jactantibus : vantant l'antiquité de leur origine, ou leurs parjures envers Rome.*

Page 378. [53] Navæ fluminis.

Le Mſſ. de l'Inſt. porte comme celui de Cologne, au lieu de *Navæ fluminis : vis fluminis : la violence du fleuve avoit rompu le pont.*

Page. 394. [54] Amate, colite.

La premiere édition & le Mſſ. de l'Inſt. portent *amantem* au lieu d'*amate ;* ce qui forme un aſſez bon ſens. *Cheriſſez une Ville qui vous aime.* Les Trevirs avoient rendu des ſervices importans aux Romains, & pluſieurs n'étoient entrés que malgré eux dans la révolte.

Page 396. [55] Ipſaſque epiſtolas.

Je lis ainſi ſur une correction indiquée dans une note de M. Erneſti. Son texte porte *eum qui attulerat ipſas epiſtolas.*

Page 402. [56] Neque vos impunitos patiantur.

Ces mots ſont répétés à la fin du quatrieme livre, dans le Manuſcrit de l'Inſtitut. comme dans preſque tous les autres Mſſ. de Tacite; faute bizarre qui tend à confirmer que ceux qui nous reſtent viennent originairement d'un ſeul échappé à la barbarie des ſiécles précédens.

Fin des Notes du quatrieme Livre.

NOTES

SUR LE CINQUIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE TACITE.

Page 432. [1] Judæos.

Tacite rapporte ces opinions ſans les adopter, ainſi je ne m'amuſerai point à les réfuter. Je me contenterai d'obſerver que nul peuple de l'univers n'a conſervé plus ſoigneuſement que les Juifs l'origine de chacune de ſes familles, ni ne prouve mieux ſa deſcendance d'un même homme. Mais ils s'étoient alors rendu trop mépriſables, pour que Tacite voulût ſe donner la peine d'examiner leurs titres.

Ibid. [2] Aſſyrios convenas.

Telle eſt en peu de mots la véritable origine des Juifs: Ils deſcendent d'Aſſyrie par Abraham. Jacob ſon petit fils manquant de vivres, s'établit avec ſa famille en Egypte à titre d'Etranger &c. Tacite qui n'avoit pas ſur ces faits la même certitude que nous, a dû rapporter les opinions des différens Auteurs. Il me ſemble que la ſaine critique ne permet pas de lui en faire un crime.

Page. 434. [3] Ni ſibimet.

Je lis *ni* au lieu de *ſed* ſur l'autorité des Mſſ. de Corbinelli & de l'Inſt.

Ibid [4] Credentes: præſentes.

Je laiſſe ce texte tel qu'on le lit dans les Mſſ. & dans Oroſe qui l'a cité; mais l'entortillement de ces mots *crederent* . . . *credentes præſentes* me rend cette phraſe ſuſpecte. Je conjecture que *primo* étoit originairement une marque pour une apoſtille miſe après *effigiem animalis*, & tranſpoſée ici.

Page 436. [5] Effigiem animalis.

Suivant ma conjecture, je placerois ici *effigiem, animalis cujus auxilio credentes.*

Ibid. [6] Bos quoque.

Bos ſignifie également un bœuf, une vache & un taureau. Il s'agit ici du taureau. Tout animal mutilé étoit indigne d'être ſacrifié, tant chez les Juifs que chez les Romains, & de devenir un Dieu parmi les Egyptiens. Mais nos premiers traducteurs ont rendu *bos* par bœuf. La foule les a ſuivis. Qui diroit aujourd'hui le taureau Apis ſe rendroit ridicule.

Page 438. [7] Quoquo modo.

Il paroît clairement par ces mots que Tacite rapporte ces explications ſans les adopter. Nous le verrons même dans la ſuite en rejetter quelques-unes.

Ibid. [8] Peſſimus quiſque.

Nous ſavons que les Scribes & les Phariſiens parcouroient les terres & les mers pour faire des proſelytes & les rendre enſuite plus coupables qu'eux. Mais les payens, & Tacite lui-même ont confondu mal-à-propos les premiers Chrétiens avec les Juifs. Entre les autres différences, en voici une bien ſenſible. Quand un Romain ſe faiſoit Juif, il adoptoit Jéruſalem pour ſa Patrie, & Rome lui devenoit étrangere; en paſſant au contraire au Chriſtianiſme, il ne ſe dépouilloit d'aucune des qualités du vrai Citoyen. Les Empereurs Romains n'avoient pas de ſujets plus fideles.

Ibid. [9] Et quia apud ipſos.

Voici la ponctuation de M. Erneſti ſur cet endroit: *res, & quia apud ipſos fides... adverſùs omnes alios hoſtile odium. Separati*, &c. Enſorte que Tacite compteroit pour une des cauſes de l'aggrandiſſement des Juifs leur haine implacable contre le reſte des hommes. Il me ſemble qu'elle ſeroit plutôt une cauſe de deſtruction.

Ibid. [10] Ex agnatis.

La loi Romaine ne le défendoit pas.

Page 440. [11] Perſuaſio.

Même ſollicitude, même perſuaſion, mais une croyance toute différente. Car le Dieu des en-

fers chez les Juifs eſt le même que le Dieu du Ciel.

Ibid. [12] Mente ſola.

Tacite n'a-t-il pas dû être frappé de la ſublimité d'une idée qu'il exprime avec tant de juſteſſe & de préciſion? D'où pouvoit-elle venir aux Juifs, peuple groſſier & charnel, ſinon de l'auteur de la nature ou de la révélation?

Ibid. [13] Feſtos.

Dies feſtus, chez les Romains, ſignifioit un jour conſacré à la joie, aux ſpectacles, aux feſtins. Rien de cela dans une fête Juive. L'immolation même de l'agneau paſchal, la plus grande des ſolemnités, avoit quelque choſe de lugubre : des portes teintes de ſang, un repas modique fait à la hâte, tout l'appareil d'un voyageur ſur ſon départ; voilà je crois ce que ſignifie *mos abſurdus nempè a feſto qui non concordat cum die feſto* .... *ſordidus quia ſordidabant ſe cinere*. Les Romains faiſoient quelque choſe de ſemblable dans les deuils & dans les calamités particulieres & publiques, mais non dans les fêtes.

Page 432. [14] Pavent venæ.

Elles craignent le fer, parce que les ſucs des végétaux diſſolvent promptement la ſurface du fer, & que cette diſſolution eſt pour le baume une eſpece de poiſon qu'on inſinueroit dans ſes

veines. C'eſt par une raiſon ſemblable que les Jardiniers évitent d'inſérer la lame du greffoir entre l'écorce & le bois des jeunes ſujets.

Ibid. [15] Impellitur.

A cauſe de la peſanteur ſinguliere de ſes eaux, & peut-être à cauſe du bitume matiere huileuſe dont ſa ſurface eſt enduite.

Ibid. [16] Superjacta.

Littéralement: *ces eaux douteuſes, incertaines portent comme ſur un ſolide tout ce qu'on y jette.*

Page 444. [17] Ferrove poſſis.

Tant qu'il reſte humide, parce qu'il ſe colle à l'un & à l'autre; mais il ſemble fuir le ſang menſtruel qui le diſſout fort vîte, & le dépouille par conſéquent de ſa viſcoſité. L'urine a, dit-on, la même propriété.

Page 446. [18] Inexhauſtum.

On conjecture qu'on a commencé à en tirer environ mille ans avant J. C.

Page 448. [19] In melius mutaret.

C'eſt-à-dire qu'il voulut ſubſtituer les divinités ſcandaleuſes du paganiſme à l'Etre ſouverainement parfait; & c'eſt Tacite, cet écrivain judicieux, qui nous dit d'un renverſement contraire aux mœurs & à la raiſon que *c'étoit changer en mieux la plus déteſtable des Nations.* Tacite devoit-il juger par les mœurs des Juifs de ſon tems, de celles des Juifs ſous Antiochus?

Ce n'étoit point alors un aſſemblage monſtrueux de Phariſiens hypocrites, de Sadducéens voluptueux, d'infâmes brigands, ne connoiſſant ni loix divines ni loix humaines, d'enthouſiaſtes forcenés, ſe livrant à toutes les bizarreries d'une imagination déréglée. C'étoit un peuple infortuné, mépriſable ſi l'on veut, pour qui ne juge d'une nation que ſur ſa puiſſance & ſes richeſſes; mais vertueux dans ſon malheur, & ſachant mourir avec conſtance pour ce Dieu que Socrate & Platon avoient reconnu ſans avoir le courage de lui rendre gloire.

Page 448. [20] Reges impoſuere.

Les Juifs avoient eu des Rois long-tems auparavant.

Page 450. [21] Ad modicum redactis.

Les Rois Juifs n'avoient alors qu'une partie de la Judée plus ou moins grande ſuivant leur crédit auprès des Empereurs ou de leurs affranchis. Le reſte étoit une Province Romaine adminiſtrée par un Intendant ſubordonné au gouverneur de Syrie.

Page 454. [22] Hieroſolymorum poſitis.

Le premier camp de Titus fut ſur la montagne des Oliviers. Il en fit deſcendre des troupes qui cotoyerent en bon ordre les murs de Bezetha, & vinrent conſtruire un ſecond camp entre Hippicos & Pſéphina. On eut ſoin d'ap-

planir autour des murs tout le terrein compris entre les deux camps. Il paroît que la premiere attaque ſe fit proche le Calvaire.

Ibid. [23] Satis munirentur.

Les fortifications de Jéruſalem en faiſoient comme trois villes, dont chacune aboutiſſoit au temple : Salem la plus anciennement habitée, Sion la plus forte & Bezetha la plus récente. Les murs extérieurs du temple étoient ſi eſcarpés, qu'on ne pouvoit les forcer ; & pour en attaquer les murs intérieurs, il falloit auparavant ſe rendre maître de Salem & de Bezetha. Ce fut le parti que prit Titus.

Voyez la planche V. Dans les autres planches, je n'ai prétendu que faire connoître à peu-près la poſition reſpective des armées; mais ici tout a été réduit en rigueur, ſous les yeux de M. d'Anville, d'après les dimenſions de ce ſavant Académicien.

Page 456. [24] Turris Antonia.

Cette tour étoit une vraie fortereſſe, en même temps qu'un ſecond palais, duquel Hérode paſſoit dans l'ancien par deſſous le temple.

Page 458. [25] Piare fas habet.

Quand on annonçoit quelque prodige à Rome ; par exemple qu'une mule avoit mis bas, qu'un bœuf avoit parlé, &c. les prêtres l'expioient par des ſacrifices & détournoient ainſi

le malheur dont on étoit menacé. Voilà ce que croyoit Tacite : exemple frappant de la force des préjugés ſur les meilleurs eſprits.

Page 460. [26] Rerum potirentur.

Il eſt ſingulier que Tacite reconnoiſſe pour vraie une Prophétie qu'il croyoit fondée ſur la ſuperſtition. Il ne ſe trompe que ſur l'application qu'il en fait. Veſpaſien partit en effet de Judée & prit poſſeſſion de l'Empire; mais vers ce même tems les Chrétiens partirent auſſi de Judée, & perſonne ne peut nier qu'ils n'aient ſubjugué l'univers. Lequel de ces deux faits, à les conſidérer même humainement, mérite mieux par la grandeur & la difficulté de l'entrepriſe & par la durée du ſuccès d'être annoncé pluſieurs ſiecles auparavant?

Page 462. [27] Humentium.

Voyez la pl. 6.

Page 488. [28] Nabaliæ.

J'ai lu *Vahalis* comme l'indiquent Juſte-Lipſe & Rhenanus; mais je n'ai pas oſé l'inſérer dans le texte. Il ne reſte preſque plus de Mſſ. qui contiennent ces derniers chapitres.

Fin du ſecond Volume.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, l'*Hiſtoire de Tacite, par M. D....* L'art de dire beaucoup en peu de mots, l'énergie & la préciſion ; la fineſſe & la vérité, le pathétique & l'éloquence, forment le caractere propre de Tacite dans tous ſes écrits. Nous croyons pouvoir aſſurer d'après une comparaiſon exacte de la traduction avec le texte latin, qu'elle en réunit preſque tout le mérite. L'auteur a pris la peine d'achever le cinquieme livre, & le Public lui ſaura gré ſans doute de lui offrir la lecture intéreſſante du fameux ſiége de Jéruſalem. Les notes qui accompagnent la traduction, ſont une preuve du goût & de la modeſtie du Traducteur, dont cet ouvrage n'eſt pas le coup d'eſſai ; la traduction de Saluſte parle depuis long-tems en faveur de celle de Tacite. Fait à Paris ce 3 Novembre 1771.

CAPPERONNIER.

PERMISSION

Du T. R. P. Général de l'Oratoire.

J. † *M.*

Nous Louis de Thomas de la Valette, Prêtre Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire de J. C. N. S. (ſuivant le privilége à nous donné par Lettres patentes du Roi en date du 20 Avril 1768, *ſigné* Phélipeaux, régiſtrées au Parlement le premier Juin de la même année, par leſquelles ſont faites défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & à tous autres, d'imprimer ni mettre au jour aucun des livres compoſés par ceux de notre Congrégation ſans notre expreſſe licence par écrit, ſous peine de confiſcation des exemplaires & de mille livres d'amende,) Permettons à Nicolas-Leger Moutard, Libraire à Paris, de faire imprimer & expoſer en vente un livre intitulé *Hiſtoire de Tacite*, en Latin & en François, par Jean-Henri Dotteville, de l'Oratoire. Fait à Paris, le 26 Avril 1772.

L. de la Valette.

De l'Ordre de N. R. P. Général

Simon Secretaire.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre amé le Sr. Abbé DOTTEVILLE, de l'Oratoire, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner an Public une *Traduction de l'Histoire de Tacite, avec des notes de sa composition* : S'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, a compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses a tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire impimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt cinq, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux

de France, le Sieur de Meaupeou; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur de Maupeou; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le quatrieme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de notre Regne le cinquante-septieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LEBEGUE.

Registré sur le Registre XVIII, de la Chambre Royale & Syndicale des Libr. Impr. de Paris, N°. 1762. fol. 590. conformément au réglement de 1723. qui fait défenses, art. XLI. à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libr. & Impr. de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la susdite Chambre, neuf Exemplaires, prescrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris, ce 22 Janvier 1772.

J. HERISSANT, Syndic.

CATALOGUE

De Livres nouveaux qui se trouvent chez MOUTARD*, Libraire de Madame la Dauphine, Quai des Augustins, à St. Ambroise, à Paris.*

On ne souscrit plus que chez lui pour le Journal des beaux Arts & des Sciences, *dédié à* M. le Duc de la Vrilliere, *par M. l'Abbé* Aubert.

Le prix de la souscription pour ce Journal, dont il paroît réguliérement un vol. le premier de chaque mois, est de dix livres pour les douze volumes rendus chez les abonnés à Paris, & de 13 liv. 12 sols pour la Province.

On prépare une nouvelle édition des Fables & autres Œuvres du même Auteur.

LETTRES de quelques Juifs Portugais & Allemands à M. de Voltaire, avec des réflexions critiques, & un petit commentaire extrait d'un plus grand, troisieme édition tout-à-fait retouchée & considérablement augmentée, 2 vol *in*-8° de 500 pages chaque, *reliés en veau.* 9 *liv.*

Nouvelles Observations critiques sur différens sujets de littérature, par M. *Clément*, *in*-8° de 500 pages, *broché.* 3

N. Ces Observ. critiq. roulent sur les Nuits d'Young, sur la maniere de traduire les Poëtes en vers & sur la Satyre.

Histoires diverses d'Elien, trad. du Grec, avec des remarques, par M. *Dacier*, de l'Académie des Inscriptions. *in*-8° de 530 pages, *relié en veau.* 6

N. Il en a été tiré 50 exemp. ſur quarré d'Angoulême, dont le prix eſt de 7 liv. 4 ſ.

Eſſai ſur le caractere, les mœurs & l'eſprit des femmes dans les différens ſiécles, par M. *Thomas*, de l'Académie Françoiſe. *in*-8° de 210 p. avec une belle gravure, *broché.* 3

N. Il en a été tiré 50 exemp. ſur quarré d'Angoulême, dont le prix eſt de 4 liv.

Œuvres complettes de M. *Thomas*, de l'Académie Françoiſe, précédées d'un Eſſai hiſtor. & crit. ſur les éloges, ou hiſt de la littérature & de l'éloquence appliquée à ce genre d'ouvrage dans tous les pays & dans tous les ſiécles. 4 vol. *in*-8° enrichis de portraits, *ſous preſſe.*

Les mêmes. 4 vol. *in*-12 ſans portraits, *ſous preſſe.*

N. Ces deux éditions, qui ſont conſidérablement retouchées, augmentées, & qui ſont ſeules avouées par l'Auteur, paroîtront enſemble au mois d'Août prochain. Il en a été tiré 50 exemp. de l'édition in-8° *ſur beau papier d'Hollande: On prie ceux qui en ſeront curieux de ſe faire inſcrire d'avance.*

Hiſtoire de Tacite, trad. en François avec le Latin à côté, & des Notes par le P. Dotteville de l'Oratoire, 2 vol. *in*-12 avec des plans, *rel. en veau.* 6

N. Il en a été tiré 50 exemp. ſur quarré d'Angoulême, dont le prix eſt de 7 liv. 4 ſ.

L'Eſprit de la Fronde, *ou* Hiſt. Milit. & politiq. des troubles de France, pendant la minorité de Louis XIV. 4 vol. *in*-12, *ſous preſſe.*

Les deux premiers volumes paroîtront au commencement de Juillet, & les deux autres à la St. Martin prochaine.

Entretiens Philoſophiques ſur la Religion, *in*-12 de 400 pages, *broché* 1 l. 16 ſ.

Suite des Entretiens Philoſophiques, *in*-12. *ſous preſſe, paroîtra au commencement de Juillet.*

Diſſertation ſur la Mythologie françoiſe & ſur pluſieurs points curieux de l'Hiſt. de France, par M. *Bullet*, 1 vol. *in*-12 *rel.* 2 l. 10 ſ.

Ce volume renferme les Diſſertations ſuivantes. 1re Diſſertation, ſur Méluſine. 2e, ſur la Reine Pedauque. 3e, ſur le chien de Montargis. 4e, dans laquelle on prouve que Rome a été priſe deux fois par les Gaulois. 5e, dans laquelle on prouve que Hugues-Capet eſt monté ſur le Trône par une élection légitime. 6e, ſur le titre de très-Chrétien, que portent nos Rois. 7e, ſur le titre de Dauphin que porte le fils aîné de nos Rois. 8e, ſur l'inſtitution des Pairs de France, 9e, ſur l'état des Evêques ſous la premiere race de nos Rois. 10e, ſur l'origine des Carroſſes.

Cauſes célèbres, par M. *Goyot* de *Pitaval*, nouvelle édition entierement retravaillée & augmentée de pluſieurs cauſes nouvelles & intéreſſantes, par M. *Richer*, Avocat. 12 vol. *in*-12, *rel.* 36

Les deux premiers vol. paroiſſent, & les tomes ſuivans paroîtront ſucceſſivement.

Livres qui se trouvent maintenant chez le même Libraire.

Description de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, par le P. *Duhalde*, ornée de 65 planches & cartes géographiques, 4 vol. *in-fol. rel. en veau.* 144 liv.

N. L'on vend séparément les cartes géographiques au nombre de 53, 30 liv.

Bibliographie instructive, ou Traité de la connoissance des livres rares & singuliers, par *G. Fr. Debure* le jeune, Libraire de Paris, 7 vol *in-8°. rel. en veau.* 42

Supplément à la Bibliographie, ou Catalogue des livres du Cabinet de feu M. *Gaignat. Paris*, 1769. 2 vol. *in-8° br.* 12

Réponses aux critiques de la Bibliographie, 1763, 2 vol. *in-8° br.* 2 liv. 10 s.

N. L'ouvrage ci-dessus étant distribué par classes, chaque classe se vend séparément, à l'exception du vol. de Théologie, dont il ne reste plus de séparé ; il en a été tiré quelques exemplaires en grand papier d'Hollande, & dans un format petit in-4°. Le prix de chaque vol. en feuilles est de 24 liv. & des deux critiques, 6 liv.

Catalogue des Livres de M. L. D. D. L. V. 2 vol. *in-8° br.* 12

Histoire de la Ville de Calais & du Caléfis, précédée de l'Histoire des Morins, ses plus anciens habitans, par M. *Lefebvre*, Prêtre de la Doctrine Chrét. *Paris*, 1766, 2 vol. *in-4° rel.* 30

Mémoire pour servir à l'Histoire de l'Ordre du St. Esprit, par le même, 1764, *in-8° broché* 2 liv. 10 s.

FIN.

Cleaned & Oiled

May [illegible]





